TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 806 — SAMEDI 27 OCTOBRE 1979

La Commission de Bruxelles veut privilégier le Sud-Ouest français et le Midi italien

LIRE PAGE 33



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 70 rls. ; Italie, 500 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 40

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'autonomie du Pays basque espagnol et de la Catalogne

URGENCE ?

Les constituants espagnols avaient inventé l'an dernier une *heureuse expression pour caractériser* le pays qu'ils entendaient édifier : « une nation de *nations* ». Ce projet a commencé à prendre forme le 25 octobre au Pays basque et en Catalogne. Les deux peuples de la Péninsule qui ont le plus souffert pour reconquérir leurs anciennes libertés viennent d'approuver le statut d'autonomie qui leur était proposé.

Leur « oui » n'est *certes* pas exempt de nuances ou d'arrière-pensées. Chacun se demande en particulier comment un gouvernement madrilène orienté à droite, même s'il s'agit d'une droite « ouverte », respectera dans les faits ce qu'il a accepté en principe. Pourtant, une Espagne plurinationale est en train de naître au sein d'un Etat qui, depuis des siècles, se fait de son unité l'idée la plus rigide, sans doute pour n'avoir jamais su mener à terme son œuvre d'assimilation.

Il y a quelque cinquante ans, un statut d'autonomie moins libéral *que celui que les Catalans* viennent d'approuver avait fait dire à l'armée espagnole que la « désintégration » du pays avait commencé. Dans le soulèvement *militaire du 18 juillet 1936*, un anticatalanisme viscéral a de *toute* évidence joué son rôle. Depuis lors, la revendication nationaliste a perdu de son caractère explosif *dans cette région :* la tiédeur manifestée jeudi par les électeurs le confirme.

Mais le problème catalan risquait d'être relayé par ce qu'on appelle parfois à Madrid la « menace de sécession du Nord », c'est-à-dire de l'Euskadi. Après avoir longtemps tergiversé, le gouvernement de M. Suarez a compris que le meilleur moyen de la conjurer était de s'entendre avec la formation majoritaire dans la région, le P.N.V. (parti national basque, de tendance modérée), en vue de rendre ses « libertés historiques » au Pays basque.

Le 25 octobre, la Catalogne et l'Euskadi ont vu satisfaire de vieilles aspirations. Mais, surtout, *les Basques* se sont dotés de l'instrument d'une véritable pacification. La préoccupation qui domine toutes les autres est de savoir si l'ETA perdra de sa popularité à partir du moment où ceux dont elle veut l'indépendance se gouverneront eux-mêmes. *Tous les Espagnols sont*, à juste titre, convaincus que c'est le sort de leur démocratie qui est en jeu dans cette affaire. Or, les inquiétudes sont loin d'être *toutes dissipées par le scrutin du* 25 octobre : un vote met rarement fin à l'intransigeance de guérilleros. Le futur gouvernement de la « nationalité basque » *devra démontrer son* efficacité de la façon la plus rapide.

Mais est-on bien convaincu à Madrid que l'urgence est si grande ? Le parti centriste au pouvoir estime que six ou sept années seront nécessaires pour transcrire dans les faits les textes qui viennent d'être approuvés. De l'aveu du P.N.V., la police autonome — arme de dissuasion par excellence — ne sera pas sur pied avant deux ou trois ans.

Les séparatistes ont déjà *annoncé* qu'ils n'attendraient pas si longtemps pour démontrer à leurs compatriotes que le statut d'autonomie est une supercherie. M. Suarez a souvent prouvé par le passé, notamment lorsqu'il s'est agi de démonter le franquisme, qu'il était un maître du « Blitzkrieg » politique. Il devra *faire* preuve de la même rapidité de reflexes s'il veut résorber l'abcès qui empoisonne la vie de l'Espagn.
qui empoisonne la vie de l'Espagne.

LE PROCÈS DE PRAGUE

Lire page 3 les témoignages de Patrice Chéreau et J.-Y. Potel

• Les électeurs ont largement approuvé les nouveaux statuts
• Les consignes d'abstention de l'ETA ont été peu suivies

Les deux projets organisant l'autonomie de la Catalogne et du Pays basque ont, comme il était prévu, été largement approuvés, le jeudi 25 octobre, par les électeurs de ces deux régions. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus.

Les partis politiques catalans sont déçus du taux élevé des abstentions dans leur province : environ 41 %. L'attitude des électeurs *confirme l'érosion du crédit de la Généralité de Barcelone.*

Au Pays basque, en revanche, on estime très satisfaisant que plus de 60 % des citoyens se soient rendus aux urnes malgré la consigne d'abstention qui avait été lancée par l'organisation séparatiste ETA.

De notre correspondant

Madrid. — La surprise est venue du Pays basque, la déception de Catalogne. Les séparatistes, qui préconisaient l'abstention en Euskadi, ont perdu leur pari *le jeudi 25 octobre. Le statut* d'autonomie a été adopté non seulement avec la majorité des *votants — ce qui était prévu*, — mais aussi avec les suffrages de plus de la moitié des électeurs *inscrits. Les hommes politiques* qui se sont battus depuis plusieurs mois pour vaincre la peur et le scepticisme alimenté par l'ETA, l'organisation séparatiste basque, avaient toutes les raisons de se montrer satisfaits la nuit dernière.

« Gora Euskadi Askatuta ! » (« Vive Euskadi libre ! »), a crié à Bilbao M. Carlos Garaicoechea, président du Conceil général régional qui deviendra dans quelques mois le premier gouverne*ment autonome basque depuis* la guerre civile. « *Vice Euskadi libre !* », c'est le cri de ralliement de *tous les Basques depuis* qu'ils se battent pour récupérer leur identité. Il a été repris en chœur par les milliers de personnes qui ont passé la nuit au palais des sports de Bilbao, pour voir s'inscrire en chiffres électroniques un succès longtemps attendu.

La défaite des séparatistes tient dans une simple constatation : ils n'ont pas obtenu que le pourcentage des abstentions (39 %) soit très supérieur à celui qui avait été enregistré le 3 avril *dernier lors des élections* municipales. La différence n'est que de 3 %, ce qui est loin de correspondre à la représentativité de la coalition indépendantiste Herri Batasuna, porte-parole de l'ETA militaire. Il est clair que celle-ci n'a pas été suivie par l'ensemble de son électorat, dont une bonne partie a sans doute dit « oui » le 25 octobre. Les « non » et les blancs, qui ont varié de 16 à 14 % selon les provinces, ont surtout été, en *effet, des votes de droite.*

A la veille du référendum, certains dirigeants de Herri Batasuna disaient : *« Si nous obtenons près de la moitié des abstentions, nous pourrons dire que le statut d'autonomie n'a pas d'appui populaire. »* Après leur échec, *les indépendantistes* vont-ils désarmer ?

CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 3.)

L'aide au Cambodge

Une conférence limitée à l'assistance humanitaire se réunira en novembre à l'initiative de la France

Une conférence sur l'aide humanitaire au Cambodge se réunira *le 5 novembre, au siège des Nations unies à New-York, sur* la proposition de la France.

Elle se tiendra « en marge », et non au sein, de l'Assemblée générale et devrait être du même type que celle qui s'est tenue à Genève en juillet, sur les réfugiés d'Indochine. C'est d'ailleurs le résultat relativement appréciable de cette dernière conférence — réouverture de la frontière thaïlandaise, ralentissement des départs massifs de « boat people » — qui a amené la France à proposer la nouvelle réunion. Elle sera ouverte comme celle de *Genève à tous les pays qui voudront y participer.*

D'autre part, la tension demeure très vive à la frontière *khméro-thaïlandaise*, et l'armée de Bangkok est « prête à faire face à toute éventualité ». (Lire nos informations en page 4.)

La convocation de la conférence de New-York soulevait deux difficultés principales :

1) Par souci d'efficacité dans l'organisation d'une aide immédiate, il paraissait nécessaire, comme ce fut le cas à Genève, *d'éviter toute polémique politique* sur le fond du problème indochinois et, plus spécialement, le problème cambodgien. Le choix du lieu et de la date a été fait en *fonction de cette difficulté.* L'Assemblée générale des Nations unies doit en effet ouvrir, le 12 novembre, un débat sur la situation au Cambodge. Il devrait *donc être possible à la conférence* du 5 novembre de renvoyer toute discussion politique à la semaine suivante pour se consacrer uniquement à l'aide humanitaire.

2) La représentation du Cambodge soulevait aussi un sérieux problème. Les Nations unies reconnaissent la délégation des Khmers *rouges et non celle du* gouvernement pro-vietnamien de Phnom-Penh. Ouvrir une discussion sur la représentation du Cambodge conduirait inévitable*ment à engager un débat* politique. Il est donc envisagé de faire participer à la conférence de New-York non des délégations gouvernementales cambodgiennes, *mais des représentants* des organisations de la Croix-Rouge de Phnom-Penh et des Khmers rouges. Cet arrangement est-il acceptable pour le Vietnam, l'U.R.S.S. et la Chine ? On semble le penser à Paris. La conférence sur l'aide humanitaire perdrait certainement beaucoup de son efficacité si ces trois pays n'y participaient pas, mais il semble que des assurances aient été obtenues à ce sujet, tant à Paris qu'aux Nations unies, avant que la convocation ait été annoncée.

M. D.

La politique énergétique américaine

Le Sénat est hostile au contingentement

La commission de l'énergie du Sénat américain a approuvé, le 26 octobre, par 10 voix contre 8, un texte qui dépouille le président Carter du pouvoir de réglementer les importations de pétrole au moyen de quotas. S'il était voté par le Sénat, ce texte pourrait empêcher la Maison Blanche de tenir les engagements pris à Tokyo.

D'autre part, M. Carter s'en est pris, une nouvelle fois, aux compagnies pétrolières et a menacé de recourir à des mesures rigoureuses si le Congrès refuse d'adopter les textes proposés par le gouvernement pour « éponger » les bénéfices encaissés par les pétroliers du fait de la suppression du contrôle des prix et du renchérissement du pétrole.

A Tokyo, à la fin de juin, puis à Paris, le 26 septembre, les sept grands pays industrialisés avaient pris l'engagement de plafonner leurs importations pétrolières pour faire face à la crise qui menace leur approvisionnement. Les Etats-Unis avaient accepté de respecter un plafond de 8,5 millions de barils par jour (1) jusqu'en *1985. Le président Carter*, lors de son grand discours sur l'énergie du mois de juillet, s'était même engagé à ramener ce chiffre à 8,2 millions de barils par jour pour 1979.

Pour tenir ces promesses, il fallait mettre au point une formule de contingentement. Lors de la réunion de Paris, le nouveau secrétaire américain à l'énergie, M. Duncan, avait affirmé que cela relevait du seul pouvoir exécutif et serait réalisé *prochainement. Cette déclaration* avait même été soulignée par M. Giraud comme l'un des acquis importants de cette conférence.

De fait, la Maison-Blanche faisait connaître le 4 octobre ses propositions pour contingenter les importations pétrolières (un système d'enchères, un système de licences d'importation ou un système d'allocations), et annonçait qu'elle n'arrêterait sa décision définitive qu'après avoir pris l'avis de toutes les parties intéressées (*le Monde* du 6 octobre).

(1) 1 baril = 159 litres.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 34.)

1929 et nous

I. — Les mêmes forces de désagrégation sont à l'œuvre

par PAUL FABRA

Il y a cinquante ans... Les sociétés industrialisées rafraîchissent soudainement leur mé*moire*. Le temps n'est pas très lointain où, sous l'effet de l'anesthésiant que constituait la *croyance quasi générale dans la* disparition définitive du cycle économique, dans la permanence du plein *emploi, dans la possi*bilité de « choisir » un taux de croissance, régnait cette autre illusion que l'histoire économique de l'âge de l'atome avait commencé avec les lendemains de la seconde guerre mondiale. On tourne aujourd'hui ses regards un peu plus loin en arrière, et c'est pour voir réapparaître un spectre que deux générations successives s'étaient appliquées à exorciser.

Des grandes *décisions qui*, depuis 1945, *ont été prises*, dans le domaine économique et monétaire *international*, il n'en est guère qu'on ne pourrait expliquer par cette préoccupation, qui resta longtemps *obsessionnelle* : empêcher à tout prix le retour du fatal enclenchement du processus de crise des années 30. Comme pour justifier les sombres prévisions de Cassandre, les garde-fous patiemment érigés à cet effet sont tombés comme château de cartes, ou bien sont menacés de toutes parts.

L'imposant système monétaire que, dès juillet 1944, les Alliés avaient conçu (à la conférence de Bretton-Woods) dans le dessein exprès d'éviter le renouvellement de la « désastreuse » instabilité des changes de 1920-1925, et surtout de 1931-1936, n'a pas survécu à deux dévaluations du dollar, la première ayant eu lieu le 18 décembre 1971, et la seconde le 12 *février* 1973 (huit mois avant le relèvement du prix du pétrole). En dépit de l'accord réalisé en avril dernier sur les négociations commerciales de Genève (appelées « Tokyo-round » pour des raisons historiques), le GATT, créé pour protéger les nations contre la tentation de rétablir un protectionnisme qui contribua tant à plonger l'économie mondiale dans la grande dépression des années 30, est, lui aussi, battu en brèche par d'innombrables mesures de contingentement qualifiées du terme *bénin de « restrictions volontaires »* aux échanges.

(Lire la suite page 40.)

AU JOUR LE JOUR

POUR UN OUI ET POUR UN NON

Est-ce un oui pour un mariage ou un oui pour un divorce que viennent de prononcer les Basques et les Catalans ?

Les partisans de l'indépendance totale répondront sans doute qu'il s'agit de divorce et de rien d'autre, mais la séparation de corps, pour les peuples que leur destin lie à un territoire, n'est pas une chose facile.

C'est déjà beaucoup si, sortant du harem où les sultans que sont les Etats-nations gardent captives leurs provinces, ces dernières s'émancipent de la tutelle maritale, obtiennent un contrat qui garantisse leurs droits, protège leurs biens, respecte leurs personnes, et soient enfin en mesure d'exprimer en toute liberté leur refus ou leur consentement à l'union.

ROBERT ESCARPIT.

« LE MALIN », UN FILM DE JOHN HUSTON

Calvaire d'un antéchrist

Wise Blood (le Malin), de John Huston, est tiré d'un roman de Flannery O'Connor. Née en 1925, morte en 1964, Flannery O'Connor était *catholique et sudiste. Catholique*, elle l'était avec la fougue, l'intransigeance, d'une croyante pour qui tout est ténèbre hors la lumière du Christ. Sudiste, son univers était *proche de celui de Faulkner* ou de Caldwell, un univers à l'image du paradis perdu, peuplé de « maudits », de détraqués de toute sorte, qu'elle décrivait dans un style brutal et corrosif. La rencontre entre l'œuvre virulente de la jeune romancière (elle avait vingt-sept ans quand elle publia *Wise Blood*) et le grand John Huston, cinéaste, s'il en fut, ennemi de la tiédeur, ne pouvait qu'engendrer un film d'une originalité et d'un éclat exceptionnels. Tel est, en effet, *Wise Blood*, rebaptisé en français *le Malin*, titre ambigu, mais somme toute acceptable.

Le héros de *Wise Blood* est un de ces prédicateurs itinérants, un de ces bateleurs ou charlatans de Dieu, qui pullulent aux Etats-Unis et plus particulièrement dans le sud du pays. Petit-fils d'un évangéliste *« coléreux comme une guêpe »* (c'est John *Huston qui joue le rôle*), le jeune Hazel Motes (Brad Dourif, remarquable), son service militaire terminé, se hâte de fonder sa propre secte, l' « Eglise sans Christ », dont l'originalité est de *nier le péché* et, par-là même, la notion de rédemption. Chemin faisant, il se laisse séduire par une fille dont la laideur *lui* paraît un gage d'innocence, *convertit à ses idées un simple d'es*prit, assassine un de ses rivaux, puis s'aveugle avec de la chaux vive *« pour mieux voir la vérité »*, et meurt comme un clochard sur le lit de sa logeuse.

Pour Flannery O'Connor, Hazel *Motes était avant tout un hérésiarque*, une sorte d'antéchrist qui haïssait le Christ parce qu'il ne pouvait se *défaire* de lui et qui, pour mieux le combattre, en arrivait à l'imiter. Tout en suivant à la lettre le récit de la romancière, John Huston, vieux sceptique, en modifie le sens et *fait de Hazel Motes le pur produit* d'une civilisation déboussolée, l'émanation d'une pensée collective dont la religiosité aberrante et les pulsions quasi fétichistes sont des signes *évidents de détresse et d'angoisse.* Contrairement à beaucoup de ses « collègues », Hazel Motes n'est pas un vulgaire escroc. Il croit en ce qu'il enseigne et se prend réellement *pour un nouveau messie. Illuminé*, fanatique, abject et dérisoire, il appartient à cette race de faux prophètes que suscitent toujours les agonies et les apocalypses.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 28.)

Le Monde

idées

IDÉOLOGIE

Entre la jungle et la fourmilière

par CLAUDE LEGOUX (*)

IL est de bon ton, dans les milieux dits modérés, ou libéraux, de prétendre que les notions de droite et de gauche sont périmées, et ne recouvrent plus aucune réalité de notre époque. C'est une caractéristique particulière à la droite, parce que le mot même évoque dans l'inconscient collectif des fantasmes culpabilisants. La gauche ne souffre pas de ces complexes, et se reconnaît complaisamment dans ce mot qui l'identifie. La droite a honte d'avoir été de droite en même temps qu'Hitler. La gauche est fière d'être de gauche, même en compagnie de Staline. Mais en fait les deux mots continuent de correspondre aux deux courants fondamentaux de la sensibilité politique contemporaine. Naturellement, les concepts se sont revêtus au cours des années de bien des accessoires, au gré des événements, mais sous les oripeaux, on parvient toujours à retrouver, inchangés, les mêmes visages.

Les sociétés humaines se fondent sur un subtil équilibre entre la liberté et l'égalité, entre l'acquisition des biens par les uns, et leur distribution aux autres, entre l'instinct de conservation de l'individu, qui se mue naturellement en égoïsme, et le souci de la survie du groupe, qui postule l'altruisme. L'homme lui-même est déterminé par les deux qualités fondamentales — que la théologie nomme *péchés capitaux* — qui ont assuré pendant des millénaires sa survie, puis sa prééminence sur les autres espèces, et qui aujourd'hui peut-être l'entraînent à sa perte : l'avarice et l'envie.

Or si l'on étudie objectivement les tendances profondes qui distinguent l'homme de droite de l'homme de gauche, on s'aperçoit que la ligne de partage passe exactement entre ces aspirations instinctives contradictoires.

L'homme de droite privilégie la liberté, même au dépend de l'égalité, nommée aussi justice sociale, que l'homme de gauche, *par contre, préfère même* à la liberté. Car l'égalité, pour l'homme de droite, équivaut à l'uniformisation, et la liberté, pour l'homme de gauche, c'est souvent le droit du plus fort et la loi de la jungle.

L'homme de droite se soucie de production, donc de rentabilité et d'investissements, et a tendance à réduire à la portion congrue le producteur lui-même, dont se préoccupe en priorité l'homme de gauche, aux dépens bien souvent de la production elle-même. L'homme de droite trouve grotesque de parler de partager ce que l'on n'a même pas encore produit, et l'homme de gauche se demande à quoi bon produire pour ne jamais consommer. Car le ressort profond de l'homme de droite, *c'est l'avarice*, et *celui de l'homme* de gauche, l'envie. L'avarice de l'homme de droite, surtout quand il est pauvre, se sublime en défense de la société, de son ordre et de ses traditions. L'envie de l'homme de gauche, même lorsqu'il est riche, en souci de partager les biens matériels avec les plus démunis.

L'homme de droite est individualiste : *Chacun pour soi et Dieu pour tous*. Et même lorsqu'il croit se sacrifier pour la collectivité, en réalité, c'est pour sa propre image, à ses propres yeux, qu'il meurt. L'homme de gauche est communautaire : *L'union fait la force. Et même lorsqu'il* prétend défendre son propre intérêt, c'est toujours à la collectivité qu'il pense.

Propre force et sécurité collective

L'homme de droite se fie davantage à sa propre force qu'à la sécurité collective, alors que l'homme de gauche croit à l'efficacité de la solidarité. Cette opposition se retrouve en politique internationale. Pour l'homme de droite, l'O.N.U., après la S.D.N., c'est toujours plus ou moins *le machin*, alors que pour l'homme de gauche, *c'est encore* un peu *le temple*.

L'homme de droite est foncièrement pessimiste. Agnostique, il professe un stoïcisme amer ou un épicurisme désabusé. Croyant, il est porté vers le jansénisme. Pour lui, que l'homme soit un singe amélioré ou un ange déchu, le résultat est le même : une assez horrible bête.

L'homme de gauche croit en l'Homme, en sa bonté foncière, en ses possibilités indéfinies, sinon infinies, de progrès moral autant que social. Athée, il est volontiers franc-maçon. Chrétien, il croit à peine en Dieu, mais reste persuadé que Jésus est Son Fils, c'est-à-dire, réalité ou symbole, l'Homme par excellence.

A ce schéma, qui inscrit dans les gènes les opinions politiques, on objectera que lesdites opinions présentent un certain parallélisme avec la position sociale et la situation de fortune, et que l'on a observé maints changements chez les mêmes individus. Tel progressiste à tous crins dans sa jeunesse se transforme en conservateur. Tel monarchiste mystique devient marxiste. Mais ce n'est qu'une apparence. L'adolescence est une période de la vie où l'influence du milieu est la plus forte. Beaucoup de jeunes se croient sincèrement de droite ou de *gauche*, en *fonction de leurs* parents, ou au contraire en réaction contre eux, ou sous l'imprégnation de leurs maîtres et de leurs condisciples. La mode, aussi, est un facteur important, sinon primordial, du comportement de la jeunesse, qui n'aime rien tant, au fond, que l'uniforme, et se sentir au coude à coude, en communion, avec le groupe. Combien la mode a-t-elle fait naguère plus de camelots du Roy que l'enseignement de Maurras, et combien aujourd'hui de gauchistes, plus que la lecture assidue de Marx et d'Engels ? Mais lorsque le caractère est enfin formé, vers la trentaine, chacun reprend sa vraie nature.

Naturellement, il y a beaucoup d'êtres politiquement indécis, comme il en existe à la sexualité mal définie. Pour ceux-là, il est plus facile de préférer la liberté à l'égalité, lorsque l'on est riche, et l'égalité à la liberté, quand on ne possède rien. Mais il y a des bourgeois de gauche, et des ouvriers de droite. Un tiers à peu près de chaque groupe. Les opinions politiques ne dépendent donc pas uniquement des *pesanteurs sociologiques*.

Le comportement apparent des professionnels de la politique ne *doit pas faire illusion*, car ils se déterminent rarement en fonction de leurs pulsions profondes, mais suivant l'opportunité du moment. Au début de leur carrière, ils choisissent le meilleur *créneau* disponible, comme disent les spécialistes des études de marché. Ensuite, ils sont bien obligés de s'y tenir, sauf de rares exceptions. En réalité, Valéry Giscard d'Estaing est foncièrement un homme de gauche, et François Mitterrand, un homme de droite. D'où l'ambiguïté de leur démarche, qui souvent déroute autant leurs propres partisans que les observateurs désintéressés. D'où cette impression qu'ils donnent parfois d'être *mal dans leur peau*. Contraints de tenir des discours que leur inconscient réprouve, ils continueront, jusqu'à la fin, à rêver, l'un de Jaurès, l'autre de de Gaulle, tout en se référant, avec une absence de conviction qui transparaît dans leurs discours, l'un à de Gaulle, l'autre à Jaurès.

Les deux courants d'instincts et de pensées ne se confondront jamais, et s'opposeront toujours. Et c'est mieux ainsi. Une société composée uniquement d'hommes de droite deviendrait vite une jungle. Une société d'hommes de gauche, une fourmilière. L'aberration de la droite — le fascisme — comme l'aberration de la gauche — le communisme — en donnent une éclatante démonstration.

(*) Conseiller en informatique.

LE SABRE DE DIDI

par GABRIEL MATZNEFF

L'ETOILE, la croix, le croissant, la faucille et le marteau, la croix gammée, ce ne sont pas les symboles qui manquent. Nous n'avons que l'embarras du choix. Mais de tous ces symboles, celui qui résume avec le plus d'exactitude ce qu'aura été notre délicat vingtième siècle, est, sans conteste, le sabre de Didi.

Le jeune homme du « Lotus bleu »

Didi, on s'en souvient, est le sympathique jeune homme qui, dans le Lotus bleu, *veut sauver Tintin en lui coupant la tête. Brandissant un sabre, Didi court après Tintin, en lui expliquant :* « Lao-Tseu l'a dit : « Il faut trouver la voie ! » Moi, je l'ai trouvée. Il faut donc que vous la trouviez aussi. Je vais d'abord vous couper la tête. Ensuite, vous connaîtrez la vérité. Voyons, n'ayez pas peur... Il s'agit simplement de vous couper la tête.

Hergé a publié le Lotus bleu *en 1934. C'était une époque où, en Europe, le bon oncle Joseph et le bon oncle Adolf, pleins de sollicitude pour le genre humain, aidaient des centaines de milliers d'égarés à trouver la voie du salut, grâce à la méthode Didi. Depuis lors, nos idéologues européens ont exporté le sabre salvateur dans le monde entier, avec un succès toujours grandissant. Du temps de l'Inquisition, la méthode Didi donnait déjà d'heureux résultats, mais elle n'était appliquée que de façon imparfaite, et quasi artisanale. Aujourd'hui, nous avons perfectionné tout cela. C'est le triomphe de la cybernétique.*

Qu'ils s'appellent Torquemada ou Lénine, les bienfaiteurs qui brûlent du désir de nous initier aux vérités dont ils sont les dépositaires sont nécessairement conduits, un jour ou l'autre, à nous couper la tête. Une fois que nous avons compris cela, nous sommes sur la bonne voie. Tintin, qui s'obstine à ne pas vouloir mourir, n'est qu'un gamin mal élevé. C'est la tête sous le bras que nous entrerons au paradis des dogmatiques.

Adolescent, je portais toujours sur moi un carton, où j'avais inscrit deux phrases. L'une était du sceptique Sextus Empiricus : « A toute raison s'oppose une égale raison (1) ». *L'autre, de l'épicurien Métrodore :* « L'homme libre doit éclater du rire le plus franc au nez de tous les réformateurs (2) ».

Raisons de croire ou de douter

A l'âge où les jeunes gens demandent à leurs aînés des raisons de croire, je leur demandais des raisons de douter. Hergé, dès mon enfance, m'avait vacciné contre la tentation de Didi.

Si bien intentionnés qu'ils puissent être, les dogmatiques sont les inlassables pourvoyeurs des bûchers, des prisons et des cimetières. Parmi les maîtres de la philosophie occidentale, Epicure et Pyrrhon sont peut-être les seuls totalement innocents. Ni dans leurs écrits ni dans ceux de leurs disciples, on ne voit luire le reflet du sabre de Didi. Personne n'a jamais été égorgé en leur nom. C'est peu, diront certains. Nous sommes quelques-uns à penser que c'est immense.

(1) *Esquisses pyrrhoniennes*, chapitre 27.

(2) Cité par Plutarque, *Contre Colotès*, paragraphe 33.

VUES ET REVUES par YVES FLORENNE

NAISSANCE DES ISMES

ON dit que la consécration suprême pour un homme tient en ceci que son nom propre est devenu commun. J'en doute. Vous remarquerez que l'individu changé en substantif habite de préférence les bas étages : pipelet, poubelle, godillot. Et, s'il s'élève, ce n'est pas beau : tartuffe ou guillotine.

Non, il n'est qu'une façon flatteuse, élégante, à la fois savante et populaire — précaire, d'ailleurs, dangereuse, grosse de toutes les annexions et de toutes les trahisons par les épigones, — une seule façon de faire un mot : avec un nom, elle réside dans la formation du substantif dérivé, abstracteur de quintessence, promis à la postérité, fût-elle courte, bref, dans le patronyme qui a donné naissance à un *isme*.

L'isme prospérait principalement dans les domaines de la pensée, philosophique ou scientifique, des théories et des systèmes, ou dans les écoles et mouvements littéraires. En politique, il n'a longtemps été utilisé que par des exceptions très éclatantes, le nom glorieux ne servant du reste qu'à dénoncer l'ombre de sa lumière, le noir envers de la pourpre : césarisme, bonapartisme. *Plus* près de nous, *mais* aussi beaucoup plus ambigu selon ceux qui le prononçaient : stalinisme et hitlérisme (mussolinisme a eu beaucoup moins cours que franquisme).

La démocratie, naturellement, y répugnait. Nos républiques en firent une *consommation* très réservée. C'est-à-dire réservée à peu près au milieu politique. Encore fallut-il des circonstances exceptionnelles pour que fussent risqués clémencisme, poincarisme, briandisme ; et sans guère plus de lendemains que les lendemains *mêmes* de la guerre — ou les veilles d'armes de la paix. D'autres, comme maurrassisme, barrésisme, ne tenaient pas au pouvoir, peu à l'action, mais à la pensée encore, et à la littérature.

Les personnalités de la IV[e] République s'y prêtaient sans doute peu. Il serait parfois plaisant, donc cruel, de tirer d'elles un *isme* caricatural. S'il y eut des mollétistes, il n'y eut pas de mollétisme. Une seule exception encore (c'est plus tard qu'on a parlé de faurisme pour définir une attitude d'esprit) : mendésisme. Dans un pays moins ingrat et dans un système moins turlupin (tiens ! un autre exemple), et si le mot n'avait été rendu impossible par un mauvais usage, il eût été juste, un certain *moment*, d'écrire mendésisme : francisme.

On s'avisé aussi que, hors du pouvoir suprême, le substantif sacramental a été tenu à l'écart des patronymes du contre-pouvoir, du para-pouvoir, du shadow-pouvoir, voire du pouvoir régional. Celui-ci, conforté par le pouvoir européen, tantôt se greffant sur le pouvoir monarchique, tantôt s'en dégrafant, n'attend que d'être nommé : c'est le gigiessessisme, essai répété mais non encore transformé.

Le plus illustré de la Gaule

A la V[e], il appartenait de recueillir l'héritage de l'*isme* le plus illustre de la Gaule. Se mesurer à celui-là était à la fois tentant et téméraire. Il y eut des essais de pompidolisation et l'on essaya pompidolisme. Le mot, malheureusement, resta surtout associé, et c'est injuste, à des calamités : l'automobile (à quoi il fallait adapter Paris : bel exemple d'adaptationnisme), la voie sur berge ou via Pompidolienne, l'exécrable phallocratisme exhibitionniste des tours, la raffinerie portuaire du bassin de radoub des Halles et son bateau culturel apparus à peu près, ironie du sort, avec le tarissement de l'essence et la dégradation de l'existence.

Pompidolisme, en tout cas, ne surgit que lorsque le président perça sous le premier ministre : la substantification ne devait jamais descendre jusqu'à cette fonction d'ordre second, en dépit de son qualificatif. Le mesmérisme, c'est tout autre chose : une thérapeutique miracle autour d'un baquet. Le chabanisme et les chabanistes firent fortune à l'heure de l'election présidentielle, et lui ont survécu : pour l'usage intérieur, dans une maison du père qui compte plus d'un appartement. Le chiraquisme se forma et prospéra seulement après (pendant, il n'eût pas été toléré) l'exercice du semble-pouvoir, et dans la succession d'Etienne Marcel. Le barrisme, en dépit de la popularité du tenant du nom, ne semble guère avoir été sérieusement tenté, encore qu'il définisse fort proprement l'organe profond du roi Babar.

La fascination de la minuscule

Enfin, le giscardisme vint. Il ne pouvait qu'arriver — événement dans l'avènement — pour couronner cela qui était écrit dans les astres et dans le nom même de l'élu : un destin national.

Et c'est peut-être alors que prenait tout son sens, sa portée et sa fin, cette fascination de la minuscule. Rejetant dans la préhistoire les hautes initiales démodées et les idées de grandeur, elle devenait principe, système, stratégie. Qu'est-ce que la politique, sinon le pouvoir réfracté à travers un tempérament ?

Le giscardisme n'apparut guère, tout d'abord, que comme un état d'esprit, un style, une euphorie, une pédagogie, un sens personnel très pacifiant des rythmes musicaux, une émouvante innocence à l'égard du tragique, qui enveloppaient de leurs voiles un dessein hautement déclaré mais prudemment éclairé, ambition suprême chez un mathématicien : résoudre la quadrature. Tel était, en effet, le problème posé : changer la France sans rien déranger chez les Français.

La boulangère d'Apollinaire

Mais il n'est pas d'*isme* qui *ne se crée, se définisse et se fonde* hors d'un livre, d'un traité, d'un texte magistral. *Démocratie française* fut le *Discours de la méthode* de M. Giscard d'Estaing : son *ergo sum*. Du coup, le giscardisme est devenu objet d'étude et d'exégèse : à preuve, le recueil qui porte ouvertement ce titre (1). L'analyse n'y laisse rien de côté : ni l'idéologie (parfois mise au pluriel), ni la pratique, ni le langage, écriture et parole, ni les dons évidents, ni la souple rigueur d'un dessein longuement médité. Et qui fut nourri au sein d'une filiation dont on ne s'étonnera pas, pour se borner aux plus récents ancêtres, qu'elle soit moins celle de de Gaulle que de Jean Monnet, grand-père du « libéralisme organisé » et d'une certaine Europe. On nous dit aussi que, selon l'opinion publique dûment sondée, nous vivons bel et bien sous une « République giscardienne ». N'est-ce pas beaucoup dire ? Ou faudra-t-il que, pareille à la boulangère d'Apollinaire qui « *tous les sept ans changeait de peau* », la République, tous les sept ans aussi, *change de nom ? Alors*, il serait temps qu'elle pût bénéficier de cette réforme, marrainée naguère par Mme Françoise Giroud, qui épargnerait aux femmes de changer d'identité chaque fois que, dans la légitimité bien sûr, elles changent d'homme.

Et justement, Françoise Giroud — on ne s'en étonnera pas non plus — avait à témoigner sur le giscardisme. Entrée vierge au sérail du pouvoir, par engagement volontaire, bien qu'elle n'eût pas élu le sultan, elle avait obéi au seul désir d'en explorer les détours, et à la seule passion de la justice pour son sexe. Elle n'en sortit (du sérail) que pour en dévoiler les secrets avec l'innocente nudité des hommes « surpris dans leurs jeux » — des jeux auxquels il semble que les femmes avaient peu de part — oubliant que cette naïve impudeur, chez une femme qui sert, est punie du lacet.

Sa révélation va plus loin aujourd'hui : il s'agirait en réalité de quelque chose de beaucoup moins fascinant ou divertissant, et de beaucoup plus inquiétant encore qu'un sérail (fût-il réduit à un hammam) : une salle d'opérations aux dimensions du pays.

Le lecteur sera-t-il déçu, ou soulagé, en constatant toutefois que cet « art de l'anesthésie » perfidement affiché dans le titre comme essence du giscardisme, est fort adouci dans le texte, voire justifié comme pratique du bon docteur vraiment moderne ? Dans cette peinture de son modèle, largement tracée et parfois caressée, avec juste ce qu'il faut d'agréables griffures, on sent chez le peintre comme une coquetterie d'équité et presque d'admiration. Au point que le mot « grandeur » est prononcé (au conditionnel, il est vrai), c'est même le dernier trait d'un portrait qui ne manque pas de souffle. Il nous fait souvenir que l'anesthésie s'appelle aussi du nom contraire : réanimation.

Et puis, il faut tout de même ne pas oublier que l'anesthésie fut plus qu'un progrès : une révolution. Elle permet les miracles de la chirurgie qui, sans elle, serait encore aux mains du barbier-apothicaire. Dans l'avancement de nos sociétés, libérales ou non, peut-être permettra-t-elle enfin de « changer l'homme » en trafiquant sous son crâne.

En attendant ces progrès décisifs, les opérations les plus sanglantes et parfois les plus longues, pratiquées sur toute l'étendue de la planète, continuent de se faire sans anesthésie aucune. Tout au contraire. La douleur régénère celui qui la subit et fortifie celui qui l'administre ; le bain de sang a toujours été une jouvence du pouvoir. Et, dans tous les cas, le peuple reçoit son opium : le discours politique. Rien ne sert d'endormir, si ce n'est pour donner à rêver.

Sang et rêve : nous voilà bien loin, Dieu merci, du giscardisme. Plus loin que jamais peut-être, puisque les spécialistes eux-mêmes qui consultent dans *Pouvoirs*, à tant l'examiner, l'explorer, le peser, le définir ou l'attester, en viennent à se demander s'il existe.

(1) *Pouvoirs*, « Le giscardisme » n° 9, PUF.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LES SUITES DU PROCÈS DE PRAGUE

M. Fiterman (P.C.F.) reproche au gouvernement français d'avoir reporté la visite de M. François-Poncet

Pour manifester leur mécontentement à la suite du procès de Prague, les Etats-Unis ont annulé le voyage que devait faire en novembre, à Prague, M. Robert Barry, sous-secrétaire d'Etat adjoint.

L'indignation persiste et M. Louis Van Geyt, président du P.C. belge, a réagi violemment aux condamnations en affirmant que « ces pratiques sont utilisées par les ennemis du socialisme et de la détente en Europe ». La C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres), l'Institut international de la presse, la FEN ont à leur tour condamné ces procédés. L'Assemblée européenne tiendra une discussion d'urgence sur l'arrestation de quatre prêtres catholiques et de deux laïcs le 10 septembre.

Les cinq Français expulsés de Prague, ainsi que deux autres qui n'ont pas été inquiétés, ont rendu compte jeudi, au cours d'une conférence de presse, des événements qui se sont passés à Prague durant le procès, sur lequel ils ont fourni de nombreux détails qu'on lira dans le témoignage ci-dessous de Jean-Yves Potel, journaliste à « Rouge » (qui était parmi les cinq expulsés), et dans le texte du metteur en scène Patrice Chéreau.

Interrogé, jeudi soir 25 octobre, au micro de France-Inter, sur l'annulation du voyage en Tchécoslovaquie de M. François-Poncet, M. Fiterman, membre du secrétariat du comité central du P.C., a déclaré d'autre part : « Le gouvernement français est mal placé pour donner des leçons d'humanisme, surtout si on se réfère à sa politique. » A la question « Plus mal placé que le P.C. ? », il a répondu : « Ah certainement ! Ecoutez, nous Bokassa ce n'est pas notre ami, ça ne l'a jamais été. Alors, cela dit, je vais ajouter qu'il faudra tout de même y aller à mon avis, à Prague. Pourquoi ? Parce qu'il y a des questions supérieures qui sont en jeu, celle de la paix, celle de la sécurité en Europe, et il faut travailler à cela. »

TÉMOIGNAGES

Des accusations non fondées, un climat de calomnie

par JEAN-YVES POTEL

Il aura donc fallu attendre la fin du procès pour que le *Rudé Pravo*, organe du P.C., commente le procès de Prague. Mais rien n'est dit sur le contenu des séances. Les déclarations des accusés, la demande par l'ensemble des avocats de l'acquittement pur et simple de leurs clients, de cela la population tchécoslovaque ne saura rien. En revanche, depuis les arrestations de mai dernier, un climat de calomnies sur la vie privée des militants du VONS inculpés était savamment organisé.

On a vu, à la télévision, de luxueuses automobiles stationnées devant l'appartement de Mme Nemcova ou, encore, l'appartement en désordre du Dr Vaclav Benda. Tout cela accompagné de pesantes allusions sur le divorce de la première et sur la mauvaise tenue de maison par la femme du second. Les amis des six sont constamment surveillés, depuis plusieurs mois des policiers stationnent devant leur porte. Quand il s'agit d'appartements propriété d'Etat, les fonctionnaires de la police politique s'installent carrément à l'intérieur. Le philosophe Julius Tomin, sans emploi depuis trois semaines, a même été retenu plusieurs jours dans un asile psychiatrique, après avoir été drogué, alors qu'il se rendait en Bohême donner un cours pour l' « université volante » organisée par les dissidents. Un autre jour, Zdena Tominova, sa femme, porte-parole de la Charte 77, a été attaquée et bastonnée dans un escalier par des individus masqués.

C'est dans ce climat que s'est ouvert le procès lundi dernier. En cherchant à isoler les accusés et leurs amis, la police n'a cependant pas réussi à briser la solidarité intérieure. Environ deux cents Tchécoslovaques, dont certains venaient de province, l'ont manifestée concrètement devant le tribunal, rue Spalena. Lundi matin, une quarantaine de personnes, dont les trois porte-parole de la Charte, ont pénétré dans les couloirs jusqu'à la porte de la salle d'audience.

A midi, ce même jour, une soixantaine de manifestants étaient massés de l'autre côté de la rue Spalena. J'ai pu personnellement observer la détermination et la gravité de ces hommes et de ces femmes stationnés là, les bras croisés. Les passants s'arrêtaient brièvement, souvent par sympathie.

Lundi après-midi, trente-sept personnes ont été interpellées, dix-sept seront gardées à vue jusqu'à mercredi. Mardi soir, à 19 heures, sept jeunes ont également été arrêtés et battus dans les locaux de la police. Il s'agit de Lukas Tomin, Liska Tomas, Hajek Miroslav, Jenakova Jana, Smida Pavel, Vojak Ladislav, Medek Jan. Ils sont tous âgés de moins de dix-huit ans. A partir de mardi après-midi, c'est donc en flânant par petits groupes autour du tribunal que s'est poursuivie cette solidarité. On comprend, dans ces conditions, la joie des militants de la Charte 77 et du VONS, lorsque sept personnalités françaises ont fait les cent pas devant la porte du tribunal, mardi soir, en attente du verdict.

Cent policiers

A l'intérieur de la salle d'audience, toutes les places étaient occupées par une centaine de policiers, dont plus de la moitié en uniforme. Seuls dix membres des familles étaient acceptés. J'ai pu recueillir auprès de plusieurs d'entre eux un compte rendu détaillé des audiences.

« L'accusation ne repose sur rien », ont constaté collectivement les avocats en demandant l'acquittement à la fin du procès. Deux témoins seulement ont été cités. Le premier, une femme sans travail à la suite d'une condamnation, a reconnu avoir reçu 1 500 couronnes de Vaclav Havel. Un don personnel, a précisé ce dernier. « *Cet argent vous a été remis par la C.I.A. par l'intermédiaire de la Suède* », accuse M. Adamec, un des deux procureurs. « *Nous avons effectivement reçu de l'argent de Suède,* répond Vaclav Havel. *Il a été envoyé à la Charte 77 pour son action en faveur des droits de l'homme par le prix Mommsen. Ce n'est donc pas par la C.I.A. D'autre part, nous l'avons reçu au printemps 1979, soit plusieurs mois après le don personnel évoqué par le témoin.* » La première « preuve » de l'accusation s'est ainsi effondrée. La seconde fut encore moins convaincante. L'acteur Albert Cerny, emprisonné depuis le 26 mars pour avoir participé à des réunions du VONS, a dit : « *Je n'ai rien entendu d'illégal dans ces réunions.* » L'accusation voulait ainsi montrer l'existence d'une « *organisation en lutte contre l'Etat* ». On comprend pourquoi le tribunal a refusé d'entendre un troisième témoin, Ladislav Lis, également emprisonné.

Le verdict de mardi soir ne repose donc sur aucun fait prouvé. C'est ce qu'ont rappelé les six accusés dans leurs brèves déclarations, fréquemment interrompues. Jiri Dienstbier, que les juges ont coupé une dizaine de fois, n'a pu terminer son intervention. Le logicien Vaclav Benda a réussi, malgré les interruptions, à parler assez longuement : « *La cour n'a pas essayé de prouver l'inexactitude des textes que nous publions. Elle considère a priori qu'ils sont faux. Ce que publie et dit le VONS ne peut pourtant avoir que deux significations : ou bien nos affirmations sont fausses, mais alors il faut le prouver. Ou bien ce que nous disons est vrai, et vous nous condamnez quand même, mais les résultats de ce procès seront bien plus dangereux que nos écrits pour salir l'image de la Tchécoslovaquie.* » Mme Dana Nemcova, souffrante, a dû être évacuée de la salle. Elle avait commencé par évoquer les leçons qu'elle avait tirées des procès en réhabilitation auxquels elle avait assisté dans les années 60, mais la cour a refusé d'entendre la suite...

« Je n'ai rien à voir avec cette cour »

Le dramaturge Vaclav Havel, après avoir montré comment il avait compris que les droits inscrits dans la Constitution tchécoslovaque pouvaient être bafoués par le gouvernement et sa police, a relevé les mots-clés de l'acte d'accusation : « *pervertir* », « *subversion* », « *hostilité à l'Etat* », « *calomnies* ». « *Autant de mots qui prennent un sens émotionnel très grand alors qu'ils ne s'appuient sur aucune preuve. Autant de mots vides... Regardez ce que nous avons publié : des faits, attestés par des tribunaux, et des condamnations légales ; des faits qui ne sont pas contestés, mais des faits qui sont autant d'abus de pouvoir de notre police et de notre justice.* »

Comme l'avait fait Vaclav Benda, il interpelle le président du tribunal, M. Kaspar : « *L'accusation invoque l'article 88 de notre code. Cet article conseille une extrême sévérité contre les entreprises subversives comme la nôtre. Mais, dans ce cas, pourquoi avoir attendu un an, après la proclamation légale du VONS, pour nous poursuivre ?* »

Créé en avril 1978, le VONS avait déposé ses statuts et la liste de ses membres auprès du tribunal de Prague, comme l'exige la loi.

Havel rappelle enfin, comme Vaclav Benda, son refus d'émigrer : « *J'aime ce pays, et je veux y rester. Si j'étais un ennemi de l'Etat, je serais parti.* » Tous les accusés se sont déclarés solidaires les uns des autres, ils ont refusé la dissociation des cas, comme cela a été tenté pour Petr Uhl, considéré comme le principal responsable du VONS. Petr Uhl n'a d'ailleurs parlé que deux minutes. Il a commencé sa déclaration en évoquant les accords d'Helsinki. La cour l'a immédiatement interrompu : « *Ceci n'a rien à voir avec le procès.* » « *Je n'ai donc rien à voir avec cette cour !*, a répondu Petr Uhl. *Je ne la reconnais pas, les accusations portées contre moi n'ont pas de sens, elles visent simplement à combattre la Charte 77 et le VONS. Ce tribunal n'a pas de pouvoir de décision, toutes les peines ont déjà été décidées en haut lieu.* »

Après le verdict, les familles ont voulu rencontrer leur parent cinq minutes. Cela leur a été interdit, « *pourtant, lors des procès des années 50, c'était autorisé* », m'a dit le fils de Mme Bednarova. Tous les membres de la Charte 77 et du VONS que j'ai rencontrés après le procès ont été formels. C'est la solidarité internationale, en particulier celle provenant d'organisations ouvrières et démocratiques, qui a permis l'abaissement des peines. Dans un communiqué rédigé mardi soir, le VONS déclare notamment : « *La riposte internationale a une extrême importance pour notre travail. Dans la situation actuelle de blocage de l'information, c'est le seul moyen qui puisse contrecarrer la pratique des institutions tchécoslovaques.* »

La peur est dans le camp de ceux qui veulent réprimer

par PATRICE CHÊREAU (*)

Nous ne sommes pas allés à Prague par envie de publicité, mais pour aller soutenir physiquement des gens qui se battent et pour voir, et pour entendre, pour témoigner de ce qu'on avait vu et développer une action de soutien à partir des choses les plus concrètes. On ne peut raconter que ce qu'on a vu et entendu, et pour moi, dans ce voyage à Prague en compagnie des trois autres membres de la délégation — Jean-Pierre Faye, Jean Dieudonné et Alain Challier — et des trois Français que nous avons rencontrés sur place — Catherine Samary, Jean-Yves Potel et Daniel Ouaki, — pour moi c'est d'abord le courage exceptionnel, le cran, de ces hommes et de ces femmes, signataires ou porte-parole de la Charte 77 et membres du VONS, c'est leur courage devant la pression psychologique constante à laquelle ils se sont soumis, c'est malgré tout la formidable détermination de gens comme Zdena Tominova (1), *qui est suivie à chaque minute par les policiers en civil et par une voiture, qui est contrôlée sans arrêt, qui s'attend à tout instant à être arrêtée. Ce sont des gens à bout, mais qui ne seront jamais à bout, qui continueront à se battre quoi qu'il arrive et qu'il faut aider.*

En face de cela, la police, les polices — elles sont trois, si j'ai bien compris, — le désarroi qu'on a provoqué chez elles, les médiocres tentatives d'un patron de restaurant nous proposant de faire du trafic de devises cinq minutes avant notre arrestation, ce policier en civil ivre mort au tribunal à qui l'on demande à dessein l'heure à laquelle sera prononcé le verdict et qui la donne complaisamment, les systèmes de filature grotesques, en bref, le désarroi de cette police, la peur.

La peur n'est pas chez les dissidents, elle est dans le camp de ceux qui veulent réprimer. Tout l'exprime : la bêtise de leurs motifs, l'absence de fondement juridique de notre arrestation et de notre expulsion, le fait qu'on n'arrête que cinq personnes sur six parce qu'on a ordre de n'en arrêter que cinq et qu'on laisse la sixième tenir une conférence de presse en plein centre de Prague, les questions lors de notre interrogatoire : « Combien allez-vous toucher quand vous allez rapporter tout cela à Paris ? », *me demande le commissaire qui tient à la main mes notes sur le procès.*

Et puis l'inanité des charges à ce procès, charges indémontrables, l'accusation d'être payé par la C.I.A. qui porte sur des sommes dérisoires, des gens arrêtés de nouveau pour les mêmes raisons qui les avaient fait précédemment arrêter et libérer sans inculpation, les sentences décidées d'avance : une répression sans but, sans perspectives politiques. C'est peut-être cela qui est important : cette police a des failles, des tremblements ; ce gouvernement a l'air divisé et c'est de cela sans doute que les chartristes et les membres du VONS tirent leur force, tirent la conviction formidable qu'ils portent en eux et l'humour qu'ils arrivent encore à avoir (cette phrase magnifique d'un accusé : « Si, dans les années 50, le VONS avait existé, M. Gustav Husak, actuellement président de la République, n'aurait jamais été condamné et n'aurait pas fait de prison. »

Tous, ils remercient pour toutes les actions en leur faveur qui ont été et pourront être entreprises — ils ne nous disent pas lesquelles, ils n'ont pas de conseils à nous donner, c'est à nous de les trouver, — mais ils nous disent que la solidarité internationale compte, a compté (le verdict, déjà monstrueux, aurait pu être plus lourd, on le sait).

Ils nous disent : ce procès a été décidé — je cite — par une fraction dure du gouvernement qui agit sur les ordres de Moscou. Cela fait très rétro de dire cela, mais il faudrait cesser un jour d'être prudent par peur de se faire accuser d'anticommunisme. C'est une bureaucratie qui hésite et qui a peur : il était important d'y aller et de le voir ; maintenant, me semble-t-il, il est important de le dire, comme il était important de voir le portrait de Staline dans les bureaux de la police (je ne suis pas seul à l'avoir vu, Jean-Pierre Faye en a vu un second et Jean Dieudonné, lui, a eu droit à la photo de Dzerjinski, le fondateur de la Tchéka). Et tout cela il ne faudra pas l'oublier lors du prochain procès qui va avoir lieu. Et maintenant, c'est Havel et ses coéquipiers qu'il ne faut pas oublier. Il ne faut pas cesser de se battre pour eux : cinq ou quatre ans et demi, c'est encore trop.

(*) Metteur en scène : membre de l'Association internationale de défense des artistes victimes de la répression (AIDA).

(1) Porte-parole de la Charte 77.

ESPAGNE

Le référendum en Catalogne et au Pays basque

(Suite de la première page.)

Non, sans doute, puisque, le jour même du référendum, un de leurs leaders, M. Telesforo de Monzon, député du Guipuzcoa, précisait dans le quotidien nationaliste *Egin* qu' « *une cause de libération nationale n'était pas un problème arithmétique* ». C'était rejeter d'avance les conclusions qui pourraient être tirées d'une défaite de l'abstention.

L'ETA militaire, pour sa part, a affirmé que la lutte armée continuera. L'organisation a posé depuis longtemps ses conditions à une trêve, et elle s'y tient : départ de la police, contrôle de l'armée cantonée en Euskadi par le gouvernement basque. L'ETA a tout de mmée précisé qu'elle ne se battrait contre « *aucun Basque* », ni contre la future police autonome, à moins que celle-ci ne participe à la répression contre ses dirigeants. Une telle déclaration éloigne, en principe, le danger d'une guerre civile.

Le président du Conseil général, M. Garaicoechea, qui présidera sans doute le futur gouvernement autonome, a annoncé son intention de négocier avec la guerilla. Pour cela, il lui faudra l'aide de Madrid — c'est-à-dire un rapide transfert de compétences, pour donner à son gouvernement une certaine autorité face aux partisans de la lutte armée. Il n'est pas sûr, de toute façon, que l'ETA soit disposée à pactiser. On pense, au Pays basque, que si ses revendications étaient satisfaites, elle serait capable d'en présenter de nouvelles.

Certains militants d'Euskadiko Eskerra (formation indépendantiste ralliée au statut d'autonomie) pensent néanmoins que, dans le climat de détente qui prévaudra pendant les premiers mois de l'autonomie, une libération des prisonniers politiques basques serait une mesure habile. L'ETA est surtout populaire parce qu'elle se bat contre la « *répression* » ; ce serait lui enlever une de ses justifications que d'ouvrir les prisons.

Le leader d'Euskadiko Eskerra, M. Mario Onainda, vient de déclarer que pour « *compléter* » le statut, il faudrait prendre une telle initiative. Il estime, en outre, qu'il importe d'envisager une intégration rapide de la Navarre dans la communauté autonome d'Euskadi. Mais les résistances, dans l'un et l'autre cas, risquent d'être vives, et il est peu probable que le gouvernement de M. Adolfo Suarez soit disposé à s'y heurter de front.

Déception en Catalogne

A Barcelone la déception a été grande, même si la plupart des hommes politiques catalans se sont efforcés de la dissimuler. Alors que le statut d'autonomie n'avait pratiquement aucun adversaire, l'abstention a été un peu plus grande (41 %) qu'en Euskadi. Le président du parti communiste catalan (P.S.U.C.), M. Lopez Raimundo s'est dit « *profondément préoccupé* » du résultat. Celui-ci contredit les prévisions de la Généralité, qui faisait état, il y a quelques jours, d'une participation probable de 70 % du corps électoral.

On est évidemment loin de la ferveur avec laquelle avait été approuvé, en 1931, le premier statut d'autonomie : il y avait eu 80 % de votants et plus de 99 % de « oui ». Il est vrai que l'on avait voté, alors, un texte qui n'était pas passé par le crible des Cortès...

Cette fois, les Catalans se sont prononcés sur un projet qui est le fruit des compromis avec le gouvernement madrilène. Sa rédaction, souvent ambiguë, n'était sans doute pas de nature à soulever l'enthousiasme. Pourtant tous les partis s'attendaient à un meilleur score.

Ils doivent constater, une fois de plus, que leur crédit et celui de la Généralité souffrent d'une érosion croissante. Leur avenir s'annonce difficile. Déjà ils ne savent guère comment remplacer M. Josep Tarradellas, car ils n'ont aucune personnalité de prestige à présenter. Leur tâche sera d'autant plus ardue qu'il leur faudra nouer des alliances pour gouverner. M. Tarradellas recommande un gouvernement d'union nationale, semblable à celui qui existe déjà. Les communistes préconisent aussi cette formule, qui leur permettrait de maintenir leur présence au sein du futur conseil exécutif. Mais la décision appartiendra aux deux formations qui occupent le centre gauche sur l'échiquier politique : le parti socialiste et Convergence démocratique, dont les forces devraient s'équilibrer lors des élections au Parlement catalan.

Les joutes qui s'annoncent pèsent peu, de toute façon, en regard de cette question fondamentale : quelle sera la vitalité des autonomies ? Madrid les concevra-t-elle comme une simple décentralisation ? Ou bien l'administration centrale procédera-t-elle à une véritable répartition du pouvoir politique, comme le demandent les Catalans et les Basques ? A Barcelone, comme à Bilbao et à San Sebastian, on sait que le sort des futures communautés autonomes dépendra de la consolidation de la démocratie et de l'évolution des esprits dans le reste de l'Espagne. Un pays ne se débarrasse pas en quelques mois ni même en quelques années de plusieurs siècles de traditions centralistes.

Mais l'avenir des autonomies dépendra beaucoup du dynamisme des populations locales : à cet égard, les 41 % d'abstentions de la Catalogne ne sont pas un bon présage.

CHARLES VANHECKE.

Turquie

● *Le Tribunal de l'état de siège d'Ankara a condamné à la peine de mort*, le 25 octobre, les quatre membres de l'organisation Aigles de la révolution palestinienne qui avaient occupé l'ambassade d'Egypte à Ankara du 13 au 15 juillet dernier.

Leur principal complice turc, Omer Faruk Erden, a été condamné à dix-neuf ans de prison. Trois autres Turcs ont été condamnés à des peines allant de six mois à quatre ans.

Deux policiers avaient été tués, un membre du personnel avait trouvé la mort en tentant de s'échapper. Un Egyptien avait été grièvement blessé. Le commando s'était rendu en relâchant une douzaine d'otages (*le Monde* des 14, 15, 16, 17 juillet 1979).

EUROPE

Allemagne fédérale

CO-INCULPÉ DE KURT LISCHKA

Ernst Heinrichsohn tente de minimiser son rôle dans la déportation des juifs français

De notre correspondant

Bonn. — Après les violences du premier jour (*le Monde* du 25 octobre), le procès Lischka-Hagen-Heinrichsohn prend son rythme normal, dans une atmosphère apaisée. Il s'enfonce même dans la routine. Une bonne partie de la séance du jeudi 25 octobre a consisté en conciliabules devant la table du président. Il s'agissait de reconnaître et de déchiffrer des documents qui figurent dans le dossier de l'accusation. Les quelques manifestants français qui ont prolongé leur séjour à Cologne pour suivre les débats étaient déçus et mécontents de ne rien entendre. Même Mᵉ Kaul, célèbre avocat venu de la R.D.A. et qui siège au banc de la partie civile, a vivement contesté le caractère trop confidentiel de certains échanges. « *Je comprends*, s'est-il écrié à l'adresse d'un défenseur, *que vous ne parliez pas plus fort alors qu'il s'agit seulement du meurtre de quatre-vingt mille personnes.* »

Les accusés, eux aussi, s'habituent à leur procès. Lischka ne cherche plus à dissimuler son visage. S'il dirige rarement son regard vers le public, il prend des notes, compulse des dossiers et, bien souvent, suit les débats en croisant les bras, comme un élève très docile. Il a même accepté, jeudi, de se soumettre à l'interrogatoire d'identité sans être assisté par un avocat.

« Une responsabilité morale »

L'un de ses trois défenseurs vient d'ailleurs de renoncer à sa tâche. Selon lui, les chefs d'accusation sont trop vagues, et le fait que le procès se déroule dans une atmosphère de « terreur » rend la défense des accusés très difficile sinon impossible. Cet interrogatoire a fait apparaître que, en 1946, les Britanniques avaient livré Lischka aux Français, mais que ceux-ci le renvoyèrent bientôt aux forces anglaises.

Mais la journée de jeudi a surtout été celle d'Ernst Heinrichsohn, auquel on reproche d'avoir organisé les grandes rafles de juifs et leur déportation durant l'été 1942. Lui-même s'est présenté comme un simple « employé » dans le bureau des affaires juives de la Gestapo et a prétendu avoir « *fait un scandale* » au camp de Drancy parce que les surveillants français s'appropriaient les rations prévues pour les internés. A l'en croire, les détenus lui auraient manifesté leur reconnaissance en lui adressant des cadeaux.

En ce qui concerne la « solution finale » qui attendait les déportés Heinrichshon assure qu'il ignorait tout. Il regrette ce qui s'est passé et en éprouve « *de la honte* ». Mais, ajoute-t-il, « *tout sentiment de culpabilité me faisait alors défaut, car je ne pouvais pas croire à ce qui s'est passé, et que j'ai seulement appris à la fin de la guerre* ». S'il nie toute responsabilité criminelle, il se reconnaît aujourd'hui « *une responsabilité morale* » dans l'extermination des juifs. Aussi comprend-il que les gens le haïssent. Il voit cependant la preuve de son innocence dans le fait que, en 1952, le ministère ouest-allemand de la justice l'a exempté de toute poursuite, bien qu'il ait honnêtement rendu compte de son travail pendant la guerre.

Le plus souvent, le président du tribunal, M. Fassbender, semble accepter les objections sans les discuter, allant jusqu'à dire aux accusés ou à leurs avocats : « *Oui, vous avez raison.* » Mais, sans jamais hausser le ton, il a l'art de les surprendre par une question embarrassante au moment où ils s'y attendent le moins : « *Mais enfin, monsieur Heinrichsohn, vous avez cru, nous dites-vous, que les déportés allaient dans des camps de travail. Ne vous êtes-vous pas posé des questions lorsqu'on a arrêté des enfants, des vieillards et des malades ?* » Heinrichsohn répond qu'il a « *vu très peu d'enfants au camp de Drancy* », et qu'il n'a jamais mis les pieds au Vélodrome d'Hiver...

Le débat vient seulement de s'ouvrir. On attend la confrontation qui aura lieu entre Heinrichsohn et les témoins qui assurent reconnaître en lui le « *beau jeune homme blond* » en uniforme de SS qui présidait « *avec une joie sadique* » au départ de tous les convois.

JEAN WETZ.

Grande-Bretagne

Le gouvernement va organiser une conférence sur l'Ulster

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement britannique a invité jeudi 25 octobre les quatre principaux partis d'Ulster à une conférence sur les moyens de rendre à la province un certain contrôle sur ses propres affaires, à l'exception de la loi et du maintien de l'ordre. Le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, M. Atkins, a annoncé aux Communes que la conférence se tiendrait vers la fin novembre en Ulster, et qu'il présenterait, d'ici deux semaines, un document consultatif aux quatre partis.

Leurs premières réactions ne sont guère encourageantes : le principal, le parti unioniste officiel, a fait savoir qu'il ne prendrait pas part aux entretiens. Le parti travailliste et social-démoextrémistes du parti unioniste démocrate, s'est montré favorable à déclaré « *très soupçonneux* ». Seul le Révérend Paisley, chef des mocrate, s'est montré favorable à l'initiative de M. Atkins. Il pourrait en tirer parti afin d'accroître son audience dans la majorité protestante.

M. Atkins n'a donné aucun détail sur son projet, dont l'ampleur paraît limitée, puisque la République d'Irlande n'y sera associée sous aucune forme. Néanmoins, le gouvernement de Dublin s'y est montré favorable : à ses yeux, la restitution de certains pouvoirs à l'Ulster constitue un premier pas dans la bonne direction.

Il n'est pas question, a précisé M. Atkins, d'un retour au Stormont, le gouvernement local suspendu en 1972, ou à l'assemblée provinciale dissoute en 1974, après la grève générale des protestants. La justice, l'armée et la police, a-t-il également indiqué, resteront entièrement contrôlées par Westminster. Son but semble donc simplement d'inciter les deux communautés à coopérer à la gestion de la province, soit au sein d'une assemblée élue, vraisemblablement à la proportionnelle, soit dans des conseils régionaux qui seraient installés dans les six comtés.

M. Atkins, qui, à l'origine, ne comptait rien proposer avant le printemps, a voulu manifestement profiter de l'impulsion donnée par l'appel à la paix qu'a lancé le pape voici moins d'un mois. Même modeste, ce plan permettra au moins au gouvernement britannique de répondre aux accusations d'immobilisme qui lui sont fréquemment adressées à propos de l'Ulster, en particulier de la part des Etats-Unis. Il lui donnera également des arguments contre le Congrès américain, qui avait suspendu, l'été dernier, les ventes d'armes à la police d'Ulster par Washington, pour protester contre ses méthodes d'interrogatoire. Enfin, il renforcera la position du premier ministre de la République d'Irlande, M. Lynch, contesté au sein de son propre parti, le Fianna conciliante à l'égard de Londres. Fail, pour sa politique, jugée trop (*Intérim.*)

(*Intérim.*)

DIPLOMATIE

LA REMISE DE LETTRES DE CRÉANCE A L'ÉLYSÉE

L'ambassadeur d'Algérie souligne les raisons d'une entente « tant sur le plan bilatéral qu'international »

Le président de la République a reçu, jeudi 25 octobre, les lettres de créance des ambassadeurs d'Algérie, de Centrafrique, de Belgique, de Grèce et du Congo. La cérémonie pour l'ambassadeur centrafricain n'avait pas été annoncée et a été ajoutée au dernier moment.

L'ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed Sahnoun, a déclaré : « *Les relations entre l'Algérie et la France remontent loin dans l'histoire. En fait, peu de pays peuvent se prévaloir de relations aussi prolongées et intenses, parfois harmonieuses et parfois contradictoires.* » Après avoir indiqué que le dialogue des deux peuples avait été parfois « *haché et incertain* », du fait de la colonisation, l'ambassadeur a poursuivi :

« *Vous avez cependant, par votre voyage historique dans notre pays, scellé la réconciliation définitive entre nos deux peuples et appelé à une coopération (...). Nous demeurons convaincus, malgré certains aléas politiques, que ce message reste celui de la France et nous y adhérons totalement.*

» *La proximité géographique, la complémentarité économique, une certaine communauté de nos destins, nous imposent une coopération étroite sur tous les plans. Sur le plan bilatéral nos deux pays peuvent multiplier leurs échanges et devenir des partenaires économiques privilégiés. Des perspectives remarquables s'offrent à nous dans les domaines énergétiques et industriels (...). Aucun obstacle majeur ne semble devoir empêcher la poursuite de la coopération culturelle et technique (...). L'émigration algérienne (...) apprécie la compréhension et l'accueil qu'elle trouve auprès de la majorité du peuple français. Nous sommes plus que jamais décidés à accélérer la réinsertion de nos ressortissants émigrés et nous souhaitons, dans ce domaine particulièrement sensible (...), harmoniser nos démarches dans le respect total des droits fondamentaux des intéressés. Sur le plan international, nos intérêts mutuels nous commandent aussi d'harmoniser nos points de vue et de contribuer ensemble à la solution de certains problèmes urgents.* »

Faisant implicitement allusion au problème saharien, l'ambassadeur a déclaré : « *L'héritage du passé fait que certaines régions proches de nous sont encore le théâtre de conflits graves. (...) Le rôle de la France pourrait être tout à fait significatif. Nous avons des raisons de croire que nous pourrions œuvrer ensemble en partisans sincères de solutions équitables à tous ces problèmes.* »

L'ambassadeur a alors commenté favorablement les votes français à l'ONU sur le Sahara, les prises de position de la France sur l'apartheid, son rôle en Europe à l'égard des Palestiniens. Il a poursuivi :

« *Vous avez, enfin, fait vous-même preuve d'une grande intuition anqud vous avez lancé l'idée du dialogue Nord-Sud et plus récemment encore lorsque vous avez suggéré le schéma d'un trilogue Europe-Afrique-Monde arabe, qui pourrait être un cadre de concertation de nature à déboucher sur des initiatives pragmatiques que nous appelons de nos vœux et qui devraient pouvoir rejoindre nos propositions pour un nouvel ordre économique international. Tous ces points de repère illustrent donc, tant sur le plan bilatéral qu'international, les raisons d'une entente et d'une compréhension, qui dépasseraient les aspects conjoncturels que les héritages du passé nous imposent parfois.* »

Après avoir souligné que les « *affinités profondes* » des deux pays correspondent à « *une longue connaissance réciproque* », M. Giscard d'Estaing a répondu notamment : « *Et pourtant, nous ne nous comprenons pas toujours comme nous le devrions. Il importe donc que nous allions de l'avant dans notre dialogue pour éviter à l'avenir les malentendus qui ont pesé sur nos relations. Les multiples liens que tissent, entre nous, les hommes, la culture, l'économie nous le commandent.*

» *Les hommes, d'abord, c'est-à-dire mes compatriote, qui ont choisi de rester dans votre pays, ainsi que les nombreux cadres et coopérants français (...), c'est-à-dire la vaste communauté algérienne qui, depuis de nombreuses années, a apporté un concours significatif à notre économie et dont nous souhaitons aujourd'hui réexaminer la situation avec vous, dans l'esprit de concertation que vous évoquez, afin d'assurer ses conditions de séjour et d'emploi dans une conjoncture devenue plus difficile.*

» *La culture, mais aussi le développement, c'est-à-dire cette coopération culturelle et technique sans égale, exemplaire à plus d'un titre (...).*

» *L'économie, enfin, marquée par la complémentarité de nos ressources et de nos moyens. La rencontre de la technologie française et de la volonté algérienne de développement et de progrès social, qui a déjà produit des résultats très appréciables pour notre profit respectif, doit nous inciter à approfondir encore nos rapports dans ce domaine.* »

[*Le Monde* daté 5-6 août a publié la biographie de M. Sahnoun.]

CONGO : l'esprit de dialogue

A l'ambassadeur du Congo, M. Jean-Pierre Nonault, le président de la République a déclaré : « *La France (...) est sensible à l'esprit de dialogue qui inspire la diplomatie congolaise tant dans ses rapports entre pays africains que dans ses relations entre pays développés et pays démunis. Je sais combien le gouvernement congolais est préoccupé par la recherche d'un ordre économique international plus juste et plus favorable aux Etats les plus démunis. C'est pourquoi je suis convaincu que la France et le Congo conjugueront leurs efforts pour faire avancer dans toutes les enceintes internationales l'idée d'un monde plus juste et plus équitable.* »

[M. Jean-Pierre Nonault est né en 1937 à Sibiti. Il commença sa carrière dans l'enseignement et le syndicalisme avant de devenir commissaire du gouvernement pour la région de Kouilou (1971), puis ambassadeur à Moscou (1974-1979). Il est membre du comité central du parti des travailleurs, la plus haute instance politique du Congo.]

CENTRAFRIQUE : rendre la parole au peuple

A M. Jean-Marie Frisat, ambassadeur de Centrafrique, M. Giscard d'Estaing a déclaré : « *Dans ce monde de division où l'isolement peut être mortel, la notion de solidarité ne reste pas pour la France un terme vide de sens. Venir à l'aide de nos amis qui se trouvent dans l'adversité, contribuer si nécessaire, face à une situation exceptionnelle, à rendre la parole au peuple, tel est l'esprit de démocratie qui anime l'action de la France. C'est ainsi que nous comprenons notre devoir envers nos amis africains : la solidarité véritable doit se manifester sur le plan humain, sur le plan politique, comme dans le domaine du développement.*

» *Je tiens à rendre hommage au président David Dacko. Premier président élu par le peuple de la jeune République centrafricaine, il a tenu avec courage à reprendre en main le destin de son pays au moment où celui-ci était menacé dans son existence et dans son âme de l'intérieur et de l'extérieur. La France apportera à l'Etat de Centrafrique toute la coopération nécessaire à l'immense tâche de reconstruction nationale qui s'impose (...).* »

[Né en 1931 à Brazzaville (Congo), M. J.-M. Frisat a fait ses études en cette ville, ainsi qu'en Centrafrique et au grand séminaire de Lille. Chirurgien dentiste de la faculté de Nantes, docteur de l'université de Paris, il a dirigé le centre dentaire de Bangui et présidé (1974-1977) le secrétariat de santé dentaire pour l'Afrique. Paris est son premier poste diplomatique.]

BELGIQUE : la voix de l'expérience et de la raison

L'amitié franco-belge, « *qui paraît à première vue un don de nature, devient l'instrument qui nous permet de rassembler nos énergies e tnos ressources pour un dessein commun : l'œuvre de la construction européenne* », a dit M. Giscard d'Estaing à l'ambassadeur de Belgique, M. Alexandre Paternotte de la Vaillée. « *Je sais que la Belgique n'est pas moins résolue que la France à ce que l'Europe fasse entendre sa voix, qui est celle de l'expérience et de la raison.* »

[*Le Monde* a publié le 21 septembre la biographie de M. Paternotte de la Vaillée.]

GRÈCE : une ère nouvelle

Dans son allocution, le nouvel ambassadeur de Grèce, M. Stefanos Stathatos, a souligné que sa mission « *coïncide avec l'ère nouvelle qui s'ouvre pour la Grèce* » par son adhésion aux Communautés européennes. Le président de la République a notamment répondu : « *Les relations qui unissent la France et la Grèce sont d'une qualité exceptionnelle. Une coopération étroite et familière s'est établie entre nous. Qu'il s'agisse de culture ou d'économie, il est peu de secteurs qu'elle ne touche, et son développement se poursuit dans des conditions que je crois bénéfiques pour nos deux pays.* »

[M. Stefanos Stathatos est né à Athènes en 1922 et, après une licence en droit, a poursuivi ses études à Paris (sciences politiques), Londres (London School of Economics) et La Haye (Académie de droit international). Entré aux affaires étrangères en 1953, il a été en poste à trois reprises à l'administration centrale, ainsi qu'au Caire, à l'OTAN, à Washington et à l'ONU. A partir de 1974, il a été ambassadeur auprès des Communautés européennes à Bruxelles, où il a mené à bien les négociations sur l'adhésion de la Grèce à la C.E.E.]

ASIE

L'AIDE AU CAMBODGE

Phnom-Penh pourrait faciliter l'acheminement des secours

Dans une déclaration publiée par l'agence officielle S.P.K., captée à Bangkok, le ministre cambodgien des affaires étrangères a précisé, selon l'A.F.P., qu'« *en cas d'augmentation substantielle de l'aide* » acheminée par l'Unicef et le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), le Cambodge était « *prêt à étudier, avec ces deux organisations, une amélioration des moyens de réception et de transport et à envisager, en cas de besoin, d'autres voies d'accès.* »

Mercredi 24 octobre, trois sénateurs américains s'étaient rendus à Phnom-Penh, pour demander aux autorités d'accepter qu'une partie de l'aide au Cambodge soit acheminée par route, à partir de la Thaïlande, afin d'accélérer l'envoi des secours.

Selon le ministre, M. Hun Sen, les sénateurs se sont rendus à Phnom-Penh « *pour se rendre compte sur place de la situation alimentaire, et étudier les possibilités d'une contribution américaine à l'aide internationale en faveur de notre peuple* ». « *Cependant*, a-t-il poursuivi, *loin d'apporter des précisions sur ces possibilités, les congressistes ont cherché à orienter la conversation vers le problème du transport de l'aide à venir* ».

Le ministre a souligné que les capacités portuaires et aéroportuaires du Cambodge « *suffisent largement pour la réception de l'aide de l'Unicef et du C.I.C.R. au rythme actuel.* »

A Manille, le 25 octobre, le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires du Sud-Est asiatique, M. Holbrooke, a déclaré que « *des centaines de milliers de personnes pouvaient être sauvées de la famine* » si les autorités de Phnom-Penh autorisaient la livraison par route de nourriture et de médicaments.

La tension à la frontière khméro-thaïlandaise

BANGKOK VA DEMANDER L'ENVOI D'OBSERVATEURS DE L'ONU

Bangkok (*A.F.P.*). — Le premier ministre thaïlandais, le général Kriangsak Chamanand, qui avait écourté, jeudi 25 octobre, sa tournée dans les capitales de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est) en raison, semble-t-il, de l'aggravation de la tension à la frontière cambodgienne, a annoncé vendredi matin 26 octobre, à Bangkok, que son pays va demander aux Nations unies l'envoi d'une mission permanente d'observateurs le long de la frontière khméro thaïlandaise, et leur maintien « *tant que la situation l'exigera* ».

De son côté, le général Prem Tinsulanonda, ministre de la défense, a déclaré que l'armée thaïlandaise était prête à faire face à toute éventualité. « *Les forces thaïlandaises entreprendront des actions de représailles, conformément à nos plans, en cas d'incident affectant les vies et les biens des Thaïlandais* », a ajouté le ministre dans une déclaration citée par le quotidien *Bangkok Post*. Selon lui, il n'y a pas encore eu d'« *incident sérieux* » le long de la frontière. Il a assuré que le soldat thaïlandais, mort mercredi dans la province frontalière de Trat (400 km au sud-est de Bankok), avait été « *tué par l'explosion d'une mine* ». Radio-Bangkok avait tout d'abord annoncé que le soldat avait été tué, et sept autres blessés, au cours d'un accrochage, en territoire thaïlandais, avec des « *soldats étrangers non identifiés* », (*le Monde* du 26 octobre).

Chine

CONDAMNATION A MORT POUR « CRIME ÉCONOMIQUE »

Pékin (*A.F.P.*). — La presse chinoise a confirmé jeudi 25 octobre la condamnation à mort pour « *crime économique* » de Mme Wang Zhouxin, annoncée mardi par Radio-Pékin.

Le *Quotidien du peuple* a apporté des précisions à l'information donnée par la radio. Il a rappelé que Mme Wang Zhouxin, directrice de la compagnie des carburants de Bingxian (province du Heilongjiang), qui avait, entre 1971 et 1973, subtilisé quelque 500 000 yuans (1,5 milliard de francs) à l'Etat, avait été condamnée à mort, le 20 octobre, par le tribunal de la province de Heilongjiang. La condamnation est immédiatement exécutable, car elle n'était assortie d'aucune « *période probatoire* ».

Au cours du procès, auquel assistaient plus de deux mille personnes, plusieurs complices de Mme Wang Zhouxin ont été condamnés à des peines de prison, dont son principal coïncupé, un directeur de la section des ventes de la compagnie, M. Ma Zhanqing, condamné à quinze ans de prison.

A TRAVERS LE MONDE

El Salvador

● **LA JUNTE DE GOUVERNEMENT NEGOCIE LA LIBERATION** des deux ministres et de leurs employés, retenus en otage depuis le 24 octobre par le Bloc populaire révolutionnaire (B.P.R.). Le jeudi 25 octobre, d'autre part, plusieurs stations de radio ont été occupées par des commandos de l'Armée révolutionnaire du peuple, une organisation d'extrême-gauche. L'E.R.P. a diffusé des messages dénonçant la « *farce politique* » organisée par les « *opportunistes* » du gouvernement.

Jeudi également, le retour d'exil de M. José Napoléon Duarte, dirigeant démocrate-chrétien, a été l'occasion d'une manifestation de sympathisants dans la capitale. Des heurts se sont produits avec des militants du comité des mères de prisonniers politiques et de disparus, proche du B.P.R. Une fusillade a éclaté. Elle avait fait deux morts, une femme et une fillette de sept ans. Les forces de l'ordre ne sont pas intervenues.

Enfin, le 24 octobre, le ministre des affaires étrangères, M. Ada, a assuré à La Paz, où il assiste à la réunion de l'O.E.A., que la junte organisera des élections présidentielles en 1980. Elle ne présentera pas elle-même de candidat. — (*A.F.P., A.P., Reuter.*)

Israël

● **KHALED HUSSEIN ET FOUAD HUSSEIN**, les deux auteurs survivants de l'attentat contre un autobus, près de Tel-Aviv en mars 1978, ont été condamnés jeudi 25 octobre à la prison à vie et à une peine cumulative de dix ans de détention pour appartenance au Fath, par le tribunal militaire israélien de Lod. L'attentat avait fait le 11 mars 1978 trente-quatre morts et quatre-vingts blessés civils et a été, selon les autorités israéliennes, à l'origine de l'intervention israélienne au Sud-Liban. — (*A.F.P.*)

Japon

● **PROCHAINE DEMISSION DU GOUVERNEMENT.** — Le gouvernement de M. Masayoshi Ohira présentera sa démission le mardi 30 octobre, a annoncé le 26 octobre un porte-parole officiel. Il appartiendra ensuite à la Diète issue des récentes élections générales (*le Monde* des 9-10 et 21-22 octobre) de désigner un premier ministre. Au sein de la Chambre basse, le parti libéral démocratique de M. Ohira dispose de 258 des 511 sièges. — (*A.F.P.*)

Swaziland

● **DECES DU PREMIER MINISTRE.** — Le prince Maphevu Dlamini, premier ministre du Swaziland, est décédé dans la nuit du mercredi 24 au jeudi 25 octobre dans une clinique de Mbabane, capitale de ce petit royaume limitrophe de la République Sud-Africaine et du Mozambique, a-t-on appris jeudi à Johannesbourg. Le prince Dlamini, âgé de cinquante-sept ans, serait mort d'un cancer généralisé. Il avait le rang de majorgénéral et appartenait à la dynastie royale du Swaziland, dont le chef, le roi Sobhuza II, est actuellement, à l'âge de quatre-vingt-un ans, le plus vieux souverain régnant du monde. — (*A.F.P.*)

PROCHE-ORIENT

Israël

Les personnalités de Cisjordanie et de Gaza invitées au « colloque palestinien » de Washington se récusent

De notre correspondant

Jérusalem. — Les personnalités de Cisjordanie et de Gaza invitées à participer à Washington, du 27 au 29 octobre, à un colloque international sur la question palestinienne ont décidé, d'un commun accord, et au dernier moment, de ne pas s'y rendre. Cette décision de boycott paraît devoir compromettre définitivement le succès de cette conférence organisée par la revue israélienne *New Outlook*. Ce projet, préparé depuis plusieurs mois, avait causé de vives polémiques, notamment en Israël (*le Monde* du 23-24 septembre).

Sur les onze personnalités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza qui avaient été sollicitées — parmi lesquelles figuraient notamment les maires de Gaza, Bethléem et Khalkhoul, — seule Mme Raymonda Hawa-Tawil, journaliste, sera présente à Washington. Pour expliquer leur refus, les représentants des territoires *occupés ont déclaré qu'ils entendaient* protester contre l'attitude du gouvernement américain, qui n'a pas accordé de visa à un délégué du Fath, le docteur Issam Sartawi, lui aussi invité à la conférence. D'autre part, ils ont contesté le choix de Washington *comme lieu de la réunion, car ils* ne veulent pas, par leur présence dans la capitale américaine, donner l'impression de cautionner la politique des Etats-Unis au Proche-Orient et les accords de Camp David qu'ils ont toujours rejetés. Dans certains milieux politiques de Cisjordanie, on se déclare surpris de ce refus, après avoir appris que les membres de l'O.L.P. avaient approuvé, voire encouragé, la participation de représentants des territoires occupés à ce colloque.

En raison de ces absences, plusieurs personnalités israéliennes ont indiqué à leur tour qu'elles se désistaient. M. Youssef Saria, député travailliste, a déclaré : *« Cette rencontre perd tout intérêt si les Palestiniens n'y participent pas. »* — F. C.

LA VISITE DE M. KADDOUMMI A BRUXELLES

L'O.L.P. exprime la volonté du peuple palestinien déclare le ministre belge des affaires étrangères

De notre correspondant

Bruxelles. — *« Ma visite en Belgique et ma rencontre avec M. Simonet constituent une reconnaissance de fait de l'O.L.P. »*, a déclaré, le jeudi 25 octobre, M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine. M. Kaddoumi avait eu un entretien avec le ministre belge des affaires étrangères et il devait rencontrer, ce vendredi, M. Cheysson, commissaire européen chargé du développement, *au cours d'une rencontre qualifiée* d'« informelle ».

M. Kaddoumi s'est réjoui de l'évolution européenne et de la *« position avancée »* de la Belgique. Evoquant les perspectives de paix au Proche-Orient, il a déclaré *que son organisation voulait* une paix juste et durable, ce qui supposait des concessions de part et d'autre. L'O.L.P., a-t-il dit, estime avoir fait des concessions majeures en acceptant d'établir un Etat indépendant sur n'importe quelle partie de la Palestine libérée et en renonçant à la lutte armée en dehors des territoires occupés. Au sujet de la reconnaissance d'Israël par l'O.L.P., M. Kaddoumi a déclaré qu'Israël devait d'abord *« reconnaître aux Palestiniens le droit de créer un Etat indépendant »*. Il s'est néanmoins montré optimiste et il a prononcé une phrase qui a été remarquée par tous ses interlocuteurs : *« Nous sommes optimistes à propos de nouveaux développements dans les prochains mois. »* Prié de préciser, M. Kaddoumi a dit : *« Ces développements concerneraient un règlement global avec la participation de toutes les parties intéressées, sous l'égide de l'ONU. »*

Le ministre belge des affaires étrangères, de son côté, a déclaré : *« Je ne crois pas que l'on puisse espérer créer les conditions d'une véritable paix au Moyen-Orient, simplement dans le cadre d'un accord bilatéral. Si positif qu'ait été l'accord égypto-israélien, cette paix, dont les bases ont été jetées, ne sera consolidée et confirmée que si on aborde les autres aspects du différend israélo-arabe, le premier et le plus immédiat étant celui du statut des territoires actuellement occupés et de la vocation de ces territoires à devenir le pays dans lequel sera créé pour les Palestiniens le cadre de leur identité, de leurs droits et de leur existence en tant que nation. »*

M. Simonet a ajouté que le peuple palestinien choisira seul ceux qui le représentent. *« Il nous apparaît que l'O.L.P. est, à l'heure actuelle, le moyen par lequel s'exprime la volonté du peuple palestinien. Le problème de savoir si cela nous plaît ou non doit être laissé de côté »*.

A la question de savoir si la Belgique était prête à reconnaître officiellement l'O.L.P., M. Simonet a répondu que le problème était prématuré.

PIERRE DE VOS.

Iran

« INCH ALLAH ! »

L'imam Khomeiny a déclaré jeudi 25 octobre à Qom en s'adressant à une foule d'auditeurs : « Récemment, le chah s'est rendu aux Etats-Unis où on l'a accepté en disant qu'il avait un cancer. J'espère que c'est vrai. Inch Allah. » La foule a repris d'une seule voix : « Inch Allah. »

L'un des médecins traitants de l'ancien souverain a annoncé, jeudi, que le cancer des glandes lymphatiques dont il souffre « est en voie d'extension ». Toutefois, le praticien estime « qu'il existe des chances de guérison ». — (Reuter, A.F.P.)

AMÉRIQUES

Nicaragua

L'Assemblée générale des Nations unies se prononce à l'unanimité en faveur d'une aide à la reconstruction

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité, le jeudi 25 octobre, une résolution engageant les gouvernements des Etats membres et les organisations internationales à fournir de toute urgence au Nicaragua l'assistance pour sa reconstruction qu'avait recommandée la commission économique de l'ONU pour l'Amérique *latine (CEPAL), comportant* notamment des mesures pour l'allégement de la dette publique, *l'amélioration de la balance des* paiements et l'aide aux réfugiés rentrant au Nicaragua.

Le commandant Tomas Borge, ministre de l'intérieur, s'est, d'au*tre part, à nouveau prononcé, le* 25 octobre, en faveur du pluralisme politique au Nicaragua. Dans une interview à *l'Agence France Presse*, le fondateur du Front sandiniste de libération nationale a confirmé qu'une élection présidentielle aurait lieu au terme du processus de reconstruction nationale. L'opposition qui émergera à l'occasion de cette confrontation démocratique pourra s'exprimer librement, a déclaré M. Borge.

Evoquant le rôle des comités de défense sandinistes, le « *commandante* » a reconnu qu'ils avaient été chargés de pouvoirs parfois démesurés : octroyer des autorisations de sortie du territoire et des certificats de travail, et délivrer des permis de conduire, par exemple. Ces pouvoirs, a-t-il ajouté, leur ont été conférés à titre transitoire et leur seront retirés au moment opportun.

Evoquant les procès d'environ sept mille membres de l'ex-garde nationale qui débuteront la se*maine prochaine*, M. Borge a affirmé qu'à l'exception des criminels de guerre reconnus qui seront passibles de quinze ans d'emprisonnement, les autres inculpés devraient être condamnés à des peines relativement faibles. A l'encontre de ceux qui ont trouvé refuge dans plusieurs missions diplomatiques à Managua, des peines d'un an au plus devraient être requises, a-t-il ajouté, excluant toutefois que des sauf-conduits puissent être décernés à ceux qui seront reconnus coupables de crimes de sang. Le ministre de l'intérieur a enfin reconnu qu'un problème se posera lors des procès pour assurer la défense d'un si grand nombre d'inculpés. Ces derniers eux-mêmes, ou leurs familles, pourront s'en charger, a-t-il dit, s'il ne se trouve pas d'avocats en nombre suffisant pour le faire.

Enfin, le gouvernement nicaraguayen se trouve confronté à un problème de plus en plus brûlant : celui du désarmement des miliciens, qui refusent de remettre aux autorités le matériel de guerre léger qui leur avait été *distribué pendant* la *lutte contre* le régime d'Anastasio Somoza.

Le désarmement des miliciens

La question a pris récemment un tour dramatique à Massaya, *à 30 kilomètres de Managua, lors*que le commandant Tomas Borge, après trois autres militaires dont les tentatives avaient été vaines, a dû se rendre dans une caserne où l'attendaient cinq cents miliciens prêts à ouvrir le feu. Venu sans arme, l'officier a apaisé la *tension en lançant à la troupe : « Les fusils révolutionnaires ne visent pas les révolutionnaires. »*

Parmi les civils en armes figurent des centaines d'adolescents qui refusent de rejoindre l'école après avoir fait le coup de feu pendant les derniers mois de dictature. Pour eux l'abandon de l'uniforme, avec son corollaire, le prestige, est une sombre perspective.

Les plaintes contre les méfaits et les abus des miliciens — vols de voitures, attaques à main armée, effractions de domiciles privés, etc., se multiplient. Mais les dirigeants ont le plus grand mal à faire admettre à la population que des sanctions sont devenues nécessaires à l'encontre de révolutionnaires presque mythiques qui, désormais, errent aux limites de la haute délinquance. — *(A.F.P.)*

Chili

M. Pierre Guidoni, député du P.S., s'indigne de la présence en France en mission diplomatique de l'un des organisateurs du coup d'État de 1973

La conférence des ministres du CIPEC, le conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, se réunit les 29 et 30 octobre à son siège de Neuilly-sur-Seine.

*Le groupe socialiste de l'Assem*blée nationale a rendu public, à cette occasion, un récent échange de lettres entre l'un de ses membres, M. Pierre Guidoni, député de l'Aude, et le ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, à propos du secrétaire *général du CIPEC*, le général chilien Orlando Urbina.

Celui-ci a, en effet, été l'un des *plus proches collaborateurs du gé*néral Pinochet dans l'organisation du coup d'Etat du 11 septembre *1973*, qui coûta la vie au président élu Salvador Allende. Le général Urbina était à cette date, inspecteur général de l'armée de terre. Selon M. Joao Garces, *conseiller du président Allende*, l'officier était aux côtés du général Pinochet lorsque le président *du Chili révéla, le 9 septembre,* au commandant en chef de l'armée de terre, qu'il entendait annoncer, le surlendemain, l'organisation d'un référendum pour tenter de débloquer la situation au Chili. A la suite de cette confidence, le coup d'Etat, programmé pour le *15, fut avancé de quatre jours*. Le général Urbina fut ensuite nommé chef d'état-major conjoint des forces armées.

M. Guidoni s'indigne, dans sa lettre au ministre des affaires étrangères, voir *« un des principaux responsables de la chute de la démocratie chilienne recevoir en France le statut de chef de mission diplomatique »*. Il estime, en outre, que *« des milliers d'exilés chiliens »* connaissent l'identité du secrétaire général du CIPEC, ce qui peut constituer *« une menace grave pour l'ordre public »*.

Dans sa réponse, M. Jean François-Poncet indique que M. Urbina a été nommé à l'unanimité des membres du CIPEC au poste qu'il occupe aujourd'hui, et que la France, pays hôte de l'organisation, *« n'avait pas à intervenir dans cette affaire »*. Il écarte également l'hypothèse que des perturbations puissent être provoquées par les exilés chiliens *« très soucieux de ne troubler en rien l'ordre public du pays qui leur a donné asile »*.

Le CIPEC a été créé en 1967, un peu à l'image de l'OPEP, pour favoriser l'augmentation des revenus que les pays producteurs de cuivre tirent de leurs exportations de ce produit. Il entend, pour ce faire, coordonner les stratégies commerciales de ces pays, travailler à une stabilisation des prix du produit, et en développer le marché. Le CIPEC compte neuf membres — quatre « grands » : le Chili, le Pérou, le Zaïre et la Zambie, et cinq producteurs plus modestes : l'Australie, la Papouasie Nouvelle-Guinée, l'Indonésie, la Mauritanie et la Yougoslavie.

Guyana

ASSASSINAT DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

Georgetown (A.F.P., Reuter, U.P.I.). — M. Vincent Teekah, ministre de l'éducation, du développement social et de la culture de la Guyana a été assassiné dans la nuit du mercredi 24 au jeudi 25 octobre à quelques kilomètres au sud de Georgetown, la *capitale. Des personnes non iden*tifiées l'ont abattu dans sa voiture, avant de prendre la fuite.

M. Teekah, âgé de trente-huit ans, avait été l'un des idéologues du parti populaire progressiste, de tendance pro-soviétique, avant de rallier, en 1976, le Congrès national populaire du premier ministre, M. Forbes Burnham. Il occupait ses *fonctions* gouvernementales depuis 1977. A ce titre, il avait présidé, la semaine dernière, la troisième conférence des ministres de l'éducation de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Pretoria dément avoir procédé à une explosion nucléaire

Le département d'Etat américain ayant annoncé, jeudi 25 octobre, être en possession d'une « indication donnant à penser » qu'une explosion nucléaire de faible puissance avait eu lieu le 22 septembre dans une zone proche de la République Sud-Africaine, Pretoria a aussitôt affirmé « tout ignorer de cette affaire ».

De notre correspondante

Johannesburg. — Sur le ton de la dérision, le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Pik Botha, a rejeté vendredi 26 octobre les assertions formulées par le département d'Etat américain selon lesquelles la République Sud-Africaine aurait procédé à une explosion nucléaire en septembre dans l'océan Indien, dans l'Atlantique sud ou dans une région de l'Afrique australe.

« Pourquoi ne posez-vous pas la question aux Soviétiques ou aux Chinois ou même aux Américains ? a répliqué M. Botha. *Cela peut être également les Australiens ou les Néo-Zélandais... C'est une région particulièrement vaste... Si les Américains ne savent pas ce qui s'y passe, je suggère qu'ils s'assurent des faits avant de courir comme cela... Cela peut être aussi la renaissance de Vénus, et je leur propose de demander un rapport à Neptune... »*

Sur un ton plus sérieux, le ministre s'est inquiété de la *« nervosité des Américains »*. *« L'Amérique doit se reprendre et accepter avec conviction et courage son rôle d'Etat anti-marxiste au sein du monde libre »*, a-t-il dit.

Le président du bureau de l'énergie atomique, M. de Villiers, a qualifié de *« non-sens complet »* les suggestions américaines. *« Si l'explosion a eu lieu, ma première réaction est de penser qu'une autre puissance en est l'auteur, mais certainement pas l'Afrique du Sud. »*

Ce n'est pas la première fois que l'Occident s'inquiète des activités nucléaires sud-africaines. En août 1977, M. Louis de Guiringaud, alors ministre français des affaires étrangères, avait mis en garde les Sud-Africains contre *toute* tentation de produire une bombe atomique. Cette démarche avait été entreprise sur la foi de renseignements fournis par les Américains et les Soviétiques à partir de photos prises par satellite du désert de Kalahari. Pretoria avait répliqué par un démenti catégorique.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRAVAIL ET PARTICIPATION : une augmentation des crédits proportionnelle au chômage

L'Assemblée nationale a examiné, jeudi 25 octobre, les crédits du ministère du travail et de la participation. Ce budget atteint un montant de 15,518 milliards, mais ne comprend qu'une partie des crédits de la « section commune » qui sont constitués, pour l'essentiel, par les dotations de l'administration centrale communes au ministère du travail et de la participation et au ministère de la santé et de la sécurité sociale. Au total, les crédits pour 1980 de la section commune atteignent 866,3 millions de francs, soit 11,4 % de plus par rapport à 1979. Les seuls crédits de la section « travail » représentent 15,47 milliards, soit un taux de progression de 60 % dû essentiellement à la mise en place du nouveau régime d'indemnisation du chômage au travers du Fonds national de chômage dont la dotation augmente de 86 %.

M. FRELAUT (P.C.), rapporteur de la commission des finances pour le travail, déclare que la progression de ce budget *« traduit l'aggravation de la situation de l'emploi, son amélioration ne pouvant être obtenue que par des réformes de structures et une politique économique ».* Celle-ci, précise-t-il, ne pourrait être fondée que sur la relance de la consommation.

Dans son rapport, présenté au nom de la commission des finances, M. DEHAINE (R.P.R.) note que les crédits affectés à la formation professionnelle augmentent de 12,1 %, atteignant 7,5 millions de francs.

Le rapporteur précise notamment que les dépenses de formation consenties en 1978 par les entreprises se sont élevées à 8,6 milliards de francs.

M. JANS (P.C.), rapporteur de la commission des finances pour les travailleurs immigrés, constate que les crédits réservés à cette section atteignent 380 millions de francs, et regrette que la diminution de certains crédits *« affecte les possibilités d'action en faveur des travailleurs immigrés, notamment dans les domaines culturel, social et linguistique ».*

Au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, plusieurs rapporteurs pour avis interviennent.

M. SOURDILLE (R.P.R.), après avoir noté que le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 1 225 500 au 30 septembre 1978 à 1 355 200 au 30 septembre 1979, indique que cette augmentation de 10,6 % est supérieure à celle constatée en 1978 à la même date. Il évoque d'autre part le problème de la réduction de la durée du travail en déclarant : *« S'il semble indéniable que, dans une première phase, il y aurait embauches supplémentaires, il n'est pas possible d'exclure que les effets prévus résultant de la mesure pourraient ultérieurement entraîner une situation aggravée sur le marché de l'emploi. »*

M. DELALANDE (R.P.R.) regrette que les actions en faveur de la participation ne représentent qu'un crédit de 1,5 million de francs.

M. FONTENEAU (U.D.F.) évoque les problèmes démographiques. Il déclare que, en 1978, une très légère baisse de la natalité s'est produite par rapport à 1977, avec 736 320 naissances, contre 744 830. En 1979, ce chiffre devrait remonter et se situer entre 740 000 et 750 000. Il relève, d'autre part, qu'il y a eu 250 000 avortements en 1978 et que ceux-ci deviennent *« un moyen usuel de contraception, contraire aux intentions du législateur ».*

M. ZARKA (P.C.) estime, à propos de la formation professionnelle, qu'il n'apparaît pas que les actions mises en œuvre dans les trois pactes successifs pour l'emploi débouchent pour la plupart des jeunes concernés sur un emploi durable. *« Tout au plus l'impact saisonnier de la vague démographique se trouve-t-il quelque peu amorti. »*

M. BOULAY (P.C.) souligne la modicité des crédits affectés au travail manuel qui s'élèvent à 19,9 millions.

M. DEROSIER (P.S.), dénonce l'attitude du gouvernement qui consiste à *« présenter comme une charge pour l'économie française ceux dont la présence a été suscitée pour contribuer à sa richesse »*, c'est-à-dire les travailleurs immigrés.

M. Boulin pour « une politique européenne harmonisée du travail »

M. BOULIN, ministre du travail et de la participation, prend ensuite la parole. Il relève *« une très forte réduction du chômage partiel »* de l'ordre de 40 % depuis le début de l'année par rapport à 1978, ainsi que la baisse de 12 % du nombre de licenciements économiques sur la même période, qui a permis de gagner 2 500 emplois en huit mois par rapport à 1978. *« On peut espérer,* déclare-t-il, *ne pas dépasser en données brutes le chiffre de 1 500 000 demandeurs d'emploi dans les mois à venir. »* Toutefois, *« il ne faut pas espérer de miracle pour l'année prochaine. La conjoncture internationale est assombrie par les nouvelles hausses du prix du pétrole, ce qui rendra extrêmement difficile la création de 250 000 emplois supplémentaires que la croissance de notre population active requiert actuellement. »*

Il indique à propos de la sidérurgie que les aides s'élèveront à 510 millions pour le financement des primes de départ et les dispenses d'activité. *« Le coût d'ensemble, pour l'Etat et l'UNEDIC, du programme social d'aide à la sidérurgie est de l'ordre de 7 à 8 milliards sur quinze ans, non comprises les dépenses de formation professionnelle »*, ajoute-t-il.

M. Boulin donne ensuite les résultats du programme expérimental de création d'emplois d'utilité collective lancé au printemps 1979 : *« Près de deux mille emplois sont en mesure d'être créés. L'objectif de cinq mille emplois doit être atteint au printemps 1980 et le programme sera alors développé. »* Il rappelle les principes de la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, et, évoquant l'aménagement du temps de travail, il précise : *« Des décrets sont en préparation dès maintenant qui permettent de réduire la durée maximale du travail de quarante-huit à quarante-six heures dans certaines branches et de franchir une nouvelle étape dans la réduction des équivalences. Des progrès sensibles devront donc avoir lieu d'ici peu. »*

M. Boulin évoque à ce sujet des indications de l'INSEE selon lesquelles le nombre des demandeurs d'emploi serait, en 1985, de 2 500 000. Il déclare : *« Il s'agit là de projections théoriques. Qui peut aujourd'hui faire des prévisions à six ans (...) sans tenir compte de l'adaptation en cours de notre économie au monde moderne. »*

Abordant les problèmes de la situation démographique, il affirme qu'*« aucune amélioration apparemment n'est perceptible »*, et ajoute : *« Dans une hypothèse pessimiste de descendance finale, 1,5 enfant par femme, la population de la France serait de quarante-huit millions en 2025, trente-sept millions en 2050 et vingt millions en 2100. Or, le taux actuel est de 1,8, le taux de renouvellement des générations de 2,1. On voit l'ampleur de l'effort nécessaire, qui n'est nullement (on l'oublie trop) un effort exclusivement financier. »* Enfin M. Boulin déclare : *« Pour faire germer l'idée de participation, un effort considérable de mobilisation à long terme est entrepris. »*

En conclusion, le ministre indique qu'une politique du travail et d'emploi ne peut être menée qu'au niveau européen *« si l'on veut allier les objectifs ambitieux aux préoccupations économiques ».*

Dans la discussion générale, M. EVIN (P.S., Loire-Atlantique) évoque *« un budget en trompe-l'œil qui masque l'absence de mesures structurelles »* et déplore que l'accueil des chômeurs soit laissé à la charge des communes.

M. ABELIN (U.D.F., Vienne) assure qu'en 1979 *« le nombre des licenciés économiques aura baissé d'environ 15 % ».*

Pour M. ANSART (P.C., Nord) *« il semble que l'on veuille accoutumer l'opinion à la fatalité d'un volant de chômage important ».* M. LAURAIN (P.S., Moselle) assure que la réduction du temps de travail *« pose un problème de société, de civilisation ».* Réfutant l'assertion selon laquelle une telle mesure ne serait pas créatrice d'emplois, il ajoute : *« Lorsqu'elle est adaptée aux ressources en main-d'œuvre utilisée, lorsqu'elle est modulée selon les branches industrielles, lorsque des délais suffisants sont prévus pour permettre les adaptations indispensables, elle peut être réalisée sans perte de production et favoriser des embauches supplémentaires ».*

Après avoir mis en cause le rapport de M. Zarka, qui ne reflète pas, selon lui, les travaux de la commission des affaires culturelles, M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) suggère d'éviter d'octroyer l'aide au retour aux ressortissants des pays qui vont entrer dans le Marché commun. Il explique à ce propos : *« Bénéficiant de la liberté de circuler, ils reviendront bientôt en France. »*

M. BARIANI (U.D.F., Paris) évoque le chômage des cadres, qui devient *« une difficulté lancinante »*, ceux-ci étant *« les premières victimes de la nécessaire restructuration de notre système économique ».*

M. LEGRAND (P.C., Pas-de-Calais) insiste sur le problème des handicapés et propose qu'un débat soit organisé lors de la session de printemps sur ce thème.

M. ROBERT FABRE (N.-L., Aveyron) estime que le troisième pacte *« n'apporte pas de réponse, dans un grand nombre de cas, sur le fond, car il n'apporte pas des emplois stables et productifs ».*

M. BECHE (P.S., Doubs) indique : *« Votre volonté, c'est d'organiser le reflux des travailleurs immigrés. » « Votre politique,* ajoute-t-il, *c'est le choix du laisser-aller. »*

M. ROSSINOT (U.D.F., Meurthe-et-Moselle) estime *« qu'un effort sans précédent doit être fait pour organiser la solidarité par l'aménagement du temps du travail ».*

Mme CHAVATTE (P.C., Pas-de-Calais) soutient que la formation professionnelle constitue pour le gouvernement le moyen de *« rendre moins explosive socialement l'existence de plusieurs centaines de milliers de jeunes à qui la société est incapable de fournir un emploi ».*

A propos de l'aménagement de la durée du travail, M. SEGUIN (R.P.R., Vosges) propose une *« nouvelle idée expérimentée avec succès : celle d'une quatrième équipe concentrée sur vingt heures le samedi et le dimanche ».* Il s'inquiète, d'autre part, des faibles résultats de la création d'emplois d'utilité collective, et souligne *« la compétence, le courage et la résolution »* de M. Boulin.

M. DEROSIER (P.S., Nord) estime que le gouvernement *« se détourne délibérément des objectifs officiels concernant la formation des adultes »* et réprouve un budget de formation professionnelle *« qui se situe plus comme étant au service des intérêts privés et des perspectives gouvernementales qu'à ceux des travailleurs ».*

M. LAGOURGUE (U.D.F., la Réunion) déplore que le régime d'indemnisation du chômage ne soit pas mis en œuvre outre-mer et demande que la loi ne soit pas *« discriminatoire ».*

M. LE MEUR (P.C., Aisne) dénonce les atteintes aux libertés syndicales et le détournement de la législation du travail. *« S'il y a des violences et des atteintes aux libertés,* ajoute-t-il, *elles sont le fait du gouvernement ».*

M. LABORDE (P.S., Gers) se prononce pour une réforme du travail temporaire et indique que celui-ci doit être organisé par un établissement public.

Répondant aux orateurs, M. BOULIN précise que 62 % des jeunes trouvent un emploi à la sortie des stages pratiques et déclare que sur les 848 000 demandeurs d'emploi secourus, 40 % d'entre eux retrouvent du travail dans les trois mois.

Après Mme PASQUIER, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi féminin, qui déclare mener une *politique de diversification des* métiers féminins, M. LEGENDRE secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle indique vouloir développer l'apprentissage qui, précise-t-il, bénéficie d'une aide en augmentation de 40 %, et poursuivre les pactes pour l'emploi.

M. STOLERU, secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés, déclare que deux mille ateliers de travail manuel ont été construits et que le livret d'épargne manuelle a attiré plus de 50 000 souscripteurs. A propos de la pré-retraite que ne peuvent percevoir les travailleurs immigrés qui sont retournés dans leur pays d'origine, il estime que *« c'est une situation absurde ».* Enfin, évoquant les grèves dans les ateliers Sonacotra, M. STOLERU affirme que le nombre des grévistes, qui était de 20 000 il y a quelques mois, est de 6 500 actuellement.

L'Assemblée adopte ensuite, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. FONTAINE (N.I. la Réunion), qui demande l'harmonisation des traitements réservés aux chômeurs, qu'ils résident en métropole ou dans les départements d'outre-mer. Son amendement, qui réduit de 45 milions de francs la dotation du Fonds national de chômage, a pour objet d'attirer l'attention du gouvernement sur cette inégalité d'indemnisation.

Les crédits du ministère du travail et de la participation sont ensuite adoptés, ceux de la formation professionnelle étant mis aux voix lors de l'examen du budget de la fonction publique. — L. Z.

L'amendement demandant des économies de 2 milliards

R.P.R. et gouvernement se disent prêts à la concertation

M. Papon, ministre du budget, a évoqué, au cours d'une conférence de presse jeudi matin 25 octobre, l'amendement d'origine R.P.R. demandant 2 milliards de francs d'économie. Il a déclaré :

« Cet amendement signifie que le gouvernement devrait changer de politique. Une telle attitude implique que chacun engage ses responsabilités. Le gouvernement reste ouvert à des propositions d'abattement de crédits dans le cadre de la discussion parlementaire. Avant la fin de celle-ci, la concertation doit être poursuivie et menée à son terme. » Il a affirmé que le gouvernement a *« une volonté d'économie »*, et qu'il attend du R.P.R. des propositions sur les économies à réaliser.

M. Papon a noté que sur un montant global de 525 milliards de francs de dépenses publiques, les salaires, rémunérations, pensions (civiles et militaires), représentaient à elles seules 48 % — soit 350 milliards — les interventions sociales 84 milliards de francs (aide au chômage notamment), les interventions économiques 61 milliards de francs, les investissements publics 86 milliards de francs, les intérêts de la dette publique 37 milliards de francs. Par rapport à ces chiffres, le train de vie de l'Etat à proprement parler (chauffage, matériel, voitures, voyages, documentation, communication...), représente 20 milliards de francs.

M. PONS (R.P.R.) : ne pas renverser les rôles

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a souhaité, jeudi *25 octobre, au cours d'une conférence* de presse que *« le gouvernement fasse des concessions »* sur le projet de budget. *« Que le gouvernement nous entende,* a-t-il dit, *et nous serons prêts à la concertation. »*

M. Pons a indiqué qu'il partageait l'opinion de M. Poniatowski pour trouver *« un peu stupide » que l'on soit passé à l'examen* des dépenses sans avoir voté les recettes. Il a estimé que M. Chaban-Delmas avant de prendre cette décision aurait dû consulter le Conseil constitutionnel. Il a rappelé que, en s'abstenant dans le vote sur la première partie de la loi de finances, le R.P.R. n'avait pas innové. Il a cité en effet le scrutin du *24 octobre* 1968 *sur* le budget de 1969 dans lequel trente-trois députés républicains indépendants, dont MM. Giscard d'Estaing, Poniatowski, d'Ornano et Bonnet, s'étaient abstenus volontairement, alors que le premier ministre était M. Couve de Murville et le ministre des finances M. Ortoli (*le Monde* du 26 octo- 1968).

M. Pons a estimé que, à propos des 2 milliards d'économies demandées par le R.P.R., *« le gouvernement renverse les rôles »*, ajoutant : *« c'est sans doute qu'il n'est plus capable de jouer le sien »*, puisque, pour le secrétaire général du R.P.R., ce n'est pas aux députés de répartir les économies.

De son côté, M. Olivier Guichard, député R.P.R. de Loire-Atlantique, estime, dans le quotidien *Presse-Océan* du 27 octobre, que *« la machine politique est grippée »*, et il écrit, à propos de la demande R.P.R. de 2 milliards d'économies : *« Le gouvernement pourrait prendre la balle au bond et entrer dans une concertation avec sa majorité, afin de préciser les secteurs sur lesquels pourraient porter les économies. »*

Le Sénat veut favoriser l'immigration familiale

Les sénateurs ont consacré, jeudi 25 octobre, deux nouvelles séances à l'examen, en seconde lecture, du projet de loi sur les immigrés, qu'ils reprendront le 7 novembre. *Ils ont ensuite poursuivi en* séance de nuit l'étude du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales.

Les conditions d'attribution de la carte de résident privilégié sont l'objet d'une longue discussion. Le Sénat adopte un amendement de MM. PILLET, CHAUVIN, SCHIELE (Union centr.) tendant à favoriser l'immigration familiale. Deux amendements, inspirés par M. DE CUTTOLI (Gauche dém.) et les sénateurs représentant les Français de l'étranger, sont ensuite adoptés.

Le premier, défendu par M. CRUCIS (R.I., Vendée), qui a repris au nom de la commission des affaires sociales une disposition présentée par M. de Cuttoli, consiste à attribuer *de plein droit* la carte de résident privilégié aux salariés étrangers régulièrement autorisés à travailler en France pendant une période, *même non continue*, de dix ans.

Cet amendement, qui est combattu par le ministre de l'intérieur, M. CHRISTIAN BONNET, hostile à l'automaticité de l'octroi de cette carte, est finalement voté par 159 voix contre 127.

Le second amendement, dû à l'initiative de M. HABERT (non inscrit, Français de l'étranger), reprend, lui aussi, une disposition de l'« amendement Cuttoli » retiré par son auteur pour des raisons de procédure. Il institue un système de réciprocité : l'octrol de *plein droit* de la carte de résident privilégié sera réservé aux ressortissants des Etats qui accordent *« un régime aussi favorable »* aux Français établis sur leur territoire. Cet amendement, également combattu par le *ministre, est adopté par 168 voix* contre 106.

Le Sénat vote un article additionnel (5 *ter A*) de sa commission des lois, proposé par M DE CUTTOLI et défendu par le rapporteur, M. LARCHÉ (R.I., Seine-et-Marne), qui supprime toute référence à l'exigence du dépôt d'un caution *judicatum solvi*, et *précise que la condition* des étrangers ne relève pas du domaine réglementaire, mais est définie *« par les lois et règlements ».*

Contre l'avis du ministre, un autre amendement de MM. TAILHADES, CHAMPEIX et des membres du groupe socialiste, est adopté. Il précise que les arrêtés d'expulsion notifiés aux intéressés *« sont motivés ».* La notification comporte l'indication du droit des intéressés d'être entendus par la commission spéciale créée par la loi. Le délai qui leur est imparti pour quitter le territoire doit leur être indiqué et, sauf urgence absolue dûment motivée, ce délai ne peut être inférieur à un mois.

Un dernier amendement de M. DE CUTTOLI est voté par 153 voix contre 135. Il prévoit que l'étranger interné avant son expulsion *« pendant le temps strictement nécessaire à son départ »* doit bénéficier de toutes les garanties fondamentales. M. DE CUTTOLI précise : droit à l'assistance d'un conseil, d'un médecin, d'un interprète.

∴

Syndicats de communes : les sénateurs adoptent une disposition proposée par le rapporteur de la commission des lois, M. DE TINGUY (Un. cent., Vendée) qui prévoit notamment que la participation des conseillers généraux sera de droit, pour les séances du syndicat consacrées au fonctionnement des secteurs d'étude et de programmation créés par la loi.

Le Sénat fixe ensuite le rôle du président du syndicat de communes et la procédure de délibération ainsi que la responsabilité des syndicats. Sur proposition du rapporteur, il précise enfin, « dans un sens libéral », les conditions dans lesquelles une commune pourra se retirer d'un syndicat ou d'un district.

A. G.

LE PROJET « SOCIALISTE »

La conclusion rédigée par M. Chevènement était trop « dure » pour le P.C.

Après l'approbation du « projet socialiste » et de son préambule par les responsables du P.S., le débat doit se poursuivre, lundi 29 octobre, au sein d'un groupe de travail chargé de mettre au point la conclusion de ce texte, puis au sein des fédérations. Ce n'est qu'une fois amendé par la base que le projet prendra définitivement tournure : il sera alors (à la mi-janvier) soumis à une convention nationale.

D'ores et déjà, le P.C.F., par la voix de M. Charles Fiterman, membre du bureau politique, a relevé dans ce « projet socialiste » la confirmation de l'« orientation à droite » du P.S.

Les membres du groupe de travail chargés de mettre au point la conclusion du projet socialiste se sont réunis jeudi 25 octobre. Les représentants des courants minoritaires du P.S. ont insisté sur le fait que le *texte du projet, tel qu'il a été* approuvé, est encore amendable par les militants du parti, après l'avoir été par ses responsables. Les amis de M. Pierre Mauroy ont, pour leur part, maintenu un amendement, contresigné par les représentants du courant Rocard, demandant la suppression de deux pages du projet qui condamnent la reprise de certains thèmes caractéristiques selon le CERES d'une idéologie droitière. Ce sont, par exemple, *(« l'exaltatation des différences, le retour à la nature, la découverte des corps intermédiaires à travers la décentralisation et le phénomène associatif »)*

Or, pour les minoritaires, il s'agit là, d'acquis de mai 1968 et ils ne doivent pas être abandonnés à la droite.

Les amis de M. Rocard envisagent de maintenir et de soumettre aux militants trois options, l'une concernant précisément les acquis de mai 1968, l'autre la transformation de l'Etat, la troisième une nouvelle logique de développement.

Les minoritaires et les amis de M. Mitterrand ont demandé au rapporteur du projet, M. Chevènement, de récrire la conclusion. Ils reprochent au texte présenté par le député de Belfort une tonalité *« maladroitement dure »* à l'égard du P.C.F. M. Chevènement estime notamment que *« la direction du P.C. n'a pas actuellement un comportement responsable »* et n'en conclut pas moins que le P.S. *« n'entend pas gouverner seul »*. Autre paradoxe, ce sont les représentants du courant Rocard qui recommandent de ne pas utiliser le « projet socialiste » comme un *« instrument de combat »* contre le P.C. Il faut au contraire en faire, selon eux, un *« instrument de débat »* avec les communistes.

La nouvelle conclusion fera une part moindre à la question des relations avec le P.C. et insistera davantage sur la dynamique que le « projet socialiste » devait enclencher. Encore que les socialistes, d'accord *sur l'idée qu'il faut faire pression* sur le P.C. pour le ramener à de meilleurs sentiments unitaires, ne le *sont pas sur les moyens d'y parvenir.*

Auteur d'un texte contesté, M. Chevènement a cependant exprimé un sentiment largement répandu dans la majorité du parti lorsqu'il a affirmé, jeudi, au micro de France-Inter : *« Le P.S. se trouve dans une situation difficile. Il est seul, il ne peut plus compter sur la stratégie unitaire, étant donnée la stratégie suicidaire du P.C. Par conséquent, nous devons compter sur notre force, sur nous-mêmes, pour entraîner les Français et proposer une autre politique. Le projet socialiste montre que c'est possible. »*

Certains mitterrandistes souhaitent aller plus loin et affirment que la conclusion du projet devra mettre en évidence l'idée que la victoire de la gauche est conditionnée par la force du P.S., et que le P.C. doit admettre qu'il ne peut tenir le premier rôle.

L'Humanité du vendredi 26 octobre, observe que toutes les tendances du P.S. ont approuvé le *« projet socialiste »* avec *« la même unanimité qu'en 1977 pour décider la rupture de l'union de la gauche »*. Le quotidien communiste estime également que le préambule de M. Mitterrand *« rappelle à s'y méprendre les déclarations de Guy Mollet et de la guerre froide »*.

On imagine que la conclusion du projet socialiste, lorsqu'elle sera publiée, sera jugée aussi sévèrement, quand bien même elle tenterait d'ouvrir le débat avec le P.C.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Le bureau politique du P.C.F. constate la « progression d'ensemble » des pays socialistes

Le bureau politique du parti communiste affirme, à l'issue de sa réunion du 25 octobre, que *« dans la dernière période, des acquis significatifs ont été obtenus par les forces de libération sociale et humaine »*. Il ajoute : *« Les pays socialistes confirment une progression d'ensemble, malgré la persistance de problèmes liés à leur développement. »*

Constatant que *« différents partis communistes* [en Europe, au Japon, au Mexique] *consolident leur influence »*, le bureau politique souligne : *« On assiste à une poussée des aspirations de justice, de progrès humain et de développement, qu'exprime la revendication d'un nouvel ordre politique et économique international que le 23e congrès a faite sienne. »*

Après avoir assuré que *« la grande bourgeoisie continue d'avoir largement recours à la social-démocratie »* et que *« l'intégration européenne constitue l'instrument principal de la politique de l'impérialisme sur notre continent »*, le bureau politique signale *« les intenses efforts déployés pour créer un climat de peur »*. Il ajoute : *« Les pays en développement sont présentés comme des fauteurs de crise, menaçant de miner notre économie. Les pays socialistes se voient accusés d'exercer une intolérable pression militaire sur l'Occident, et se développe une campagne de grande ampleur sur la prétendue « menace soviétique ». Si l'objectif poursuivi est de justifier une nouvelle course aux armements, il s'agit aussi de marteler l'idée d'un monde dangereux. On veut ainsi créer un sentiment d'insécurité et de résignation, réveiller des réflexes d'union sacrée et favoriser ainsi le consensus autour de la grande bourgeoisie.*

» La complexité de la situation internationale ne saurait masquer l'essentiel, « les possibilités favorables offertes au développement des luttes au niveau international en vue d'aller vers de nouvelles avancées ». »

Créée par M. Wolf

L'ASSOCIATION « SOCIALISME ET AUTOGESTION » SE SITUE EN DEHORS DES COURANTS DU P.S.

Plusieurs militants socialistes, parmi lesquels M. Marc Wolf, maire de Mons-en-Barœul, militants du courant Union pour l'autogestion, ont décidé de constituer un groupe associé au P.S., *« en dehors des querelles actuelles »*, intitulé Socialisme et Autogestion. Il s'agit, en fait, d'une rupture avec l'autre animateur du courant Union pour l'autogestion, M. Christian Pierret. Le député des Voges a, en effet, rejoint le courant Mauroy. Pour les amis de M. Wolf, il ne s'agit pas de constituer un nouveau courant, mais de mettre sur pied un *« carrefour de réflexion »*, afin d'approfondir la connaissance du phénomène autogestionnaire.

L'association Socialisme et Autogestion s'est dotée d'un bureau politique composé de MM. Wolf, Bustaret, Durrieu, Festinger, Guillot, Lucente et Potier.

UN COLLOQUE DU P.S.U. SUR « L'ÉTAT ET LES LIBERTÉS »

Le P.S.U. organise, samedi 27 et dimanche 28 octobre, au Centre international protestant à Paris, un colloque sur le thème *« L'Etat et les libertés. »* Ce colloque a pour but de *« dégager les traits communs à toutes les répressions qu'exerce, de façon multiforme, le pouvoir d'Etat quel qu'il soit, afin d'en faire ressortir la nature profonde en dépassant toutes les attitudes partisanes ou sclérosées. »*

MM. Colcombet, magistrat, S. Baire, G. Soulier, H. Leclerc, traiteront du droit de la justice et de la liberté dans le monde occidental ; MM. Michel Mousel, Michel Etienne et J. Grumbach, de la délégation des droits, des libertés individuelles et du droit du travail en France ; Mmes Monique Antoine et Huguette Bouchardeau, du droit des femmes, MM. Sanguinetti et G. Desbois, des minorités et des immigrés ; M. D. Gentot, de l'information, M. Lefebur, des radios libres, Mme Bettina Rohn, des « Burgerinitiativ » en R.F.A.

Une grande place est accordée au problème des libertés dans le monde, avec des interventions de M. Etkind, ex-professeur à l'Université de Léningrad, de M. Pavel Tigrid et de M. Vladimir Fisera, sur la Tchécoslovaquie ; de M. Franck Natali, sur la Chine, de M. F. Geze, sur l'Argentine.

★ Au Centre culturel international protestant, 8, villa du Parc-Montsouris, Paris (14e).

Regroupement au sein du courant maoïste

Les principales formations qui se réclament du « marxisme-léninisme et de la pensée maotsetoung », le parti communiste révolutionnaire marxiste-léniniste (P.C.R.M.L.) et le parti communiste marxiste-léniniste (P.C.M.L.) ont engagé un processus de fusion. Leurs responsables viennent de rendre public le protocole d'accord signé entre le P.C.M.L. et le P.C.R.M.L.). Ce texte souligne : *« Les points de vue sur des questions essentielles se sont très sensiblement rapprochés, ceci contribuant à approfondir l'unité idéologique et politique entre les deux partis. Cela s'est manifesté notamment par la campagne commune menée dans la bataille politique de mars 1978, par la rédaction des textes communs sur les quatre points (centralisme démocratique, le parti communiste, guerre et révolution, le socialisme), par la pratique d'unité d'action ponctuelle réalisée de manière privilégiée entre nos deux partis. »*

Le processus de fusion doit se poursuivre par l'harmonisation des plans d'action, la fusion du système de presse (*l'Humanité rouge* et *le Quotidien du peuple*) et la préparation d'un congrès d'unification, qui élira un comité central composé de manière paritaire.

POLITIQUE

M. Giscard d'Estaing souhaite que les Français musulmans contribuent à développer les relations de la France avec le monde islamique

M. Giscard d'Estaing a reçu à déjeuner, jeudi 25 octobre, à l'Elysée, les membres de la nouvelle commission nationale chargée de l'étude des problèmes des Français musulmans (1). Le président de la République a indiqué à ses interlocuteurs que priorité sera donnée en 1980 à la formation professionnelle et à l'aide à l'emploi des jeunes ainsi qu'au relogement des familles vivant encore dans les camps et hameaux de forestage.

Le chef de l'Etat a souhaité que la commission nationale « étudie les moyens d'aider les Français musulmans à développer leur double culture et de permettre à leurs élites de contribuer davantage aux relations de la France avec le monde islamique, qui sont appelées à se développer ». *Pour M. Giscard d'Estaing, il convient notamment d'accroître* « le rayonnement de l'enseignement supérieur de la langue arabe et de la civilisation musulmane ».

Les musulmans doivent pouvoir trouver en France des lieux de culte et d'inhumation conformes à leurs besoins religieux, souligne-t-on à l'Elysée. Dès 1980, des mesures seront prises pour faciliter les pèlerinages à La Mecque, qu'il s'agisse du transport des pèlerins ou de leur accueil sur place.

Les seize membres de la nouvelle commission ont été choisis par M. Dominati, secrétaire d'Etat, parmi les personnalités les plus éminentes de la communauté musulmane française. Ils auront un rôle consultatif. Deux d'entre eux seulement, le bachaga Boualem et le général Abdelaziz Khalifa, siégeaient dans la précédente commission. L'arrêté du premier ministre, publié par le *Journal officiel* du 25 octobre, abroge ceux des 14 novembre 1977 et 3 novembre 1978, en vertu desquels la commission nationale chargée de l'étude des problèmes des Français musulmans était jusqu'à présent composée de fonctionnaires, de quelques personnalités et des délégués des associations les plus représentatives. Ces derniers siégeront désormais au sein d'un comité national des associations et amicales créées auprès du secrétaire d'Etat par un autre arrêté paru au même J.O. « *pour la concertation et l'action en faveur des Français musulmans* ». Ses membres seront désignés par M. Dominati « *parmi les dirigeants d'associations ou amicales* ».

Les fonctions respectives et les rapports réciproques des deux instances ne sont pas encore clairement définis.

Pour justifier la mise en place de cette double structure, le secrétariat d'Etat met en avant son souci d'efficacité. M. Dominati attend des membres de la nouvelle commission qu'ils l'aident, par leurs avis et leurs suggestions, à résoudre le problème de leurs coreligionnaires moins favorisés. Le secrétaire d'Etat espère que la participation de ces personnalités créera un dynamisme qui permettra, sinon de rattraper le temps perdu depuis dix-sept ans, du moins de faciliter l'intégration des nouvelles générations de Français musulmans.

Cette réforme répond aussi à deux préoccupations politiques.

Pour M. Dominati, la modification de la composition de la commission nationale, qui demeure l'instance supérieure, présente l'avantage d'écarter du devant de la scène les dirigeants des associations les plus turbulentes, notamment MM. Mohamed Laradji et Hamed Kaberseli, qui n'avaient pas ménagé leurs critiques au cours de ces derniers mois sur le fonctionnement de la commission installée en 1977. Le nouveau dispositif permettra au secrétaire d'Etat de mieux maîtriser ses contestataires. Toutefois la situation ainsi créée présente des risques de conflit entre les deux instances, les membres du comité des associations pouvant être fondés à mettre en cause en cas de divergences la représentativité des personnalités siégeant à la commission nationale.

Pour M. Giscard d'Estaing, l'objectif est différent. Il s'agit de montrer au monde arabe que la France compte aussi des citoyens d'origine musulmane parmi ses élites intellectuelles, culturelles et politiques et qu'elle souhaite les faire participer au développement de ses relations avec les pays islamiques. — A. R.

(1) Quinze des seize membres de la nouvelle commission ont déjeuné à l'Elysée : Mlle Nefissa Sid Cara, ancien député, ancien secrétaire d'Etat ; le bachaga Boualem ; le général Abdelaziz Khalifa ; MM. Robert Abdesslam, ancien député ; Bernard Aoudia, conseiller-maître à la Cour des comptes ; Jacques Augarde, ancien député, ancien sous-secrétaire d'Etat ; Mohammed Arkoun, professeur à l'université de Paris-III ; Redjem Benzaïd, inspecteur général des finances ; Henri de La Bastide, président de l'Ecole des langues orientales ; Badre Laeneche, professeur de physique nucléaire à Lyon ; Slimane Leulmi, maître de requêtes au Conseil d'Etat ; Ali Merad, professeur à Lyon ; Omar Mokdad, préfet, inspecteur général au ministère de l'intérieur ; Mohammed Ourabah, conseiller d'Etat ; Ali Turki, professeur à l'université de Paris-III.

Le seizième membre, M. Abdelkader Barakrok, ancien secrétaire d'Etat, s'était fait excuser.

Participaient également à ce déjeuner : Mme Saunier-Seïté, ministre des universités ; M. Dominati ; M. André Villeneuve, vice-président de l'ancienne commission nationale ; M. Djelloul Bourokba, chef de la mission interministérielle pour les Français musulmans et le Révérend Père Riquet.

Les archives de la présidence de la République seront déposées aux Archives nationales

M. Giscard d'Estaing a signé, le jeudi 25 octobre à l'Elysée, en présence de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture, le contrat de dépôt de ses archives personnelles (relatives à sa fonction de président) aux Archives nationales.

Ce fonds regroupera les archives civiles et militaires de l'Elysée à l'exception des dossiers des services administratifs de la présidence qui ont leur propre réglementation.

Les archives du chef de l'Etat seront versées aux Archives nationales à la fin de son mandat. Elles seront accessibles au public dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1979 (dont les décrets d'application devraient être publiés avant la fin d'octobre), soit à l'expiration d'un délai de trente ans. Les documents « *intéressant la sûreté de l'Etat ou la défense nationale* », conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi, seront accessibles après un délai de soixante ans.

Le contrat laisse au président la possibilité d'accorder des dérogations permettant la consultation de ces archives avant l'expiration des délais légaux. L'ensemble des archives deviendra propriété de l'Etat soixante ans après la fin du mondat du président de la République, et conformément à sa volonté.

Deux catégories de documents seront concernées par les nouvelles dispositions. D'une part, les archives des services administratifs de la présidence (protocole, voyages officiels, service intérieur, etc.). Ce sont là des archives publiques qui restent à l'Elysée au moment du départ du chef de l'Etat, afin que la continuité de la gestion ne soit pas interrompue. D'autre part, les archives du président lui-même. Celles-ci sont constituées par l'ensemble des documents élaborés ou reçus par le président dans l'exercice de ses fonctions : correspondance, dossiers du conseil des ministres et des instances consultatives, conseil de défense, conseils restreints, etc.), notes d'information, dossiers de ses collaborateurs. Ces documents, destinés à l'information personnelle du premier magistrat, précèdent et éclairent la prise de décision sans avoir le caractère de documents officiels.

Mme Perrine Canavaggio, conservateur aux Archives nationales, qui est chargée depuis juin 1974 de la gestion des archives de l'Elysée, a indiqué jeudi que l'usage antérieur — selon lequel les chefs de l'Etat disposaient de leurs archives au terme de leur mandat — avait eu « *des conséquences regrettables pour la recherche historique* ». Elle a précisé que les dossiers du président de la République et des membres du secrétariat général, archivés depuis le début du septennat, occupaient, au 1er octobre 1979, « *deux mille trois cent vingt-cinq cartons de 10 centimètres, soit 233 mètres linéaires de rayonnages* ». On peut estimer que ce métrage sera multiplié par trois à la fin du septennat.

● *La Fédération des gaullistes de progrès*, dont le secrétaire général est M. Jacques Blache, adjoint au maire de Montereau (Seine-et-Marne), issue d'une scission intervenue en avril 1979 avec la Fédération des républicains de Progrès que préside M. Jean Charbonnel, estime dans un communiqué « *incompatible avec les idées gaullistes tout rapprochement avec le R.P.R. de M. Chirac qui, par son conservatisme étroit et ses tendances autoritaristes, est un mouvement de droite classique* ».

● *Le maire de l'île de Batz* donne sa démission. — La marée noire provoquée le 14 mars 1978 sur les côtes bretonnes par le pétrolier libérien *Amoco-Cadiz* avait suscité une vague de générosité en faveur des communes sinistrées. Ainsi l'île de Batz (Finistère) avait-elle reçu 600 000 francs. L'affectation de cette somme vient de provoquer une crise au sein du conseil municipal. Mis en minorité sur l'emploi de cet argent, le maire, M. Marcel L'Hostis, a donné sa démission, dix des treize élus prenant la même décision. — (*Corresp.*)

RÉUNI EN CONGRÈS

Le parti républicain souhaite apparaître comme un mouvement « populaire »

Le troisième congrès du parti républicain siège samedi 27 octobre à Paris, porte de Pantin. Les dirigeants giscardiens entendent faire à cette occasion la démonstration de la puissance militante de leur parti en accueillant plus de cinq mille représentants. M. Jacques Blanc devrait être réélu au poste de secrétaire général qu'il occupe depuis mai 1978.

Depuis l'élection présidentielle de 1974, les giscardiens tentent de démontrer qu'ils ne sont plus un parti de notables et que, à la petite formation qui avait su porter son chef au sommet de l'Etat, a succédé un vrai parti politique « *puissant et populaire* ». A ce jour, la démonstration n'a encore jamais été conduite de manière éclatante et l'on garde le souvenir cuisant, rue de la Bienfaisance, du « ratage » par lequel s'était terminé, en mai 1977 à Fréjus, le premier congrès (celui de la transformation de la Fédération nationale des républicains indépendants en parti républicain) : des trains spéciaux arrivant vides, des arènes aux trois quarts désertes lors de ce qui aurait dû être la grande manifestation finale, un espoir déçu.

La fragilité de ses effectifs n'a, à aucun moment, empêché la formation giscardienne d'obtenir des succès électoraux et de tenir sa place face à ses partenaires de la majorité. On peut même se demander si le P.R. a véritablement intérêt à changer, à devenir autre chose que ce qu'il est : un parti de cadres, de responsables, relativement bien adapté à sa tâche vis-à-vis d'une partie de l'électorat de M. Giscard d'Estaing. Seulement voilà, il y a les grandes démonstrations populaires du R.P.R., la tentation de la « politique des chapiteaux » et surtout l'ambition de donner au président de la République « *son* » parti — son « *grand* » parti. Politiquement fondée ou non, partagée ou non par l'Elysée, cette ambition habite les dirigeants du P.R. et leur a commandé une nouvelle fois en 1979 de tenter la démonstration.

Les leçons du passé ayant été retenues, on n'a pas essayé, cette fois, de réunir une foule quelque part en province, dans une petite ville difficilement accessible, et en milieu de semaine, comme cela avait été le cas en 1977 à Fréjus.

On a préféré Paris, pour un seul samedi, et l'on a déployé depuis plusieurs mois une somme considérable d'efforts et de moyens pour que se rassemblent au moins cinq mille participants dans les bâtiments de la porte de Pantin. Des cars spéciaux ont commencé, vendredi, à drainer les militants vers la capitale. Les responsables des Bouches-du-Rhône annoncent fièrement l'arrivée de sept cents Marseillais, et M. Jacques Blanc dit sa foi dans une grande réussite « *populaire* ».

Faire face à l'avenir

Le thème adopté pour le congrès est « faire face à l'avenir ». Il sera développé au cours de quatre forums animés respectivement par MM. Jean-François Deniau (« *faire face aux défis du monde* »), Jean-Pierre Fourcade (« *solidaires pour faire face* »), Mme Alice Saunier-Seïté (« *responsables pour faire face* ») et M. Jacques Dominati (« *un parti puissant et populaire* »).

La réélection de M. Jacques Blanc au poste de secrétaire général ne devrait pas soulever de difficultés. Aucune ambition concurrente sérieuse ne devrait se manifester et il se pourrait que le député de la Lozère soit l'unique candidat à sa propre succession. Un militant du Jura, M. Meyer, a manifesté son intention de déposer sa candidature pour témoigner du rôle de la base mais il n'est pas certain qu'il persiste dans ces dispositions.

Ce troisième congrès devrait être aussi le point de départ d'une réorganisation de l'appareil du parti. Reconduit dans ses responsabilités, M. Blanc pourrait décider, à la mi-novembre, d'un certain nombre de modifications. Ainsi, il paraît d'ores et déjà acquis que Mme Christiane Scrivener, élue à l'Assemblée européenne, abandonnera le poste de secrétaire général adjoint où elle avait joué un rôle plus que discret depuis un an. Il est possible aussi que la fonction de délégué général soit supprimée et que M. Blanc s'entoure d'une équipe de deux, peut-être trois, secrétaires généraux adjoints.

Si aucune décision n'est encore arrêtée en ce domaine, on prononce toutefois avec insistance les noms de MM. Hervé de Charette (actuel délégué général) et Jean-Claude Gaudin (député des Bouches-du-Rhône) pour des responsabilités de secrétaires généraux adjoints. Le premier — dont la collaboration avec M. Jacques Blanc n'a pas toujours été sans nuages, a su gagner l'estime d'une partie de l'appareil et paraît apprécié du côté des conseillers du chef de l'Etat, à l'Elysée. Le second est représentatif des nouveaux élus du P.R., de ces responsables locaux qui ont su faire progresser les effectifs de leurs fédérations et implanter le parti dans des régions qui ne lui étaient pas traditionnellement acquises.

Pour un éventuel troisième titre de secrétaire général adjoint, ou pour d'autres postes de responsabilité, on parle aussi de personnalités comme Mmes Lucette Lacouture, Simone Martin ou MM. Marcel Lucotte, sénateur de Saône-et-Loire, François Léotard, député du Var, Charles Millon, député de l'Ain, Pascal Clément, député de la Loire, etc.

Démonstration de « bonne santé », prologue à une réorganisation interne, le troisème congrès du parti républicain ne semble pas devoir consacrer une large part de ses travaux à la question de ses rapports avec l'U.D.F. Le temps semble maintenant lointain où celle-ci apparaissait aux dirigeants des formations de la majorité comme un danger potentiel pour l'identité et l'indépendance de leurs partis. Cet état de fait confirme sans doute que, dans la perspective de l'élection présidentielle, le rôle imparti à l'Union pour la démocratie française n'aura pas la même importance que lors du dernier scrutin législatif.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

● *M. Alain Joissains* (U.D.F.-rad.) a été réélu à l'unanimité, jeudi 25 octobre, maire d'Aix-en-Provence. La liste de la majorité qu'il conduisait l'avait emporté dimanche 21 octobre (*le Monde* du 23 octobre), dès le premier tour d'une élection partielle organisée à la suite de l'invalidation du scrutin de juin 1978.

● *Le Carrefour social-démocrate*, que préside M. René Lenoir, ancien secrétaire d'Etat, réunit ses assises nationales samedi 27 et dimanche 28 octobre à l'hôtel Sofitel de Paris. MM. Jean-Claude Colli, Jacques Pelletier, Lionel Stoléru, Olivier Stirn, participeront à ses travaux qui devraient, selon les organisateurs, prendre la forme d'une « *réflexion critique* » sur les orientations du mouvement.

ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

Candidat à la présidence de la commission du développement

M. PONIATOWSKI SE HEURTE A UNE VIVE OPPOSITION

(De notre envoyé spécial.)

Strasbourg. — Le choix de M. Poniatowski comme candidat du groupe libéral à la présidence de la commission du développement et de la coopération de l'Assemblée européenne a provoqué, jeudi 25 octobre, l'« inquiétude » du groupe socialiste du fait de « *l'action menée par le gouvernement français et à laquelle M. Poniatowski a été très étroitement lié en plusieurs pays d'Afrique et, en particulier, en Centrafrique, et par la volonté de coopération et l'activité manifestées par M. Poniatowski envers des régimes aussi sanguinaires que celui de l'Argentine* ». Le groupe socialiste estime que « *l'accession de M. Poniatowski à la présidence de la commission nuirait à l'image que le Parlement européen doit présenter aux peuples du tiers-monde, qui sont ses interlocuteurs* ».

Pour sa part, M. Pannella (parti radical italien), membre de la commission du développement, a déclaré que « *la décision de présenter la candidature de M. Poniatowski, quels que soient le prestige, le sérieux et l'élégance de l'homme, est une véritable provocation* ».

La candidature de M. Poniatowski est aussi mal accueillie par certains gaullistes et démocrates-chrétiens. Mais elle ne pourrait être mise en échec sans que soit du même coup violée la règle qui préside à la répartition des présidences au sein de l'Assemblée. Celle de la commission du développement revient au groupe libéral, auquel appartient la présidente sortante de cette commission, Mlle Flesch (Luxembourg), qui devient questeur de l'Assemblée. Toutefois, sans présenter de candidat *contre M. Poniatowski*, les membres de la commission hostiles à sa nomination peuvent l'empêcher, soit en demandant un vote *à bulletin secret, soit encore* en quittant la salle de réunion de telle sorte que le quorum ne soit pas atteint. La commission doit procéder à l'élection de son président les 30 et 31 octobre à Bruxelles. — P. J.

A STRASBOURG

Les Neuf envisagent la reprise de l'aide alimentaire au Vietnam

L'Assemblée européenne vote, ce vendredi 26 octobre, sur cinq projets de résolution — chacun des groupes politiques a présenté le sien — concernant l'aide aux populations du Cambodge. Quel que soit le résultat de ces scrutins, il ressort du débat de la nuit de jeudi à vendredi que la Commission de Bruxelles a le feu vert pour appliquer le programme présenté par M. Cheysson, commissaire chargé du développement, pour une augmentation massive de l'aide des Neuf aux Cambodgiens. Elle envisage aussi de reprendre l'aide alimentaire de la Communauté au Vietnam.

L'Assemblée doit aussi adopter la résolution présentée par sa commission du développement, comme conclusion au débat consacré jeudi à la faim dans le monde.

De nos envoyés spéciaux

Strasbourg. — Répondant à une question posée par le groupe communiste demandant « *le rétablissement immédiat et sans contrepartie de l'aide alimentaire au Vietnam et l'augmentation sensible de celle-ci ainsi que l'intensification de l'aide au Cambodge* », M. Cheysson a rappelé jeudi que le programme 1978 d'aide alimentaire au Vietnam avait été exécuté et que si le programme 1979 a été suspendu en juillet, la Commission a fait immédiatement savoir que cette décision serait reconsidérée dès lors que Hanoï appliquerait l'accord de principe sur le départ ordonné des réfugiés, conclu avec le H.C.R. Il semble, selon M. Cheysson, que Hanoï tienne ses engagements. Si le rapport que M. Waldheim doit présenter le 15 novembre confirme cette impression, la Commission examinera le rétablissement du programme d'aide alimentaire en faveur du Vietnam.

« *Cela s'imposera d'autant plus que s'estompera la grande inquiétude de ne pas avoir accès au Kampuchéa (Cambodge), de ne pas pouvoir arriver jusqu'à ces malheureux Cambodgiens avant qu'ils ne soient tous morts* », a déclaré M. Cheysson. Car, a-t-il ajouté, « *pendant des semaines, en dépit de toutes les tentatives faites, les autorités vraiment responsables à Phnom-Penh, à savoir les autorités vietnamiennes, s'y sont opposées. Depuis la fin septembre, elles ont changé d'attitude et ouvrent leurs portes à la Croix-Rouge internationale et à l'UNICEF* ».

La Communauté participe pour 7 millions de dollars (auxquels s'ajoutent 6 millions de dollars accordés sur le plan bilatéral par quatre Etats membres la R.F.A., le Royaume-Uni, la Belgique et l'Irlande) au premier plan d'urgence de 23 millions de dollars, conçu par la Croix-Rouge et l'UNICEF. Ces organismes ont remplacé leur programme d'urgence par un programme d'assistance de six mois de 111 millions de dollars. « *La Communauté y occupera une place équivalant à celle occupée dans le premier programme* », a indiqué M. Cheysson. C'est donc, compte tenu des 7 millions de dollars déjà engagés, une aide supplémentaire de l'ordre de 30 millions de dollars que la Commission va demander aux Neuf d'approuver.

M. Sarre (socialiste, France) a proposé qu'une mission de parlementaires européens parte pour le Cambodge, le Vietnam, le Laos et la Thaïlande, et qu'elle puisse prendre, en liaison avec la Commission et les autorités locales, les mesures concrètes nécessaires. Sans être tendres pour le comportement de Hanoï, les socialistes sont favorables au rétablissement de l'aide alimentaire.

Les trois grands groupes de centre-droit (démocrates-chrétiens, conservateurs, libéraux), tout en laissant entendre qu'ils s'en remettent au jugement de la Commission, ont critiqué très sévèrement le Vietnam et ont annoncé qu'ils voteraient contre la proposition de résolution présentée par les communistes. Les démocrates-chrétiens ont chargé la Commission d'accorder pour le Cambodge un crédit supplémentaire de 1 million d'unités de compte, soit 1,2 millions de dollars, alors que la Commission propose elle-même, nous l'avons vu, un effort supplémentaire de l'ordre de 25 millions de dollars. Précisons que à peine soixante-dix parlementaires (sur quatre cent dix) ont cru nécessaire d'assister à ce débat tardif.

La faim dans le monde

L'hémicycle n'était pas très garni non plus pour le débat sur la faim et les relations avec les pays sous-développés. Le moment fort a été l'intervention de M. Cheysson. Il a rappelé « *pourquoi il y a extermination* » : la production agricole des pays du tiers-monde croît moins vite que les besoins. « *La conférence mondiale de l'alimentation en 1974 a établi qu'il faudrait augmenter la production dans le tiers-monde de 4 % par an. Or, nous sommes dans les bonnes années à 3 % et, dans les pays les plus défavorisés, nous tombons à 1 % par an, c'est-à-dire, compte tenu de la croissance démographique, à une diminution par tête. Alors, la première chose à faire évidemment est d'accroître la production agricole dans le tiers-monde.* »

Selon M. Cheysson, les progrès sont lents, incertains. « *Dans certains cas, on perd jusqu'à 40 % de la récolte par mauvais stockage. Alors, il nous faut nous engager systématiquement dans des projets d'infrastructures* », et trouver des moyens financiers. Peut-être, note M. Cheysson, peut-on davantage explorer les possibilités de cofinancement avec les producteurs de pétroles, « *dont la responsabilité est malheureusement incontestable dans l'aggravation des difficultés du développement* ».

Cependant, poursuit le commissaire, « *les pays en voie de développement ne produiront jamais tout ce dont ils ont besoin* ». Aussi, les Neuf doivent-ils améliorer les circuits commerciaux de telle manière que le tiers-monde puisse acheter des produits agricoles « *à des conditions sûres et prévisibles* ». Il faut que les pays pauvres échappent aux fluctuations absurdes des cours. Pour ce faire, la Communauté doit se décider à conclure avec eux des accords d'approvisionnement à long terme. Il convient en outre, même si ce n'est qu'un palliatif, d'accroître de manière substantielle l'aide alimentaire. La Commission l'a proposé, il revient à l'Assemblée et au conseil des ministres de voter les budgets nécessaires.

La plupart des orateurs se sont prononcés, comme première mesure, en faveur d'un renforcement de l'aide alimentaire et constaté que le débat budgétaire du mois prochain constituerait un premier test pour apprécier la volonté des gouvernements membres. Plusieurs intervenants ont insisté également sur la nécessité d'explorer d'autres pistes. « *Le problème de la faim pourrait trouver une solution dans la réduction des dépenses militaires* », a souligné M. Glinne (socialiste). M. Ferrero, au nom des communistes italiens, s'est exprimé dans le même sens, tout comme Mme Fokke (socialiste, R.F.A.), Mme Bonino (parti radical, Italie) et Mme Cresson (socialiste, France).

Au nom des communistes français, Mme Poirier a confirmé l'attitude exprimée la veille par son groupe, et qui consiste à se démarquer de la proposition de résolution adoptée au sein de la commission du développement par l'ensemble des autres groupes. Elle estime en effet que ces groupes ne sont pas en mesure de dénoncer les véritables causes de la faim dans le monde, c'est-à-dire le néo-colonialisme et l'activité des sociétés multinationales.

PATRICK JARREAU, et PHILIPPE LEMAITRE.

OUTRE-MER

LA TENSION SOCIALE EN MARTINIQUE

A propos de licenciements

Invoquant le droit de réponse, M. Albert Catez, ancien directeur général du Crédit martiniquais, dont le nom avait été cité dans un article de notre correspondant en Martinique consacré à la tension sociale dans ce département, nous demande d'insérer la lettre suivante :

L'article du *Monde* du 13 octobre relate la grève du Crédit martiniquais de façon souvent inexacte. Il affirme à ma grande surprise que les syndicats ont revendiqué le licenciement pour racisme de trois cadres, dont moi-même, directeur général. J'exerce mes fonctions au Crédit martiniquais depuis huit ans et je n'ai jamais, à juste titre, été accusé de racisme.

Les revendications syndicales présentées au président Marry et rapportées par le journal *le Progressiste* (organe du parti progressiste martiniquais, P.P.M.) du 5 septembre ne mentionnent pas mon nom, ne comportent ni reproche de racisme ni demande de licenciement. Il est réclamé que « *tous les emplois occupés par des métropolitains et non justifiables de l'impossibilité d'un recrutement d'une compétence autochtone doivent être confiés à des Antillais* ». Absent de la Martinique le 13 septembre, j'ai appris à mon retour qu'une seule journée de négociation avait suffi pour décider du principe de ma mise à l'écart qui n'était pas réclamée à l'origine. Peut-on imaginer que syndicats, patrons et médiateurs aient eu la révélation soudaine d'un racisme que j'aurais dissimulé pendant huit années de fonction ?

Quant à l'intolérance à la présence métropolitaine, sachez que plus de 97 % des effectifs de cette banque sont martiniquais et se trouvent à tous les niveaux de la hiérarchie.

Le racisme est un mal suffisamment pernicieux pour que votre journal ne s'engage pas dans des diagnostics non établis.

En vertu du même droit de réponse, M. Georges Ravenet, ancien directeur adjoint du Crédit martiniquais, dont le nom avait été également cité dans le même article, nous prie d'insérer le texte suivant :

Vous me présentez comme un négrophobe et indiquez que c'est pour cette raison que j'aurais été licencié.

Je suis né à Fort-de-France de parents martiniquais de couleur, et suis moi-même bien évidemment un Martiniquais de couleur.

J'occupe dans la banque depuis plus de deux ans le poste de directeur des relations humaines et de la production après avoir été chef du personnel pendant plus de treize ans.

J'ai été en 1958 cosignataire, en tant que secrétaire général du syndicat Force ouvrière des employés et cadres des banques de la Martinique, de la convention collective de travail du personnel des banques de la Martinique ; en décembre 1959, j'ai été choisi comme représentant les personnels de banques de la Martinique et de la Guyane française au conseil d'administration de la Caisse de retraites du personnel de banques pour les départements français d'outre-mer. J'anime depuis plus de vingt ans la formation professionnelle bancaire à la Martinique et suis délégué général du Centre de formation de la profession bancaire. A ce titre, j'ai eu à intervenir plusieurs fois à Port-au-Prince, dans la République noire d'Haïti, pour y aider les banques à promouvoir leurs agents autochtones et la langue française au moyen de la formation continue.

Est-ce un négrophobe qui aurait été choisi pour ces diverses tâches ? Me serais-je découvert à quarante-huit ans et en septembre 1979 une nouvelle couleur de peau ? Peut-on être à la fois quelqu'un et son contraire ?

[Dans une lettre adressée le 23 octobre à notre correspondant en Martinique, MM. Jules Larcher, secrétaire général du Syndicat autonome des banques, et Frantz Agasca, secrétaire général de la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais, confirment les faits rapportés par celui-ci et rendent hommage à sa « rigoureuse objectivité ».]

Après le passage de « Frédéric » aux Antilles

Une lettre du maire de Saint-Barthélemy

Après la publication dans le Monde *du 5 septembre d'un article intitulé : « Aux Antilles, le cyclone Frédéric aurait dévasté Saint-Martin et Saint-Barthélemy », M. Querrard, maire de Saint-Barthélemy, ne pouvant répondre à de multiples demandes de renseignements sur la situation actuelle dans l'île, nous demande de publier la lettre suivante :*

En effet, comme vous l'avez écrit, le cyclone est passé très près de notre île, avec des vents soufflant à 180 km/h, mais les dégâts ont été de très faible importance, en raison de la solidité des habitations, qui sont toutes construites en parpaings et béton armé, selon des techniques et un style propres à cette ancienne colonie suédoise.

Le plan ORSEC, mis en place très tôt, a permis à la population d'être informée régulièrement de l'évolution du phénomène.

Les habitants de Saint-Barthélemy ayant respecté les consignes de sécurité à la lettre, aucune victime n'est à déplorer.

Immédiatement après le passage du cyclone, les rues ont été dégagées par des engins mécaniques et la vie a repris tout à fait normalement dès le lendemain.

Malheureusement, les paraboles de la station de radiotéléphonie du Morne-Lurin ayant été déplacées par les vents, le faisceau hertzien acheminant les communications téléphoniques vers le relais de Saint-Martin a été interrompu pendant deux jours.

Pour faire face à ce genre de problème à l'avenir, le conseil municipal installera prochainement à la mairie un radiotéléphone BLU, type maritime, permettant, en cas de panne de la station P.T.T., d'entrer en liaison avec le réseau téléphonique international, par l'intermédiaire de l'une des multiples stations côtières de la Caraïbe.

Ce matériel, qui sera équipé pour fonctionner aussi bien sur secteur que sur batterie, assurera avec l'extérieur les communications nécessaires à la sécurité de la population, quelles que soient les circonstances.

Il est à noter, enfin, que les hôtels fonctionnent normalement et que les quatorze plages de sable blanc que compte l'île sont en parfait état.

Le Monde

société

APRÈS LA MISE EN CAUSE DE M. ROBERT BOULIN

Heurs et malheurs d'une opération immobilière dans le Var

Le ministre du travail et de la participation, M. Robert Boulin, s'est-il prêté à une opération immobilière douteuse *prévue dans la commune de Ramatuelle (Var) — et qui* devait finalement échouer — ou s'est-il laissé circonvenir par un ou plusieurs amateurs de « bonnes affaires » ayant besoin de la caution de son nom ? Telle est la question que pose le dossier du « domaine du Val de Bois », à Ramatuelle, dont les contours commencent tout juste à se dessiner plus de quatre ans après le début d'une procédure judiciaire (« le Monde » du 25 octobre) ayant conduit à l'inculpation pour « faux en écritures publiques » de deux personnages, M. Gérard Groult, ancien notaire à Pont-Hébert (Manche), et M. Henri Tournet, *promoteur immobilier, domicilié à Ibiza, mais séjournant parfois* à Neuilly-sur-Seine, boulevard Victor-Hugo. De ce dossier fort complexe et rempli d'anomalies, il parait ressortir que M. Boulin a pu se laisser aller à quelques imprudences dans une opération dont chacune des phases apparaissait en son temps parfaitement logique et limpide. Et que la réalisation d'une affaire personnelle a pu, à certains moments, lui faire oublier le contexte dans lequel elle se déroulait.

Le seul moyen de tenter de comprendre quelque chose à cet étonnant dossier est de s'en tenir, autant que possible, à la chronologie des faits non sans avoir présenté, avant toute chose, celui qui, en l'état actuel du dossier, paraît être le personnage central de l'affaire : Henri Tournet, soixante-six ans, administrateur de sociétés (principalement à vocation d'aménagement touristique). Un personnage que cet Auvergnat nanti d'une solide brochette de décorations : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, citation à l'ordre de la division, médaille de la Résistance, croix du combattant volontaire 1939-1945, croix du combattant volontaire de la Résistance, médaille de la liberté américaine. Agent T1, puis T2 du camp « Tortue » de la région M1-M4 dans les forces françaises combattantes, Henri Tournet, qui fut chef de cabinet de M. Jean Monnet à Washington, va hanter après la guerre de nombreux cabinets et milieux politiques.

Il sera successivement conseiller du commerce extérieur, chef de mission au haut commissariat à l'économie nationale, conseiller technique au ministère des travaux publics, puis membre du conseil supérieur du tourisme. C'est aussi un gaulliste fervent de toujours et un ami fidèle de M. Jacques Foccart. Dans les années 60, il se lance dans les affaires, fondant et administrant diverses sociétés. De Suisse, où il s'installe en 1965, il mène des opérations immobilières en Espagne.

C'est à cette époque qu'il acquiert, au lieudit « Val de Bois », à Ramatuelle (Var), à la limite de la commune de Gassin, le terrain de 36 hectares qui se trouve aujourd'hui au centre d'un étonnant imbroglio.

En octobre 1967, M. Tournet obtient un permis pour construire un lotissement sur cette propriété, à condition que les travaux commencent dans les six mois. Ce qui ne fut pas le cas. En conséquence, le permis était devenu caduc depuis avril 1968, et, les règlements d'urbanisme ayant changé, il ne fut plus question d'en délivrer un nouveau, même après une intervention écrite de M. Robert Boulin auprès du préfet du Var, le 3 janvier 1973.

Restriction qui n'empêche pas M. Tournet de se livrer à une double transaction — le 23 janvier et le 22 septembre 1973 — à l'occasion de laquelle trois personnes, M. Jean-Pierre Camus, responsable de la Société immobilière Demogé, à Caen (Calvados), et les frères Auguste et Maurice Cousin, industriels à Flers (Orne), deviennent propriétaires de 31 hectares de terrain. Le premier veut construire deux maisons sur ses parcelles (une pour sa famille, une pour le personnel de son entreprise), et les deux autres souhaitent édifier vingt-quatre villas. Les acquéreurs affirment qu'ils ignorent alors tout du veto de l'administration.

Le prix retenu est de 960 000 F pour la première transaction, et de 536 000 F pour la seconde. Mais la « partie d'immeuble relative à la nature des terrains à bâtir » s'élève, dans le premier cas, à 135 000 F, et dans le second à 100 000 F. Cette disposition laisse sous-entendre que les acquéreurs n'entendent bâtir que 5 des 31 hectares. D'aucuns pourraient subodorer là une velléité spéculative.

Les deux transactions ont lieu à l'étude de Me Gérard Groult, notaire à Pont-Hébert (Manche). Or lorsque celui-ci transmet l'acte de la première vente au bureau de conservation des hypothèques de Draguignan, il s'entend répondre que, en raison de problèmes cadastraux, l'administration ne peut enregistrer la requête. L'application de la loi Serot sur les mutations de bois et forêts, dont MM. Cousin et Camus ont demandé le bénéfice, fait apparaître des désaccords sur les divisions cadastrales. Plus curieusement, la seconde vente, celle de septembre, ne sera pas transmise au bureau des hypothèques de Draguignan. Pendant un an, personne ne paraîtra s'étonner de l'anomalie.

Un prix très bas

Au début de 1974, M. Boulin envisage d'acquérir une propriété *sur la Côte d'Azur.* M. Henri Tournet, qu'il connaît depuis 1962 — époque à laquelle ils vivaient en *voisins rue Rémusat, à Paris,* propose de lui vendre deux hectares du « Val de Bois ». Avant tout achat, M. Boulin se préoccupe de son permis de construire. Le *18 février 1974, il écrit au préfet* du Var, dans la perspective de l'entrevue qu'il doit avoir avec lui le 6 mars à 11 h. 30, « pour m'assurer que la vente que va *me consentir* M. Tournet, *médaillé* de la guerre et de la Résistance, est tout à fait régulière, conforme au plan d'urbanisme du Var et ne comporte aucune dérogation ». *L'entrevue a lieu en présence du* directeur départemental de l'urbanisme et de M. Tournet. Le préfet précise que si les projets immobiliers que ce dernier lui a soumis *jusque-là ont été refusés pour* diverses infractions à la réglementation, le projet de M. Boulin, d'une maison basse de 185 mètres carrés est, lui, *tout à fait conforme.*

Le 22 avril 1974 — las, dit-il, d'attendre son hypothétique permis de construire, — M. Tournet vend, en l'étude de son notaire, *Me Bruno Long, à Grimaud,* la quasi-totalité du « Val de Bois », dont il continue de s'attribuer la propriété (les actes de vente de 1973 n'ayant, rappelons-le, pas été enregistrés), (le reste — une parcelle — ayant déjà été cédé quelques semaines plus tôt à une société du Liechtenstein), à une société de Genève, Holitour, fondée en 1962, mais dont certains disent aujourd'hui que toutes les parts sauf une appartiendraient à M. Tournet. Quelques jours plus tard, le vendeur précise au notaire que les droits de M. Boulin sur les 2 hectares qu'il convoite sont préservés, l'un des administrateurs d'Hélitour, M. Cotton, ayant donné pouvoir au clerc de *Me Long* pour assurer la vente.

Celle-ci a lieu le 18 juillet 1974. Le prix très bas (40 000 francs) s'explique par le fait que ce terrain n'est pas encore assorti d'un droit à construire — même si l'acheteur sait, lui, depuis quatre mois, qu'il est constructible. Or dans cette région le critère de constructibilité a pour effet de quintupler le prix des terrains. C'est donc un lourd sacrifice que *consent Holitour. Demandé le* 31 juillet 1974, le permis de construire est délivré le 28 novembre 1974, après avis favorable de l'architecte des bâtiments de *France, des directions départe*mentales de l'équipement et de l'agriculture et de la conférence permanente du permis de construire du Var. Une seule restric*tion lui sera imposée : que* la distance entre la maison et les limites de la propriété ne soit nulle part inférieure à 30 mètres — disposition qui justifiera une « rectification de frontière » sous forme d'un échange de terrains entre Holitour et M. Boulin le 9 décembre 1974.

Mais un élément nouveau est *intervenu entre-temps, qui fait* qu'aucun des protagonistes ne devrait plus ignorer la curiosité de la situation. Le 20 juillet 1974 — deux jours après la signature de l'acte de vente Boulin-Holitour (qui sera publié le 31 juillet) — arrive à la poste de Cogolin, à destination de Me Long, une lettre recommandée avec accusé de réception postée la veille à Caen par un de ses confrères, Me Deshayes, qui représente les intérêts de MM. Cousin et Camus. Une lettre qui *met en garde Me Long* de façon particulièrement nette : « *Pour sauvegarder les intérêts de mes clients, gravement compromis par une vente qui, paraît-il, a été réalisée en votre étude* », affirme le notaire de Caen. Après avoir donné le détail des deux actes de vente signés en 1973 chez le notaire de Pont-Hébert, Me Deshayes *poursuit :* « *Il apparaît que le vendeur à ces deux actes, M. Henri Tournet, a revendu les mêmes immeubles à la société anonyme dénommée Holitour S.A., dont le siège est à Genève, 9, rue Charles-Imbert, suivant acte reçu en votre étude le 22 avril 1974.*

» *Il apparaît également, au terme d'un autre acte reçu en votre étude, le 1er février 1974, que M. Tournet aurait concédé à l'établissement Nafiul Anstand, au capital de 50 000 francs, dont le siège est à Vaduz (Liechtenstein), un pacte de préférence sur une parcelle cadastrée B.N. n° 49, pour 2,2 hectares.*

» *Mes clients considèrent que les actes passés en votre étude le 1er février 1974 et le 22 avril 1974 par M. Tournet sont entachés de nullité. Ils se réservent d'en établir la preuve par la voie juridique s'il leur est impossible de faire reconnaître les faits cités à l'amiable.* »

M. Boulin affirme n'avoir jamais vu cette lettre. Pourtant, le petit monde des tabellions s'agite en prenant connaissance de l'affaire. La Chambre des notaires s'inquiète de la perspective d'un scandale. Elle n'est pas seule. Le 26 août 1974, Me Long écrit à M. Boulin une lettre dont les termes ne sont pas connus avec exactitude, mais suffisamment alarmistes pour que, deux jours plus tard, le ministre lui réponde que tout cela paraît relever d'une « *plainte auprès de la Chambre des notaires* ».

Si les trois acquéreurs normands sont prêts à faire valoir leurs droits par tous les moyens, encore faudrait-il que ceux-ci fussent juridiquement établis par un enregistrement en bonne et due forme au bureau des hypothèques de Draguignan. Le délai de deux mois après la vente prévu pour cette démarche étant largement écoulé, Me Groult, de Pont-Hébert, croit bon de mettre au point, en novembre 1974, un acte modificatif aux deux ventes de 1973 afin d'aligner les divisions cadastrales incluses dans les actes de janvier et septembre 1973 (à l'origine du refus d'enregistrement) avec les divisions cadastrales retenues par son confrère de Grimaud *lors des ventes de* 1974, à Holitour d'abord, à M. Boulin ensuite.

Encore un travail inutile, semble-t-il, puisque cet acte ne sera jamais publié. La guerre paraît évitée, et il n'est pas impossible qu'un paragraphe de la lettre de M. Boulin à Me Long, du 28 septembre 1974, ait joué un rôle modérateur. Le *ministre écrit, en* effet, à propos de certaines réticences d'Holitour à assurer la viabilisation du « Val de Bois » : « *Le fait pour Holitour de posséder — moyennant servitude à mon profit — un chemin de servitude qui dessert ses 34 hectares peut, par la suite, lui être fort utile, soit pour elle, soit pour les acquéreurs éventuels, à l'obtention d'un permis de construire pour un lotissement futur (et je ne vous dis pas cela par hasard).* »

L'armistice n'est que de courte durée. Au printemps 1975, la chambre des notaires de la Manche dépose une plainte en action civile devant le tribunal de Coutances. Une commission rogatoire est délivrée au service régional de police judiciaire de Rouen. Pourtant, il ne se passera à peu près rien pendant quatre ans. Rien, sinon la vente, début 1976, de l'étude de Me Groult, à Pont-Hébert, et l'abandon de la profession par ce dernier. Soudain, le 7 mars 1979, un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Caen dessaisit le juge d'instruction de Coutances au profit d'un jeune magistrat de Caen, M. Renaud van Ruymbeke, vingt-sept ans, spécialisé dans les affaires financières. Dès lors, le cours des choses subit une rapide accélération au milieu d'une débauche de moyens inhabituelle : *transport de justice à Neuilly*-sur-Seine pour y perquisitionner, durant quatre heures, le pied-à-terre de M. Tournet, et même « descente » du juge et de son greffier sur la Côte d'Azur pour y entendre diverses personnes et mettre sous scellés certains documents saisis à la direction départementale de l'équipement.

Enfin, le 12 juin, c'est l'inculpation de M. Tournet pour « *faux en écritures publiques* ». Incarcéré à Caen, il sera libéré un mois plus tard, moyennant une cau*tion de 500 000 francs. Le 15 juin,* c'est au tour de Me Groult, l'ancien notaire de Pont-Hébert, d'être inculpé du même chef.

Des gens blancs et noirs

M. Robert Boulin s'étonne quelque peu de la dimension prise par cette affaire. Il déclare, pour sa part, n'avoir eu une première appréhension qu'en avril 1976 : « *Me Groult est venu m'expliquer l'existence des actes authentiques signés en 1973 mais non enregistrés,* dit-il. *Il apparaissait, dès lors, que mon terrain faisait partie de cette vente antérieure. Peu après, j'eus à ce propos une entrevue animée avec M. Tournet qui n'en réussit pas moins à me convaincre que mes parcelles ne faisaient pas partie du lot acheté par MM. Cousin et Camus, mais de celui qui était demeuré après 1973 la propriété d'Holitour. Néanmoins — j'étais à l'époque ministre délégué à l'économie et aux finances, — je demandai quelque temps après à mon chef de cabinet, M. Bergerat, de reprendre le dossier. Celui-ci me remit ses conclusions en novembre 1977. Elles étaient nettes : mes parcelles étaient bien distinctes du terrain des trois autres acheteurs.*

» *Pour vraiment en terminer avec cette affaire,* poursuit M. Boulin, *j'ai alors demandé à un géomètre-expert de Saint-Tropez que je connais, M. Fernand Vermiglio, de reprendre les conclusions de M. Bergerat, afin d'en établir les réalités sur le terrain. Et le 13 janvier 1978, le géomètre m'écrivait que M. Bergerat s'était trompé, abusé qu'il avait été par des modifications de numérotage cadastral.* »

M. Tournet pense encore pouvoir arranger les choses. Il cherche à négocier avec MM. Cousin et Camus un échange entre le terrain de M. Boulin — qui se trouve donc, sur le plan cadastral, enclavé sur la propriété des Normands, et sur lequel une maison a bien été construite entre-temps — et une autre parcelle de superficie équivalente demeurée propriété d'Holitour. Mais en Normandie, le cœur n'y est plus.

C'est après la libération de M. Henri Tournet que des rumeurs commencent à sourdre sur l'affaire dans les milieux politiques. Enfin, à la mi-octobre, le promoteur décide de parler à la presse, ne ménageant pas son vieil « ami » Robert Boulin. Un large écho lui est désormais donné, ce qui fait dire à certains que c'est là une « *révélation bien tardive ou fort opportune, selon que l'on se place sur le terrain de la justice ou sur celui de la politique* ». A cela répond en écho cette réflexion d'une personne qui connaît bien le dossier : « *Il n'y a pas, dans cette affaire, de gens blancs et de gens noirs. Ils sont à peu près tous plus ou moins les deux.* »

JAMES SARAZIN.

SCIENCES

Le chargement de la centrale nucléaire de Gravelines a commencé

De notre correspondant

Lille. **— Le chargement du réacteur numéro un de la centrale nucléaire de Gravelines (Nord) a commencé jeudi 25 octobre, à 20 heures, en présence du sous-préfet de Dunkerque. M. Leclercq, directeur de l'aménagement de la centrale, a confirmé que toutes les opérations préparatoires avaient eu lieu normalement. Le chargement doit durer entre dix et quinze jours.**

La C.F.D.T. a vivement réagi à l'autorisation donnée par E.D.F. de charger ce réacteur. Une assemblée générale a réuni sur les lieux mêmes de la centrale environ quatre-vingts travailleurs sur les quelque quatre cents occupés sur le site de Gravelines. Un mot d'ordre de grève a été donné. Il est partiellement suivi ce vendredi matin, notamment dans le secteur de la production. Selon la direction, les opérations de chargement pourraient s'effectuer normalement, la salle des commandes n'étant pas occupée.

La C.F.D.T., comme la C.G.T., n'est pas opposée en principe au chargement des réacteurs, mais la C.F.D.T. affirme que toutes les garanties de sécurité n'ont pas encore été obtenues. Elle estime qu'on n'est pas encore en mesure d'interpréter les résultats des derniers contrôles (cartographie à 100 %) réalisés par les experts de FRAMATOME et E.D.F. Selon la C.F.D.T., ces contrôles récents aux ultra-sons auraient révélé des défauts supplémentaires : 163 fissures au lieu de 47 lors de la précédente vérification.

La C.G.T., au contraire, estime que « *les essais demandés par la commission d'hygiène et de sécurité n'ont pas permis de relever des fissures dans la partie des tubulures où celles-ci ont le risque d'évoluer rapidement. Ces contrôles supplémentaires confirment que le chargement du réacteur ne comporte aucun danger pour le personnel ou pour la population environnante* ». La C.G.T. fait état des engagements pris par E.D.F. pour des contrôles automatiques. Elle estime qu'il n'est pas nécessaire de « *rallumer* » une guerre anti-nucléaire. Pour elle, il faut assurer à la France l'énergie nécessaire et ne pas offrir un alibi supplémentaire au pouvoir pour mener une politique d'austérité.

La fédération de l'union des cadres et de la maîtrise de la C.G.C., de son côté, juge « *totalement irresponsable* » l'attitude de la C.F.D.T. Quant à Force ouvrière, elle considère qu'elle n'a pas à s'opposer au chargement et souligne la compétence et l'objectivité des experts du service central de sûreté des installations nucléaires.

GEORGES SUEUR.

Des habitants de Sèvres contre l'installation d'un centre d'accueil pour handicapés

Ces gens-là...

Ce vendredi 26 octobre, le conseil municipal de Sèvres *(Hauts-de-Seine) décidera* s'il approuve la construction dans cette ville, par l'association Perce-Neige, d'un centre pour handicapés profonds. Cette initiative a suscité depuis quelques semaines de violentes réactions d'hostilité chez beaucoup d'habi*tants du quartier concerné.*

Le quartier de la Châtaigneraie à Sèvres, dit « de la rive gauche », est moins ensoleillé et certainement moins élégant que celui dit « de la rive droite », dont il est séparé par une ligne fictive, un ruisseau asséché depuis quatre-vingts ans. Ses *habitants sont moins chanceux :* hostiles pour beaucoup à la création d'un centre pour vingt-cinq mongoliens adultes dans leur quartier, sur un terrain acheté par M. Lino Ventura (*le Monde* du 17 octobre), ils ont suscité, à leur tour, l'indignation de la presse et de l'opinion publique. En revanche, *sur la rive droite,* des interventions discrètes dans les antichambres des *préfectures ont été plus efficaces :* le projet d'un centre de loisirs pour des jeunes, au cœur de ce quartier résidentiel de Sèvres, a été définitivement abandonné.

En septembre, les habitants du quartier de la Châtaigneraie apprennent officieusement que l'association Perce-Neige doit installer chez eux un centre pour vingt-cinq mongoliens. Le maire de Sèvres, M. Roger *Fajnzylberg (P.C.), prévenu depuis* plusieurs mois de ce projet et lui ayant donné, semble-t-il, un accord verbal depuis cinq mois, ne s'est pas pressé d'en informer les habitants, même *si*, depuis le début d'octobre, il multiplie les réunions d'information. Cette nouvelle suscite de la stupeur chez beaucoup de *ces enseignants,* de ces ingénieurs et de ces cadres qui ont acheté des pavillons moyennant quelques sacrifices financiers et quelques dimanches de *bricolage.*

Ils ne sont évidemment pas, disent-ils, « *contre les handicapés* », mais est-ce le meilleur endroit pour « *ces gens-là* », alors qu'il n'y a ni commerces ni transports collectifs dans le quartier ? Pourquoi avoir choisi leur ville, alors que deux autres municipalités des Hauts-de-Seine ont discrètement refusé l'offre de M. Lino Ventura ? N'a-t-on pas, de toute façon, refusé il y a trois ans le projet de construction, sur ce *même terrain, d'un immeuble collectif* d'un promoteur ? Le plan d'occupation des sols, même s'il n'est pas encore publié, n'a-t-il pas prévu à cet endroit une zone pavillonnaire ? « *Nous n'aurions en aucun cas acheté si nous avions su...* », *disent* aujourd'hui des habitants.

« Mon futur héritage »

La peur de voir leur maison perdre de la valeur est certainement présente chez certains : « *Je viens ici défendre la valeur de mon futur héritage* », affirmait une jeune fille lors de la première réunion d'information organisée par le maire. Des représentants d'une agence immobilière se sont présentés chez de nombreux particuliers du quartier pour leur faire des offres d'achat avant que les *maisons se déprécient...*

Ces craintes n'expliquent pas pour autant les réactions du plus grand nombre. Ils ont souvent acheté, il y a moins de dix ans, ces pavillons dont beaucoup ont été construits dans les années 30. Ils votent souvent à gauche, et leur état d'esprit *est à l'écologie, au « jogging »* dans le bois de Meudon tout proche et à l'*Encyclopaedia universalis* achetée à crédit. Ils commencent à organiser entre eux des méchouis et rêvent d'une vie de quartier *retrouvée.* Pourquoi, se demandent-ils en définitive, un terrain d'un demi-hectare à leur porte, avec une vieille bâtisse *de brique rouge qu'ils ont sur*nommée « le château », désertée depuis longtemps, devrait-il accueillir des mongoliens et non leurs rêves conviviaux ? « *On aurait pu,* dit une mère de deux enfants, *y mettre une garderie en semaine et transformer cet endroit en un lieu de rencontre le dimanche.* » « *Les enfants,* renchérit une autre, *auraient pu jouer au ping-pong le mercredi, et on aurait bridgé un soir de la semaine.* » Certains n'hésitent pas à trouver *cette bâtisse assez belle* et regrettent sa démolition.

L'ignorance sur la nature du mongolisme renforce les craintes. L'un, *dans son encyclopédie, a lu que les* mongoliens ne dépassaient pas cinq ans d'âge mental ; son fils brandit son livre de sciences naturelles. « *C'est épouvantable* », dit-il en riant nerveusement. Une femme, dont la maison jouxte le terrain vendu, est depuis quelques semaines tout à fait dépressive. Son médecin lui aurait dit que la vue de ces gens pourrait « *amener des troubles chez les jeunes enfants et hypothéquer leur vie future* ». Un tract assez *vague a été rédigé par certains habi*tants de la rue Anatole-France, en face du « château ». « *Nous sommes inquiets,* peut-on y lire, *pour la sécurité de nos jeunes filles et femmes empruntant les rues alentour et susceptibles de subir je ne sais quel comportement de ces adultes mongoliens.* »

Les critères politiques ne permettent pas de distinguer la forte minorité prête à « *accueillir ces nouveaux voisins, souvent de sensibilité chrétienne* » du reste de la population hostile. Le curé de Notre-Dame-des-Bruyères soutient ce projet — il s'agit, pour lui, de la dignité et des droits de la personne humaine, — tandis que certains affirment craindre autant le nucléaire que la sexualité des mongoliens. « *Dans les deux cas,* disent-ils, *tout est possible.* » Le président d'honneur du R.P.R. de la ville, qui habite le quartier, est favorable au projet ; les militants du parti communiste distribuaient, mardi soir, des tracts nuancés, où l'on peut lire : « *Dans notre société en crise, la peur est monnaie courante, et pas seulement la peur de l'agression (...), mais l'angoisse, l'insécurité qui pèsent sur tous les aspects de notre vie. N'est-il pas normal que, dans ces conditions, les gens se referment, se replient, cherchent à se protéger ?* » Faisant écho à ces propos, Marie-Caroline, douze ans *et demi, qui* est favorable au *projet,* déclare pourtant : « *Il faudra quand même bien huit jours pour que je m'y habitue.* » Le *conseil municipal d'union de la* gauche devrait, selon toute vraisemblance, malgré les oppositions, approuver le projet de l'association Perce-Neige.

Côté rive droite

En revanche, sur l'autre coteau, les habitants de la « rive droite », le quartier plus cossu, ont été incontestablement plus habiles. Là-bas, *au 104 de la rue Brancas,* des jeunes par dizaines, depuis quelques années, fabriquaient avec des objets de récupération marionnettes, animaux et collages. Leur projet était de « *redonner le sourire aux adultes* » par des fêtes qui avaient lieu trois ou quatre fois par an et où se rendaient les habitants de Sèvres par centaines. Mme Simone Veil, trois jours avant de quitter le ministère de la santé, soulignait, dans une lettre au préfet des Hauts-de-Seine, que *cette expérience,* connue sous le nom des « Enfants animateurs », était celle qui, *durant* l'Année de l'enfant, lui était apparue le plus intéressante. Cinq ou six ministères subventionnaient l'expérience.

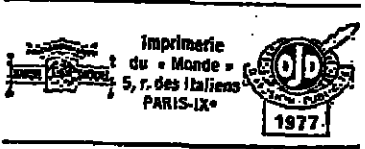
Or, cet *été, le maire, soutenu* notamment sur le plan financier par la Caisse d'allocations familiales, le Fonds d'aménagement urbain et la Fondation de France, *était prêt à* racheter le « 104 » mis en vente par son propriétaire et à le transformer en club de loisirs. Le sous-préfet de Boulogne n'a pourtant pas donné son accord, arguant l'absence de garantie du plan de financement. « *La réalité,* estime Mme Jacqueline Berthon, *animatrice de ce centre qui* accueillait de nombreux *enfants* déshérités ou immigrés, *c'est qu'on n'a pas voulu qu'une municipalité de gauche, qui l'a emporté avec 51 % des voix seulement, puisse être créditée d'une telle initiative.* » Cet argument, semble-t-il, fut appuyé avec force auprès des autorités administratives ou durant des dîners en ville par les habitants du quartier, qui votent à 70 % pour la majorité *et qui, en tout cas, ne voulaient* pas de « ces jeunes-là ».

Une motion dénonçant l'attitude des habitants de la Châtaigneraie vis-à-vis des handicapés a été signée pourtant par de nombreux habitants de la rue Brancas et de la rive droite. Chez beaucoup cette motion a suscité un certain agacement.

NICOLAS BEAU.

● PRECISION. — Une erreur de transmission nous a fait écrire dans *le Monde* du 26 octobre que M. Alain Woodrow, auteur du livre *les Nouvelles sectes* avait été condamné, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, à verser 1 000 F de dommages-intérêts à la société Planto. Il s'agissait, en réalité, d'un franc de dommages-intérêts.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

JUSTICE

LE PROCÈS D'UNE « CERTAINE POLICE »

Les deux C.R.S. auteurs de la « bavure » d'Annecy condamnés en appel

De notre correspondant

Chambéry. — Les deux C.R.S. de Montélimar, auteurs de la « bavure » d'Annecy (« le Monde » du 6 septembre), ont été reconnus coupables de violences illégitimes avec préméditation, dans l'exercice de leurs fonctions, par la cour d'appel de Chambéry le jeudi 25 octobre.

M. Claude Jacquot, le chef de la patrouille, quarante et un ans, père de onze enfants, a été condamné à six mois d'emprisonnement, et M. Robert Astier, vingt-huit ans, à trois mois de la même peine. Le tribunal a accordé 2 000 francs de dommages-intérêts à leur victime.

Le 31 août, les deux policiers avaient, lors d'un contrôle à la gare d'Annecy, fait monter dans leur véhicule M. Michel Chesnais, vingt-deux ans, sans emploi, puis l'avaient conduit dans un endroit désert hors de l'agglomération, l'esplanade de la Visitation, où le jeune homme fut frappé assez violemment et injurié.

Au cours de l'instruction, les deux C.R.S. reconnurent avoir « *bousculé* » M. Chesnais, dont l'allure hippie les agaçait et qui, dirent-ils, « *sentait mauvais* ». Devant la cour d'appel, ils ont affirmé avoir voulu lui faire faire « *de la marche à pied* » et lui « *donner une leçon* ». M. Astier précisa, au cours de l'audience, que la patrouille de C.R.S. souhaitait faire comprendre au jeune garçon que « *ce n'était pas lui qui commandait à Annecy* ».

Me Eric Poulain, avocat de M. Chesnais, s'efforça de démontrer que l'« *agression* » dont celui-ci fut victime avait été préméditée. Lors de précédents contrôles, les deux C.R.S. lui avaient conseillé de quitter la ville en le menaçant de lui faire « *goûter* » l'eau du lac. L'avocat demanda au tribunal que soit, à l'occasion de cette affaire, reconnu le « *droit à la différence* » pour ce « marginal » installé depuis plusieurs mois dans l'agglomération. Il réclama la confirmation des peines infligées par le tribunal correctionnel d'Annecy le 21 septembre 1979 : deux ans d'emprisonnement, dont six mois ferme, pour M. Jacquot, et un an d'emprisonnement, dont trois mois ferme, pour M. Astier (*le Monde* daté 23-24 septembre).

Le procès en première instance avait donné l'occasion au substitut du procureur de la République d'Annecy, M. Olivier Viout, de dénoncer la « *mansuétude* » habituelle des juges à l'égard des policiers prévenus de violences illégitimes, et « *le nuage de fumée protecteur ou dissimulateur* » dont ils bénéficient généralement. Devant la cour d'appel, l'avocat général, M. Camille Carlioz, rappela que « *la justice n'a pas de comportement différent selon les auteurs des crimes et des délits* ». Mais il a reconnu que ce procès était bien celui d'une « *certaine police* ».

Les violences commises par les deux C.R.S., qualifiées d'« *extraordinaires* » en raison de leurs fonctions, doivent être sévèrement condamnées, a précisé M. Carlioz, ajoutant : « *J'espère fermement que ces deux hommes ne porteront plus l'uniforme des C.R.S.* » Il leur a conseillé de faire carrière soit dans... l'enseignement, pour y dispenser des conseils de morale, soit pratiquer l'éducation physique, pour expliquer les bienfaits du jogging...

La commission de discipline des C.R.S. se prononcera prochainement sur le sort de MM. Jacquot et Astier.

CLAUDE FRANCILLON.

LA RÉFORME DU RECRUTEMENT DES MAGISTRATS

M. Peyrefitte souhaite « une large explication » avec l'U.S.M.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, a adressé, mercredi 24 octobre, à M. Jean-Marie Desjardins, président de l'Union syndicale des magistrats, une lettre dans laquelle il revient sur les arguments développés dans son communiqué de l'avant-veille (*le Monde* du 24 octobre).

Ce communiqué reprochait notamment au syndicat d'avoir accusé M. Peyrefitte de « *complicité préméditée* » avec M. Jean Foyer (R.P.R.), rapporteur à l'Assemblée nationale du projet de loi organique sur le recrutement des magistrat, projet dont les députés ont, selon l'U.S.M., dénaturé le sens.

La lettre du garde des sceaux, d'un ton plus conciliant, propose au syndicat de le rencontrer afin d'effacer ce qu'il considère comme un malentendu. Dans cette lettre, M. Peyrefitte écrit notamment :

« *Je regrette qu'une délégation de votre organisation n'ait pu assister aux débats, ce qui aurait sûrement évité ce malentendu. Une lecture du* Journal officiel *vous montrera la fermeté avec laquelle j'ai défendu devant l'Assemblée nationale le texte sur lequel vous aviez donné votre accord. Je n'ai pas hésité à en appeler à la procédure exceptionnelle du scrutin public pour marquer l'importance de ce vote. Aussi ai-je ressenti avec tristesse l'imputation qui m'est faite.*

» *La majorité de l'Assemblée nationale, malgré mes interventions, a suivi sa commission des lois. C'est un de ces accidents de parcours de la vie parlementaire, comme on ne peut l'éviter. Je n'en suis pas moins décidé à faire tous mes efforts au Sénat, et, en seconde lecture, à l'Assemblée nationale, pour revenir au texte du gouvernement.*

» *Mais comment accepter, au moment où je me bats dans une situation inconfortable — souvent à contre-courant de l'opinion publique et des convictions de la majorité parlementaire — pour la défense de la magistrature, d'être agressé par ceux mêmes dont je soutiens la cause ?*

» *Je reste convaincu qu'une large explication — que la chancellerie a recherchée aussitôt après le vote de l'Assemblée nationale — avec les membres de votre organisation permettrait d'effacer les malentendus et d'aborder avec efficacité les phases ultérieures d'élaboration de cette loi organique. (...)*

» *Je suis donc prêt à vous recevoir avec une délégation de votre Union, pour qu'une franche discussion puisse clarifier entre nous ce qui pourrait rester obscur.* »

A Rome

M. Franco Piperno a accepté de répondre aux magistrats instructeurs

De notre correspondant

Rome. — Le premier interrogatoire de M. Franco Piperno a eu lieu, le jeudi 25 octobre, à la prison romaine de Rebibbia, où est détenu l'ancien animateur du mouvement Pouvoir ouvrier depuis son extradition de France. Contrairement à ce qu'il avait affirmé dans une interview à *l'Espresso*, l'inculpé a accepté de répondre aux juges. Il leur a même répondu durant cinq bonnes heures avec calme et ironie, se permettant parfois des attaques personnelles qui ne devraient pas être consignées dans le procès-verbal pour éviter des complications. C'est son avocat, Me Tomma Mancini, qui a rendu compte à la presse de ce premier interrogatoire. La défense envisage de publier les procès-verbaux des séances après chaque interrogatoire.

Les juges Guasco et Amato, qui l'interrogeaient, ont admis que M. Piperno, absent de Rome le 16 mars 1978, n'est pas accusé d'être « *l'auteur matériel* » du rapt d'Aldo Moro. Ils ont reconnu d'autre part que le fameux dessin de la revue *Metropoli*, montrant Moro dans la « *prison du peuple* », pouvait être inspirée d'un roman-photo publié en 1970 dans *Grand Hôtel*.

L'interrogatoire de M. Piperno a porté essentiellement sur deux points. D'abord, les relations de l'inculpé avec les terroristes Valerio Morucci et Adriana Faranda, arrêtés récemment à Rome. « *Je les connais, c'est vrai, mais nos derniers rapports remontent à 1974* », a-t-il dit. Et il a nié formellement les avoir recommandés à leur ancienne logeuse de Rome.

Deuxième point : les rencontres que M. Piperno a eues avec des dirigeants socialistes pendant la séquestration de Moro. Il y eut trois rencontres, sollicitées par le P.S.I., précise l'inculpé et leur seul objectif était de sauver la vie de l'otage dont « *les hiérarques du régime voulaient la mort* ». Le sauver comment ? Par un geste de bonne volonté de l'Etat, unilatéral, sans accepter les conditions des Brigades rouges, a répondu M. Piperno. A la troisième rencontre participait aussi M. Lanfranco Pace (sur l'extradition duquel la justice française doit se prononcer le 7 novembre). Pourquoi était-il présent ? « *Demandez-le lui* » a répondu sèchement M. Piperno.

ROBERT SOLÉ.

La catastrophe de l'« Amoco-Cadiz »

LE CAPITAINE DU REMORQUEUR « PACIFIC » DEMEURE INCULPÉ

De notre correspondant

Rennes. — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a confirmé, jeudi 25 octobre, l'ordonnance du 2 mai 1979 par laquelle le juge d'instruction de Brest ordonnait le maintien de l'inculpation notifiée le 31 mars 1978 à M. Weinert, commandant du remorqueur allemand *Pacific*, dont l'assistance avait été sollicitée le 16 mars 1978 par le capitaine du pétrolier *Amoco-Cadiz*.

Le procureur de la République de Brest, qui avait demandé, le 26 mars, au juge d'instruction de prononcer d'ores et déjà un non-lieu en ce qui concerne le capitaine, avait interjeté appel de l'ordonnance du 2 mai. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a considéré, tout comme les vingt-deux parties civiles, que c'est seulement lorsque l'instruction sera terminée qu'il sera possible de dire si le capitaine du *Pacific* a eu, à un moment donné, tout ou partie du commandement de l'*Amoco-Cadiz*.

Le capitaine du « Pacific » et celui du pétrolier ont été inculpés pour avoir « *omis de prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter l'échouement de l'« Amoco-Cadiz » et le rejet accidentel de sa cargaison* ». — C.T.

L'AFFAIRE DE LA POSTE DE CHATENAY-MALABRY AUX ASSISES DES HAUTS-DE-SEINE

Un prélude au procès du brigadier Marchaudon

La cour d'assises des Hauts-de-Seine, présidée par M. de la Blattière, a condamné, mercredi 24 octobre, à cinq années de réclusion criminelle, deux jeunes gens, Omer Allalou, vingt-deux ans, et Gérard Laffon, vingt-cinq ans, coupables, le 23 août 1977, d'une tentative d'attaque à main armée du bureau de poste de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Un tel motif d'inculpation n'entraîne généralement qu'un procès devant un tribunal correctionnel.

Mais il ne s'agissait pas, cette fois, d'une banale affaire : au cours de l'arrestation des jeunes gens, un brigadier de police, M. Roger Marchaudon, avait tué l'un des membres du groupe, Moustapha Boukhezer, Algérien, âgé de vingt et un ans, vidant son chargeur, à quelques pas, sur le fuyard désarmé (le Monde du 15 décembre 1977).

Ce gardien de la paix s'était déjà fait remarquer pour avoir mortellement blessé, à Paris, le 6 septembre 1974, un Nord-Africain âgé de dix-huit ans, sans arme, qui tentait d'échapper à un contrôle d'identité. Il avait alors bénéficié d'un non-lieu.

Inculpé d'homicide volontaire, le brigadier Marchaudon attend de comparaître à son tour devant les assises de Nanterre.

Qui juge-t-on ? C'est à s'y méprendre : des policiers, en civil ou en uniforme, occupent presque toutes les places de la petite salle des assises. Des responsables d'organisations professionnelles de la police prennent des notes, des photographies du palais de justice. Cité comme témoin, Roger Marchaudon se présente en costume civil — il est suspendu de ses fonctions avec traitement, — entouré de ses amis et des gardiens de la paix qui ont participé à l'arrestation. Tous, manifestement, veulent entendre dire que les deux jeunes gens sont bien des malfaiteurs, qu'ils s'apprêtaient bien, ce 23 août 1977, à attaquer la poste, qu'ils l'auraient fait sans l'intervention de la police, prévenue par une ménagère de Châtenay-Malabry qui avait jugé suspect le manège de ces garçons juchés sur leurs cyclomoteurs.

Ces policiers souhaitent que Gérard Laffon et Omer Allalou soient lourdement condamnés : le tir du brigadier Marchaudon serait, en quelque sorte, légitimé par la faute des fuyards.

Contradictions

Les amis de M. Marchaudon vivront pourtant un procès difficile. Et pour cause : l'un après l'autre, les témoins, en majorité des policiers, s'embourbent dans des déclarations contradictoires, à tel point que le président les rappelle plusieurs fois à l'ordre. « *Pourtant, dans votre précédent témoignage...* » Peu à peu, les affirmations faiblissent.

Les jeunes gens — trois, quatre ou cinq, on ne sait plus — étaient à 1 mètre de la poste. Ils étaient tous armés et portaient des cagoules. Puis, une, deux, bientôt trois armes, disparaissent. Ils ne dissimulent plus tous leur visage. Ils sont peut-être à 10 mètres, voire 20 mètres, de la porte du bureau, tranquillement assis près de leurs cyclomoteurs, plaisantant. La mémoire des témoins vacille. On va jusqu'à dire que Moustapha Boukhezer « *n'a peut-être pas fait le geste de sortir une arme de sa poche* », alors que deux ans plus tôt le brigadier Marchaudon et ses hommes avaient assuré que le jeune homme était armé...

L'accusation a compris que ce défilé de témoins inconséquents a servi durant deux jours la cause de la défense assurée par Mes Pierre Jacquet et Jean-Baptiste Biaggi. L'avocat général, M. Albert Moatty, sait que, le jour du second procès venu, ces déclarations, trop approximatives, pèseront lourd. Aussi n'insiste-t-il pas. Pour justifier ses réquisitions — de six à sept ans de réclusion criminelle, — il préfère s'en tenir à la loi. Il justifie la tentative d'attaque à main armée par « *la présence de moyens de fuite* » : les quatre cyclomoteurs, dont deux avaient été volés dans la matinée. Par « *la dissimulation des visages* » : une cagoule et un capuchon de ciré. Par « *les armes* » : deux pistolets de calibre 6,35 et une imitation de 11,43. Enfin par « *la reconnaissance préalable des lieux* » : le ballet pétaradant des jeunes autour de la poste deux heures avant l'arrivée de la police. Les conditions de l'acte criminel, selon le ministère public, étaient bien réunies.

Les avocats ont beau montrer, comme l'explique Me Jacquet, « *qu'on assiste à une sorte de conspiration professionnelle qui n'a pour but que d'essayer de sauver Marchaudon* ». Les jurés préfèrent condamner « *le commencement d'exécution* ». Il est vrai que les jeunes gens avaient choisi un système de défense aussi hasardeux que les explications policières, en prétendant avoir cherché, en fait, à voler de la drogue à un jeune revendeur. L'attaque à main armée qu'ils avaient préparée ne visait pas, disent-ils, la poste de Châtenay-Malabry...

PHILIPPE BOGGIO.

JUSTICE

Faits et jugements

« Le Monde », M. Mourousi et la publicité.

La première chambre du tribunal de grande instance de Paris que présidait M. Pierre Drai a débouté, mercredi 24 octobre, M. Yves Mourousi de son action contre la société British American Tobacco (BAT) à laquelle il demandait 500 000 francs de dommages-intérêts après la parution dans *le Monde* du 30 mai 1978 d'un communiqué publicitaire. Sans son accord et sans sa connaissance, disait-il (*le Monde* du 1er juin 1978), son nom avait été utilisé pour une promotion de marques (les cigarettes Kool et les motos Kawasaki). Le texte relatait une réunion à laquelle M. Mourousi, désigné comme « *Monsieur moto* » par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, avait participé.

La société BAT, dans le cas où le préjudice serait retenu, demandait la condamnation de l'agence de publicité Dorland et Grey et celle du journal *le Monde*. L'agence de publicité intentait également une action contre *le Monde* pour avoir publié son texte avec la mention « *publicité* ».

Jugeant du fond et des appels en garantie, le tribunal a estimé que la société BAT n'avait causé aucun préjudice à M. Yves Mourousi, que l'agence de publicité Dorland et Grey n'avait commis aucune faute en transmettant le texte au *Monde* et que *le Monde* « *n'a fait qu'ajouter la mention publicité à l'article envoyé par l'agence pour satisfaire aux prescriptions de l'article 12 de l'ordonnance du 26 août 1944 selon lequel tout article de publicité rédactionnelle doit être précédé de l'indication publicité* ».

Les plaignants se trouvent ainsi déboutés et condamnés aux dépens.

La mort de Jean-Louis Lin : le dossier est clos.

La cour d'appel de Versailles a estimé qu'en l'absence de tout indice et de toute présomption de crime, le dossier relatif à la mort de Jean-Louis Lin, vingt-huit ans, militant occitan, dont le corps a été retrouvé dans la Seine, le 10 juillet 1978, ne devait pas être rouvert (*le Monde* du 14 juillet 1978).

Adhérent du mouvement « Poble d'oc » (« Peuple occitan ») et trésorier de l'organisation maoïste « Peuples en lutte », Jean-Louis Lin, originaire de Montpellier, était connu pour ses sympathies pro-palestiniennes. Le « Comité pour la vérité sur la mort de Jean-Louis Lin » avait alors déposé une plainte en estimant qu'il s'agissait « *d'un crime politique visant un militant alors chargé d'enquêter sur les infiltrations policières dans les milieux autonomistes* ».

Ni balle ni trace de violence n'avaient été relevées par l'autopsie.

● *Pour usage et trafic de drogue*, M. Fabrice Martinache, vingt-deux ans, sans profession, demeurant à Dunkerque, a été condamné, jeudi 25 octobre, par la cour d'appel de Rennes, à quatre ans de prison. En compagnie de quelques amis, il avait, au printemps de 1979, revendu dans la région nantaise des pastilles de L.S.D., du haschisch et de l'huile de cannabis. — *(Corresp.)*

Condamnation pour détention d'explosifs.

La 14e chambre correctionnelle de Paris a condamné, jeudi 25 octobre, *M. Régis Schleicher*, vingt et un ans, étudiant, à trente mois d'emprisonnement dont douze avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve. M. Schleicher était poursuivi pour détention d'un pain de 1 kilogramme de dynamite, d'un bidon de 10 litres d'acide sulfurique et d'une mallette contenant des faux papiers d'identité ainsi qu'une liste de personnalités (hauts fonctionnaires, magistrats, militaires) pouvant faire l'objet d'attentats (*le Monde* du 27 mars 1979).

Les policiers avaient découvert ces pièces au cours d'une perquisition. M. Schleicher avait été arrêté ,ainsi que quatre-vingt-deux jeunes gens considérés comme militants de l'ultra-gauche dans la matinée du 23 mars ,en prévision de la marche sur Paris des métallurgistes. Devant le tribunal, il s'ets refusé à toute explication.

Un attentat contre une ligne à haute tension alimentant Eurodif

Une explosion a endommagé, près de Crémieu (Isère), jeudi 25 octobre un pylône de laligne électrique reliant Saint-Vulbas (Isère) à l'usine civile d'enrichissement de l'uranium (Eurodif) de Pierrelatte (Drôme).

L'explosion s'est produite vers 1 h. 15. L'attentat a été revenqué auprès de l'A.F.P. par un groupe d' « *écologistes qui veulent résister au nucléaire* ». Selon l'E.D.F., cet acte de sabotage « *n'a eu aucune conséquence sur le plan national* ».

La ligne (400 000 volts) sert exclusivement au centre de production d'uranium enrichi d'Eurodif, dont l'alimentation, selon l'E.D.F., a été interrompue pendant un quart d'heure.

C'est le troisième attentat de ce genre commis dans la région en un peu plus de trois mois. Ces attentats n'ont fait aucune victime.

● *Un ouvrier de vingt-trois ans*, M. Didier Duez, domicilié à Valenciennes (Nord) est mort intoxiqué par des émanations gazeuses alors qu'il procédait à un contrôle des circuits électriques à proximité d'un réservoir d'azote, sur l'un des réacteurs du chantier nucléaire du Tricastin (Drôme). Un technicien qui a tenté de lui porter secours a été hospitalisé, mais ses jours ne sont pas en danger. Les deux hommes travaillaient pour le compte de la Compagnie générale électrique. La direction départementale de l'E.D.F. a indiqué, jeudi matin 25 octobre, que l'accident, en aucun cas, n'était dû « *à une fuite radioactive* ».

● *La condamnation pour diffamation de Mme Simone Aubert*, directrice d'*Antoinette*, revue mensuelle de la C.G.T., à 1 000 francs d'amende et 3 000 francs de dommages-intérêts envers les établissements Playtex, prononcée le 17 mars par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris (*le Monde* du 15 février) a été confirmée, le 25 octobre, par la onzième chambre de la cour d'appel : la preuve n'a pas été rapportée, estiment les magistrats, du bien-fondé des accusations formulées contre les conditions de travail des femmes dans les deux usines de la société Playtex.

● *Me Michel Graindorge*, l'avocat du truand français François Besse, arrêté en Belgique le 31 août dernier pour complicité dans l'évasion de son client, a été maintenu en détention préventive, à la clôture de l'instruction. Trois des sept inculpés ont été mis en liberté. Tous les inculpés, libérés ou maintenus en détention, sont accusés de complicité d'évasion et de recel de malfaiteurs. — *(A.F.P.)*

Chef d'entreprise condamné pour racisme.

La cour d'appel d'Amiens a condamné, jeudi 25 octobre, *M. Jean-Claude Berger*, directeur de l'Institut technique de traitement du bois (I.T.T.B.) de Compiègne (Oise), à payer 3 000 F d'amende et à verser 1 000 F de dommages-intérêts au M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) pour avoir mentionné, dans une affiche d'offres d'emplois, qu'il demandait des candidats « *de nationalité française* ».

En première instance, M. Berger avait été relaxé par le tribunal de Compiègne et le M.R.A.P. avait été condamné aux dépens.

Le P.-D.G. du casino de Trouville inculpé d'abus de biens sociaux.

Mme Tsutsumi, P.-D.G. de Trouville-Balnéaire, société gérant le casino de Trouville, a été inculpée d'abus de biens sociaux, jeudi 25 octobre, par M. Reynaud, juge d'instruction au tribunal de Lisieux. Mme Tustsumi, qui est une des héritières d'un des principaux groupes d'affaires japonais (SEIBUB), a été mise en liberté provisoire sous contrôle judiciaire. Elle ne doit pas quitter la France et devra verser une caution de 150 000 F. *(Corresp.)*

Cette inculpation est consécutive à l'enquête du service de la brigade des jeux dans cet établissement. Les policiers avaient, à la fin de la semaine dernière, placé en garde à vue le caissier principal, M. Guy Dolbeau, et le directeur des jeux du casino, M. Fernand Montmain, à propos d'une enquête sur l'acceptation par le casino de chèques falsifiés émis par le comptable de la société Cannone de Bobigny, comptable qui aurait détourné près de 1 milliard de centimes (*le Monde* daté 21-22 octobre). Si aucune inculpation n'a été prononcée à cette époque, les investigations des policiers leur ont permis de remonter jusqu'à Mme Tsutsumi, et de découvrir que celle-ci avait utilisé les fonds du casino pour régler ses propres dettes.

Aucune décision de fermeture du casino n'a été prise, et l'établissement, selon les policiers du service des jeux, pourra continuer ses activités. — *(Corresp.)*

● *La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris* a condamné, jeudi 25 octobre, M. Mallet, entrepreneur de spectacles, à 1 000 francs d'amende et à 1 franc de dommages et intérêts pour diffamation envers l'actrice Sylvie Joly. Dans une lettre adressée le 6 février dernier à divers organismes de presse, à des directeurs de théâtre et à des producteurs de films, M. Mallet avait accusé la comédienne d'avoir brusquement interrompu le spectacle qu'elle donnait le 20 octobre 1978 au Théâtre de la Renaissance sous prétexte de maladie, et d'avoir invectivé en scène le public, la presse et le metteur en scène. Le tribunal a estimé qu'il n'avait pu apporter la preuve de la véracité de ses allégations.

CATASTROPHES

VINGT MORTS ET QUINZE MILLE SANS-ABRI À LA SUITE DES INONDATIONS EN HAUTE-ÉGYPTE

(De notre correspondant.)

Le Caire. — De graves perturbations atmosphériques et des inondations affectent, depuis deux semaines, la Haute-Egypte et la province de la mer Rouge. Une vingtaine de morts ont été dénombrés jusqu'à présent, ainsi que quinze mille sans-abri. La région la plus touchée est le gouvernorat de Sohag, au nord de Louxor. Aucun accident n'a été signalé parmi les touristes étrangers visitant actuellement la Haute-Egypte ou la côte de la mer Rouge. La capitale et le delta du Nil sont jusqu'ici épargnés.

Des vents violents suivis ou accompagnés de pluies diluviennes sont les principaux responsables des dégâts. Descendant des plateaux formés par les déserts arabique et libyque, des *sioul* (torrents-minute) emportent tout sur leur passage en dégringolant vers le Nil : villages en terre battue, troupeaux, machines. Des stations de pompage ont été détruites, ainsi que des stocks de ciment à Edfou. Au moins 20 000 feddans (8 400 hectares) de cultures sont dévastés. La moitié de la récolte de canne à sucre serait détruite.

Une première estimation de la presse égyptienne évalue à 7 millions de livres (45,5 millions de francs) le montant des dommages. Le vice-président du conseil, M. Makram Obeid, ainsi que l'épouse du président Sadate se sont rendus dans les régions sinistrées. Grâce à un pont aérien établi par l'armée, 8 600 personnes ont pu déjà être installées sous des tentes. — J.-P. P.-H.

Durant le week-end

NOUVELLES MANIFESTATIONS DES MOTARDS

Restant délibérément hostiles à l'instauration d'une vignette sur les machines de plus de 750 centimètres cubes de cylindrée, les motocyclistes de Paris et de province ont décidé de faire, du dimanche 28 octobre, une Journée nationale de la moto.

Après s'être rassemblés à 14 heures sur la place de la Concorde, les manifestants parisiens défileront à travers la capitale. Dans les villes de province des actions identiques sont prévues, et, dans tous les cas, les motards ont l'intention d'organiser des quêtes sur la voie publique au profit des vieillards et des personnes handicapées à la suite d'accidents de la route.

D'autre part, un rassemblement est organisé ce vendredi, à partir de 22 heures, au pied de la tour Eiffel, à l'appel du M.M.I. (Mouvement des motards indépendants), de l'ADIM (Association pour la défense des intérêts des motards) et des moto-clubs affiliés ou non à la fédération.

MÉDECINE

LE PARTI COMMUNISTE LANCE UNE CAMPAGNE « S.O.S. SANTÉ »

Le parti communiste a voulu attirer l'attention, jeudi 25 octobre, sur les répercussions de la politique d'austérité sur le fonctionnement des hôpitaux. Mme Mireille Bertrand, membre du bureau politique, Mme Jacqueline Fraysse-Casalis, député des Hauts-de-Seine, M. Robert Balanger, député de Seine-Saint-Denis et le docteur Gilbert Millet, député du Gard, ont estimé au cours d'une *conférence de presse le* 25 octobre, que le gouvernement — qui a décidé, le 25 juillet, de ne pas accorder de budgets supplémentaires aux hôpitaux publics pour l'année en cours — avait « *reculé* » puisque, à Reims, le préfet a autorisé « *un budget supplémentaire de 2,2 milliards de centimes* ». *L'Humanité* de ce vendredi écrit : « *Depuis quelques mois, la majorité des quatre mille quatre cents salariés menaient une lutte acharnée pour sauver leur hôpital. (...) Ce succès en appelle d'autres.* »

Les parlementaires ont rappelé que le bureau politique du P.C. lançait une campagne « S.O.S.-santé », et Mme Cazalis a déclaré : « *Nous ne laisserons pas s'instaurer les listes d'attente à la porte des hôpitaux, ni la rotation accélérée des lits. Nous refusons les choix impossibles que l'on voudrait faire faire aux médecins...* »

La politique d'austérité, ont ajouté les parlementaires communistes, entraîne déjà des licenciements. Dans le même temps, des installations hospitalières sont neuves mais vides, comme c'est le cas à Poitiers. Une délégation du P.C.F., conduite par M. Philippe Herzog, a été reçue par la direction de cet hôpital.

ÉDUCATION

Les préfets pourront obliger les communes à assurer les dépenses de fonctionnement des écoles privées

Les communes pourront être obligées d'assurer les *dépenses de fonctionnement* des écoles primaires privées qui demandent à bénéficier d'un contrat d'association avec l'Etat.

M. Christian Beullac, ministre de *l'éducation*, a, en effet, adressé à M. Guy Guermeur, député R.P.R. du Finistère et président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, une lettre dans laquelle il explique sa décision de demander aux préfets d'inscrire d'office dans le budget des communes — en cas de litige — les dépenses afférentes à ce type de contrat.

Actuellement, la grande majorité des écoles primaires privées sous contrat avec l'Etat sont sous le *régime des contrats simples. Dans ce* cas, les enseignants sont payés par l'Etat, et les communes ne sont pas tenues de participer aux frais de fonctionnement, encore qu'il existe des conventions entre des écoles privées sous contrat simple et des municipalités (1). En revanche, le contrat d'association (répandu surtout dans les établissements de *second degré) implique que les com*munes prennent en charge les frais de fonctionnement des établissements sous la forme d'une contribution forfaitaire (forfait d'externat) égale à celle versée par élève et par an dans l'enseignement public, soit en moyenne 500 F.

Contrats d'association

Or les écoles primaires privées demandent, et demanderont de plus en plus, à bénéficier de contrats d'association. D'une part, parce que la loi Guermeur du 25 mai 1977 forfaitise les dépenses à la charge des collectivités locales ; d'autre part, parce que la réforme Haby, qui a *introduit les notions d'école, collège* et lycée, implique que les écoles primaires privées annexées à des établissements d'enseignement secondaire prennent leur autonomie.

Jusqu'à présent, lorsqu'une école primaire privée demandait un contrat d'association, le préfet consultait la municipalité et, en cas de refus de cette dernière, l'école restait sous *contrat simple*.

Désormais, après négociation avec la municipalité, le préfet pourra, en dernier ressort, inscrire d'office les dépenses du forfait d'externat au budget communal.

C'est une circulaire du ministère de l'intérieur qui devrait prochainement préciser ces mesures.

(1) Ces derniers mois, des conflits ont opposé des écoles sous contrat simple à des municipalités socialistes qui avaient décidé de ne pas renouveler les conventions. Ce fut notamment le cas à Nantes au début de l'année 1979.

La violence à l'école

« DES « RÈGLES DISCIPLINAIRES PRÉCISES » DOIVENT ÊTRE RÉTABLIES » estime la C.N.G.A.

La Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public (C.N.G.A.), inquiète de la montée de la violence dans les lycées et collèges, indique dans un communiqué que, « *s'il ne faut pas généraliser des faits isolés, si tragiques soient-ils, il ne faut pas non plus minimiser la gravité de la situation* » La Confédératio note que « *le mythe de l'autodiscipline, considérée comme une panacée par de dangereux utopistes, après avoir favorisé tous les laxismes réglementaires, a servi de justification à la réduciton sans cesse accentuée des effectifs des personnels d'encadrement, conseillers d'éducation, surveillants.* »

La C.N.G.A. demande « *le rétablissement de règles disciplinaires précises, claires et applicables à tous, le renforcement des effectifs en personnel d'éducation dotés de l'autorité nécessaire et, pour commencer, le rétablissement des postes supprimés en ce domaine à la rentrée de 1979* ».

[Rappelons que mille deux cents postes de maîtres d'internat et de surveillants d'externat ont été supprimés cette année et que mille autres doivent l'être à la rentrée de 1980. On compte actuellement quelque quarante mille emplois de surveillant (vingt mille dans les collèges et vingt mille dans les lycées), soit un taux d'encadrement moyen d'un surveillant pour cent trente-cinq élèves (mais il est effectivement d'un maître d'internat pour trente pensionnaires.]

● *Grève à la Ligue de l'enseignement.* — Les sections syndicales C.F.D.T., C.G.T. et F.O. de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente ont appelé le personnel de cette association à cesser le travail depuis le 24 octobre, pour protester contre « *le refus des dirigeants de prendre en compte sérieusement les revendications du personnel* ». Ce mouvement est suivi jusqu'à ce jour par 45 % du personnel, selon la direction, par les deux tiers, selon les syndicats.

RELIGION

Les travaux de l'assemblée plénière de l'épiscopat à Lourdes

Les évêques portent une attention accrue à l'incroyance

De notre envoyé spécial

Lourdes. — « *Une coïncidence providentielle et même davantage : l'exhortation de Jean-Paul II sur la catéchèse* (1) *est pour nous un sujet de satisfaction en raison de la convergence entre les perspectives et les préoccupations du pape et celles de notre épiscopat.* » C'est par ces mots que le cardinal Etchegaray a ouvert, jeudi 25 octobre, la deuxième journée de l'assemblée plénière de l'épiscopat français à Lourdes. *Au cours du débat sur* la catéchèse, le cardinal Gouyon, archevêque de Rennes, devait apporter un point de vue assez différent. Il croit discerner, pour sa part, « *une dérive impressionnante* » entre les désirs exprimés par le pape (instauration d'une catéchèse « *organique et systématique* », insistance sur l'intégrité de la foi) et certaines dispositions du texte de référence français laissant la liberté aux auteurs des futurs manuels, alors que, précisément, certains des ouvrages déjà existants seraient « *très légers* ».

Exacte ou non, cette dernière appréciation rejoint plus ou moins les résultats d'un sondage TF 1-SOFRES selon lequel 39 % des parents catholiques trouvent les catéchismes actuels moins bons qu'autrefois et 61 % regrettent que, « *avec les nouvelles méthodes, les enfants ne savent plus rien* ».

Le texte de référence ainsi que le recueil de documents destiné aux enfants de neuf à dix ans, proposé à *l'assemblée*, répondent, selon Mgr Georges Gilson, évêque auxiliaire de Paris, aux caractéristiques suivantes : refus d'un catéchisme national afin de mieux répondre à la diversité des besoins ; prise en compte de la situation d'incroyance ; prise en considération du catéchisme comme un service public qui oblige moralement les parents ; initiation des enfants dont la majorité sont des « mal-croyants » en les accueillant dans une cellule d'Eglise vivante ; enseignement *christocentrique et* non savoir notionnel, comme le demande d'ailleurs le pape ; respect de la Révélation.

Les auteurs des manuels destinés aux enfants de huit à douze ans ne se verront pas imposer un programme déterminé ni des thèmes. En revanche, les textes de référence seront, pour eux, une sorte de cahier des charges à commencer évidemment par le document de Jean-Paul II.

Un aiguillon missionnaire

On enregistre cette année, semble-t-il une attention accrue de l'Assemblée à l'égard de l'incroyance. Dans une certaine mesure, c'est la montée de l'incroyance qui a incité les évêques à faire franchir une nouvelle étape à la catéchèse. Le débat sur la Mission de France a confirmé l'utilité et la perspicacité de cet organisme créé dans les années 50 par le cardinal Suhard, archevêque de Paris, pour essayer « *d'abattre le mur qui sépare l'Eglise de la masse* ».

Deux cent vingt prêtres de la Mission de France, sur deux cent quatre-vingt-dix-huit, exercent un travail professionnel (manœuvres, ouvriers, employés, techniciens, cadres). De nombreux membres de la Mission de France militent dans des organisations sociales, syndicales et même politiques, y compris, pour quelques-uns d'entre eux, au parti communiste.

La Mission de France n'a certes pas le monopole de la présence de l'Eglise dans le monde athée ou agnostique mais elle joue « *un rôle précieux d'aiguillon missionnaire* ». L'articulation n'est pas toujours parfaite entre la Misison de France, qui jouit d'un statut autonome ,et le diocèse où elle est implantée, mais les frictions ou les incompréhensions constatées ça et là ne paraissent pas insurmontables. Les évêques *auront d'ailleurs un an pour pro*poser des solutions et exprimer clairement ce qu'ils attendent de la Mission de France.

La pénitence un « rite rabougri » ?

Autre sujet de préoccupation de l'assemblée : le sacrement de pénitence et les moyens de lui rendre si possible la vigueur qu'il a perdue. La nécessité dogmatique de l'absolution individuelle des fautes graves subsiste, tandis que Vatican II a recommandé la célébration communautaire des sacrements.

Selon le cardinal Etchegaray, « *jamais peut-être dans son histoire l'Eglise n'a offert aux fidèles un guide aussi merveilleux qui transforme un rite rabrougri et rembruni en célébration joyeuse* ». L'archevêque de Marseille fait allusion à une adaptation récente pour les pays francophones du rituel romain de 1974.

Mgr François Bussini, évêque auxiliaire de Grenoble, a proposé à l'assemblée une lecture psychologique et théologique de l'aveu, du pardon, du péché grave ou véniel : Ce que le péché contredit d'abord, a-t-il *dit en substance*, ce n'est pas la morale mais la foi. D'autre part, seul peut s'avouer pécheur celui qui confesse le pardon de Dieu. Le pardon appelle l'aveu. Mais un mauvais usage de l'absolution collective peut tourner à l'alibi.

HENRI FESQUET.

(1) *Le Monde* du 25 octobre.

CORRESPONDANCE

MGR RIOBÉ ET LE MARIAGE DES PRÊTRES

A la suite de l'article paru dans le Monde *du 20 octobre, intitulé* « Depuis la mort de Mgr Riobé le siège épiscopal reste vacant », *nous avons reçu une lettre du Père Jean Madelin, directeur du Centre d'étude et de réflexion chrétienne, à Orléans, qui écrit notamment :*

J'ai apprécié la tonalité d'ensemble de votre article. Je me permets cependant de vous faire remarquer une grave inexactitude : Jamais Mgr Riobé n'a prôné le « *mariage des prêtres* ». Il s'en défendait avec passion et tous les documents que vous avez sous la main dans ses livres le prouvent. L'interrogation qu'il a posée dans ses dernières interventions mêmes portait sur l'éventualité de l'ordination *d'hommes* mariés, et c'est cette éventualité qu'avait refusée le pape Paul VI au cours de la visite *ad limina* des évêques de la région Centre. Mgr Riobé n'est plus là pour défendre sa pensée. Nous ne pouvons accepter qu'on la déforme ainsi.

UNESCO

LE CONSEIL EXÉCUTIF VEUT CRÉER UN FONDS POUR L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME

La cent huitième session du *conseil exécutif* de l'UNESCO vient d'achever ses travaux après un mois consacré à l'examen du projet de programme et de budget de l'organisation pour l'exercice 1981-1983.

Le conseil a adopté les propositions du *directeur général*, M. Amadou Mahtar M'Bow, visant à donner une éducation à tous les enfants d'âge scolaire et à faire disparaître l'analphabétisme d'ici à l'an 2000.

Un certain nombre de propositions précises ont été adoptées, notamment pour ce qui concerne l'éducation des handicapés et des réfugiés, la liaison entre l'école et le monde du travail, le développement rural intégré, ainsi que l'éducation physique et sportive. Le conseil exécutif a recommandé la création d'un fonds volontaire pour l'enseignement des droits de l'homme.

Sur le plan scientifique, les quarante-cinq membres du conseil ont souhaité que l'UNESCO renforce ses activités pour l'application au développement de la science et de la technologie, après la conférence des Nations unies réunie cet été à Vienne à ce sujet. Ces efforts devraient porter en particulier sur l'environnement, l'hydrologie, la géologie, l'océanographie et l'étude des catastropes naturelles.

Une suite doit aussi être donnée à la déclaration sur les médias approuvée par la conférence générale en 1978, pour une meilleure circulation de l'information, notamment dans le tiers-monde.

aujourd'hui vendredi 26 oct. et jours suivants

PRÉSENTATION MONDIALE DE LA FOURRURE 79-80

FANTASTIQUE EXPOSITION-VENTE

dans les salons de

L'HÔTEL GEORGE-V

31, avenue George-V (Champs-Elysées)

organisée par les FOURRURES DU NORD

Avec le concours des plus importants fabricants français, canadiens, américains, anglais, allemands, italiens, scandinaves.

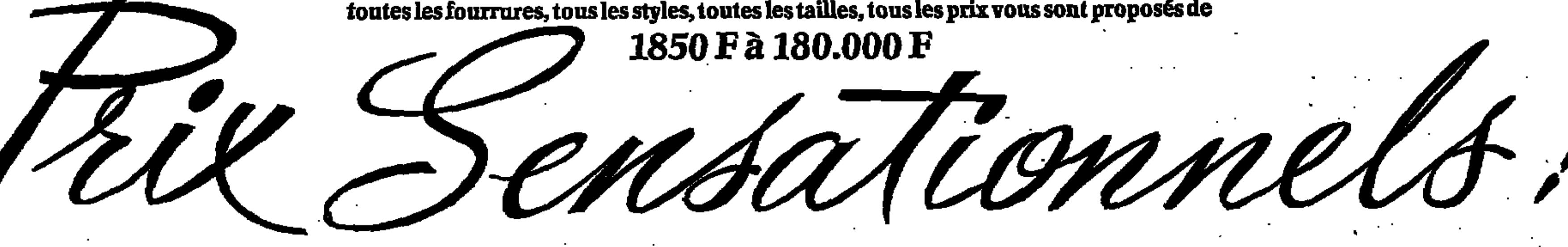
DES MILLIERS DE MANTEAUX

réalisés dans les plus belles pelleteries du monde, avec label d'origine : vison Blackglama, Emba, Saga, Majestic, Zibeline de Russie, Chinchilla, Breitschwanz, Astrakan Swakara, Castor, Ragondin, Marmotte, Rat d'Amérique, Murmel, Opossum, Mouton doré, Agneau Toscane, etc.

Parmi les plus prestigieux modèles de classe internationale, vous pourrez remarquer les créations de **Pierre BALMAIN, André SAUZAIE, UNGARO, CHLOÉ, LANVIN, Louis FERAUD, Miss CHOMBERT, Gian-Carlo VERGANI, IGI, Rolf SCHULTE, Dieter ZOERN.**

De nombreuses collections de "Modèles Diffusion" sont également présentées... toutes les fourrures, tous les styles, toutes les tailles, tous les prix vous sont proposés de

1850 F à 180.000 F



COLLECTION DIFFUSION

MANTEAUX

Lapin naturel	1.850 F
Mouton doré	2.450 F
Patte d'Astrakan	2.650 F
Murmel pleine peau	3.750 F
Opossum naturel	3.850 F
Skungs	4.150 F
Agneau Toscane	4.250 F
Ragondin allongé	4.650 F
Patte de Guanaco	4.850 F

MANTEAUX

Astrakan russe pleine peau	4.850 F
Astrakan Swakara pleine peau, depuis	5.750 F
Rat d'Amérique	5.450 F
Pastel, Ranch, Dark	6.450 F
Queue de vison	5.850 F
Castor longs poils	7.850 F
Marmotte naturel	9.250 F

MANTEAUX LONGS

Zibeline, depuis	180.000 F
Chinchilla, depuis	65.000 F
Vison blanc	48.000 F
Vison Koh-I-Noor	57.000 F

COLLECTION VISON

MANTEAUX

Vison dark	10.250 F
Vison dark allongé	12.850 F
Vison Blackglama, depuis	22.750 F
Vison Tourmaline	16.250 F
Vison Lunaraine Col Zibeline	41.750 F
Vison Black Diamond	42.750 F

CAPES DU SOIR

Vison Blackglama	47.500 F
Vison Breitschwantz	42.750 F

VESTES

Blouson Lapin	390 F
Blouson Kalgan réversible	1.450 F
Caban tête Pahmi	1.650 F
Lapin naturel	920 F
Agneau Toscane	2.150 F
Patte d'Astrakan	2.850 F
Astrakan marron	4.350 F
Renard bleu	5.250 F

Garantie totale sur tous vos achats.
Les plus larges facilités de paiement.



POUR RESERVATION DES PLACES, TELEPHONE : 723.59.08 - 720.06.49 - 720.03.79 - 720.98.97.

ÉDUCATION

POINT DE VUE

A quoi servent les parents d'élèves ?

par PAUL GRANIER (*)

Un conflit regrettable a opposé récemment, à Aix-en-Provence, des parents d'élèves et des enseignants au Syndicat national des instituteurs (SNI-PEGC), à propos de la nomination dans une école Freinet d'une institutrice « classique » (1).

Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu, il est difficile de ne pas réagir à certains passages du communiqué de presse que le bureau du SNI a publié à ce sujet.

On y trouve : ...« *L'ingérence des parents se permettant de juger des qualités d'une institutrice est inadmissible.* » ...« *Il [le SNI] n'admettra jamais que les parents portent atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.* »

Ces propos ne sont, hélas ! pas isolés ; ils confirment une attitude constante *de la majorité des enseignants* et de leur syndicat. Or ces mêmes personnes trouvent parfaitement légitime que les consommateurs aient un droit de regard sur les conditions de fabrication des produits qu'on leur offre, ou que des malades se permettent d'avoir une opinion sur la qualité des soins qu'on leur prodigue, au point de traîner des médecins devant les tribunaux.

Que je sache, l'école et les instituteurs n'ont pas le monopole de l'éducation des enfants. Y participent autant, sinon davantage, les parents, la télévision, les copains, les voisins et tout l'environnement matériel, social et politique de l'enfant.

Est-ce porter atteinte à la liberté pédagogique des enseignants que de leur faire remarquer qu'il est peut-être discutable de distribuer *dans les classes de C.E. 2 des* manuels d'« histoire » rigoureusement identiques à ceux utilisés en 1950, et dans lesquels on fait l'éloge de la colonisation française en Afrique, et où l'on trouve des phrases savoureuses du genre : ...« *Ils enseignaient aussi le catéchisme, et battaient souvent les élèves.* » (Tiré du chapitre « L'école avant Jules Ferry. »)

Est-ce porter atteinte à la liberté pédagogique des enseignants que de leur faire remarquer qu'il n'est peut-être pas judicieux que le titulaire d'un poste, après s'être absenté trois mois pour cause de formation continue, déclare à des élèves de C.P., en parlant de son remplaçant : « *Tout ce que vous avez fait en mon absence ne compte pas, enlevez de vos cahiers les pages correspondantes, on recommence à zéro.* »

Sans prendre parti entre les partisans de la méthode Dupont et ceux de la méthode Durand, est-il excessif d'attirer l'attention des enseignants sur l'intérêt d'un minimum de continuité d'une année à l'autre, ce qui évidemment risque de porter atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

Le devoir de collaboration entre parents et enseignants a pour corollaire le droit de critique. Et cela est bien entendu valable dans les deux sens. Ne pas l'admettre c'est considérer que seuls les praticiens de l'enseignement sont capables de définir le contenu et les méthodes de l'éducation publique. Alors, dans ces conditions, que l'on commence par dénier à l'administration et au ministre le droit de juger des qualités d'une institutrice et d'avoir une opinion sur la « pédagogie ».

Je sais les excès de certains parents, qui interviennent à *tout bout* de champ, égoïstement, pour expliquer que l'instituteur n'apprécie pas à sa juste valeur les éminentes qualités de leur progéniture. Mais ne vaut-il pas mieux éduquer les parents, solliciter de leur part une collaboration active et efficace, écouter leurs suggestions en partant du principe qu'elles ne sont pas forcément « idiotes », plutôt que de leur refuser le droit d'avoir une *opinion* personnelle sur ce qui se passe à l'intérieur des murs de l'école ?

Si l'on doit subir l'école, sans droit de regard ni de *critique*, si la laïcité c'est le modèle unique de formation imposé aux enfants et aux familles par la caste de ceux qui détiennent la vérité, alors, dussé-je renier tout à la fois mes ancêtres et mes années de soutien à la fédération Cornec, je *crois que je vais* faire chorus avec ceux qui réclament le libre choix à l'école.

Messieurs les instituteurs, je vous en supplie, acceptez et provoquez le dialogue et la collaboration ! Que sont quelques critiques à côté de la *richesse des échanges ! Ne donnez* pas d'armes à ceux qui veulent la mort de l'école publique et reconnaissez que si la défense de vos intérêts matériels doit rester votre *affaire* et celle de votre syndicat (d'ailleurs vous ne vous gênez pas pour solliciter dans ce domaine l'appui des associations de parents), l'éducation des enfants, bref la « pédagogie », acceptez qu'elle soit *l'affaire de tous, et pourquoi pas* aussi celle des parents.

Quant aux associations de parents d'élèves, et notamment la fédération Cornec (qui aime bien, châtie bien), il serait souhaitable qu'elles aient le courage d'aborder au fond certains problèmes, quitte à jeter provisoirement un léger froid sur l'union sacrée avec le SNI. A l'heure actuelle, il est regrettable de constater qu'elles répugnent souvent à sortir du cadre de la revendication sur les conditions matérielles de l'enseignement, pour engager le dialogue sur le contenu et les méthodes de cet enseignement.

(1) *Le Monde* du 4 octobre.

(*) Adhérent de la Fédération des conseils de parents d'élèves (Fédération Cornec) et président du Groupe d'action municipale (GAM) d'Aix-en-Provence.

DES COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DEVRAIENT ÊTRE CRÉÉS DANS LES ÉCOLES

suggère une fédération de parents d'élèves

« *La création d'un comité d'hygiène et de sécurité dans chaque établissement scolaire pourrait être un élément positif en matière de santé scolaire, de sécurité et de prévention* », a déclaré mercredi 24 octobre, au cours d'une conférence de presse, M. Léon Giraudeau, président d'honneur (1) de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (FNAPEEP). Ces comités, établis sur le modèle de ceux existant dans les entreprises (conformément aux dispositions du code du travail) seraient créés après une délibération du conseil d'établissement.

Au lycée technique de Coudekerque-Branche (Nord), où un tel comité existe depuis 1977, il comprend notamment : le chef d'établissement, l'intendant, un médecin, quatre représentants du personnel enseignant et non-enseignant, deux parents d'élèves et quatre élèves. La mission de ce C.H.S. est de « *s'assurer de l'application des consignes concernant l'hygiène et la sécurité (...), de susciter la création et d'organiser l'instruction des équipes chargées des services de sécurité* ».

Selon M. Giraudeau, ces comités pourraient aussi constituer un élément du dispositif de lutte contre la drogue dans les établissements scolaires, en facilitant le dialogue entre parents, éducateurs et élèves.

(1) Cette fédération est présidée par M. Jacques Demaret.

CORRESPONDANCE

Morceaux choisis

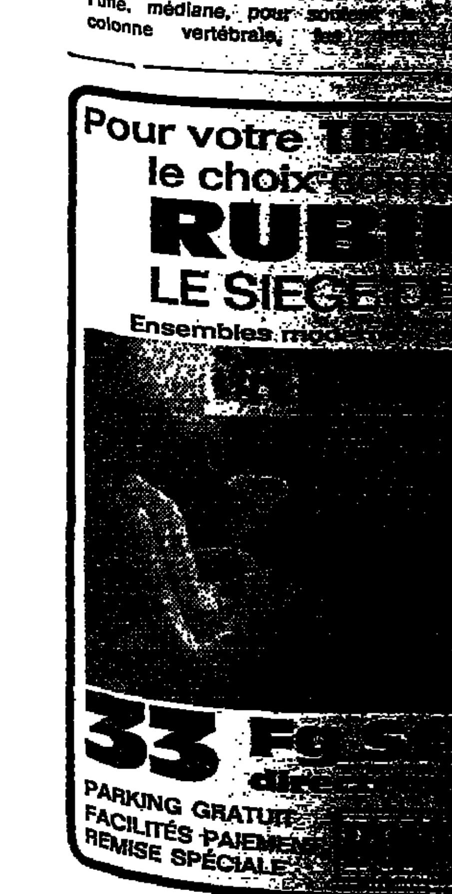
A la suite de l'article de Gilbert Comte « La rentrée des petits » (le Monde du 5 octobre), M. Pierre Verret nous écrit :

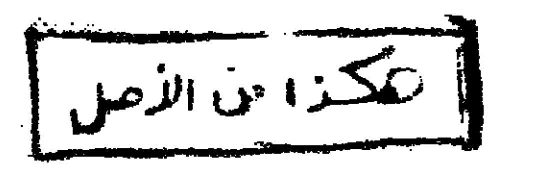
Ayant exercé près de quarante *ans comme professeur puis* inspecteur des écoles primaires, j'ai constaté, sans que pourtant la qualité initiale des maîtres ait changé, la dégradation continue et irrémédiable de l'action éducative, ce qui aboutit à la *fois* à l'écœurement complet de ceux-ci et au rendement de plus en plus réduit de leur travail. Certes, les petits Français de cette fin de siècle ont des lumières sur toutes choses, mais une ignorance crasse des notions de base ; ils connaissent les vedettes du sport ou de la chanson, ont entendu parler des hommes politiques et des problèmes du jour, mais n'ont que mépris pour les réalités historiques et géographiques, par exemple.

Il n'est donc pas étonnant qu'ils jonglent avec les dates, confondent les personnages et les lieux *qu'une attention superficielle* n'a pas réussi à situer avec précision. J'ai pu mesurer les dégâts causés par cet intérêt papillonnant, à l'occasion des épreuves du certificat d'études auxquelles des parents soucieux de l'avenir de leurs rejetons et confiants en la valeur de ce parchemin continualent à les soumettre. Les connaissances encyclopédiques qu'on exigeait d'eux s'accordaient mal à leur esprit instable et j'ai pu en contrôler les effarants résultats.

Je crois, *sans nostalgie* indécente, que la réussite de l'enseignement *primaire sous la* Troisième tenait plus au caractère immuable de la matière enseignée et à la stabilité de la *forme* par laquelle se transmettait le savoir qu'à une qualité exceptionnelle des élèves. Parmi les éléments de cette permanence, les textes de lecture et les récitations occupaient une place importante et participaient incontestablement à la formation de cette mémoire commune dont vous fournissez vous-même des exemples. Je me suis attaché à rechercher ces morceaux choisis propres à plus d'une génération et ai découvert *qu'ils étaient aussi destinés* à jouer un rôle essentiel dans l'établissement des fondements moraux, civiques et patriotiques du futur citoyen.

RECTIFICATIF. — Dans l'encadré « Un acte pédagogique » accompagnant un article sur les missions d'éducation permanente dans les villes nouvelles (*le Monde* du 12 octobre), nous avons parlé *par erreur d'un « conseiller* d'orientation du Centre d'information jeunesse (C.I.J.) ». Il s'agissait, en fait, d'un « conseiller d'orientation du Centre d'information et d'orientation (C.I.O.) ». Le C.I.J., association loi de 1901, dépend de la direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il informe les jeunes sur les loisirs, le sport, etc., mais n'a aucun rôle d'orientation.





INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Meubles sur écran

Il a trente-quatre ans. Il est breton et il s'appelle Claude Le Goff : avec des idées et du dynamisme, il tente de faire bouger le négoce traditionnel du meuble. En septembre dernier, il a ouvert, boulevard du Montparnasse à Paris, un magasin qui instaure un nouveau style de vente. Ici, les meubles ne sont pas exposés... ils défilent sur les murs.

Le Diaporameuble, inventé par Claude Le Goff, est un système de présentation original. Sur six écrans, de 2 mètres de large, disséminés dans le magasin, sont projetées en permanence quelque deux mille cinq cents diapositives. Chacun des écrans diffuse un type de mobilier : sièges, lits et chambres, salons, salles à manger (tables, chaises, bahuts), petits meubles d'appoint, cuisines. Les diapositives représentent une large sélection effectuée sur mille cinq cents catalogues de fabricants : pas mal de style classique et du contemporain « sage ». « *Mon seul critère de choix,* explique Claude Le Goff, *c'est la qualité. Je ne fais pas de concession à « la mode » mais je recherche les meilleurs meubles existant dans les secteurs dits de moyenne et haute gamme.* »

Comment les clients font-ils, eux, leur choix dans ce magasin sans meubles ? Ils s'asseyent sur des canapés et fauteuils confortables (les seuls éléments mobiliers en trois dimensions) devant l'un des six écrans, pour faire une première sélection des meubles qu'ils recherchent. Une fois déterminés le type de meuble, son style et sa zone de prix, le client se voit doté d'un « carrousel » de nouvelles diapositives cernant de plus près ses désirs. Il manipule lui-même ce projecteur, s'arrêtant sur une image, revenant en arrière, à son gré. Lorsque son choix est bien avancé, un vendeur lui proposera l'assistance de ses conseils pour discuter des essences de bois, de la qualité et des couleurs des tissus ou des cuirs proposés.

Tout le monde n'est certainement pas prêt à acheter un meuble (qui représente un certain investissement) sur une simple image, fût-elle agrandie au maximum et en couleurs. Claude Le Goff estime que c'est pourtant la formule de l'avenir et que, bientôt, on vendra de tout par l'intermédiaire d'un écran de projection.

Pour l'instant, ceux qui acceptent de changer leurs habitudes d'achats pour le Diaporameuble sont des gens de trente à cinquante ans environ, qui apprécient le gain de temps proposé : on « visionne », tranquillement assis, la majorité des grandes marques de meubles sans avoir à courir d'un magasin à l'autre.

Mais les prix pratiqués par Claude Le Goff ont aussi leur incidence. « *Depuis 1972, date à laquelle j'ai ouvert, rue de Maubeuge, mon premier magasin de vente de meubles sur catalogues, je me contente de marges bénéficiaires que j'estime suffisantes ; elles font réaliser à mes clients des économies allant de 20 à 25 %.* » On se doute bien que les négociants traditionnels n'apprécient guère ce perturbateur, qui réplique : « *Un concurrent qui travaille différemment et prend moins de bénéfices est toujours considéré comme dangereux.* »

Quant aux fabricants, ils semblent favorables à l'expérience du Diaporameuble, puisqu'ils ont prêté les diapositives ayant servi à illustrer leurs catalogues. En province, les trois magasins existants (à Lyon, Nantes et Rennes) sont en cours d'équipement d'un diaporama semblable à celui de Paris. En 1980 est prévue l'ouverture d'autres points de vente à Bordeaux, Marseille et Toulouse.

JANY AUJAME.

★ **Claude Le Goff, 8-10, boulevard du Montparnasse, 75015 Paris ; à Lyon, 16, quai Jean-Moulin ; à Nantes, 17, rue du Bel-Air, Talensac ; à Rennes, 18, rue Rallier du Baty.**

GRANDS MAGASINS A VOTRE SERVICE. — Trois grands magasins parisiens mettent de nouveaux services à la disposition de leurs clients. A la Samaritaine (magasin 2, 2e étage) est installée une machine à remplir les couettes. De la « plumette » au duvet « pure oie », le remplissage est effectué, en vingt minutes, selon un barème de poids adapté au garnissage choisi.

Au magasin 2 du Bon Marché, entièrement rénové, le rez-de-chaussée est une épicerie géante de 2 650 mètres carrés (pâtes fraîches, tous les thés et cafés du monde, rayon traiteur, etc.). Au sous-sol, libre-service de bricolage et coupe de bois à la mesure ou coupe de mousse pour banquettes et coussins.

Le B.H.V. a ouvert, au 15 rue de la Verrerie, une boutique de « verre à la découpe ». On y trouve du verre ordinaire ou translucide (blanc ou coloré) et des glaces. Verres et miroirs sont coupés gratuitement.

LE MATELAS-PLANCHE. — Parce qu'il avait des problèmes de dos et de couchage (comme beaucoup de Français), Bertrand Jean-Bousseroque a inventé un matelas. Il a eu l'idée d'y introduire un plan dur, articulé en trois parties : l'une, médiane, pour soutenir la colonne vertébrale, les deux autres (plus étroites et plus courtes) pour empêcher le corps du dormeur de rouler. Ce « Matsanté » est en mousse de 15 centimètres d'épaisseur ; le plan dur est en bois lamellé-collé, laqué blanc, et se glisse dans une housse matelassée. Ces lames articulées s'insèrent dans le bloc de mousse, selon trois hauteurs différentes, afin d'obtenir un degré de fermeté convenant au poids et au confort de chacun. Le « Matsanté » existe pour lits d'une ou deux personnes (entre 990 F et 1 925 F) ; il est vendu uniquement par correspondance.

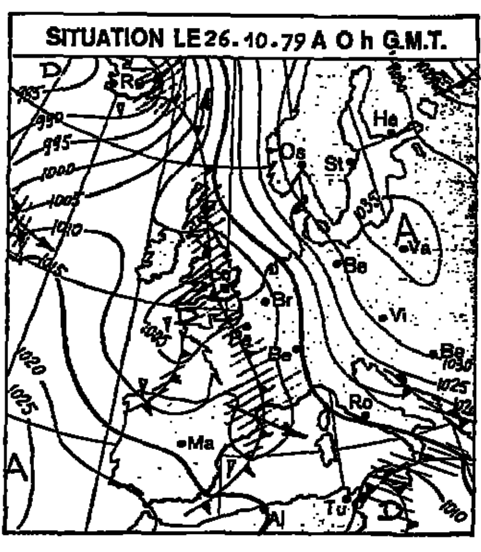
★ **Matsanté, B.J.B. France, 17, rue des Forts, 59960 Neuville-en-Ferrain.**

POUR UNE FLAMBÉE. — La boutique les Feux du Marais est spécialisée dans les accessoires de cheminée : plaques décoratives en fonte, chenets en fer forgé (de 250 F à 700 F), paniers à bûches et pare-feu en glace. On y trouve aussi un échangeur de chaleur à installer — dans n'importe quelle cheminée existante — pour diffuser de l'air chaud dans la pièce. Il existe trois modèles d'échangeur, entre 1 600 F et 1 900 F. La boutique vend aussi des bûches, en vrac ou en sacs de 15 kilos à 20 kilos, livrées à domicile.

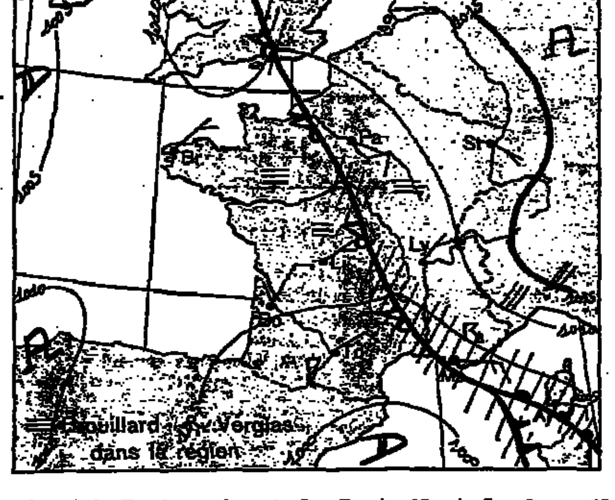
★ **Les Feux du Marais, 26, rue du Petit-Musc, 75004 Paris.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26-10-79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 27-X-79 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 26 octobre à 0 heure et le samedi 27 octobre à 24 heures :

En bordure occidentale des hautes pressions d'Europe, une perturbation venue de l'Atlantique persistera sur la France en se désagrégeant lentement. La dépression associée à cette perturbation se décalera de la Bretagne à la Méditerranée occidentale.

Samedi 27 octobre, des Ardennes à l'Alsace et à la Franche-Comté, le temps sera frais et parfois brumeux en début de journée, assez ensoleillé ensuite. De la Bretagne aux Pyrénées, après quelques brouillards matinaux, le ciel sera variable, et les nuages qui se développeront donneront localement des averses, en particulier sur les côtes ainsi que sur le relief.

Sur les autres, les nuages resteront abondants et des pluies se produiront encore.

Sur la Flandre et le Bassin parisien, une lente amélioration se produira, et quelques éclaircies apparaîtront localement l'après-midi.

En revanche, des précipitations abondantes sont encore à craindre sur la Corse, le sud des Alpes, les Cévennes et les régions méditerranéennes, où les vents, de secteur est, demeureront assez forts et irréguliers, avec des rafales sur le littoral.

En général, les températures baisseront un peu.

Vendredi 26 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 006,4 millibars, soit 754,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 octobre ; le second le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 21 et 13 degrés ; Biarritz, 17 et 8 ; Bordeaux, 14 et 8 ; Brest, 15 et 5 ; Caen, 12 et 6 ; Cherbourg, 12 et 6 ; Clermont-Ferrand, 17 et 8 ; Dijon, 14 et 8 ; Grenoble, 17 et 10 ; Lille, 14 et 8 ; Lyon, 17 et 11 ; Marseille, 21 et 12 ; Nancy, 13 et 3 ; Nantes, 13 et 5 ; Nice, 19 et 10 ; Paris-Le Bourget, 15 et 11 ; Pau, 14 et 5 ; Perpignan, 20 et 12 ; Rennes, 12 et 7 ; Strasbourg, 10 et 1 ; Tours, 14 et 9 ; Toulouse, 18 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 22 (min.).

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 12 degrés ; Amsterdam, 12 et 3 ; Athènes, 15 et 8 ; Berlin, 7 et —2 ; Bonn, 12 et 1 ; Bruxelles, 17 et 6 ; Le Caire, 26 (max.) ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 8 et 3 ; Genève, 14 et 9 ; Lisbonne, 18 et 13 ; Londres, 14 et 10 ; Madrid, 12 et 7 ; Moscou, —1 et —5 ; Nairobi, 25 et 15 ; New-York, 11 et 9 ; Palma-de-Majorque, 22 et 15 ; Rome, 20 et 10 ; Stockholm, 6 et —5 ; Téhéran, 25 et 17.

BREF

EXPOSITIONS

LE FAUBOURG DU MEUBLE. — Jusqu'au 4 novembre, le faubourg Saint-Antoine fait un effort particulier de présentation pour redonner aux Parisiens l'envie de venir flâner devant les vitrines de ses soixante-quinze magasins. Allant de la Bastille à l'avenue Ledru-Rollin, c'est la plus grande artère mondiale consacrée exclusivement au mobilier. Quelques antiquaires y proposent de belles pièces d'époque. Les copies de style (qui sont la majorité) perpétuent les traditions de l'ébénisterie d'art. Mais le faubourg Saint-Antoine rajeunit son image de marque, et plusieurs magasins présentent les dernières créations contemporaines. Les promeneurs les plus curieux peuvent aussi découvrir, au fond des vieilles cours du quartier, les derniers ateliers d'artisans (laqueurs, bronziers, doreurs) qui restaurent les meubles anciens.

TRANSPORTS

RECTIFICATIF. — La Fédération des usagers des transports (F.U.T.) a pour numéro de téléphone le 272-11-15 et non le 772-11-15 (« le Monde » du 25 octobre).

URBANISME

LES PERMIS DÉLIVRÉS A PARIS. — Le « Bulletin municipal officiel » de la Ville de Paris du 26 octobre publie la liste des demandes de permis de démolir et de permis de construire déposées entre le 1er et le 15 octobre ainsi que la liste des permis de démolir et des permis de construire délivrés au cours de la même quinzaine.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 27 OCTOBRE

« L'hôtel de Chaulnes », 15 h., 9, place des Vosges, Mme Bouquet des Chaux.

« L'hôtel de Sully et la place des Vosges », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg.

« L'hôtel de Lassay », 15 h., 128, rue de l'Université, Mme Lamy-Lassalle.

« Combles et cuisines du château de Maisons-Laffitte », 15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Hulot.

« Exposition Hubert Robert », 15 h., pavillon de Flore, musée du Louvre (Approche de l'art).

« Les salons de l'hôtel de la Marine », 10 h. 30, 2, rue Royale (l'Art pour tous).

« L'art grec au Louvre », 11 h., musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Hôtels et demeures de la rue de Tournon », 15 h. 15, 6, rue Férou (Mme Barbier).

« Curiosités et chapelles autour de Beaubourg », 15 h. 45, métro Hôtel-de-Ville (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Evocation de Victor Hugo en sa maison », 15 h., 6, place des Vosges (Mme Ferrand).

« Promenade à la Nouvelle Athènes », 15 h., métro Saint-Georges (Mme Hager).

« Du bouddhisme lamaïque au bouddhisme tantrique », 15 h., hall du musée Guimet, 6, place d'Iéna (Mme Haulier).

« Jeanne d'Arc en son temps », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Chez Maxim's », 16 h., 3, rue Royal (M. de La Roche).

« Couvents et jardins de la rue d'Enfer », 15 h., métro Port-Royal (Paris inconnu).

« L'atelier d'un laqueur de Chine », 14 h. 45, métro Colonel-Fabien (Tourisme culturel).

« Les plus beaux hôtels du Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

« L'impressionnisme », 15 h., musée du Jeu-de-Paume » (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. G. Elgozy : « L'humour est-il un art de vivre ? » ; M. P. Dehay : « Les leçons de la crise de 1929 » ; M. T. Saussez : « L'action de Raymond Barre » (Club du Faubourg).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Jack Guittet : La robotique médicale dans le projet Spartacus ».

15 h., Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, professeur Raymond Lautié : « Diététique, soins du corps, soins alimentaires » (Université populaire de Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 26 octobre 1979 :

UNE LOI

● Autorisant la ratification de la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites Inmarsat et de l'accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites Inmarsat, faits à Londres le 3 septembre 1976.

DES DECRETS

● Portant attribution d'une allocation exceptionnelle aux sinistrés des cyclones David et Frédéric ;

● Portant publication de l'avenant à la convention entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 28 juillet 1967, modifiée par l'avenant du 12 octobre 1970, ensemble un échange de lettres, signé à Washington le 24 novembre 1978.

DES ARRETES

● Portant création d'un comité ministériel chargé de fixer les orientations des actions de développement industriel à caractère stratégique ;

● Fixant les mesures financières relatives à la lutte contre l'enzootie de rage des animaux sauvages.

UNE CIRCULAIRE

● Relative à la modernisation des actes des huissiers de justice.

LOTO

LES RAPPORTS DU TIRAGE N° 43 DU 24 OCTOBRE

NUMÉROS GAGNANTS :

7 - 33 - 34 - 40 - 45 - 48

Numéro complémentaire : 20

Rapport par grille gagnante (pour 1 F) :

6 bons numéros :	3 689 326,10 F
5 bons numéros + n° complément. :	245 955,00 F
5 bons numéros :	15 017,60 F
4 bons numéros :	209,20 F
3 bons numéros :	12,20 F

Prochain tirage : le 31 octobre 1979

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 525

HORIZONTALEMENT

I. Risque de se produire quand les artères sont bouchées. — II. Où l'on peut voir beaucoup de moutons ; On y a trouvé des tombes sumériennes. — III. Souvent mis en compte ; On peut se découvrir quand il arrive ; qualifier un blond. — IV. Pronom ; Peut ranimer la flamme ; Sur la Tille. — V. Ses débordements en sont pas à redouter ; Evoque une belle âme ; Fleuve côtier. — VI. Qui a donc été rudement attaqué ; Peut paraître farouche quand elle est grande. — VII. Qui n'a donc pas bavé ; Perdu par celui qui fume. — VIII. N'est pas accessible aux piétons ; Peut orner une poche ; Nom qu'on peut donner à ce qui est revenu. — IX. Dans une série d'interdictions ; Mesure ; Parcourue ; Peut être élevé dans les discussions. — X. Pleines de petites mouches ; Affluent du Danube ; La fin de tout. — XI. Invoqué par de vieux navigateurs ; Utile quand on va se faire cuire un œuf. — XII. Evoque un certain âge ; Très utilisé par le maquettiste ; Se lance dans les retranchements. — XIII. Qui a perdu sa fraîcheur ; Souvent poli quand il est tout nu. — XIV. Dommage ; Utiles pour faire des petits pas ; Vaut de l'or. — XV. Sort par les grandes chaleurs ; Expérience (épelé) ; Mauvais usage.

VERTICALEMENT

1. Après la collecte ; L'usure les fait gonfler. — 2. Tourne plus vite quand il est poussé ; Fit preuve d'attachement ; Dans l'alternative. — 3. Avalée comme une prune ; Un étranger ; Il y a des éclats quand il est déboutonné. — 4. Royale, chez les fleuristes ; Nom d'un pays ; Peut se dire en famille. — 5. On leur doit le respect ; Bien nettoyés. — 6. Etat disparu ; Abréviation pour un grand ; Points ; S'en va parfois de la poitrine. — 7. Roi ; Craint les caries ; Peuvent tomber quand on est surpris. — 8. Rétablit un culte ; Ne fournit qu'une mauvaise braise. — 9. Article ; Récompense le vendeur ; Article étranger. — 10. Eclaire les combles ; Difficile à percer. — 11. Chef de tribu ; Fort gaillard. — 12. Inspire une peur salutaire ; Symbole pour un métal dur ; Roi de Juda. — 13. Nom qu'on peut donner au facteur ; N'eut pas toujours une attitude très virile. — 14. Canton suisse ; Nom qu'il faut donner à un grand dormeur. — 15. Sans s'endormir ; Suffixe pour un savant.

Solution du problème n° 2 524

Horizontalement

1. Poussière. — 2. Litée ; Lit. — III. Asinien. — IV. Gil ; Grèbe. — V. Ive ; Né ; Es. — VI. Semée ; Ans. — VII. Enucléé. — VIII. Eon ; Rouf. — IX. Site ; Unis. — X. Police. — XI. Usai ; Eres.

Verticalement

1. Plagistes. — 2. Oisive ; Oies. — 3. Utilement. — 4. Sen ; En ; Epi. — 5. Seigneur. — 6. Ere ; Coule. — 7. Elne ; Alunir. — 8. Ri ; Bénéfice. — 9. Et ; Esse ; Ses.

GUY BROUTY.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 26 octobre

CHAINE I : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour :
Le portefeuille en croco.
19 h 10 Une minute pour les femmes :
La sécurité sur les deux-roues.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : la Magouille.
De Paul-Aristide Bréal, mise en scène de J. Fabbri, avec J. Fabbri, C. Collas, C. Leblond.
Vaudeville « historique » anti-héroïque : le brave peuple tremble et se débrouille, les puissants magouillent, la France est la patrie du système D. Il y a un cocu, et comme c'est un gendarme, le public est censé s'esclaffer d'autant plus. Un comique pesant et un rôle en or pour l'anarchisme poujadiste de Jacques Fabbri.
22 h 35 Rétrospective : Marcel Cerdan.
Trentième anniversaire de la mort du champion.
23 h 35 Cinq jours en Bourse.
23 h 45 Journal.

CHAINE II : A 2



18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : L'or du Transvaal.
Scénario P. Nivollet et J.-C. Camredon. Réalisation Cl. Boissel (troisième épisode).
Traqué par Laxton, chef de la police anglaise, Abraham, chef du commando Boer, et ses hommes se sont fait massacrer. Cervin jure de retrouver Marguerite qui a été capturée...
21 h 35 Magazine littéraire : Apostrophes.
Henry Kissinger.
Bernard Pivot a invité : MM. H. Kissinger (A la Maison Blanche : 1968-1973), *O. Todd et Mme F. Giroud.*
22 h 50 Journal.
23 h Ciné-Club (cycle cinéma d'avant-garde):
Chronique d'Anna Magdalena Bach, de J. M. Straub (1967), avec G. Leonardt, C. Lang, A. Panaritz, K. Leonhardt von Harnoncourt, K. Drewana (v.o. sous-titrée, N.)
De 1720 à 1750, la vie du musicien allemand Jean-Sébastien Bach par sa seconde épouse, Anna Magdalena
Tout le contraire d'une biographie romanesque à costumes. Un travail scrupuleux, rigoureux, d'approche de la musique de Bach dans sa relation à son créateur. Exécution des œuvres et scènes d'intimité en longs plans immobiles.

CHAINE III : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre : quinzaine du désarmement.
Avec le conseil national du Mouvement de la paix.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Il n'y a plus de terrain vague.
Une enquête de Patrick Pesnot et Robert Bober.
21 h 30 Nouvelles : Les petits soirs.
Clodomir ou l'escroc : Jérémie et Mélie.
Deux nouvelles signées André Stil et filmées par Raoul Sangla, ou les vieux dans le Nord.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « A chacun sa Chine ».
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les télécommunications.
20 h., Emission médicale, en liaison avec TF 1 : La nouvelle toxicologie.
21 h. 30, Black and Blue : Jazz et cinéma.
22 h. 30, Nuits magnétiques : La Goutte-d'Or.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit (de 18 h. 2 à 18 h. 30) : Jazz time.
20 h., Présentation du concert.
20 h. 20, Echanges franco-allemands : Orchestre national de France, direction : Silvio Varviso, avec Anton Dikov. Symphonie n° 101, « L'Horloge », de Haydn ; Concerto pour piano n° 2, de Bartok ; l'Oiseau de feu, suite (1919), de Stravinsky.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires, « Adolf Busch et son orchestre de chambre ». Sept spirituals, transcriptions de A. Busch ; Concerti grossi, opus 6, de Haendel ; 0 h. 5, les musiques du spectacle.

Samedi 27 octobre

CHAINE I : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 La vie en vert.
12 h 45 Jeune pratique.
13 h Journal.
13 h 50 Au plaisir du samedi :
13 h. 55, La petite maison dans la prairie ; 14 h. 53, Les découvertes de TF 1 : F. Boccara ; 15 h. 13, Maya l'abeille ; 15 h. 42, Feuilleton : L'homme du *Picardie* ; 16 h. 47, Le magazine de l'aventure.
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous détendre :
Les bilans de santé.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Show Machine.
Emission d'E. Pagès et P. Laforêt, avec L. Voulzy, H. Vilar, D. Rivers, M. Amont, C. Renard.
21 h 35 Série : Los Angeles, années 30.
Le château de rêve.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

CHAINE II : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Série : les Héritiers.
Le régisseur. Scénario J. Robert. Réalisation B. Gantillon.
22 h 10 Variétés : Collaroshow.
23 h 10 Fenêtre sur... l'œil de la nuit.
La locature des bois. Une émission de J.-P. Richard. Avec G. Sety, M. Bourbon.
Aux confins de la Sologne et du Berry, région qu'affectionnent particulièrement les chasseurs et les jeteurs de sort, un garçon nommé Julien rentre chez lui en fin d'après-midi à motocyclette. Sur le bas côté de la route, une jeune femme, que Julien accepte de conduire vers Clamecy. Une histoire d'amour où la réalité se mêle au fantastique.
23 h 40 Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la Fronde ; La cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : l'Etoile mystérieuse.
20 h Les jeux.
20 h 30 Retransmission théâtrale : Quand je serai petit.
Par le Théâtre de la Colline. Mise en scène : J.-M. Deprats, avec Fr. Bonnal, D. Chacem, C. Chevallier.
22 h 20 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : L'éducation.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980 : Les maîtres-chanteurs.
12 h. 5, Le Pont des arts.
14 h., Objet Einstein.
L'apport des théories de Einstein dans la physique moderne.
16 h. 20, Livre d'or : Cycle d'orgue au Festival d'Avignon : L'école d'orgue tchécoslovaque et l'école allemande.
17 h. 30, Pour mémoire : Nuits magnétiques (le film noir).
19 h. 30, Carnets de notes en Irlande.
20 h., Le long voyage : La tribu.
21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40 : Musiciens pour demain : « Spécial Prague ».
9 h. 2, Les classiques favoris : Œuvres de Debussy, Bach, Schumann et Beethoven.
11 h. 30, Magazine des musiciens amateurs : Les rencontres de Lucerne. « Europa Cantat ».
12 h. 35, Sélection concert.
12 h. 40, Jazz s'il vous plaît.
13 h. 30, Chasseurs de son : Septième festival mondial du folklore de Montoire.
14 h., Critiques-Auditeurs : Etudes-tableaux de Rachmaninov.
16 h., Matinée lyrique : « Armida », de Haydn, avec J. Norman, N. Burrowes, et l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. : A. Dorati.
19 h., Concert-lecture : Maurice Ohana.
20 h. 30, Festival d'Aix-en-Provence 1979 (dans la cour de l'hôtel de ville) : Récital de chant. Nadine Denize, mezzo-soprano, Pascal Rogé, piano. Les Nuits d'été, de Berlioz ; Shéhérazade, de Ravel ; les Chansons de Bilitis, de Debussy ; Wesendonck lieder, de Wagner.
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre ; 23 h., G.R.M. - I.N.A. « Qui-dit-quoi-à-qui ». Altenberg lieder op. 4, de Berg ; Cryptophonos, de Ph. Manoury ; Krenzpiel, de Stockhausen ; 0 h. 5, Concert de minuit : la Raison des plus fous (Yves Herwan-Chotard).

Dimanche 28 octobre

CHAINE I : TF 1

9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe en la basilique Saint-Pie-X, à Lourdes.
Prédicateur : Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 30 C'est pas sérieux.
14 h 30 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 35 Série : l'île fantastique.
16 h 30 Sports première.
18 h 15 Téléfilm : Aventures sur le Mississipi.
Scénario de St. Whitmore, réalisation F. J. Loenekamp, avec J. Davis, B. Opkins, T. Matheson.
Deux jeunes aventuriers attaqués par des bandits parviennent à leur échapper, mais, sur leur péniche endommagée, un produit inflammable risque d'exploser, menaçant à la fois les passagers du bateau et les habitants de la ville voisine.
19 h 25 Les animaux du monde.
Des oiseaux rares.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Train ».
Film français de P. Granier-Deferre (1973), avec J.-L. Trintignant, R. Schneider, N. Arrigui, F. Mazzieri, M. Biraud, S. Marquand, Régine, A. Wiamzemski (rediffusion)
Dans un train de l'exode, en mai 1940, un réparateur de radio, réfugié du Nord, séparé de sa femme et de sa famille, rencontre une juive allemande en fuite. Il vit, avec elle, un amour éphémère
Adaptation très réussie d'un roman de mœurs de Simenon. Un drame individuel provoqué par des événements historiques. Impressionnante reconstitution de l'exode.
22 h 15 Les grands mystères de la musique.
Diaghilev. Stravinski.
23 h Journal.

CHAINE II : A 2

11 h On we go.
11 h 15 Concert.
Concerto pour piano n° 1 en ut majeur de Beethoven par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, sol. J. Kalichstein.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Tremplin 80.
Variétés
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées.
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 5 Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : passe-passe.
16 h 40 Série : la corde au cou.
17 h 35 Les olympiades du cirque.
18 h 40 Stade 2.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série policière : le Retour du Saint.
Le choix impossible.
21 h 30 Documentaire : Paris-Berlin.
De Teri Wehn-Damisch (quatrième partie).
Les ruines de Berlin, le mur, les escaliers du Reichstag et une remontée du Landwehrkanal en compagnie de l'écrivain H. M. Enzensberger, qui parle de la genèse du nazisme
22 h 35 Magazine : Voir.
23 h 35 Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images du Maroc.
10 h 30 Mosaïque.
Pour les jeunes : reportage dans un C.E.S. de Boulogne. Variétés : avec A. Mikhail et sa marionnette, le groupe marocain Nass el Ghiwan, danses et chants de l'Ecole espagnole de Paris, poèmes et livres de J. Roberto, la vie à l'école, le Festival du court-métrage de Lille.
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
L'Orchestre de Philadelphie interprète : Concerto en ré, *de Haendel ;* la Mer, *de Debussy,* l'Oiseau de feu, *de Stravinsky.*
17 h 30 Un comédien lit un auteur : Michel Vitold lit Jacques Copeau.
18 h 30 L'invité de FR 3 : le tour du monde.
Un jeune homme qui a fait le tour du monde à bicyclette, un autre qui l'a fait à pied, un autre en bateau... ont été invités. Non des professionnels du voyage, mais des gens comme tout le monde qui ont décidé, même fauchés, de tenter l'aventure.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
La migration des oiseaux en Martinique.
20 h Grande parade du jazz :
Dizzy Gillespie.
20 h 30 Les grandes villes du monde : Leningrad.
Par Georges Borrsky. Coproduction FR 3 - Pathé Cinéma. Avec la participation de la télévision soviétique.
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma :
Le cinéma en son temps : les années 50.
22 h Ciné-regards.
Roman. Polanski tourne *Tess.*
22 h 30 Cinéma de minuit : « The Mortal Storm ».
Film américain de F. Borzage (1940), avec M. Sullavan, J. Stewart, R. Young, R. Stack, B. Granville, F. Morgan (v.o. sous-titrée. Rediffusion).
En 1933, en Allemagne, l'arrivée de Hitler au pouvoir, brise la vie d'un professeur juif et de sa famille. Un jeune fermier allemand cherche à sauver la fille du professeur, qui a rompu ses fiançailles avec un partisan des nazis.
Le romantisme de Frank Borzage au service d'un film antinazi, constat déchirant de l'effondrement d'une civilisation et de ses valeurs humaines sous la poussée du mal et de l'intolérance.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'union rationaliste.
10 h., Messe à Montpon-sur-l'Isle (Dordogne).
11 h., Regards sur la musique :
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Disques rares... de Tadeusz Baird : Jutro, drame musical en un acte.
14 h., La Comédie française présente : « Le gendre de monsieur Poirier », d'Emile Augier, « Les rivaux d'eux-mêmes », de Pigault-Lebrun.
16 h., Concert : Quelques aspects du « Dies Irae » : « Requiem », de Saint-Saëns.
17 h. 30, Rencontre avec... Hervé Gresse.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Agenda Dada.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly :
8 h., Cantate : BWV 49, de Bach (Concentus Musicus de Vienne).
9 h., Sélection concert.
9 h. 7, Charles Tournemire : « L'orgue mystique ». Dix-neuvième dimanche après la Pentecôte, avec G. Delvallée.
9 h. 30, Vocalises.
11 h., Concert, en direct du Théâtre d'Orsay : Trois Sonates de J.-S. Bach, avec Mischa Maisky, violoncelle, et Valéry Maisky, clavecin.
12 h., Equivalences (interprètes aveugles), par Pierre Lucet, avec Bernard d'Ascoli, piano : sonate, opus 110, de Beethoven ; le Baiser de l'Enfant Jésus, de Messiaen.
12 h. 35, Opéra-bouffon : « Cendrillon », de Massenet. Avec F. von Stade, N. Gedda, J. Berbié, J. Bastin. Ambrosian Opera Chorus. Philharmonia Orchestra, dir. : J. Rudel ; Ballet du Cid, de Massenet. Philharmonia Orchestra, dir. : R. Bonynge.
14 h., La Tribune des critiques de disques : la Symphonie n° 45 « les Adieux », de Haydn.
17 h., Concert : Brahms.
19 h., Musiques chorales.
19 h. 35, Jazz vivant : les pianistes Ray Bryant, John Lewis, Paul Bley et Martial Solal.
20 h. 30, Concert de musiques traditionnelles : Maroc. Musique berbère du Haut-Atlas, par Haj Aomar Ouarouch et son groupe
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre ; 23 h., Portrait par petites touches : Mozart, fantaisies en ut mineur et ré mineur ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? : Mahler.

Plus d'un an après la démission de M. Chavanon

M. JACQUES RIGAUD VA ÊTRE NOMMÉ ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DE R.T.L.

Le conseil d'administration de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion *(C.L.T.-R.T.L.), qui doit se* réunir le 14 décembre, sera appelé à élire au poste d'administrateur délégué M. Jacques Rigaud, conseiller d'Etat, qui semble bénéficier du soutien de l'ensemble des actionnaires de la C.L.T. Un communiqué serait publié incessamment. M. Rigaud prendrait ses fonctions le 1er janvier 1980.

Le différend qui a surgi entre Paris et Luxembourg il y a un an semble donc sur le point d'être réglé. La démission de M. Christian Chavanon en octobre 1978, avait entraîné une mini-crise — à base de malentendus — entre les autorités luxembourgeoises et l'Elysée pour la désignation d'un nouvel administrateur-délégué de R.T.L., fonction traditionnellement réservée à un Français.

Cette nomination, qui n'avait jamais entraîné jusque-là de difficultés majeures, prenait soudain l'allure d'une contestation : l'Elysée était suspecté de ne pas donner à ce poste une importance supérieure à celle d'un sous-préfet et de proposer des noms de personnalités trop « giscardiennes ». On assista, pendant plus d'un an, à un véritable jeu de massacre de candidats, récusés les uns après les autres. Il faut croire que le poste était enviable puisqu'on dénombra, paraît-il, quelque cinquante-six candidats !

Autant dire que M. Jacques Rigaud apparaît aujourd'hui, révérence parler, comme « l'oiseau rare ». Adjoint direct et ami de M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, depuis un an, M. Rigaud semble avoir reçu l'agrément des actionnaires majoritaires de la C.L.T. (Banque Lambert et Agence Havas) comme des minoritaires (Schlumberger, Hachette), et c'est M. Werner lui-même, premier ministre luxembourgeois, qui a présenté sa candidature aux autorités grand'ducales.

M. Jacques Rigaud est avant tout un haut fonctionnaire, qui s'est passionné pour les affaires culturelles, comme directeur de cabinet de M. Jacques Duhamel, ministre de la culture entre 1971 et 1973, puis de M. Maurice Druon, entre avril et juin 1973. A la suite de cette expérience, il écrivit un ouvrage, *la Culture pour vivre.*

Un homme passionné de culture à la tête de R.T.L. ? Voilà qui est surprenant, serait tenté de dire le chancelier Schmidt, qui, la semaine dernière, qualifiait de « creux » et de « superficiels » les programmes du poste luxembourgeois (*le Monde* daté 21-22 octobre). Selon M. Jacques Rigaud, il n'y a pas antinomie entre culture et auditoire de masse.

La perspective de lancement, vers 1933, de satellites « européens » de télévision directe — qu'il s'agisse d'un satellite luxembourgeois ou d'un canal emprunté aux satellites franco-allemands — peut donner à R.T.L. une dimension s'accordant avec l'orientation que M. Riguad, d'autre part européen convaincu, souhaite lui donner. D'autant plus que celui-ci sera appelé à occuper le poste d'administrateur-délégué dans les mêmes conditions que M. Christian Chavanon et avec les mêmes prérogatives.

CLAUDE DURIEUX.

[Né le 2 février 1932 à Paris, M. Jacques Rigaud, ancien élève de l'ENA, entre au Conseil d'Etat en 1954. Après différentes affectations, notamment en Algérie, il est nommé maître des requêtes en 1960.

En juin 1969, M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture puis de la culture, le choisit comme directeur de cabinet (1969-1973), poste qu'il conserve quelque temps auprès de M. Maurice Druon. Nommé sous-directeur général de l'UNESCO en 1975, il est chargé de mission auprès de M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, depuis 1978.]

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 27 OCTOBRE

— *M. François Mitterrand,* premier secrétaire du P.S., est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 28 OCTOBRE

— *M. Jean Farge,* secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, est l'invité de « L'interview événement » de R.T.L., à 13 h 15.

— *M. Edmond Maire,* secrétaire général de la C.F.D.T., participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.



SPORTS

LA PRÉPARATION DES JEUX OLYMPIQUES

Le bilan de la politique du sport d'élite

Créée il y a un an, la commission du sport de haut niveau s'est réunie pour la huitième fois, le mardi 23 octobre, à Paris. Elle a fait le bilan de la politique du sport d'élite à quelques mois des Jeux de Lake-Placid et de Moscou. Huit nouveaux « plans de carrière » (les anciens contrats olympiques) ont été approuvés en faveur de deux athlètes, quatre skieurs, un navigateur et un pongiste. Trois autres plans de carrière devraient être examinés en novembre, tandis que quelques-uns seront remis en question.

Une pièce de 10 mètres carrés à peine, sans moquette et sans plante verte, un mobilier métallique *banal et triste, bref aucun des signes* extérieurs qui sont les marques habituelles du pouvoir dans l'administration n'est là pour indiquer que le bureau 9140 de la *Maison* de la radio est occupé par l' « homme aux clés d'or olympiques » : M. Yvon Céas, trente-cinq ans, chef de la mission de préparation olympique et secrétaire de la commission du sport de haut niveau, un faux air d'étudiant d'Oxford en cravate aux couleurs des Jeux de 1980. Tous les dossiers des meilleurs athlètes français passent entre ses mains.

Après un peu plus d'un an de *fonction, il fait, sans propos tapageurs*, un bilan mesuré de l'action entreprise pour que les champions français ne reviennent pas bredouilles de Lake-Placid et de Moscou. Les « contrats olympiques », qui devaient permettre à l'élite « médaillable » de s'entraîner et de réussir, étaient l'élément choc de cette opération lancée par le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, M. Jean-Pierre Soisson. Pour lever les ambiguïtés que pouvait faire naître le mot de « contrat », à propos d'athlètes réputés amateurs, ces engagements sont devenus des « plans de carrière ».

Dix-huit fédérations ont obtenu à ce jour soixante-huit plans individuels (1) et cinq plans collectifs (2) concernant quatre-vingt-cinq garçons *et filles. En fonction de sa situation* socio-professionnelle, l'athlète reçoit une aide variant de 10 000 à 48 000 F par an (la moyenne est de l'ordre *de 35 000 F). Il a aussi de larges* facilités pour participer aux entraînements et aux compétitions. « *L'administration comme les chefs d'entreprise se sont montrés compréhensifs* », note M. Céas, qui cite le cas d'un petit patron breton n'ayant pas hésité à réorganiser son entreprise pour qu'un coureur de fond puisse s'entraîner.

La *promotion* sociale de l'athlète a aussi été prévue. Le plus grand nombre de « contractuels » appartenant *à la fonction publique, ils ont eu des facilités pour présenter* les concours administratifs. Les autres ont eu la possibilité de suivre des *stages de formation professionnelle* ou ont été « placés » dans des entreprises. Les résultats ont été assez bons. Trois athlètes seulement n'ont pas réussi leur concours et trois autres restent chômeurs en dépit de négociations avec le patronat.

En contrepartie de ces faveurs, l'athlète s'engage à respecter un programme de stages et de compétitions devant l'amener à un certain niveau international. Là encore, les résultats ont été relativement satisfaisants, compte tenu du niveau du sport français en 1978. Dans trois *ou quatre cas seulement, les « plans de carrière »* pourraient ne pas être reconduits lors de la prochaine réunion de la commission du sport de *haut niveau, en raison de la médiocrité* des performances réalisées par les athlètes intéressés.

Potentiel renforcé

M. Céas reste, cependant, prudent : « *Le potentiel français d'athlètes pouvant figurer dans les dix ou douze meilleurs mondiaux s'est renforcé, mais il faut encore faire des efforts pour prendre rang plus fréquemment dans les trois premières places.* » Autrement dit, « *on reste exposé à des déconvenues* ». M. Céas reconnaît que certains retards ont été pris dans la mise en œuvre du programme de préparation olympique. C'est ainsi que près d'une année a été nécessaire pour négocier avec l'Assistance publique le contrat sur le bilan de santé systématique des athlètes, retardant d'autant leur préparation médicale.

Finalement, combien seront prêts non plus pour participer mais pour gagner lors des prochains Jeux ? D'autre part, les fédérations sportives *ne risquent-elles pas d'entrer en* conflit avec la commission du sport de haut niveau, qui dressera la liste des participants aux Jeux olympi*ques ? Pour M. Céas, il s'agit d'une* hypothèse d'école. Le moment venu, les *fédérations* proposeront à la commission la liste des athlètes *qu'elle souhaite envoyer aux Jeux en* fonction de leur condition physique et de leurs résultats du moment. La commission tranchera.

Un conflit est cependant *possible* avec le mouvement sportif, car le président du comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.), *M. Claude Collard, qui est le représentant* attitré de l'ensemble des fédérations, reste le seul habilité à envoyer la liste des sélectionnés au *comité d'organisation* des Jeux. *Toutefois*, les pouvoirs publics pourraient alors se retrancher derrière le fait qu'ils financent les déplacements des athlètes en 1980 (13,5 millions de francs inscrits au projet de budget).

Les interrogations portent donc surtout sur les conditions de la pérennité de cette expérience et sa généralisation après les échéances de 1980. Traduite en termes budgétaires, la volonté publique paraît en effet assez vacillante. Or, si les efforts qui ont permis, par exemple, à l'équipe nationale de volley-ball de terminer quatrième du championnat d'Europe devaient rester sans lendemain, on pourrait dire que tout cela n'a servi à rien. On ne rejette pas à l'eau un noyé, après lui avoir donné quelques bouffées d'oxygène.

ALAIN GIRAUDO.

(1) Athlétisme, 21 ; boxe, 2 ; canoé-kayak, 5 ; cyclisme, 5 ; équitation, 2 ; escrime, 6 ; gymnastique, 3 ; haltérophilie, 2 ; judo, 4 ; lutte, 2 ; ski, 6 ; sports de glace, 1 ; tir, 3 ; voile, 5 ; tennis de table, 1.

(2) Aviron, dix femmes et vingt-deux hommes ; basket-ball, quinze femmes et vingt-trois hommes ; volley-ball, quinze hommes. Ce dernier contrat pour l'équipe masculine *de volley-ball — qui n'a pas pu se* qualifier pour le tournoi olympique à la faveur des récents championnats d'Europe (« le Monde » des 9, 12, 13 et 16 octobre) — sera maintenu, la France pouvant être éventuellement sélectionnée sur le tapis vert grâce au forfait d'une équipe africaine.

La commission exécutive du C.I.O. adopte une résolution favorable à l'admission de la Chine

La commission exécutive du Comité international olympique (C.I.O.), réunie à Nagoya (Japon) depuis le 23 octobre, a adopté, le jeudi 25 octobre, à l'unanimité, une résolution reprenant les termes de la recommandation de Porto-Rico qui permettait la nouvelle admission de la Chine au sein du C.I.O. sous le nom de « Comité olympique chinois », Taïwan étant maintenu au sein du comité, mais sous l'appellation de « Comité olympique chinois de Taïpeh » (*le Monde* du 12 octobre).

Cette résolution, pour devenir effective, devra encore être approuvée par la majorité des quatre-vingt-neuf membres du C.I.O., qui se prononceront par un vote par correspondance, avant le 25 novembre. Dépouillé le 26 novembre à Lausanne, ce scrutin, s'il est positif, devrait *permettre* à la Chine d'être représentée dès les Jeux d'hiver de Lake-Placid. Les représentants taïwanais à Nagoya ont contesté la décision de la commission exécutive qui les contraindra à changer de drapeau et d'hymne national.

Une mise en question du projet de budget

A l'approche du débat budgétaire sur les crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui doit avoir lieu le lundi 29 octobre, les organisations sportives multiplient les mises en garde et les appels à la manifestation.

Dans un « *Manifeste du mouvement sportif* » le C.N.O.S.F. (Comité national olympique et sportif français) demande aux députés et aux sénateurs « *que le montant des subventions budgétaires soit majoré du coefficient global d'augmentation du budget général* ». En outre le C.N.O.S.F. préconise que « *de nouvelles ressources extra-budgétaires soient dégagées au profit du fonds national pour le développement du sport* », car il estime que les ressources nouvelles mises à la disposition du sport de masse et des clubs « *sont encore très loin d'être suffisantes* », les objectifs d'aides minimales de « *400 millions de francs restant valables* ».

La Fédération nationale des offices municipaux des sports (F.N.O.M.S.) a lancé de son côté un appel à tous ses organismes *de base pour qu'ils manifestent* sous la forme de leur choix (délégations, tracts, affiches, pétitions) contre l'insuffisance du budget de la jeunesse et des sports. La F.N.O.M.S. a déploré, en effet, une diminution de 9.5 % de l'aide aux fédérations, ligues et clubs et une régression « *sans précédent* » de 25 % des crédits d'équipements.

Pour la F.S.G.T. (Fédération sportive gymnique du travail) « *M. Soisson trompe* » les Français grâce à « *une vaste opération de manipulation de l'opinion.* » La F.S.G.T. a engagé toutes les parties prenantes du sport français « *à lutter pour que l'Etat consacre au moins 1 % de son budget d'éducation physique et au sport.* » La F.S.G.T. déplore que le mouvement sportif « *se soit laissé tromper* » par « *un transfert de crédits* [les crédits extra-budgétaires du loto et du P.M.U.] *qui ne fait qu'illusion alors que le sport français continue de s'appauvrir* ».

D'UN SPORT A L'AUTRE...

HANDBALL. — *Au tournoi de France, qui se poursuivait jeudi 25 octobre à Agen, les Pays-Bas ont battu l'Autriche (20-19) et France B a dominé l'Espagne B (24-15).*

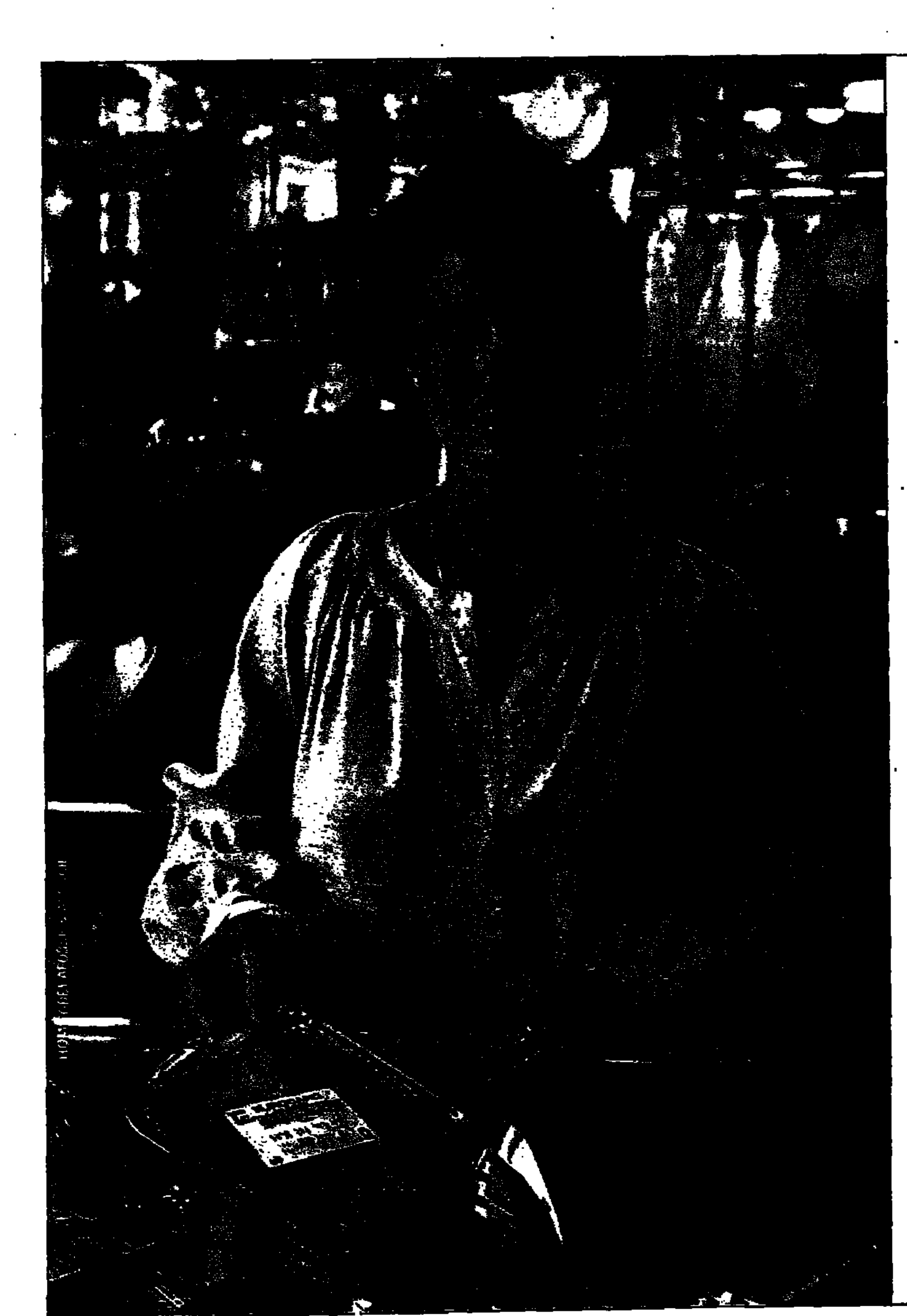
TENNIS. — *Les Français Pascal Portes et Jean-Louis Maillet ont été éliminés, jeudi 25 octobre, au troisième tour du tournoi de Vienne, respectivement par l'Américain Stan Smith (6-3, 3-6, 6-1) et par le Polonais Wojtek Fibak (6-2, 6-2).*

LA COMMISSION DES FINANCES RÉDUIT DE 1 MILLION DE FRANCS LES CRÉDITS PRÉVUS POUR MOSCOU.

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 25 octobre, un amende*ment du groupe socialiste tendant* à réduire de 1 million de francs les crédits destinés aux Jeux olympiques.

Dans leur exposé des motifs, les députés socialistes déclarent notamment : « *Il est en effet étonnant que, après les déclarations scandaleuses du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs qualifiant de « gugusses » des centaines de sportifs de haut niveau (...), ce même ministre nous propose d'augmenter de 45 % les crédits de la préparation olympique.* »

Ils ajoutent : « *Le gouvernement aurait été mieux inspiré de nous proposer l'utilisation de ces crédits à une aide plus importante au mouvement sportif.* »



CARNET

Mariages

— **Hugues BEDOUELLE,**
ingénieur des Mines,
fils du professeur Jean Bedouelle et de Mme, née Monique Fontaine,
et
Maria Fernanda MENDES DAS NEVES,
fille de M. Manuel Gameiro das Neves et de Mme, née Maria Mendes da Costa,
font part de leur mariage à Paris, le 27 octobre.

Décès

— M. et Mme Paul Kessler et leurs enfants Anne, David et Emmanuel,
Mlle Germaine Bloch,
M. et Mme Bernard Emschwiller et leurs enfants Francine et Philippe,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marthe BLOCH,

leur mère, grand-mère, sœur et tante, survenu le 24 octobre 1979, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

La famille s'excuse de ne pas recevoir.

98, rue Jean-Jaurès,
92300 Levallois-Perret.

— Mme Rosie *Crespin* et ses enfants annoncent que Dieu a rappelé à Lui son serviteur

le pasteur Wilfred CRESPIN,

le 24 octobre 1979.

« *Dieu est Amour.* »
1 Jean, IV, 8.
« Heureux ceux qui procurent la paix. »
Matthieu, V, 9.

Les obsèques seront célébrées au temple de Bohain, le samedi 27 octobre 1979, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.
58, rue de Quincampoix,
02110 Bohain.

— Gilles Ferry,
Christine Ferry,
Sœur Nicolas Ferry, mariste,
Martine Druenne et ses enfants,
Benoît et Anne Ferry et leurs enfants,
Antoine Ferry,
Christophe Ferry,
Anne-Pâquerette Ferry et sa fille,
Sylvie Ferry,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Claudie Ferry-Aarts,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Désiré FERRY,
née Marguerite Beaupère,

survenu le 25 octobre 1979, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 29 octobre, à 8 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris (7e).

L'inhumation se fera au cimetière de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, avenue de Breteuil, 75007 Paris.

— Mme Charles Frachon,
Natacha, Jimmy et Irène,
M. et Mme Bertrand Jacquillat et leurs enfants,
M. et Mme Carol Frachon et leurs enfants,
M. Olivier Frachon,
Mme Lucien Frachon,
M. et Mme Pol-Claude Streichenberger, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Inès Frachon,
M. et Mme Georges Forissier, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Eric Frachon et leurs enfants,
M. et Mme André Vallette-Viallard et leurs enfants,
M. et Mme Stanislas Palnvin, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Mayor et ses enfants,
M. et Mme Robert Chomel De Varagne et leurs enfants,
M. et Mme Jean Kechab et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles FRACHON,

survenu le 24 octobre 1979.

Le service religieux a été célébré le vendredi 26 octobre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e), suivi de l'inhumation au cimetière de Passy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, avenue Bugeaud, 75116 Paris.

— Mme Brenda Gault et ses enfants ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques GAULT,

à l'âge de cinquante-six ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Keynes, Kingsley Avenue,
Camberley, Surrey (Angleterre).

— M. Alexandre Gros,
Le docteur et Mme Emeric Goldberger et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis GROS,
ancien de la France libre,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,

leur père, frère, beau-frère et oncle, survenu le 21 octobre 1979, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques ont eu lieu à Paris, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
18, rue Duret, 75116 Paris.

— Béate et Patrice Covo,
Gerhard, Thomas et Maria Hardtke,
ont la douleur d'annoncer le décès de leur mère et belle-mère,

Wilhème HARDTKE,

survenu le 23 octobre 1979, à Isny-Allgau (R.F.A.).

« Celui qui vous a fait du mal vous fera du bien. »

— On nous prie d'annoncer le décès de

Bohumil HOLAS,
commandeur de l'Ordre national de Côte-d'Ivoire,
ancien directeur du Centre des sciences humaines de Côte-d'Ivoire,
ancien directeur du Musée national d'Abidjan,

survenu le 18 juillet 1979, à Abidjan.

L'inhumation aura lieu le mardi 30 octobre 1979, à 11 h. 30, au cimetière de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise).

Geuthner,
12, rue Vavin, 75006 Paris.

[Ancien conservateur du Musée d'Abidjan, M. Holas était docteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, ainsi que de plusieurs instituts internationaux. Né à Prague en 1909, il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'ethnologie et de sociologie sur l'Afrique, notamment de « la Pensée africaine » (Paul Geuthner, 1972).]

— Mme Yves Guffiet et sa fille,
Mlle Marie-Thérèse Denervaud,
Mme veuve Aubéry et ses enfants,
M. Augustin Prenat et ses enfants,
M. et Mme Jean Ebrard et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Maurice LANOIRE,

survenu en son domicile, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Le service religieux sera célébré à Paris en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, le lundi 29 octobre, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu le même jour, à 16 h. 45, au cimetière de La Chartreuse à Bordeaux (Gironde).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Oran, Paris, Marseille.
M. David Medioni,
Me Marc Medioni, Mme et leurs enfants,
Mlle Gabrielle Medioni,
M. Jean-Pierre Medioni et Mme,
Mme Paul Karsenty,
Mme Jacob Medioni,
Mme Gaston Medioni,
M. Adrien Medioni, Mme et leurs enfants,
Docteur Didier Medioni, Mme et leurs enfants,
Docteur Jean Medioni, Mme et leurs enfants,
Docteur Daniel Medioni, Mme et leurs enfants,
M. et Mme Albert Zerbib,
M. et Mme Curiel François,
M. et Mme Guy Semama et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Benadi et leurs enfants,
Mme F. Behar et ses enfants,
M. Elie Soffer,
Les familles parentes et alliées,
Le personnel des agences de voyages Trim-Medioni et Mondotours,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jules MEDIONI.

Les obsèques auront lieu le vendredi 26 octobre, à 15 h. 45, au cimetière de Bagneux-Parisien.

Adresse de la famille :
11, rue Pascal, 75005 Paris.

— Les obsèques de

M. Jules MEDIONI,
croix de guerre 1939-1945,
C.V.R.,
croix du combattant volontaire,
ancien président de la section d'Oran de la libération française du 8 novembre 1942,

auront lieu ce jour vendredi 26 octobre, à 15 h. 45.

Réunion : entrée principale cimetière de Bagneux-Parisien.

Adresse de la famille :
11, rue Pascal, 75005 Paris.

— Le président et les membres du Comité Colbert ont le regret de faire part du décès de leur secrétaire général

M. Pierre Henri de MUN,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 22 octobre 1979, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le vendredi 26 octobre, à 10 h. 30, en l'église cathédrale orthodoxe catholique Saint-Irénée, 96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

— Mme Robert Quilichini,
M. et Mme Daniel Fontaine et leurs enfants,
L'Association des anciens de la 2e D.B.,
prient d'assister à la messe, qui sera *célébrée le mardi 30 octobre 1979*, à 18 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire du

général de corps d'armée C.R.

Robert QUILICHINI,
grand officier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand,

décédé le 19 septembre 1979.

— M. et Mme Jacques Saada et leurs fils Bernard et Jean-Paul,
M. et Mme Charles Sarfati et leurs enfants Anna, Georges et Elisabeth,
M. et Mme Serge Saada et leurs enfants David et Diane,
Mme veuve Léon Gabai et enfants,
M. et Mme Victor Taib et enfants,
M. et Mme René Taib,
M. Edmond Taib,
M. Manlio Taib et enfants,
M. et Mme Giulio Forti et enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur très chère

Mme veuve Henri SAADA,
née Yvonne Taib.

Les obsèques auront lieu vendredi 26 octobre 1979, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.
14, rue Louis-Braille, Paris (12e).

— Mme Henri Tombeck,
M. et Mme Dominique Genton et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Tombeck et leurs enfants,
M. et Mme Michel Engerand et leurs enfants,
Le docteur et Mme Philippe Tombeck et leurs enfants,
Mlle Colette Tombeck,
M. et Mme Michel Tombeck et leurs enfants,
M. et Mme Jérôme Debroux et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Michel Favier et leurs enfants,
Les docteurs Edgard et Geneviève Weiss et leur fille,
M. et Mme Alvares-Correa et leurs enfants,
Mlle Françoise Boulanger,
M. et Mme Henri Azadian et leurs enfants,
M. Dominique Boulanger,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri TOMBECK,
ingénieur des Arts et Manufactures,

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère et oncle, survenu dans sa *soixante-seizième année, le 25 octobre* 1979.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Chevillon (Haute-Marne), le samedi 27 octobre, à 14 heures.

52170 Chevillon.

— M. et Mme A. Bertin et leurs enfants,
M. et Mme M. Donatelli et leur *fille,*
M. et Mme M. Bleustein-Blanchet et leurs filles,
La comtesse L. de Tredern et ses filles,
Mme Ellen Milot,
font part du décès de leur père, grand-père, frère et oncle,

Philippe-Edouard VAILLANT,
petit-fils d'Edouard Vaillant,

survenu dans sa soixantième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité à Vierzon.

Anniversaires

— Mme Jean-Paul Granier,
Mme Armand Granier,
Mme Françoise Granier, ses enfants et petits-enfants,
Mme Solange Nobécourt-Granier,
M. Jacques Nobécourt, leurs enfants et leur petite-fille,
demandent à ceux qui ont connu et aimé

Jean-Paul GRANIER

d'avoir une pensée pour lui, en ce premier anniversaire de sa mort, le 28 octobre 1978 au Croisic.

— Pour le dixième anniversaire de la disparition de

Pierre-Tito ROUBERTI,
docteur en médecine,

une pensée amicale et affectueuse est demandée à tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la mort de

Louis COURTOIS,

une messe sera célébrée le dimanche 28 octobre, à 11 h. 30, en l'église Notre-Dame de Bellevue à Meudon.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*



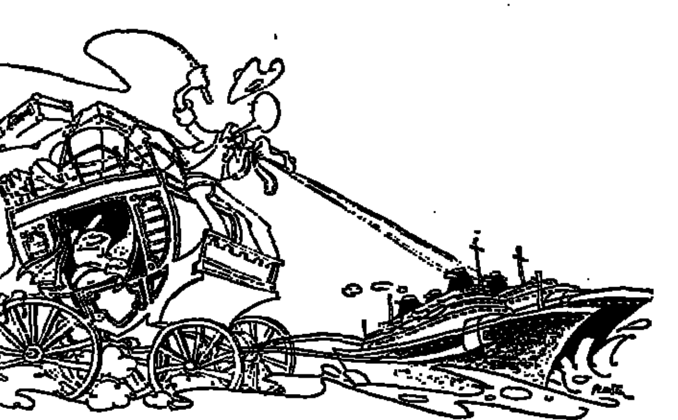
Le Monde des loisirs et du tourisme

LES AMÉRICAINS S'EMBALLENT POUR LES CROISIÈRES

LE NOUVEAU MONDE SUR LES VIEUX OCÉANS

Il n'y a pas si longtemps encore, l'Américain moyen n'envisageait pas de prendre ses trois semaines de congés annuels à un autre moment que l'été, en famille et dans l'un des nombreux parcs nationaux des Etats-Unis. Mais l'augmentation générale du niveau de vie, la tendance de plus en plus marquée qui fait travailler, pour assurer un plus haut niveau de vie au ménage, les femmes mariées, la limitation de la taille de la famille, sont en train de changer tout cela. Principale bénéficiaire de cette tendance nouvelle, l'industrie des croisières : en dix ans, le marché des voyages maritimes a doublé et représente cette année un chiffre d'affaires de 20 milliards de dollars, et il devrait s'accroître encore de 35 % d'ici à 1983.

En 1978, un million deux cent mille passagers se sont embarqués dans les ports d'Amérique du Nord, soit 10 % de plus que l'année précédente. Plus de 25 bateaux de croisières « tournent » régulièrement dans les ports américains. Les réservations pour l'été doivent se faire au moins six mois à l'avance, mais le trafic d'hiver augmente si vite qu'il devient imprudent de se décider au dernier moment. Le nombre des passages à destination de l'Alaska, du Mexique, de l'Amérique latine, mais aussi de l'Extrême-Orient a augmenté de 15 % par rapport à l'année dernière, ceux vers les Caraïbes ou vers l'Europe de 20 %.



(Dessin de PLANTU.)

Le démon des mers du Sud

Les raisons de cet engouement sont multiples. Elles sont à la fois économiques et culturelles. Un bateau de croisière est une sorte de station de vacances flottante qui offre des distractions à tous les membres de la famille, et le programme des réjouissances est de plus en plus diversifié, allant des traditionnels « sports de pont » aux leçons de bridge et de golf, voire de tennis ou de photographie, à des conférences sur les lieux d'escales, et même des cours d'université d'été. De surcroît, on trouve souvent à bord des moniteurs pour les enfants, les adolescents peuvent compter sur des soirées « disco », etc. La « tout compris » séduit les pères de famille, et la perspective de « voir du pays » sans faire et défaire ses valises tous les jours a la faveur des maîtresses de maison. Enfin, le cinéma, et, surtout, la télévision ont fait naître dans le grand public le goût des « ailleurs » exotiques — de préférence sur fond de mers du Sud.

Le coût moyen d'une journée de croisière tourne cette année autour de 120 dollars, selon la qualité du confort, de la cuisine, le nombre d'escales et le genre des spectacles offerts à bord. Lors des croisières de luxe, on peut applaudir les comédiens ou les musiciens les plus célèbres. Mais, dans d'autres cas, l'affiche ne dépasse guère le niveau du... patronage.

Les croisières les plus fréquemment proposées durent de quatre à sept jours, parfois deux semaines, mais on peut trouver aussi de classiques tours du monde en quatre-vingts jours.

Les compagnies maritimes font assaut d'imagination pour attirer la clientèle : elles offrent de plus en plus souvent des passages aériens à un prix très bas (voire complètement gratuits) jusqu'au port d'embarquement. Elles proposent des tarifs dégressifs pour les membres d'une même famille, parfois des demi-tarifs pour les enfants, ou plusieurs jours d'escale gratuits à terre dans des hôtels de luxe.

La cuisine joue un rôle important à bord : on l'assure souvent « française » — sans que l'appellation soit toujours garantie — ou on l'annonce, d'autres fois, « caraïbe » ou « italienne ». Plus prudentes, certaines compagnies préfèrent rassurer leur clientèle en promettant des plats « américains ».

Comme dans les clubs de vacances, la politique du bord consiste essentiellement à nourrir abondamment la clientèle et à bien la distraire. Mais les organisateurs se heurtent à l'éternelle question : comment trouver assez d'hommes célibataires pour assurer une agréable traversée aux (trop) nombreuses femmes seules du bord ?

NICOLE BERNHEIM.

(Lire la suite page 20.)

A bord de la « Sereine », bateau des Glénans

CLAIRE est la nuit... *Sereine*, un vieux cotre de 12,50 mètres aux voiles blanches, glisse vers le large. La houle est ample, l'eau sombre clapote sur les flancs du bateau, comme une respiration dans le silence. A la barre, deux silhouettes emmitouflées veillent : Paul et Marie font leur tour de quart. Dans le carré, sept dormeurs ronflent et transpirent au fond de leurs couchettes sommaires. Première nuit passée en mer, après le départ de Concarneau. La plus belle de toutes... On vient à peine d'abandonner la terre, déjà on ne pense plus à rien, sauf à la mer. Le jeune équipage n'en est pas à son premier voyage. Les gestes sont calmes, le plaisir sûr en ce début de croisière au large des côtes bretonnes. Et vogue *Sereine*, le bateau-mascotte, l'école-croisière du Centre nautique des Glénans...

Marie, joues roses et cheveux embroussaillés, descend de temps à autre à la table de navigation, qui fait une trouée de lumière. Penchée sur les cartes marines, la jeune femme calcule le point, puis remonte près de Paul. Elle rêve, rit, s'étonne... D'ici peu, Marie, vingt-quatre ans, partira aux Antilles, pour mener à bon port, aux frais de son propriétaire, un petit bateau de plaisance. En un mois, il lui faudra franchir le dangereux golfe de Gascogne, les Açores, et naviguer enfin au grand large de l'Atlantique. C'est son premier long voyage, après un divorce, quatre ans de « route » et de vie précaire, là où bon lui semblait. Cette fois-ci, elle a choisi de partir avec un ami, « *un ami, sans plus, ce qui est important*, précise-t-elle, *pour se sentir plus libre* ». L'invention, ce sera « *la vie à bord d'un homme et d'une femme, à égalité dans toutes les tâches, pendant des semaines sans toucher terre* ». Marie emporte des livres pour les longues heures passées au soleil, lorsque le bateau voguera en pleine mer. Et après les Antilles — qui sait ? — peut-être ira-t-elle en stop en Amérique du Sud : cela dépendra du « job » trouvé sur place. Elle part avec très peu d'argent, seul son coéquipier, le « skipper », sera rémunéré pour leur convoyage.

Paul écoute avec envie. Jeune enseignant, il songe aux prochaines vacances scolaires, à un éventuel voyage. Nombreux sont en effet les propriétaires de bateaux de plaisance qui, n'ayant ni le temps ni les capacités de naviguer en haute mer, cherchent un équipage pour convoyer d'une côte à l'autre leur embarcation.

150 jours l'an

A bord de *Sereine* aux premières lueurs de l'aube... D'autres têtes surgissent du carré. L'air est vif, la mer pâlit, un soleil orange se lève à l'horizon. Sur le pont, on admire. Café et tartines. Les futurs chefs de bord d'autres embarcations-écoles s'initient ainsi à la croisière, sous l'œil amical et vigilant d'un des responsables salariés des Glénans. *Sereine* navigue quelque cent cinquante jours par an, soit dix fois plus qu'un bateau de plaisance ordinaire.

L'équipement y est solide et sommaire. Pas de w.-c., ni d'électricité, ni d'essence, ni de moteur. Le réchaud fonctionne au kardane. La vraie marine à voile n'a rien de la vie de château. Le style en est sportif et communautaire.

De Concarneau à Ouessant, en passant par le raz de Sein, Morgat, la vie à bord s'organise en quarts, manœuvres et repas. La cuisine est soignée, comme l'effort à hisser la trinquette ou le « spi » pour profiter du moindre souffle de vent. Le jeune équipage paraît à l'aise, sans mystique mais avec une tranquille conscience de ce qui plaît, de l'effort à fournir, pour y arriver et un léger dédain pour le « monde de la consommation » que l'on a laissé à terre. L'utopie n'est plus de changer le monde, mais de trouver son monde intérieur. La liberté, quoi ! Mais si, comme l'écrivait Paul Nizan dans *Aden Arabie*, « *sur la mer, liberté égale absence* » ?

Ici, l'attention va à des événements simples et essentiels. On borde les voiles, on nettoie le pont après les tempêtes. L'humidité infiltrée persiste. On chuchote des secrets sous les vents, ceux des navigations précédentes, les grains essuyés, la difficulté à s'accrocher au bastingage pour des besoins bien naturels lorsque la mer est forte et qu'on est encombré d'un ciré poisseux. La promiscuité est réelle. Nul ne la nie. On s'en accommode sans fausse pudeur, mais avec le respect du voisin. La moindre dispute dans cet espace clos et étroit prendrait, il est vrai, un air de tragédie... « Bord coupé en deux », se rappelle-t-on lors des traversées moins chanceuses. « *Les disputes amoureuses, une catastrophe* », ajoute Marie.

A l'heure de la sieste... *Sereine* est au mouillage. On aperçoit, proches, le granit et les toits d'ardoise d'un village côtier. Le ciel est pommelé. La mer, hors l'écume de quelques brisants, est plate. Trop plate. « *Ah ! si j'étais chef de bord, les sacs de voyage ne traîneraient pas ainsi dans l'espace collectif* », ronchonne un vieil habitué, le major de l'équipage. Soudain, il prend le risque de lever l'ancre et de faire franchir à *Sereine* une dangereuse passe rocheuse. Mission accomplie. Lorsque le responsable s'éveille, on s'explique vivement. Aux Glénans, on veille d'abord à la sécurité, quitte à accepter la discipline du bord.

Le cotre poursuit sa route. A l'arrière, la ligne tressaute : deux maquereaux ont mordu à l'hameçon. Ainsi décide-t-on du futur dîner : citron ou sauce moutarde ? Le débat culinaire s'amplifie. Il fait si doux que quelques-uns se jettent à l'eau pour un bain rapide et énergique.

La nuit tombe. Il faut reprendre les quarts. Chacun, à tour de rôle, tient la barre, fait le point, manœuvre la grand-voile. A bord de *Sereine*, pas de spécialiste ni de « passager » : le Centre nautique des Glénans est tout, sauf un club de vacances. Chacun doit se prendre en charge et apprendre, souhaitent ses organisateurs. Car rien n'est évident, malgré les apparences. Sur un bateau, le chef de bord est d'abord un enseignant, qui ne cesse de faire de nouvelles expériences. Ainsi le maître de *Sereine* a passé, en juin dernier, quarante-huit heures sur un radeau de sauvetage en pleine mer. D'autres ont coulé quatre Mousquetaire, histoire de montrer que sur ce petit croiseur-côtier insubmersible on peut toujours naviguer. Aux Glénans, l'initiation quasi rituelle ne forme pas des vedettes pour une course mais des marins aptes à tenir la mer — marins « folkloriques et chevelus », que les pêcheurs bretons respectent.

Créée voilà une trentaine d'années par de jeunes résistants, la première école de voile française a rempli ses objectifs. Plus de soixante-dix mille stagiaires, souvent très jeunes, se sont succédé, à peu de frais, dans les sept bases acquises au fil des années en Corse, Bretagne, Languedoc, Irlande et archipel des Sorlingues. De la découverte de la mer à la pratique de la croisière, les étapes sont multiples. La majorité de l'encadrement est assuré par d'ex-stagiaires devenus moniteurs bénévoles par passion de la navigation.

Une soixantaine de permanents rémunérés assurent le fonctionnement de ce centre nautique dont la réputation est aujourd'hui mondiale. Le *Cours de navigation des Glénans* a connu plusieurs rééditions. Le Centre a aménagé, et même construit parfois ses cotres, ses dériveurs. A la Réserve, une ancienne conserverie de poissons de Concarneau devenue foyer, on forme les futurs chefs de base. Certains restent aux Glénans. D'autres assurent la responsabilité d'une section « voile » lancée par un comité d'entreprise. A la Réserve, on répare aussi les bateaux. En espérant, comme ce jeune manœuvre venu de Paris et traînant depuis des mois, « *trouver un bateau à convoyer pour passer l'hiver en mer sous le soleil des îles* »...

DANIELLE ROUARD.

★ Centre nautique des Glénans, ponton des Glénans, quai Louis-Blériot, 75781 Paris Cedex 15. Téléphone : 520-01-40.

LA SÉCURITÉ EN MONTAGNE

Le prix de l'imprudence

QUI est responsable de la sécurité des skieurs ? Et jusqu'où ? Les professions de la neige et de la montagne n'en finissent pas de se poser ces deux questions... tout en essayant de ne supporter qu'un minimum de responsabilités. La « table ronde » organisée le 19 octobre, à Eybens dans l'Isère, par l'Association nationale des pisteurs-secouristes (A.N.P.S.) et l'Association pour la formation professionnelle continue de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble n'a pas failli à la tradition, à cette différence près que la profession des pisteurs, plus jeune et plus dynamique que d'autres catégories de montagnards, pose les vrais problèmes et sans ambages.

Le colloque s'est ouvert sur un exposé de Mᵉ Dominique Delafon, qui a rappelé trois décisions de justice en matière de sécurité. 20 janvier 1978 : le tribunal correctionnel de Tarbes condamne M. Marcellin Berot, directeur de la station de La Mongie (Hautes-Pyrénées), à une amende de 250 F, pour avoir prévenu de façon insuffisante l'avalanche du 15 février 1976, qui avait fait sept morts. 4 mai 1979 : la cour d'appel de Grenoble condamne à deux mois d'emprisonnement avec sursis et à 4 000 F d'amende, le guide Lebourg qui avait, selon elle, commis l'imprudence d'emmener une cliente sur une piste de la région de Briançon (Hautes-Alpes) fermée en raison des risques d'avalanches. La cliente avait été tuée. 4 janvier 1979 : la juridiction de Chambéry condamne à 1 000 F d'amende le guide Jean Afanassief, qui avait déclenché une avalanche au-dessus de Chamonix, tuant une personne dans un groupe situé plusieurs centaines de mètres en aval. L'avocat a rappelé aux professionnels que, « *dans notre système juridique, quiconque est à l'origine de blessures ou de décès, s'expose à des poursuites pénales* ».

481 paramètres

M. Denys Pinatel, président de l'A.N.P.S., s'est fait le porte-parole de ses collègues en s'étonnant de telles condamnations. « *Le guide Paul Keller déclarait que la meilleure sécurité en montagne, c'est encore de ne pas y aller*, dit-il. *Dans certains cas, il faut quatre cent quatre-vingt-un paramètres pour prévoir une avalanche. Faut-il que nous emportions un ordinateur avec nous ?* »

M. Claude Berger, premier substitut au parquet de Grenoble et membre du Syndicat de la magistrature, a tenu à distinguer entre les jugements.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 23.)

Les Pyrénées se donnent une nouvelle confédération

LE 14 décembre prochain naîtra, à Toulouse, une nouvelle confédération pyrénéenne du tourisme qui comprendra, et ce sera là une innovation de taille, un collège des représentants des collectivités locales comptant dix-neuf membres; un deuxième collège des représentants des syndicats professionnels et associations représentatives de six membres et un collège des personnes physiques. Six autres membres fondateurs et six membres choisis pour leurs compétences professionnelles élus par une assemblée générale et renouvelables par moitié chaque année, composeront, avec le premier collège, un conseil d'administration de trente-sept membres.

Le collège des représentants des collectivités locales sera ainsi composé : deux représentants des conseils généraux de l'Ariège, deux de l'Aude, deux de la Haute-Garonne, deux des Hautes-Pyrénées, deux des Pyrénées-Atlantiques, deux des Pyrénées-Orientales. S'y ajouteront deux représentants de l'Etablissement public régional Aquitaine, deux représentants de l'E.P.R. de Midi-Pyrénées et deux représentants de l'E.P.R. Languedoc-Roussillon ainsi qu'un représentant de l'association des maires des stations classées et localités touristiques.

Réunie à Luchon le 7 octobre, l'assemblée générale de la Confédération pyrénéenne thermale, climatique, hôtelière et des sports d'hiver a décidé qu'un groupe de travail de douze membres devrait avoir mis au point dès le 30 novembre le projet des nouveaux statuts de cet organisme.

GILBERT DUPONT.

APRÈS LE SALON DU CYCLE

LA PETITE REINE AU LABORATOIRE

CENT QUATRE-VINGT MILLE personnes ont visité, du 28 septembre au 7 octobre, *le soixante-sixième Salon du* cycle et du motocycle, apportant — s'il en était besoin — la preuve que les deux-roues, avec ou sans moteur, passionnent toujours les foules.

Si l'innovation technique paraît normale aux yeux des pratiquants, le fait cycliste, en revanche, ne semble pas évident auprès des non-initiés. Mais, de toute façon, il reste fort à faire. *Qu'il s'agisse de la résistance* à l'avancement (aérodynamisme, gonflage correct, qualité des pneumatiques, moindre poids, etc.), de la *sécurité*, du confort, des facilités de montage et de démontage (surtout en cas d'entretien et de réparations), de l'esthétisme enfin. Pensons à la banale crevaison, problème dont la solution pour un engin devant reposer sur une enveloppe remplie d'air (qui, avec les rayons, sert de suspensions) consiste à résoudre la quadrature du cercle...

L'invention même de la bicyclette ne *fut* évidente qu'après-coup. L'idée d'employer la vapeur pour produire la force motrice se situe en 1615, mais l'apparition *du premier vélocipède* (*la draisienne*) remonte à 1817. Le pédalage ne fut inventé qu'en 1861 (et sur la roue avant, encore) et ce n'était pas faute de chercheurs ! La forme actuelle du cadre date du début du siècle et le dérailleur nécessita cinquante ans de mise au point : les Américains n'ont même pas réussi à en fabriquer un modèle fiable.

Des producteurs de matériaux, comme Cégédur-Péchiney, poursuivent opiniâtrement leurs recherches en vue d'alléger la bicyclette et, partant, la peine de l'utilisateur. Les alliages d'aluminium, précisément, sont nombreux, conférant, de surcroît, au *vélo inoxydabilité et esthétisme* (en particulier grâce à l'anodisation, qui procure un aspect satiné ou coloré inaltérable). Des alliages, parfois dérivés de ceux qu'utilise l'aéronautique, permettent de mettre en vitrine des bicyclettes à équipements en dural à moins de 1 000 francs.

« *Une bicyclette n'est pas un engin qui se fabrique à la sauvette,* rappelle à ce sujet M. Saulpic, président de chambre syndicale des constructeurs. *Elle se compose d'environ quinze cents pièces pouvant avoir chacune des dizaines de variantes...* » Compte tenu des différences de taille, des coloris, de sexe, d'âge et d'utilisation, les constructeurs doivent tenir plusieurs centaines de modèles au catalogue (600 chez Peugeot pour la seule France, 3 000 en incluant l'exportation) : *Américains ou* Allemands ne recherchent pas le même genre de vélos ! Par comparaison avec le cyclomoteur et la moto, la fabrication des bicyclettes est donc peu rentable.

Des nouveautés multiples

Cela explique le petit nombre de pays producteurs, d'autant que le produit est bâti à partir de pièces fournies par une multitude de petits fabricants devant disposer d'un large marché intérieur et extérieur pour assurer leur rentabilité. Il faut aussi des moyens de recherche : les pneus de 20 millimètres à 25 millimètres de section apparus au dernier Salon et qu'il faut gonfler à 6 kilos (au lieu de 2 kilos pour une voiture) doivent, pour certains, leur existence aux recherches expérimentales sur les pneus des *bolides de formule 1*. L'avantage du perfectionnement : la légèreté du boyau sans en avoir l'inconvénient (usure, collage).

D'autres nouveautés sont apparues : dynamo sous le pédalier (moindre résistance au pédalage) ; pneus réfléchissants latéralement ; nouvelles selles en cuir ; chaîne et roue libre étroite (sept pignons) ; boîtiers de pédalier étanches à roulements annulaires ou à aiguilles ; pédaliers ovales, cadre dural collé, bicyclette en fibre de verre armé ; imperméable qui ne devient pas étuve ; sac pour transport à la main du vélo démonté, et, chez les gros constructeurs français, vélos utilitaires (de 399 F à 1 500 F) ou de cyclo-camping à sacoches latérales surbaissées (meilleure tenue de route), sans oublier des cadres, jantes et rayons profilés pour la compétition... Qui osera dire que cela ne « bouge » pas ?

Un marché intérieur qui atteindra, à la fin de cette année, deux millions deux cent mille machines (un record « historique »), des millions de pratiquants enthousiastes : qu'attendent administrations de l'équipement, départements et communes pour aménager des infrastructures protégées ? La palme revient à la S.N.C.F. Au moment où elle envisage d'installer la télévision dans certains trains, *ceux de la région parisienne* ne transportent plus les vélos depuis le 1er octobre ! L'auteur de cette farce n'avait sans doute pas reçu un billet d'entrée gratuit pour le Salon.

MICHEL DELORE.

Sur les vieux océans

(Suite de la page 19.)

Certaines compagnies promettent une « atmosphère gaie et détendue », de préférence avec la collaboration d'équipages italiens ou grecs... !

Les destinations les plus demandées par les Américains, surtout en hiver, restent les Bermudes, les Bahamas et Porto-Rico, mais aussi les petites îles de la région, comme Curaçao, Aruba, Saint-Martin ou Sainte-Lucie. Les Antilles françaises deviennent aussi de plus en plus populaires car elles offrent, en somme, un double dépaysement. Mais le démon de l'aventure pousse certains croisiéristes jusqu'aux îles Galapagos et vers l'Antarctique. Les ports de la Chine populaire nouvellement ouverts au tourisme font aussi un « tabac ».

14 jours par an pendant 20 ans

Repeints, réaménagés, généralement transformés en classe unique, nombre de vieux paquebots retrouvent ainsi une seconde jeunesse. Après le « France » devenu le « Norway », qui lèvera l'ancre pour son voyage inaugural le 1er juin entre Miami et les Caraïbes, l'« United States » qui conquit en 1952 un Ruban bleu resté indisputé sur l'Atlantique nord va être lui aussi transformé en bateau de croisière. Sa modernisation coûtera 30 millions de dollars et son voyage inaugural sera, fin 1980, un tour du monde. Avec ses six cents cabines, ses quatre piscines et ses cinq restaurants, il sera le plus grand navire de croisière du marché. Il proposera à une partie de sa clientèle des parts de croisière annuelle de quatorze jours pendant vingt ans, témoignant ainsi de la foi et de la confiance de ses promoteurs dans la nouvelle industrie. Prix de la part de 11 500 dollars à 39 500 dollars selon la cabine choisie. Parmi les autres innovations de l'« United States », une politique de pourboires compris, répondant judicieusement aux vœux d'une clientèle qui, bien que fort à l'aise, n'a plus les moyens des nababs qui se pressaient à bord des transatlantiques de luxe avant l'ère des voyages aériens.

NICOLE BERNHEIM.

APRÈS-MIDI

L'heure

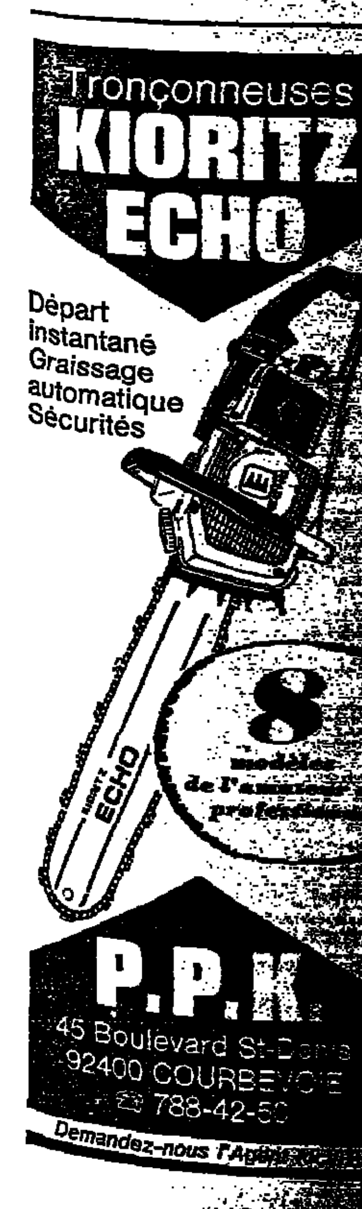
SANS être encore, comme en Angleterre, une *institution* nationale, le thé est en passe d'acquérir chez nous ses lettres de noblesse. Des magasins spécialisés *s'ouvrent, mais aussi,* et surtout, des lieux de dégustation. Un certain nombre de « célébrités » ont, dans ce domaine, *longtemps tenu le haut* du pavé ; mais, depuis quelques années, une nouvelle génération d'établissements est apparue, qui a secoué quelques habitudes bien enracinées. Leur nombre important a rendu inévitable une sélection très sévère. N'ont été retenus que ceux qui présentaient, à un titre ou à un autre, une originalité marquante. De toute manière, cette brève incursion dans un territoire souvent méconnu n'a aucune prétention à l'exhaustivité...

L'un des plus anciens est *Smith and Son* (248, rue de Rivoli, 75001, ouvert de 10 h. 15 à 18 heures, été compris), « le » salon de thé anglais par excellence. Les thés sont peu nombreux (*Inde, Ceylan, Chine, Earl* Grey), mais ils sont servis dans de superbes théières en argent qui respectent le goût de chacun d'eux. Quant aux œufs, ils fournissent ici un thème à d'inépuisables variations (brouillés, pochés...), dont la plus réussie reste, à notre avis, le fameux « eggs and bacon » ; les amateurs apprécieront également les charlottes au chocolat et à la vanille. A fréquenter de préférence le matin, car les vieilles dames anglaises ne sont pas encore levées et le service est assez rapide.

Chez *Angelina* (226, rue de Rivoli, 75001, 10 heures à 19 heures), une clientèle élégante, mais de tous les âges, absorbe avec mesure des thés très traditionnels et des pâtisseries qui le sont moins ; les gourmets raffoleront du chocolat maison, qui a une saveur remarquable. Le cadre est très pittoresque. *Ladurée* (16, rue Royale, 75008, 11 heures à 18 heures), autre classique parisien, est, de ce point de vue, moins amusant, mais les gâteaux savent, ici aussi, concilier qualité, originalité et diversité. Ceux qui veulent voir la jeune génération des séducteurs face au sexe *faible* auront intérêt, un samedi après-midi, à franchir le seuil de *Carette* (4, place du Trocadéro, 75116, ouvert semaine et dimanche, de 8 heures à







DE PARIS

du thé

19 heures, sauf en août). Le chocolat n'est plus ce qu'il était, le thé prend une mauvaise voie, mais pithiviers, macarons et tartes restent égaux à eux-mêmes, c'est-à-dire excellents. Et le spectacle, qui est garanti, est gratuit...

Le *Tea-Caddy* (14, rue Saint-Julien-le-Pauvre, 75005, 12 heures à 19 heures, 14 heures à 19 heures le dimanche ; fermé en août), à deux pas de l'église Saint-Julien, est situé dans une charmante petite rue à l'aspect très « médiéval ». A l'intérieur, tout n'est que boiseries. Les thés, qui sont bons, peuvent être accompagnés par des œufs sous leurs différentes formes (omelettes, œufs sur toasts...) et des plats originaux (ainsi le *welsh rarebit*, mariage de pain et de fromage fondu).

Dans l'île Saint-Louis, deux adresses au moins méritent impérativement un détour. Au *Flore en l'île* (4, quai d'Orléans, 75004 ; ouvert de 11 heures à 2 heures du matin, dimanche et été compris), on déguste avec recueillement les sorbets et les glaces de Bertillon aux multiples parfums exotiques. Les « petits déjeuners complets » avec thé, jus de fruits, œufs et bacon et toasts, ont, quant à eux, la vertu de réveiller agréablement la gent intellectuelle qui fréquente les lieux...

Dans la rue Saint-Louis-en-l'Ile, toute proche, au n° 81, les nostalgiques de la vieille Albion seront émerveillés par la carte des thés qui compte près d'une quarantaine d'« espèces », record absolu à notre connaissance ! Ils viennent d'Inde, de Ceylan, de Formose, et sont parfumés à la menthe, à la cannelle, au gingembre ou à la fraise... et délicieux. Les pâtisseries anglaises (les *muffins*, les *buns* et surtout les *scones*) sont à l'avenant, mais les gastronomes intrépides leur préféreront peut-être une excellente tarama, préparation d'origine grecque, qui mêle œufs de poisson et crème fraîche. Les heures d'ouverture sont pratiques (12 heures à 23 heures, même pendant l'été) et l'endroit, pour être exigu, ne manque pourtant pas de charme... A quelques ponts de là, l'extrémité ouest de l'île de la Cité abrite, dans un des plus beaux quartiers de Paris, le baroque *Tea-Fanny* (place Dauphine ; 13 heures à 20 heures, sauf en août). Ce « tea-room » au mobilier et à l'atmosphère très anachroniques est sûrement l'un des meilleurs de la capitale. Les thés, nombreux ici aussi, sont servis chauds ou glacés (ainsi que les chocolats), certains étant même des compositions personnelles de la maîtresse du logis. Les toasts sont, de surcroît, très bien présentés, les tartes variées et originales (celle à la tomate par exemple) et les gourmands abuseront du délicieux pot de confiture qu'on leur servira en guise d'accompagnement...

Au hasard des rues, les curieux découvriront d'autres lieux pour apaiser qui sa soif, qui son appétit. Ainsi, dans la seule rue du Cherche-Midi, dans le sixième arrondissement, le *Salon Belusa* offre (au numéro 88, 12 heures à 19 heures) des tartes peu conventionnelles (au roquefort et aux pommes, ou au saumon fumé et aux poireaux) et un imposant fondant au chocolat au coulis de framboise, tandis que sa jeune voisine *la Porte faussée* (12 heures à 22 heures, fermé en août), qui tient boutique au 72, propose des gâteaux dignes d'intérêt, notamment le clafoutis aux cerises.

Qu'ils soient déjà des connaisseurs ou seulement des profanes, les amateurs de thés ne devront en tout cas pas oublier cette règle d'or qui sera leur credo : une maison se juge bien souvent à ses théières. Longtemps enserrée dans des dogmes intangibles, la théière s'en évade aujourd'hui, ce qui a pour effet de rendre de plus en plus imprécises les frontières entre ce qui est orthodoxe et ce qui ne l'est pas. Mais au fond, peu importe le matériau, la forme ou le volume, on aura compris que les écoles, en la matière, ne manquent pas, seul compte le résultat final...

ALEXANDRE WICKHAM.

Albert Kahn dans ses jardins

ENGLUÉ à 18 heures dans les embouteillages convergeant vers le pont de Saint-Cloud, quel automobiliste soupçonnerait la *présence*, à une *centaine de* mètres de lui, d'un petit paradis, trois hectares et demi de verdure et *de paix ? Les jardins* Albert-Kahn, entretenus depuis plusieurs décennies avec un soin méticuleux, se visitent aujourd'hui tels que les créa, dans les années 1900, le richissime et presque légendaire banquier qui leur a laissé son nom.

On ne peut s'empêcher, lorsqu'on parcourt ces allées, d'ajouter au plaisir de son œil les jeux de son imagination. D'un côté, ce jardin merveilleux où se côtoient six cents à sept cents espèces de végétaux, arbres et arbustes et divisé en quatre secteurs bien distincts, si distincts même qu'il est impossible lorsqu'on est dans l'un d'entre eux de soupçonner l'existence des trois autres. Ainsi, au hasard de la promenade, on découvrira successivement le jardin à l'anglaise avec sa grande pelouse vallonnée, sa pièce d'eau et ses faux airs d'abandon ; le jardin japonais, entièrement réalisé par des maîtres horticulteurs japonais que leur empereur avait envoyés en guise de « cadeau » au banquier-jardinier à Boulogne avec les plantes et le savoir-faire de leur pays ; le jardin à la française avec ses allées au cordeau et ses arbres fruitiers à la taille irréprochable ; enfin, les « forêts », la forêt bleue des cèdres (qui furent parmi les *premiers spécimens du genre à être* plantés en France) et la forêt vosgienne, fidèle reproduction des forêts de la région natale du propriétaire des lieux.

« *Ce regroupement de quatre jardins en un seul peut paraître banal aujourd'hui*, note M. Louis Hocaute, jardinier-chef en poste depuis bientôt trente ans, *mais il était à l'époque tout à fait révolutionnaire, car il prenait le contrepied du très rigide* Art des jardins, *qui exigeait que l'on respectât l'unité de style.* »

C'est vers 1930, quand la crise eut ruiné Albert Kahn que son jardin devint propriété du département de la Seine, puis du département des Hauts-de-Seine, avant d'être transformé en ce parc public qui dispense désormais ses ombrages et son calme aux promeneurs boulonnais et accueille certains dimanches de mai jusqu'à deux mille personnes.

Voilà pour le côté jardin. Le reste appartient à l'histoire, avec la part de ce que l'on sait et celle de ce que l'on raconte. On sait, par exemple, qu'Albert Kahn possédait, dans les années 1890 à 1930, l'une des plus grosses fortunes françaises et qu'il n'hésita pas, *pour reconstituer* à Boulogne sa forêt natale, à faire venir des Vosges des dizaines de *blocs de pierre* pesant *jusqu'à* 6 tonnes. On sait également que le bâtiment de bois blanc qui jouxte encore le jardin à la française servait de serre et permettait au banquier d'avoir à sa table, même au cœur de l'hiver, toutes sortes d'agrumes et autres fruits exotiques. On sait aussi qu'à l'origine les jardins étaient généreusement éclairés à l'électricité, pour avoir retrouvé sous terre les câbles alimentant l'installation. Mais est-il exact qu'au cours de fastueuses réceptions données en sa propriété le banquier prenait plaisir à promener ses invités de jardin en jardin en faisant s'illuminer tour à tour chaque bosquet grâce à une vigilante équipe de « guetteurs » ?

« *En réalité, un épais mystère plane sur la personnalité de cet homme* », précise prudemment Mlle Beausoleil, conservatrice de la fantastique photothèque où Albert Kahn fit rassembler sous le nom d'« Archives de la planète » une inestimable collection de soixante-douze mille clichés autochromes (premier procédé direct de photo en couleurs, inventé en 1904 par les frères Lumière) *représentant* toutes les régions de France et du monde.

Le *généreux* fondateur du cercle Autour du monde, où se rassemblaient les explorateurs et les *photographes auxquels* il avait alloué des bourses de voyage, était-il un pacifiste convaincu, *un intellectuel idéaliste ou*, à l'inverse, un solitaire, un original et un « analphabète », comme le prétendent *certains* témoignages ? Faut-il considérer ses jardins comme le résultat d'un simple caprice de milliardaire ou, ainsi que le prétend Mlle Beausoleil, comme « *l'illustration au niveau végétal de l'idéal mondialiste du banquier ?* ». Bien des années passeront avant que ne soit tranchée la controverse. En attendant, les jardins sont toujours là et leur visite vaut bien un grand détour.

FRANÇOIS ROLLIN.

★ Jardins Albert-Kahn : 1, rue des Abondances, 92-Boulogne.

Tous les jours, de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 heures. Prix d'entrée : 2 F.

Jusqu'au 3 février, on pourra voir à la Maison de la nature des jardins, une exposition sur le thème « De l'eau et des hommes », qui traite notamment de l'alimentation en eau des Hauts-de-Seine et de l'aménagement des berges de la Seine.

Thermalisme

Les Vosges relancent leurs stations

FACE à la menace qui plane sur l'activité thermale vosgienne, l'association qui regroupe les responsables des quatre stations du département (Bain-les-Bains, Contrexéville, Vittel et Plombières) vient de lancer un véritable cri d'alarme et de proposer un plan de relance.

Quelques données statistiques montrent à l'évidence que l'activité thermale dans les Vosges, en 1978, amorce une régression notable (— 2,17 %) alors qu'elle progresse sur le plan national (+ 2,5 %). Seule, Plombières a vu le nombre de ses curistes augmenter de 2,8 %. On note encore que les Vosges n'accueillent que 4 % des cinq cent mille curistes qui forment la clientèle annuelle. Après avoir tenu jusqu'à la deuxième guerre mondiale la seconde place des départements ayant une activité thermale, les Vosges sont, aujourd'hui, à la sixième.

Déjà, note le Dr Antoine, président de l'Association des stations thermales des Vosges, *« on constate une répercussion sur l'économie locale, puisque des hôtels, des restaurants ferment, des commerces disparaissent ou ne trouvent plus acquéreur »*. Et de poursuivre : *« Il est nécessaire de réagir rapidement pour redresser la courbe inquiétante de l'évolution du thermalisme vosgien en donnant une meilleure image de marque des stations et en assurant une promotion de nos eaux pour leur faire obtenir la place qu'elles méritent dans l'arsenal thérapeutique. »*

La première action est à mener au niveau de la médecine thermale : l'association demande que la crénothérapie soit officiellement incluse dans l'enseignement de la thérapeutique et que la spécialisation de la pratique médicale soit reconnue.

Mais c'est au plan de l'environnement et des infrastructures de liaison que les propositions sont les plus précises. Les stations étant fréquentées par une clientèle en provenance de toutes les régions françaises, et la situation du département étant favorable à la venue des curistes des pays voisins (Allemagne, Benelux), il est important de faciliter les accès aux villes thermales, tant par la route que par le rail ou la voie aérienne. Il apparaît donc nécessaire d'aménager un itinéraire reliant Bain-les-Bains à Contrexéville, Plombières et Vittel. Cette « route thermale » devrait être raccordée aux grands axes de circulation (nationales 57 et 74) puis, ultérieurement, à l'autoroute Lorraine-Bourgogne.

L'association a demandé aussi aux élus leur appui afin d'assurer la pérennité de l'aérodrome de Mirecourt et de développer l'activité transport passagers sous toutes ses formes. On a chiffré le coût des diverses opérations. Celles qui ont un caractère d'urgence et doivent être réalisées pour la prochaine campagne s'élèvent à 495 533 F, le coût des actions à moyen terme ayant été estimé à 5 140 000 F.

Les quatre communes thermales, leurs offices de tourisme, leurs établissements thermaux sont disposés à réaliser dès maintenant un premier financement de 266 152 F, le complément pouvant être apporté soit par le plan Vosges, le conseil général ou le conseil régional.

IVAN COLIN.

VACANCES

Le « fond » manque de fonds

LA Fédération française de ski (F.F.S.) a rappelé récemment qu'elle restait hostile à la création d'un péage sur les pistes de ski de fond. Et M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, pense de son côté qu'il faudra bien trouver un moyen ou un autre pour financer l'entretien de ces pistes. Un dossier « serpent de mer », un dossier en panne, dont tous les protagonistes possèdent pourtant des éléments et dont on ne voit nulle part l'aboutissement.

Rappelons, pour mémoire, le très instructif rapport adopté l'an dernier par la F.F.S. Rédigé par M. Claude Terraz, intitulé : « Rapport sur les problèmes posés par la création, l'entretien et la fréquentation des pistes de ski de fond en France », il reste d'actualité.

Le nombre des skieurs de fond, ces fanatiques des disciplines nordiques, ne dépassait pas sept cents en 1968. Il avoisinera cet hiver le chiffre d'un million ! Face à cette marée, les « traces » artisanales ne suffisent plus. Les sportifs et les familles réclament des « vraies » pistes avec balisage et « glisse » assurés, ce qui implique *« d'effectuer un minimum de travaux avant l'hiver : élagage, ébranchage, aménagement de traversée des ruisseaux, correction des dévers permettant le passage des engins mécaniques en hiver. De même, le balisage doit être mis en place en hiver puis enlevé au printemps, sans compter les surprises de la fonte des neiges : une station de Haute-Savoie ramasse plus de vingt kilos de déchets par kilomètre de piste au printemps ! »*

Ces travaux se heurtent à des problèmes juridiques. Le décret Ravanel du 6 juin 1959 et la jurisprudence prévoient une servitude temporaire de passage sur les terrains enneigés et situés entre 1 800 et 3 000 mètres d'altitude. La préparation et l'entretien de la piste de fond exige plus qu'un simple passage mais des autorisations en bonne et due forme de modeler le terrain ou d'éclaircir le sous-bois.

Huit possibilités de financement

Il existe, enfin, des difficultés financières redoutables. M. Claude Terraz avait évalué en 1978 les dépenses indispensables. Acquisition d'un engin de damage, d'une valeur de 150 000 à 180 000 F (amortissement sur cinq ans) ; *entretien de l'engin : 5 000 F* ; carburant : 8 500 F ; assurance : 750 F ; salaires et charges : 30 000 F. Soit plus de 66 000 F pour un réseau d'environ 50 kilomètres de piste entretenue. 1 300 F le kilomètre : qui paiera ? Pas de remontées mécaniques, qui financent traditionnellement les pistes alpines, puisqu'elles n'existent pas dans le cas du ski de fond.

Dans ce désert réglementaire et budgétaire, la commune de Bessans et la station du col des Salsies (Savoie) ont décidé, il y a quelques années, d'instaurer un péage de quelques francs par jour. Autrans, le Grand-Bornand et Villars-de-Lans ont essayé de trouver des solutions épargnant le ridicule de cet « octroi » nouvelle manière, au milieu des mélèzes.

La F.F.S., elle, propose un certain nombre d'aménagements : reconnaissance des zones de ski de fond inscrites au plan d'occupation des sols ; maîtrise foncière ; indemnisation des propriétaires des terrains traversés ; permanence des pistes et gestion de celles-ci par les collectivités locales.

Au point de vue financier, la F.F.S. passe en revue huit systèmes envisageables :

● *Création d'un service public* subventionné par l'Etat. C'est la formule la plus simple et la plus populaire. Elle suppose l'octroi de subventions de fonctionnement, dont l'Etat est peu friand ;

● *Création d'un système de péage* : c'est le système le plus impopulaire. 75 % des skieurs promeneurs et 63 % des fondeurs l'exècrent parce qu'il est contraire à l'esprit même du ski de fond, qui se réfère à la liberté. Hormis quelques sites privilégiés, il est impossible d'interdire l'accès aux pistes sur la totalité de leur parcours. Un contrôle systématique coûterait très cher ;

● *Mise en place du stationnement payant* : simples à percevoir, relativement « indolores », les droits de stationnement ne pourraient être établis dans toutes les stations en raison de la configuration des lieux.

● *Financement par les collectivités locales* : les petites communes rurales ne pourraient suffire à la tâche. Les aides des conseils généraux et régionaux restent très aléatoires.

● *Création d'une carte nationale* : conçue sur le modèle du permis de pêche, elle serait exigée dans toute la France pour délivrer l'accès aux pistes de fond entretenues. Elle approvisionnerait un fonds national des pistes. Resterait cependant à prévoir les points suivants : autorités gestionnaires, critères de répartition des fonds, mise en place d'un contrôle.

● *Création d'une taxe parafiscale sur l'ensemble du matériel de ski de fond* : légère, facile à percevoir, équitable, cette taxe dépendrait du bon vouloir de l'administration des finances, qui n'aime guère un système parafiscal.

● *Financement par les associations d'usagers* : la F.F.S., le Club alpin français, l'Union des centres de plein air, etc., pourraient être appelés à prendre en charge les dépenses. A une condition, que l'on invite les skieurs à s'affilier à une association.

● *Création d'une taxe de séjour* : elle aurait l'inconvénient de pénaliser les hôteliers et leurs clients et d'exonérer les skieurs ne restant pas plus d'une journée.

Les préférences de la F.F.S. vont à un montage qui ferait supporter une partie des créations de pistes à l'Etat, le reste des investissements et l'entretien seraient pris en charge par les collectivités locales et par les usagers. *« Compte tenu des chiffres en notre possession,* note l'auteur du rapport, *il nous apparaît qu'une somme de 10 francs par skieur et par saison serait suffisante pour couvrir la dépense. Cette somme pourrait être partagée par moitié entre les collectivités locales et les associations d'usagers. »* Carte associative ? Carte nationale de libre circulation ? Toutes les formules sont possibles et même combinables.

Faudra-t-il atteindre le chiffre de deux millions de fondeurs, ou la faillite de certains budgets, ou la fuite des skieurs vers les pays nordiques (1) où la neige est belle et gratuite, pour que professionnels et pouvoirs publics décident de s'occuper enfin sérieusement du dossier juridique et financier du ski de fond ?

AL. F.

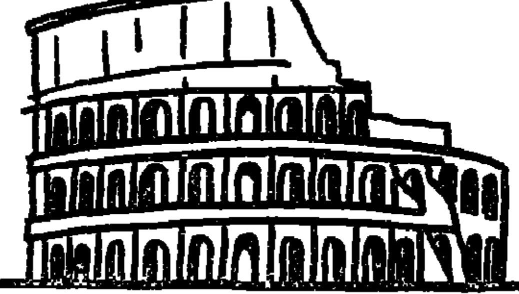
(1) A titre d'exemple, la Norvège fait supporter les frais de création et d'entretien des pistes de ski de fond à la Fédération norvégienne de ski, rattachée à la Fédération des sports norvégiens qui la subventionne.

Dans certaines stations suédoises et canadiennes, les hôteliers financent les pistes de fond comme les autres équipements de loisirs, tels que piscine ou sauna.

Dans ce cas, le forfait demandé au client prend évidemment en compte ces dépenses supplémentaires, mais le skieur ne s'en aperçoit pas...

● **Le livre tout blanc du Massif Central.** — Quatre-vingt-quinze stations et villages de neige ont été répertoriés par l'association Découverte du Massif Central dans un Livre blanc de la neige de ce massif. Chaque note de ce guide précise la localisation, les accès, la vie au village, les possibilités de ski de fond ou de piste, l'hébergement dans la station. Adresses et numéros de téléphone permettent aux futurs vacanciers d'obtenir renseignements et réservations sur les pistes des volcans d'Auvergne, des Cévennes, du Pilat, de l'Aubrac et de la Margeride, d'Ardèche, du Livradois et du Forez, du Mezenc et du Meygal, du Bourbonnais, de la Madeleine et du Limousin. Séjours ou randonnées, stages d'artisanat, ski en tout genre. De l'air, beaucoup d'air.

★ Découverte du Massif Central, 21, rue Eugène-Gilbert, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. : (73) 35-22-82




A LA NEIGE

La sécurité en montagne

(Suite de la page 19.)

Les décisions de Chambéry et de Grenoble prouvent que les juges connaissaient très bien vos fonctions. Dans l'affaire de La Mongie, les attendus du jugement de Tarbes sont vagues. On s'est un peu précipité pour jeter un responsable en pâture à l'opinion publique. A Tarbes, on vous demande une obligation de résultat, tandis qu'à Chambéry et à Grenoble on se contente d'exiger que vous exerciez correctement votre métier. »

Constate-t-on, un accroissement des procès en responsabilité pénale concernant les responsables de la sécurité ? *« Non »*, a déclaré M. Sarras-Bournet, conseiller à la cour d'appel de Grenoble, qui a brandi un dossier relativement mince et contenant vingt ans de décisions judiciaires. « *Toutefois, le nombre des plaintes augmente. Autrefois, la veuve d'un alpiniste tué en course refusait de faire un procès aux auteurs de l'accident en se disant qu'ils appartenaient à la même race que son mari. Aujourd'hui, elle cherchera tout de suite le fautif et, nous, magistrats, sommes obligés de tenir compte des plaintes des particuliers.* »

Ce souci de se couvrir à tout prix est contraire à l'esprit montagnard, a proclamé Mᵉ Jean-Marc Cazeres. « *La haute montagne n'est pas les Champs-Elysées*, a dit l'avocat. *Celui qui sort des pistes de ski doit accepter le risque qu'il prend. Lorsque Jean Afanassief a déclenché son virage pour voir si la neige tenait, il a provoqué une avalanche, mais ceux qui ont été tués 1 200 mètres plus bas prenaient, eux aussi, des risques hors pistes. Il ne faut pas systématiquement chercher un responsable.* »

En fait, la condamnation pénale a très souvent pour objet de fonder l'indemnisation des victimes. Les juges du tribunal correctionnel sont sensibles à cet aspect des choses. Mais sont-ils compétents pour juger des montagnards ? « *Ça m'ennuierait d'être jugé par des non-skieurs*, a répondu Mᵉ Delafon. *Le président de la cour d'appel de Toulouse me demandait, un jour, la différence entre un téléski et un remonte-pente. Comment voulez-vous, dans ces conditions, qu'il comprenne un accident ? Messieurs de la police, faites des croquis et prenez des photos pour éclairer le tribunal !* »

Le colonel Sauveur Piguillem, des compagnies républicaines de sécurité a confirmé la difficulté d'un constat. « *C'est plus difficile de constater un accident de ski qu'un accident de la route. Tous les paramètres sont changeants. Nous essayons de dresser des constats avec notre sens de montagnard.* »

Il appartenait aux guides, aux moniteurs et aux secouristes présents dans la salle d'exprimer leurs inquiétudes. « *Dans le domaine du ski de piste, notre responsabilité s'étend à l'ensemble du domaine skiable*, a expliqué M. Christian Reverbel, chef des pistes de l'Alpe-d'Huez. *Savez-vous qu'il existe la notion de « piste de fait », c'est-à-dire qu'une piste devient une piste lorsqu'il existe cinq ou six traces. Nous devons prendre notre balai pour les effacer sinon le juge nous dira : « Vous auriez dû assurer la sécurité, là-aussi.* »

Un pisteur-artificier : « *Quand je fais partir des avalanches, j'ai toujours peur d'atteindre le village situé en aval. Si je devais être responsable en cas d'accident je ne déclencherai plus d'avalanche.* »

Les inconscients et les lâches

Jean-Pierre Pecchio, directeur des pistes de Courchevel : « *Si nous tenions compte des sondages que nous pratiquons pour connaître l'état du manteau neigeux, nous fermerions certains massifs pendant deux mois d'hiver en raison des risques. D'ailleurs, il y a des responsables qui hissent le drapeau à damier noir et jaune signalant les dangers d'avalanches et qui le laissent toute la saison pour plus de tranquillité !* »

Il existe des pousse-au-crime : les remontées mécaniques, dont on a fort peu parlé mais qui lâchent en altitude, sans *information ni précaution*, des citadins patauds ; les promoteurs aussi qui, pour vendre des studios, vantent les charmes du ski hors piste, mais pas ses dangers.

Les pisteurs-secouristes rechignent quand on leur dit qu'il leur faut assumer les imprudences des inconscients ou la lâcheté des maires qui chargent Pierre ou Paul de la sécurité et ne veulent plus en entendre parler. Ils ont cependant conscience que leur profession, *disposant depuis le 5 octobre* d'un brevet national, doit assumer ses responsabilités, d'autant qu'elle ne peut à la fois vivre des exigences nouvelles de sécurité et refuser d'y *répondre*.

M. le substitut Berger a rappelé, à juste titre, que la notion d'acceptation du risque appartient au passé. « *On fait la queue au Cervin*, a-t-il rappelé. *Aux Arcs, on a abaissé un col de plusieurs dizaines de mètres. Non la montagne n'est plus la même. D'autre part, votre profession vient d'être réglementée : vous savez, donc vous pouvez, donc vous devez assurer la sécurité. Acceptez que le juge recherche votre responsabilité dans le cadre de vos obligations.* »

Denys Pinatel a exprimé l'opinion générale en acceptant ce point de vue « *à condition qu'on ne nous demande pas une obligation de moyens... sans moyens* ». La sécurité des pistes, ça veut dire des kilos d'explosifs, un nombre suffisant de pisteurs, une formation à la prévention et aux secours, et, enfin, du matériel. Voilà qui est parler clair et qui change agréablement des aréopages où mélangeant les risques du ski de piste, ceux du ski de randonnée et ceux de l'alpinisme de haut niveau, on s'empresse de dire que le responsable, c'est la victime...

ALAIN FAUJAS.

Skier dès la Toussaint

Selon l'Association des maires de stations de sports d'hiver, il est possible de skier dès les vacances de la Toussaint dans certaines stations alpines qui ouvrent partiellement leurs installations :

● *La Plagne-Bellecôte* : location et forfait pour les remontées mécaniques à partir de 410 francs par personne pour une semaine. Maison de La Plagne, 66, Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél : (1) 256-30-50.

● *Tignes* : location et forfait pour les remontées mécaniques à partir de 630 francs par personne pour une semaine. Office du tourisme, 73320 Tignes, tél. : (79) 06-15-55.

● *Val-d'Isère* : séjour en hôtel, forfait pour les remontées mécaniques et stage de ski à partir de 1 145 F par personne pour une semaine. Office du tourisme, B.P. 28, 73150 Val-d'Isère, tél. : (79) 06-10-83.

● *Val-Thorens* : *pour tout* renseignement, s'adresser à Maison des Trois-Vallées, Le Printemps, 64, bd Haussmann, 75009 Paris. Tél. : (1) 285-22-22, poste *3310*.

● *Les Deux-Alpes* : pour tout renseignement, s'adresser à Maison Alpes-Dauphiné, 2, place André-Malraux, 75001 Paris, tél. : (1) 296-08-43 et 296-08-56.

FLAMBÉE SUR L'OR BLANC

« L'OR blanc » flambe dans les Alpes : les prix, cette année, ont atteint des « sommets ». Alors que se poursuit l'aménagement immobilier des stations de ski de moyenne et de haute altitude, et que plus de vingt mille lits nouveaux ont été mis sur le marché en 1979, on s'arrache les nouveaux mètres carrés construits en montagne.

La plupart des promoteurs reconnaissent avoir « bien vendu » l'hiver dernier et pendant l'été des studios et des appartements dont les prix peuvent pourtant paraître dissuasifs. Une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques de Rhône-Alpes, publiée en août 1979, notait qu'on ne trouvait pratiquement plus, dans les Alpes savoyardes, de logements à moins de 6 000 francs le mètre carré et que les ventes avaient atteint leur niveau le plus élevé depuis deux ans.

« Tout s'arrache malgré des prix souvent délirants », *note un agent immobilier de Chamonix, M. Claude Dimet, dont les programmes se traitent entre 6 000 et 9 000 francs le mètre. La vallée de Chamonix semble être moins touchée par « l'inflation des cimes » que les autres stations membres de France Ski International. Ainsi, les Arcs ont-ils franchi allègrement, cette année, le seuil de 1 million de centimes pour 1 mètre carré de plancher habitable.*

Un marché vulnérable

Lorsque fut lancé, il y a trois ans, le programme de Meribel-Altiport — huit immeubles-chalets un peu à l'écart de la station — les prix au mètre carré se négociaient autour de 7 500 francs. Ils atteignent aujourd'hui 13 000 francs sans que la clientèle se montre plus réticente lors de l'achat d'une résidence secondaire de quelques dizaines de mètres carrés. C'est à Courchevel (1 850 m) que le carré de 1 mètre sur 1 mètre est le plus cher : entre 16 500 et et 17 000 francs dans le jardin alpin ! Dans la station savoyarde la plus recherchée, rares sont les projets proposés en-dessous de 11 000 francs le mètre carré. « Les prix en montagne n'ont pas plus de signification que la valeur actuelle du lingot. L'or blanc est en folie », *reconnaît un promoteur de Courchevel qui n'a eu toutefois aucun mal, au cours de ces derniers mois, à écouler son stock d'appartements.*

Les stations de moyenne altitude sont, elles aussi, atteintes par la formidable hausse des prix et par l'« avalanche » des acheteurs, essentiellement d'origine française. Ainsi à Châtel et à Combloux, deux petites stations savoyardes, certains programmes frisent déjà le million de centimes. A La Clusaz, la moyenne des prix atteint 9 000 francs et on précise aux acheteurs en puissance que leur capital sera « magnifiquement protégé » et l'éventuelle revente des studios et des appartements « rapide et facile ». La crise dans les secteurs immobiliers enregistrée à la suite des avalanches meurtrières de 1970 a pourtant démontré que ce marché pouvait être vulnérable aux seuls aléas météorologiques.

La venue, voici près de deux ans, dans plusieurs stations des Alpes, du promoteur Guy Merlin, puis de son concurrent Jacques Ribourel, qui souhaitaient, l'un et l'autre, « casser les prix » en montagne, n'a pas eu l'effet escompté (le Monde *du 11 novembre 1978). Eux-mêmes ont dû augmenter leurs prix et leurs nouveaux programmes, qui seront livrés en 1980, dépasseront 7 000 francs, voire 7 500 francs au mètre carré. Ce qui en montagne peut encore être qualifié de « raisonnable »...*

CLAUDE FRANCILLON.

DESSERTE AÉRIENNE DES STATIONS

Cent soixante-seize pistes de ski supplémentaires seront desservies par avion cet hiver, à partir de l'aéroport de Lyon-Satolas.

Tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, il s'agit des stations de Méribel, Courchevel, Pralognan, Les Menuires, Val-Thorens, La Plagne, Les Arcs, Tignes et Val-d'Isère.

Tous les week-ends, ces vols concernent les stations de Chamrousse, Villard-de-Lans, Saint-Pierre-de-Chartreuse, les Deux-Alpes et Alpe-d'Huez.

★ Aéroport international de Lyon-Satolas, service relations publiques, tél. : (78) 71-95-26. S.A. Philibert, tél. : (78) 23-10-56.

Le prix de l'aller simple varie, selon les destinations de 100 F à 150 F.

BOUQUINS

GUIDES DE CŒUR

Mieux appréhender un pays inconnu, pouvoir le « percevoir » avant de s'y rendre, tel est le but de la nouvelle collection des guides Flammarion. Pas des guides « classiques », donc, mais des manières d'essais sur leur propre pays, écrits par des hommes qui l'aiment intensément et savent nous expliquer pourquoi. Ainsi, Yann-Lukas Le Liboux nous fait-il partager son enthousiasme pour sa Bretagne, ainsi Renzo Salvadori, qui a toujours vécu à Venise, nous emmène-t-il au long des canaux, de Saint-Marc à la lagune, s'efforçant l'un comme l'autre de nous montrer toujours la face cachée des choses, s'attachant à expliquer tous les « pourquoi » et tous les « comment ».

Bien mis en pages, d'un format normal, sobrement illustrés de quelques photos et, surtout, des étourdissants croquis que l'architecte Albert Laprade, récemment disparu, glanait à chaque coin *de rue, ces livres intelligents* comportent de surcroît un chapitre « pratique » indispensable.

★ Flammarion Ed. *La Bretagne*, par Y-L. Le Liboux, et *Venise*, par R. Salvadori. (A paraître : *l'Ecosse*.)

NANTES-SUR-LOIRE

Qui aime Nantes, « la Venise de l'Ouest », prendra un grand plaisir à suivre Paul Morin — libraire de son état et dont un appareil photographique est le violon d'Ingres (on lui devait déjà Fleurs de sel, *recueil de photos prises dans les marais salants de Guérande, édité par Le Chêne) — dans sa promenade à travers sa ville.*

De la cathédrale, qu'il nous montre, grise et mauve derrière un écran d'arbres aux couleurs de l'automne, aux rues sans voitures de Sainte-Croix, de la place Royale à l'île Feydeau en passant par le port, et du passage Pommeraye à la place Graslin, Paul Morin, par le truchement de son objectif, nous donne à voir une ville dont il est visiblement épris.

★ Le Chêne/Hachette. *Nantes, île de Loire*, par P. Morin.

TOITS DU MONDE

Pour avoir fait neuf longs voyages (on pourrait même dire neuf « explorations ») dans les pays *himalayens, Philippe Blanc* peut prétendre les bien connaître. Le *Tibet vivant* qu'il vient de faire paraître se complète de trois chapitres consacrés au Bhoutan, au Sikkim et au Ladakh. C'est tout l'Himalaya, donc, qu'il a rassemblé dans ce livre où, à côté d'un choix de cent douze planches photographiques, figure un texte très complet de présentation : géographie, histoire, arts, religions, coutumes, rien ne manque à son inventaire.

A l'heure où il semblerait que le Tibet veuille s'entrouvrir au tourisme (*le Monde* du 8 septembre), l'ouvrage arrive à point nommé.

★ Guy Le Prat, éditeur. *Tibet vivant*, par Ph. Blanc.

MONTAGNES D'ARABIE

La vertigineuse architecture du Yémen, la beauté de ses montagnes, l'attachante monotonie de ses plaines étonnamment vertes, les turbans et les poignards, les yeux lourds de khôl des femmes qui vont, l'amphore sur l'épaule, du puits à leur maison... Village d'Arabie heureuse *nous conte en cent huit pages un voyage que quatre-vingt-seize photos illustrent magistralement.*

Pascal Maréchaux connaît aussi bien le Yémen que l'art de nous le montrer — et de nous faire partager son enthousiasme.

★ Le Chêne, éditeur. *Villages d'Arabie heureuse*, par Pascal Maréchaux.

INDIENS D'AMAZONIE

Quand les Européens arrivèrent au Brésil, le pays comptait près de cinq millions d'Indiens. Aujourd'hui, bien des siècles plus tard, il n'en reste que quelque deux cent mille, dont les seize tribus du haut Xingu, dans le Mato Grosso, c'est-à-dire à peu près au centre du pays.

Orlando et Claudio Villa-Bôas, les deux frères qui ont *consacré leur vie à la sauvegarde* des derniers Indiens, ont écrit le texte que Maureen Bisilliat, photographe d'origine anglaise qui vit au Brésil depuis 1952, a illustré de main de maître.

Les cent soixante photos qu'elle a sélectionnées parmi les milliers de clichés emmagasinés lors de ses expéditions nous montrent, comme seul pourrait le montrer un ethnologue doublé d'un grand artiste, ces hommes et ces femmes de l'Amazonie, leurs rites, leurs secrets, leurs peintures corporelles rituelles, leurs coiffures de plumes et leurs bijoux, bref, leur vie quotidienne qui n'a jamais changé depuis qu'existent les Indiens.

Dans la lignée des ouvrages photographiques d'Emil Schultess sur l'Afrique ou de Leni Riffenstahl sur les Nouba, un livre à tous égards remarquable.

★ Le Chêne, éditeur. *Indiens du Xingu*, par O. et C. Villa-Bôas, photographies de M. Bisilliat.

OBJECTIFS

A propos de photographie, les utilisateurs de matériels de prise de vue signés Nikon se réjouiront probablement d'apprendre que, sous le titre Nikon - Nikkormat, *les éditions Paul Montel font paraître un « manuel » exhaustif des productions de la marque.*

Chaque modèle de caméra, chaque objectif, chaque accessoire de la gamme y est présenté et analysé, et trois cent cinquante illustrations, schémas et tableaux complètent cette revue de détail où ne manquent ni une vis ni une lentille.

★ Paul Montel, éditeur. *Nikon - Nikkormat*, par L. Bernard d'Outrelandt et Clyde Reynolds.

BONNE NATURE

Si la nature est à la mode faut-il encore la connaître : le *Dictionnaire de la nature* permettra au lecteur de parfaire ses connaissances en mettant à sa disposition une importante série de notions essentielles.

De présentation claire et pratique, l'ouvrage, bien illustré, rassemble un très grand nombre d'articles et décrit les phénomènes qui ont présidé à la vie, son apparition sur la Terre et les mécanismes lui permettant de se perpétuer.

★ Editions Solar. *Dictionnaire de la nature*.

J.-M. D.-S.

PAS D'ACCORD

Avignon ville ouverte

Après l'article « L'ordinateur, ange ou démon », relatif au récent congrès du Syndicat national des agents de voyages (le Monde *du 6 octobre*), *M. Joël Bameule, président de l'Office de tourisme d'Avignon, nous a fait parvenir la lettre suivante :*

Avec surprise, nous avons lu qu'« *il n'existe pas de visites régulières et organisées de villes comme Avignon* ».

Or, nous vous signalons que, depuis 1973, l'Office de tourisme organise des visites d'Avignon commentées par des guides conférenciers agréés par la Caisse nationale des monuments historiques.

Ces visites ont lieu régulièrement pendant les mois de juillet, août et septembre, aussi bien en français qu'en allemand et en anglais. En dehors de la saison, des guides trilingues sont à la disposition des touristes sur simple demande.

En 1976, 11 139 personnes ont été guidées dans Avignon seulement, en 1977, 18 852 et, en 1978, 43 876.

Philatélie

N° 1608

FRANCE : Simone Weil.



La série des « Personnages célèbres » de l'année continue sa progression par l'émission d'un timbre (avec surtaxe) représentant l'effigie de Simone Weil (1909-1943). Vente générale le 13 novembre (45e/79). — Retrait prévu le 6 juin 1980.

1,30+0,30 F, rouge carminé et brun.

Format 22×36 mm. Dessin et gravure de René Quillivic. Tirage : 3 000 000 d'exemplaires. Impression taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 10 et 11 novembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert à la Maison des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, Paris-8e. — Oblitération « P.J. » dans le cadre du 33e Salon philatélique d'automne.

— Le 10 novembre, de 9 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de poste de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e et de 10 h. à 17 h., au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Nouvelles brèves

● CAMEROUN : *Animaux en voie de disparition : 50 F, Rhinocéros ; 60 F, Girafe ; 60, Gorille ; 100 F, Eléphant, et 100 F, Panthère. Offset, Cartor S.A. Dessins de Joëlle Lambert et Pierrette Lambert pour le Gorille et la Panthère.*

● CONGO : *Aménagement hydro-électrique de Moukoukoulou, 30 F et 45 F. Offset, Cartor S.A. Dessin (sujet unique) de G. Bazolo.*

● GABON : *75e anniversaire du Rotary international, 80 F (P.A.). Hélio, Périgueux. Dessin de M.-G. Chaude.*

● HAUTE-VOLTA : *Une série des « oiseaux protégés » : 5 , vautour royal ; 10 F, la huppe ; 15 F, charognard ; 25 F, grandes aigrettes ; 35 F, autruche ; 45 F, grue couronnée, et 200 F. Offset, Edila. Dessin de Sawa-B. Nacoulma.*

● MALI : *180e anniversaire de la naissance de l'explorateur René Caillié, 120 F et 130 F. Taille-douce, Périgueux. Dessin et gravure de Claude Haley.*

● NIGER : « *Fêtes annuelles de Bororos », 45 F et 60 F. Offset, Edila. Dessins de J. Caffe.*

● TAIWAN : *Carnets :* a) *seize timbres, 3×1, 9×2 et 1×5, 6, 8 et 10 dol. (50 dol.)* ; b) *quinze timbres de 2 dol. (30 dol.). — Entier « aérogramme », 4,50 dol.*

● WALLIS-ET-FUTUNA : *3e Exposition mondiale des télécommunications, 120 F (P.A.). Hélio, Périgueux. Dessin de J.-B.E. Chesnot.*

● WALLIS-ET-FUTUNA : *Détails d'œuvres d'artistes wallisiens et futuniens, 27 F (Mme Sutita) ; 65 F (M. A. Pilioko) et 78 F (Mme Sutita).*

FRANCE : La Lorraine.

Dans la série des « Régions » la Lorraine comble son retard ; cependant il reste encore trois timbres à venir. Les retardataires sont la Corse, la Guadeloupe et la Provence - Alpes - Côte d'Azur. Vente générale le 12 novembre (46e/79). — Retrait prévu le 7 novembre 1980.

2,30 F, jaune, noir et rouge.

Format 22×36 mm. Maquette de Henri Puss. Tirage non précisé, timbre d'usage courant en valeur d'appoint. Impression hélio, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— *Les 10 et 11 novembre*, de 9 h. à 18 h., aux bureaux de poste temporaires : à la mairie de Nancy et à la mairie de Metz. — Oblitération « P.J. » identique pour les deux lieux.

— Le 10 novembre, de 8 h. à 12 h., aux bureaux de Nancy R.P. et de Metz R.P. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 67000 Strasbourg (rue des Romains), le 4 novembre. — Exposition *du club aérophilatélique « Concorde »*.

⊙ 75010 Paris (36, rue de l'Echiquier), les 7 et 8 novembre. — Congrès national de la Fédération des associations sportives culturelles et d'entraide de l'équipement.

⊙ 59500 Douai (Hôtel de Ville), du 9 au 19 nov. — Semaine franco-britannique.

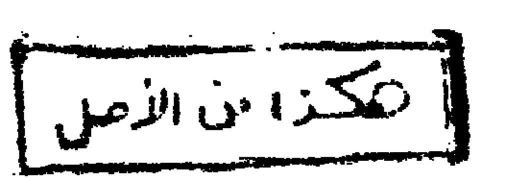
⊙ 13500 Martigues (salle d'exposition l'Aigalier, place du 8-Mai), les 10 et 11 novembre. — 25e anniversaire du club philatélique.

⊙ 27000 Saint-Sébastien-de-Morsent (Mille Club), les 17 et 18 novembre. — Première exposition philatélique.

⊙ 63000 Clermont-Ferrand R.P., le cachet à date grand format illustré du guichet philatélique a été modifié légèrement, il sera mis en service le 12 novembre prochain.

■ Le 33e Salon philatélique d'automne se déroulera, du 9 au 11 novembre, à la Maison des centraux, 8, rue Jean-Goujon, Paris-8e, comme d'habitude, mais, cette fois, sous le signe « Union syndicale » (C.N.E.P. et C.S.F.P.). Un jury désignera les plus beaux timbres : Autriche, France (depuis un an), TOM et les pays africains (langue française). Le timbre « Simone Weil » sera en vente « P.J. ». Souvenirs : entier repiqué (3 F), enveloppe « P.J. » (6 F), carte postale (6 F) et une plaquette (12 F). L'ensemble 32 F + 10 F port, chez le commissaire général M. Jean Farcigny, 39, rue d'Estienne-d'Orves, 92400 Courbevoie, C.C.P. 6308 - 45 G Paris.

ADALBERT VITALYOS.



Hippisme

LES CONQUÉRANTS DU SUPERFLU

CARREFOUR *privilégié de nouvelles fortunes* — par conséquent d'activités soudainement prospères, — les courses ont *souvent été un révélateur d'évolutions* économiques encore discrètes ailleurs. On y a vu, bien avant que les économistes n'analysent le phénomène, le c o t o n s'effilocher et M. Boussac passer le relais à des confectionneurs de tissus de quatre sous, faisant fabriquer leurs séries, *hors* des charges sociales, à Hongkong ou Bogota. L'industrie lourde avait disparu de l'enclosure et celle de Matra, en la c a s a q u e de M. Jean-Luc Lagardère, y avait pénétré, alors que personne n'annonçait encore une crise de la sidérurgie. Les écuries qui moissonnaient *l'avoine dans les fosses* d'orchestre des *music-halls* ou sur les plateaux des studios de cinéma ont régressé au premier million de postes *de télévision* en service. A notre connaissance, il ne reste que trois survivantes, aimables mais modestes : celles de Mme *Volterra*, de M. Benoît Léon - Deutch et de M. Robert Hakim. La casaque du P.-D.G. d'une grande marque de produits alimentaires s'était retirée et celle d'un fabricant de parfums (Jacques Wertheimer) avait atteint au niveau international, alors que le souci de la ligne n'avait pas encore ouvertement freiné les inclinations de l'estomac et que l'antirides n'avait pas *remplacé* le bifteck dans le panier de la ménagère.

On pourrait multiplier les exemples. Le pur-sang, conquête du *superflu*, est *adoré aux premiers* signes du triomphe, sacrifié à ceux du déclin. Il est un baromètre. Or, à trois reprises, une vive secousse vient *d'agiter l'aiguille*.

La première fois, c'était l'autre semaine, au polo de Bagatelle, où *avaient lieu deux ventes que nous* avons déjà évoquées (1). L'une de ces ventes proposait la totalité de l'effectif du regretté Maurice Olivier. Les *dispersions* après décès suscitent toujours des offres plus élevées : on n'a pas de raisons de soupçonner que telle jument est offerte aux enchères parce que, *peut-être, elle porte des jumeaux* ou tel cheval parce qu'il a manifesté une inquiétante sensibilité à un tendon. On pouvait donc prévoir que *les prix allaient* être élevés. En fait, dans de nombreux cas, ils se révélaient déments. De même que, dans une autre vente fiévreuse, deux jours plus tôt, on avait vu Guy de Rothschild quitter la salle au bout de dix minutes, la plupart des amateurs français renonçaient.

Les « gros numéros » ne laissaient en présence que les mandataires d'acheteurs arabes ou américains. On touchait alors, non pas du doigt, mais du bout du marteau du commissaire-priseur, le phénomène des pétrodollars. On percevait la fièvre de l'argent qui ne sait plus où s'employer. A un certain moment, le crieur se trompait de 100 000 francs et, sur une enchère à 350 000, enchaînait à 460 000. Aucune importance : on repartait de plus belle à 470 000. Cette folie aboutissait *(pour le compte, semble-t-il*, d'un Américain, dont le nom n'est pas encore connu) à un record du monde : 2 450 000 francs pour un foal (poulain de l'année) par *Riverman* et *Valila*. En 1975-1976, lors de la grande dépression des courses, le même poulain eût difficilement trouvé preneur à 100 000 francs. L'an passé encore, son prix se serait situé autour de 300 000 francs. A 2 450 000 francs, tous les points de repère éclatent. Ce prix pour un semblable poulain, c'est celui *de 15 francs pour 1 kilo de pain*, de 20 francs pour 1 litre d'essence, de 300 000 francs pour le lingot de 1 kilo. Dans la fragile foulée du petit foal, toutes les monnaies se lancent dans un galop fou.

Vendredi passé, la folie s'est confirmée, à Newmarket cette fois. L'adjudication d'un yearling (poulain de l'année précédente) par *Lyphard* et une jument d'une vieille souche Volterra a mis en présence Robert Sangster, l'un des organisateurs, en Angleterre, des paris sur le football, Sir Freddie Laker, l'homme des traversées de l'Atlantique à bon marché, et l'un des princes du pétrole qui s'était déjà manifesté à Bagatelle. Le pétrole l'a emporté, à 625 000 livres, nouveau record d'Europe, tout proche du r e c o r d du m o n d e *(1 500 000 dollars)*.

Le troisième révélateur est apparu l'autre dimanche avec l'arrivée du *Grand Critérium*, la *plus* grande course de l'année pour « deux ans », celle qui, en principe, distribue les p r e m i e r s rôles pour la saison suivante. On y a vu triompher — avec celui de ses deux représentants qui avait le moins de chances — l'écurie arabe Mahmoud Fustok. Le pétrole, en l'occurrence, devançait, dans l'ordre, l'industrie de la chaussure, les produits de beauté (le bidon de fuel va-t-il, dans le budget des ménages, reléguer l'anti-rides ?) et le café.

Encore une histoire de gros sous

Il s'agit de la première victoire de portée internationale de l'écurie *Fustok. Elle n'est certes pas le* résultat d'un hasard : depuis trois ans qu'il fait courir en France (et, en même temps, aux Etats-Unis), *M. Fustok a probablement investi*, chez nous, avec l'écurie qu'il a fait construire à Chantilly, une bonne trentaine de millions de francs. Elle *ne restera pas isolée : le propriétaire*, qui a déjà gagné en France, cette année, vingt-six courses, achète actuellement tous les chevaux de qualité, prêts à courir, qui peuvent être à vendre. Et, ayant atteint, en trois ans, le haut de l'échelle en *plat, il entend étendre* ses ambitions à l'obstacle. Ainsi perçoit-on au bord des pistes, mieux que dans les affaires ou l'immobilier — où les conquêtes passent par l'abstraction de titres ou de raisons sociales — la mainmise du pétrole sur l'Occi*dent. Mainmise, en l'occurrence*, précisons-le, courtoise et qui reste de bon ton : si M. Fustok ne peut que se féliciter d'avoir ancré un *derrick à Longchamp, Longchamp — où il a eu se faire beaucoup* d'amis — n'a jamais eu à se plaindre de sa venue.

Après les gros sous qui deviennent de plus en plus petits, quelques lignes, tout de même, sur les chevaux qui deviendront grands. La victoire, *dans le Grand Critérium*, de *Dragon*, qui n'était là que pour aider son compagnon d'écurie *In Fijar*, a stupéfié. L'explication la moins invraisemblable tient à l'état du terrain. Il était lourd (4,1 au « pénétromètre »). D'autre part, la lice avait été déplacée, offrant un couloir de terrain neuf le long de la corde. Faisant le train pour son coéquipier, *Dragon* accomplit tout le parcours à la corde, donc sur le bon terrain. *Au contraire*, ses adversaires se sont embourbés *à l'extérieur lorsqu'ils sont venus* l'y attaquer. Il est tout à fait possible *aussi que ce Dragon — pas du tout mal né puisque par Phaéton* et *une* fille de *Dan Cupid* appartenant à la même souche que la mère de *Sea Bird — soit meilleur qu'on ne* le pensait jusqu'ici.

Il y a une histoire à son sujet et — voyez comme l'argent est omniprésent — elle est encore de gros sous. La mère de *Dragon*, *Drogue*, a accompli sa carrière de courses (comportant une victoire à Evry) chez l'entraîneur Alexandre Lieux. Lorsque celui-ci cessa son activité, il la vendit 7 000 francs à l'éleveur Hervé de La Héronnière. Ce dernier présenta le premier fils de *Drogue*, qui n'était autre que *Dragon*, aux ventes de Deauville *d'août 1978*. Après que le poulain eut été retiré faute d'enchères, il le vendit 30 000 francs à un entraîneur.

Six jours avant le Grand Critérium, l'entraîneur, après avoir fait accomplir à *Dragon* des performances montrant qu'il s'agissait d'un poulain d'avenir, le revendait 600 000 francs à Mahmoud Fustok. Qu'on n'aille pas médire, devant cet entraîneur, de l'inflation des *pétrodollars*...

LOUIS DÉNIEL

(1) *Le Monde* du 13 octobre.

Plaisirs de la table

DE QUOI DINER...

NOMBREUSES festivités et rendez-vous gourmands en novembre. Dans le cadre exceptionnel de l'hôtel *George-V*, trois grands dîners ont été donnés. Celui que j'avais l'honneur de présenter avait pour menu les caviars de Pétrossian, un pot-au-feu royal, le non moins royal brie de Meaux (choisi par la ferme Saint-Hubert) arrosés de domaine-de-chevalier 74 et 70, les desserts de la brigade du chef Maujean avec la cuvée Grand-Siècle de Laurent Perrier.

En novembre, Paris pourra se régaler à Genève. D'abord par des « Journées bordelaises », au *Parc des Eaux-Vives* (à partir du 6), où seront présentés, entre autres, les châteaux figeac et pavie.

(Réservations en téléphonant au 35-41-40.)

Mais, entre-temps, à l'occasion du millénaire de Bruxelles, l'Hommage Krug aura été décerné aux cuisiniers de cette ville. Après Raymond Oliver, Raymond Thuillier et Alain Chapel, ce sont les « grands » de Bruxelles qui seront à l'honneur, mais aussi à la tâche, puisqu'ils serviront à quelque mille invités, dans la grande salle municipale de la Madeleine, un grand repas de leurs spécialités : quiche aux oignons du *Barbizon ;* saint-jacques aux huîtres de *la Cravache d'Or ;* citronnelle de moules du *Comme chez soi ;* ballotinne d'anguille *de Claude Dupont ;* soupe d'étrilles de l'*Ecailler du Palais-Royal ;* faisant à la brabançonne de la *Maison du Cygne ; navarin d'agneau à la* bruxelloise de *Chez Marcel ;* terrine de lapin à la bière du *Hilton;* salmis de faisan à la gueuze de *Romeyer ;* bécassines farcies de la *Villa Lorraine ;* poulet de Bruxelles à la Kriek, entre autres...

Vous connaissez toutes ces adresses, mais moins, sans doute, celle de *Roland de Reu*, cet étonnant personnage qui, pour une quinzaine de connaisseurs — pas plus, — fait à chaque service son *« one man show »* de la cuisine *à la salle. Il est seul pour une* carte classique et superbe. J'aimais jusqu'ici son foie gras d'oie, son waterzoï de homard, sa sole normande (la vraie) en saison, ses rognons liégeoise ou sa côte de bœuf écossais aux champignons de forêt et nouilles fraîches, son faisan à la crème. J'irai, à présent, lui demander ce poulet de Bruxelles à la Kriek dans sa petite villa du 226, chaussée de Bruxelles, à Forest (tél. : 343-54-60).

Retour à Genève pour les Rencontres gastronomiques internationales 1979, dont le thème, cette année, sera « Les Champs-Elysées à Genève ». Trois grands dîners à l'*Hôtel du Rhône*, les 14, 15 et 16 novembre. Un dîner *Fouquet's* (nage de barbue aux poireaux et aux truffes, chapon à la Royale) avec les coquetels de ce haut lieu des Champs-Elysées présentation de la collection Patou. Un dîner *Chiberta* (consommé d'écrevisses en gelée, fricassée de homard et chevreuil) avec la participation de Nina Ricci. Un dîner *Laurent* (salade de faisan et foie gras, selle d'agneau farcie des gourmets) avec les vins choisis par Philippe Bourguignon, premier sommelier de France, et la collection d'Hermès. La mode et la table s'accordent, on le sait, fort bien. Genève en aura une nouvelle preuve avec cet élyséen déplacement en force. (Réservations : *Hôtel du Rhône,* quai Turettini à Genève, tél. : 31-98-31.)

A peine revenu de Genève, l'excellent chef de *Laurent* préparera le dîner de Monseigneur le Vin (mardi 27 novembre). Consacré cette fois aux vins de Bourgogne, un puligny-montrachet 76 (domaine Leflaive) accompagnera le feuilleté d'escargots et grenouilles, un volnay clos des ducs 73 les aiguillettes de canard sauvage au cassis, tandis qu'un chambertin 74 (domaine A. Rousseau) escortera les fromages, avant la tarte aux raisins. (Réservations : *Laurent*, 41, avenue Gabriel, tél. : 225-00-39.)

LA REYNIÈRE.

● *L'INRA apprend, paraît-il, aux Chinois à traiter leurs canards en « gras ».* Et ils feront désormais eux-mêmes leurs foies gras, du côté de Pékin. Bravo ! Les gourmets de *là-bas pourront faire la différence* avec les foies d'usine et de Hongrie scandaleusement étiquetés *« du Périgord »* !

Chasse

A L'AFFUT DANS LE J.O.

TOUT le monde n'a pas le *loisir ou l'humeur de lire* le *Journal officiel* chaque jour de l'année. Nous publions ci-après un panorama complet des textes qui concernent la chasse.

24 novembre 1978. — Un arrêté sur l'uniforme des gardes de l'Office national de la chasse, tenue de cérémonie : vareuse droite à quatre boutons or, et pantalon de gabardine gris-vert, képi, gabardine gris-vert.

Tenue de travail : veste et pantalon de treillis en toile kaki, képi de « cérémonie » (sic).

29 décembre 1978. — Dans la loi de finances pour 1979, un article 17 relatif au plan de chasse qui va être généralisé à l'ensemble du territoire.

12 février 1979. — Arrêté sur les droits d'examen au permis de chasser, fixés à 30 F (payables en timbres fiscaux), et portant sur certaines modalités de l'examen (demandes à retirer dans les mairies et à adresser au préfet avant le 31 mars de l'année de l'examen).

22 février 1979. — Arrêté modifiant les régions cynégétiques Midi - Méditerranée et Sud-Ouest : le Tarn est désormais rattaché au Sud-Ouest.

19 mars 1979. — Arrêté fixant désormais le montant du permis de chasser : permis national, *300 F ; départemental, 60 F ;* gibier d'eau, 25 F.

12 avril 1979. — Arrêté portant modification du statut des fédérations départementales des chasseurs : un conseil d'administration composé de sept à quinze membres, élus pour neuf *ans par l'assemblée générale. Le* président est nommé par le ministre sur proposition du conseil et avec accord du préfet pour une période de trois années, à compter du 1er juillet de l'année de nomination.

17 avril 1979. — Arrêté relatif aux réserves de chasse approuvées par le ministre de la chasse : la chasse y est interdite en tout temps, sauf dérogation par arrêté pour le gibier rentrant dans le cadre des plans de chasse, et pour les captures de gibier vivant destiné au repeuplement.

20 avril 1979. — Arrêté modificatif sur les réserves de chasse maritimes, en vue de la protection des établissements de culture marine, en cas de prolifération des espèces animales. Sans en préciser les moyens, l'arrêté prévoit une « limitation de population ».

12 juin 1979. — Liste des espèces de gibier que l'on peut chasser (voir plus loin).

2 août 1979. — Arrêté validant la nomination du président du conseil d'administration du parc des Cévennes.

3 août 1979. — Arrêté portant nomination du représentant des chambres d'agriculture au Conseil national de la chasse.

8 août 1979. — Décret nommant M. Paul Liegeon président du *conseil d'administration de l'Of*fice national de la chasse (en remplacement de M. de Coniac).

29 août 1979. — Décret portant création et délimitation de la réserve naturelle des Contamines-Montjoie (Haute-Savoie).

L'essentiel

Pour l'essentiel, il convient de retenir les points suivants :

● **Généralisation du plan de chasse au grand gibier**

Cette généralisation doit intervenir sur l'ensemble du territoire national. D'ores et déjà, dans le cadre du plan existant, le plafond de la taxe à charge des chasseurs de cerfs, biches, daims, mouflons et chevreuils *est fixé comme suit. Par animal*, cerfs et biches : 300 F ; daims et mouflons : 200 F ; chevreuils : 150 F. La taxe est destinée à assurer une « réparation convenable » des dégâts aux cultures par ces gibiers. Elle ne sera pas perçue dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, et de la Moselle.

● **Gibier que l'on peut chasser**

La règle : « Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé » est inversée. C'est un signe des temps. Mais pour la chasse cette solution s'imposait.

Dans le temps où la chasse en est ouverte, et dans les conditions fixées par les arrêtés d'ouverture et de fermeture, peuvent être chassés :

a) *Oiseaux :* alouette des champs, barges, bécasse, bécasseau, maubèche, bécassines, caille des blés, canard chipeau, canard colvert, canard pilet, canard siffleur, canard souchet, chevaliers, sauf le chevalier quignette, choucas des tours, colins, corbeau freux, corneilles, courlis, eider à duvet, étourneau sansonnet, faisans de chasse, foulque macroule, fuligules, sauf le fuligule nyroca, garrot à l'œil d'or, geai des chênes, gélinotte des bois, gravelots, grives harelde de Miquelon, huîtrier pie, lagopède alpin, macreuses, merle noir, nette rousse, oie cendrée, oie des moissons, oie rieuse, oie à bec court, perdrix bartavelle, perdrix grise, perdrix rouge, pie bavarde, pigeon biset, pigeon colombin, pigeon ramier, poule d'eau, pluviers, râle d'eau, sarcelle, tétras-lyre (coq maillé), tétras urogalle (coq maillé), tourne-pierre, tourterelle et vanneau huppé ;

b) *Mammifères :* blaireau, cerf élaphe, cerf sika, chamois, chevreuil, daim, isard, lapin de garenne, lièvre brun, lièvre variable, marmotte, mouflon, renard et sanglier.

En outre, peuvent être auto*risés dans les arrêtés départe*mentaux sur la police de la chasse, et en vue de la régularisation des populations, le tir des espèces suivantes : blaireau, renard, sanglier, chat haret, belette, fouine, hermine, martre, putois, lapin de garenne, ragondin et rat musqué ; corbeau freux, corneille noire, choucas des tours, pie bavarde, pigeon ramier et étourneau sansonnet.

Nous avons aujourd'hui un ministre de la chasse qui est celui de l'environnement et du cadre de vie. Nous avons un Conseil national de la chasse et de la faune sauvage. Toutes ces appellations sont signifiantes d'une politique de la chasse différemment orientée par rapport à ce qui se passait il y a encore une dizaine d'années. La politique nouvelle n'est plus celle servant uniquement les aspirations immédiates des chasseurs. Elle est devenue gestion de la nature, globale et à long terme. Il s'agit en effet d'assurer un juste équilibre agro-sylvo-cynégétique, sans lequel, d'ailleurs, le gibier disparaîtrait et, avec lui la chasse et les chasseurs. A condition que les instances responsables maîtrisent leurs technocrates, et assurent l'arrêt de mesures contraignantes nouvelles, il faut souscrire à cette politique inspirée par ailleurs des préoccupations écologiques, qui ont, au demeurant, toujours été celles des chasseurs, bien avant même que le mot ne soit devenu commun.

JACQUES LASSAUSSOIS.

ET DU TOURISME

Jeux

échecs N° 836

L'ENGRENAGE

bridge N° 833

LE VERDICT DE LATTÈS

dames N° 165

A MORS COUPANTS

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS N° 64

هكذا من الأصل

Jeux

échecs N° 836

L'ENGRENAGE

(Tournoi interzonal de Riga, 1979)
Blancs : A. ADORIAN
Noirs : B. LARSEN
Début anglais

1. ç4	Cf6	16. Ff3! (p)	Dç7 (q)
2. Cç3	é6	17. Cç-b5!	Dé5 (r)
3. é4	ç5 (a)	18. Cxç6!	bxç6 (s)
4. é5 (b)	Cg8 (c)	19. Fd4!	Db8 (t)
5. Cf3 (d)	d6 (é)	20. Cd6+	Fxd6
6. éxd6	Cç6 (f)	21. Txb8+	
7. d4	çxd4 (g)		Fxb8 (u)
8. Cxd4	Dxd6 (h)	22. Fxf6	gxf6
9. Fé3	Cf6	23. Da4!	Ta6
10. Fé2	Fd7 (i)	24. Tb1!	o-o (v)
11. 0-0	Db8 (j)	25. Dg4+	Rh8
12. ç5! (k)	Fé7	26. Dd4!	Ta7
13. b4!! (l)	Cxb4 (m)	27. Dxf6+	Rg8
		28. Dg5+	Rh8
14. Tb1!	a5 (n)	29. Txb8!	
15. a3	Cç6 (o)		abandon (w)

NOTES

a) Une idée de Nimzovitch. Les Noirs peuvent aussi engager le combat sur la case d5 ; par exemple, 3..., d5 ; 4. ç×d5, é×d5 ; 5. é5, Cé4! ; 6. Cf3 (6. C×é4 semble risqué après 6...., d×é4 ; 7. Da4+, Cç6 ; 8. D×é4, Dd4 ; 9. D×d4, C×d4 ; 10. Rd1 — ou 10. Fd3, Fé6 ; 11. Cé2, 0-0-0 —, Ff5 : 11. d3, 0-0-0), Ff5! ; 7. Db3, Cç5 ; 8. D×d5, Cç6 ; 9. Fb5, D×d5 : 10. C×d5, 0-0-0 (Gipslis - Roizman, 1964. Ou aussi 3..., d5 ; 4. é5, d4 ; 5. é×f6, d×ç3 ; 6. b×ç3, D×f6 ; 7. d4, ç5 ; 8. Cf3, h6 ; 9. Fé2, Fd6 ; 10. 0-0, 0-0 ; 11. Fé3, Cç6 ; 12. Db3, é5 avec un bon contrejeu pour les Noirs (Mikenas-Tscherepkov, 1954).

b) Après 4. f4 Cç6 ; 5. Cf3, d5! ; 6. é5, Cg4 ; 7. ç×d5, é×d5, les Noirs ont un jeu agréable (Model - Botwinnik, 1938). De même, si 4. Cf3, Cç6 ; 5. é5, Cg4 ; 6. Dé2, d6 ; 7. é×f6, F×d6 ; 8. g3, Ch6 ; 9. Fg2, Cf5 ; 10. 0-0, 0-0 (Lyssenko - Mikjajew, Riga 1968).

c) Malgré les apparences, les Noirs n'ont pas à craindre l'avance de développement de leur adversaire ; ils exercent une forte pression sur la case d4 et peuvent attaquer facilement le pion é5.

d) 5. f4 n'est pas fameux : 5..., Cç6 ; 6. Cf3, d6 ; 7. é×d6, F×d6 ; 8. d4, Cf6 ; 9. d×ç5, F×ç5 : 10. D×d8+, R×d8. Quant au brillant gambit 5. b4, il ne paraît pas trop dangereux : 5..., ç×b4 ; 6. Cé4, d5 ; 7. é×d6, f5 ; 8. Fb2, f×é4 ; 9. Dh5+, Rd7 ; 10. ç5, Dé8 ; 11. Fb5+, Cç6 ; 12. Dh4, Dg6. A considérer est la suite 5. d4, ç×d4 ; 6. D×d4, Cç6 ; 7. Dé4, f5 ; 8. Dé2, a6 : 9. Cf3 ou 9. Fd2.

é) Refusant d'entrer dans le sacrifice résultant de la variante 5..., Cç6 ; 6. d4, ç×d4 : 7. C×d4, C×é5, lequel donne aux Blancs un jeu trop actif au goût de Larsen, après 8. Ff4 ou 8. Cd-b5. Contre Hort, Adorian obtint en 1978 une belle initiative : 8. Cd-b5, f6 ; 9. Ff4, a6 ; 10. Cd6+, F×d6 ; 11. D×d6, Cf7 ; 12. Da3, b6 : 13. Fé2, Fb7 ; 14. 0-0, Cé7 ; 15. Tf-d1, Fç6 ; 16. Ca4, Ta7 ; 17. Db3, Tb7 ; 18. Ff3. Le coup du texte paraît cependant moins précis que 5..., Cç6.

f) Ou 6..., F×d6 ; 7. d4, ç×d4 ; 8. C×d4 menaçant 9. Cd-b5. De même, si 6..., D×d6 : 7. d4, ç×d4 : 8. D×d4, D×d4 ; 9. C×d4 avec avantage aux Blancs.

g) Si 7..., F×d6 ; 8. d×ç5 et si 7..., D×d6 ; 8. Cé4.

h) Evitant, après 8..., F×d6 : 9. C×ç6, b×ç6 un pion isolé. La D noire semble cependant quelque peu exposée sur d6. Quelque chose cloche dans ce début (5..., d6).

i) Ou 10..., Fé7 ; 11. Cd-b5.

j) Alors que les Blancs ont terminé leur développement, Larsen commence à apercevoir quelques difficultés (la menace ç4-ç5 et la menace Cd-b5). L'échange 11..., C×d4 ; 12. F×d4 ne fait que favoriser les Blancs. D'où ce recul étrange de la D, mais si 11..., Fé7 ; 12. ç5! avec retour à la partie. Est-ce un début d'engrenage ?

k) L'avance ç4-ç5, la D noire étant sur d6, était facile à voir (si 11..., Fé7 ; 12. ç5, D×ç5? ; 13. C×é6! Il est clair également que si 12..., F×ç5 : 13. C×ç6, F×ç6 ; 14. F×ç5.

l) Le plus précis et le plus énergique.

m) Acceptant le combat mais, après 13..., 0-0 ; 14. C×ç6, F×ç6 ; 15. b5, Td8 ; 16. Dç2, Fé8 ; 17. Ff3 la situation des Noirs n'est guère réjouissante. De même, si 13..., 0-0 ; 14. b5, C×d4 ; 15. F×d4, Td8 ; 16. Dç2.

n) Maintenant si 14..., F×ç5 ; 15. C×é6! (si 15. Cç5, Dd6!), F×é3 (ou 15..., F×é6 ou 15..., f×é6 ; 16. F×ç5) ; 16. C×g7+, Rf8 : 17. f×é3, R×g7 (ou 17..., Cç6 : 18. Cb5!, C×h5 : 19. D×d7 ou 17..., Dé5 ; 18. T×b4, D×é3+ ; 19. Rh1, D×ç3 ; 20. Dd5+, R×g7 : 21. Tb3!) ; 18. Dd4! avec gain.

o) Si 15..., Ca6 ; 16. ç6 et les Blancs gagnent.

p) Menace 17. C×ç6, F×ç6 ; 18. F×ç6+.

q) Après 16..., C×d4 ; 17. F×d4, 0-0? ; 18. T×b7 et si 16..., Dç8 ; 17. Ca4, etc.

r) Ou 17..., Db8; 18. C×ç6, F×ç6; 19. F×ç6+, b×ç6 ; 20. Cd6+ avec gains de la D.

s) Ou 18..., F×ç6 ; 19. F×ç6+, b×ç6 ; 20. Fd4, Df4 ; 21. g3 menaçant 22. Cç7+ et 23. C×a8 (si 21..., Db8 ; 22.Cd6+).

t) Si 19..., Df4 ; 20. g3.

u) Résultat de l'engrenage dans lequel les Noirs sont pris depuis 11..., Db8 : malgré une relative égalité matérielle (D pour T+F+ un Pion), les Noirs sont perdus.

v) Si 24..., Fé5 ; 25. Tb7. De même, si 24..., Ré7.

w) Car si 29..., Tb 8 ; 30. Dé5 + ; 31. D×b8+ et 32. D×a7. Une démonstration sans faille.

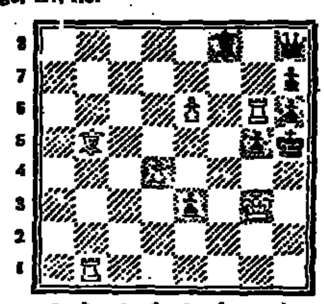
SOLUTION DE L'ETUDE N° 835

J. FRITZ « Prâce », 1947.
(Blancs : Ra4, Th1, Ca5 et d2. Noirs : Rd6, Cd8 et é8, Fa7.)

1. Th8, Rd7 ; 2. Th7+, Rç8! ; 3. T×a7, Cç7! ; 4. Cd-ç4!, Rb8 ; 5. Tb7+!!, C×b7 ; 6. Cç6+, Rç8 ou Ra8 ; 7. Cb6 mat!

ÉTUDE
D. PETROV
(1979)

BLANCS (6) : Rg3, Tg6 et b1, Fb5, Pd4 et é6.
NOIRS (7) : Rh5, Dh8, Ff8, Pé3, g5, h7, h6.



Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 833

LE VERDICT DE LATTÈS

Même quand on regarde les quatre jeux, il paraît impossible de réaliser le chelem à carreau. Et pourtant, R. Lattès a trouvé une façon de le réussir.

♠ A D 9
♥ 7
♦ A R D V 10 5
♣ R 5 2

♠ R 8 3 — ♥ R V 10 9 — ♦ 9 8 7 — ♣ D 7 6 (Ouest)

♠ 7 6 5 4 — ♥ A 6 5 4 3 2 — ♦ — — ♣ 10 9 3 (Est)

♠ V 10 2
♥ D 8
♦ 6 4 3 2
♣ A V 8 4

Ouest ayant entamé le 9 de carreau, comment Sud aurait-il pu gagner le PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Réponse :

Voici l'explication de Lattès : « Nord fait trois atouts maîtres, puis il prend le 5 de carreau avec le 6 pour faire l'impasse au roi de pique. Après trois tours à pique et un cinquième coup d'atout, la position est la suivante, la main étant en Nord :

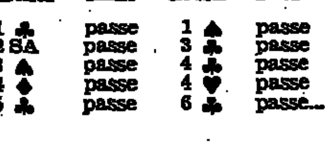
♥ 7 ♦ 10 ♣ R 5 2
♥ R V ♣ D 7 6 —— ♥ A 6 ♣ 10 9 3
♥ D 8 ♣ A V 8

» Nord tire le 10 de carreau et Est doit défausser un cœur (car s'il jette un trèfle, Sud fera trois trèfles en jouant l'as de trèfle et le valet de trèfle) ; Sud défausse le 8 de cœur, et Ouest à son tour doit jeter un cœur (pour ne pas libérer le valet de trèfle).

» Le déclarant joue alors le 7 de cœur. Est prend avec l'as, et il doit contre-attaquer le 10 de trèfle couvert par le valet, la dame et le roi. Il suffit ensuite de faire l'impasse au 9 de trèfle... »

Remarque : Il ne servirait à rien qu'Est jette l'as de cœur, car c'est Ouest qui prendrait la main à cœur et serait obligé de jouer trèfle. De même, si Est contre-attaque le 3 de trèfle, il suffira de fournir le 8 que Ouest devra couvrir encore de la dame.

La précaution invisible



♠ D V 9 2
♥ A 6 5
♦ V 2
♣ R D 9 7

♠ 8 — ♥ V 8 7 2 — ♦ R D 9 8 4 3 — ♣ 5 4 (Ouest)

♠ R 10 7 6 3 — ♥ 10 9 4 — ♦ 7 6 5 — ♣ 3 2 (Est)

♠ A 5 4
♥ R D 3
♦ A 10
♣ A V 10 8 6

Au cours d'un match, ce chelem a été chuté aux deux tables par des champions internationaux. Mais ils ne voyaient pas les mains adverses et ils pouvaient espérer que la défense se tromperait.

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Tintner	Mari	Gresh	Perron
1 ♣	passe	1 ♠	passe
2 SA	passe	3 ♣	passe
3 ♠	passe	4 ♣	passe
4 ♦	passe	4 ♥	passe
5 ♣	passe	6 ♣	passe...

Ouest ayant entamé le roi de carreau, comment Sud doit-il jouer pour gagner ce PETIT CHELEM A TRÈFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

A cause de la couleur de cinq cartes (qui vaut 1 point de distribution), la main de Sud était trop belle pour ouvrir de « 1 SA » ; les enchères de « 4 ♦ » et de « 4 ♥ » indiquaient des contrôles.

Sur « 5 ♣ », Nord (qui était en tournoi par quatre et non pas en tournoi par paires), aurait dû passer car l'entame à carreau était prévisible.

COURRIER DES LECTEURS

LesDames de Lausanne (n° 823) : « On ne peut pas reprocher à la déclarante italienne, écrit P. Gilbert, d'avoir chuté son chelem, car l'impasse offrait 40 % de chances de réussite alors que la ligne de jeu, qui aurait permis de gagner, n'offrait que 18,5 % de chances... »

Même si les chances avaient été égales, l'impasse aurait été encore préférable, car avec une solution simple on risque moins de se tromper dans l'exécution du coup.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 105

A MORS COUPANTS

(Championnat des Pays-Bas, juniors, 1979.)
Blancs : R. ENTKEN
Noirs : R. GEURTSEN
Ouverture : Raphaël.
Réplique : symétrique.

1. 32-28	19-23 (a)	26. 42×31	4-10
2. 28×19	14×23	27. 47-42	8-13
3. 37-32	10-14	28. 42-37 (l)	16-21
4. 41-37	14-19	29. 31-26! (m)	12-17* (n)
5. 46-41	5-10 (b)	30. 37-32! (o)	22-27* (p)
6. 34-30	10-14	31. 48-42! (q)	7-11* (r)
7. 30-25	17-21	32. 42-37! (s)	13-19 (t)
8. 31-26! (c)	20-24	33. 34-30!! (u)	23×34* (v)
9. 26×17	12×21 (d)	34. 37-31! (w)	35×24
10. 32-28	23×14	35. 31×13	19×8
11. 37×28	7-12	36. 39×19	14×23
12. 40-34	24-30	37. 32-28	23×32
13. 35×24	19×30	38. 38×7!	2×11
14. 44-40 (e)	30-35	39. 43-38 (x)	10-14
15. 50-44 (f)	1-7	40. 38-32	14-19
16. 34-29	21-26	41. 44-39	8-13
17. 41-37	18-22 (g)	42. 32-27	13-18
18. 28×17	11×22	43. 27-21	19-23
19. 29-24 (h)	13-19 (i)	44. 21×12	18×7
20. 24×13	9×18	45. 49-43	Abandon.
21. 40-34	3-9		
22. 34-29	9-13 (j)		
23. 45-40	13-19 (k)		
24. 40-34	19-23		
25. 37-31	26×37		

NOTES

a) La réplique symétrique, considérée, en 1977 encore, par l'ex-champion du monde Sijbrands, comme moins forte que (18-23) ou réplique Barteling, est à nouveau à la mode (Wiersma-Malahé, le Monde du 5 novembre 1977 ; C. Smith-H.A. Johnson, le Monde du 14 janvier 1978 : Watoetin-Joengevitjius, le Monde du 9 juin 1979 ; Konwerski-Lepsic, le Monde du 29 septembre 1979).

b) Jusque-là, comme Konwerski-Lepsic ; mais chaque partie étant une partie nouvelle, la suite va être évidemment différente.

c) Un junior qui a étudié déjà des centaines de parties des maîtres néerlandais actuels et qui, fort à propos, pare le redoutable clouage (21-26).

d) 9. ... 11×22 et à l'exception de 10. 36-31 et, bien sûr, de 10. 39-34, les Blancs, bien groupés, ont le choix. Négligeant momentanément la recherche de l'occupation du centre (case 28 pour les Blancs), ils peuvent temporiser par 11. 40-34, sur quoi les Noirs ont alors, entre autres variantes immédiates, la faculté de perdre des temps (stratégie en principe bonne en début de partie) de deux manières différentes :

d1) 11. ... (23-28) ; 12. 32×23 (18×40) ; 13. 45×34 (22-28) : 14. 33×22 (24-29) ; 15. 34×23 (19×17), jeu sensiblement égal.

d2) 11. ... (24-29) ; 12. 33×24 (19×30) ; 13. 35×24 (23-28) ; 14. 32×23 (18×20), jeu égal à partir duquel, sur 15. 37-32, les Noirs peuvent tenter un coup de dame avec rafle de quatre pions, 15. ... (6-11) ; 16. 39-33? (14-19!) ; 17. 25×23 (22-28) ; 18. 33×22 (12-18) ; 19. 23×12 (8×46!) N+.

e) Ou encore 14. 41-37 (14-19), interdisant, bien sûr, 15. 34-29 ? (1-7) ; 16. 25×34 (18-23) ; 17. 29×18 (12×41) N+1.

f) Chaque camp a un pion relativement faible à la bande : pion à 25 pour les Blancs et ce pion à 35 pour les Noirs. Mais on ne peut, pour chaque coup, loin s'en faut, être dans le secret des plans stratégiques des combattants.

g) Désir, en apparence tout au moins, de repousser les forces ennemies sur leur aile droite et de déséquilibrer ainsi leur structure.

h) Un bon pion taquin.

i) 19. ... (22-27) eût été sans doute plus logique :

i1) si 20. 37-31 (26×37) 21. 42×22 (13-19) 22. 24×13 (9×27) égalité numérique et les Noirs sont seuls à disposer d'un pion taquin (pion à 27).

i2) si 20. 37-32 (12-18) 21. 32×21 (16×27) nouveau pion taquin interdisant 22. 47-41 ? livrant le coup de dame très simple avec rafle de quatre pions 22. ... (27-32) 23. 38×27 (14-20) 24. 25×14 (9×47) N+.

j) On peut monter de plusieurs degrés dans la beauté des combinaisons en envisageant la variante 23. 37-31 (26×37) 24. 42×31 (6-11!) tentant la faute 25. 39-34 ? (14-20 !) 26. 25×14 (13-19) 27. 14× 23 (22-27) 28. 31×13 (8×50!) coup de dame avec rafle de quatre pions 29. 43-39 (50×24...) 30. 49-44 (24×42) 31. 47×38 N+2 et + évidemment.

k) Avec probablement l'espoir d'exécuter l'adversaire par le coup de dame vu ci-dessus sur 37-31 au vingt-troisième temps (j).

l) Ou encore, donnée pour la beauté de la rafle de cinq pions, la continuation, hypothèse d'école à ce niveau-là, 28. 31-26 (6-11 ?) 29. 33-28 (22×24) 30. 25-20 (14×25) 31. 34-30 (25×34) 32. 39×6! B+ après ce massacre.

m) Les Blancs vont avoir le monopole de l'initiative et tisser leur victoire par une succession de harcèlements et de menaces.

n) Forcé.

o) Menaçant maintenant du gain de pion direct par 32-28, etc.

p) Forcé.

q) Un régal sur le plan stratégique. Ayant enchaîné l'ennemi au centre et sur son aile droite par deux puissantes tenailles (pions à 26 et à 32), les Blancs imposent leur jeu face à un adversaire de plus en plus tenaillé par un double tenaillement : crainte de perdre le pion ou de s'exposer à une combinaison du fait, en particulier, de l'éparpillement de ses forces.

r) Encore forcé.

s) Le piège est tendu.

t) Les Noirs y tombent, car ils devaient supposer qu'il leur suffisait, pour améliorer leur situation, de rendre perdante l'attaque 33. 37-31 ? (18-22) 34. 38×18 (22×13) 35. 31×22 (17×37), etc. N+.

u) Déjà, la mort dans l'âme, les Noirs s'aperçoivent que les Blancs, prenant fort opportunément le mors aux dents, se sont dotés de redoutables tenailles à mors coupants ! Ah ! mors, quand tu nous tiens !

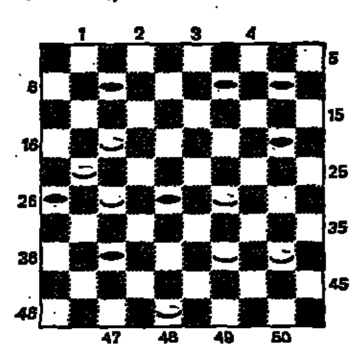
v) Forcé.

w) Mise à profit d'un temps de repos.

x) Avantage décisif : B+1 et nombre de temps beaucoup plus élevé (les Blancs sont moins éloignés de la ligne damante - case 1 à 5 pour eux).

PROBLÈME
M. FOUSSEREAU
1978

Les Blancs jouent et gagnent en six temps (thème du coup des contraires).



● SOLUTION COMPLETE : 28-23 ! (28 × 19) 48-42 (37 × 48) 27-22 (48 × 45) 22-18 (45 × 12) 17 × 8 (28 × 17) 8-2!!+ par une application du coup des contraires : les pions noirs sont disséminés sur le damier de telle sorte que sur l'attaque simultanée sur deux diagonales par la dame blanche à la case 2, les Noirs perdent dans toutes les variantes.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

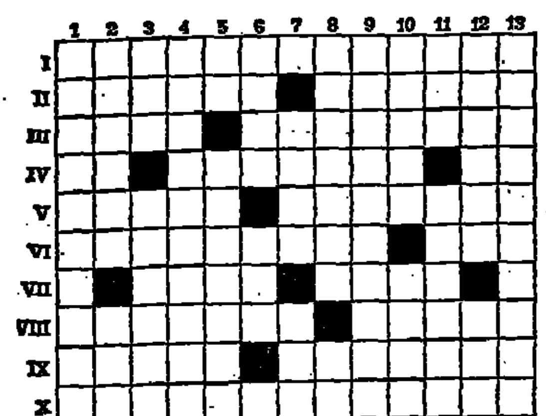
N° 64

Horizontalement

I. Mer de contradictions et, parfois, source d'ennuis. — II. Un peu amère quand elle est mécanique ; Bon ciel. — III. Ombrée ; Admis. — IV. Dieu ; Grossièrement corrigé ; Le même dieu à l'envers. — V. Simple ; Aux calendes grecques. — VI. On les juge volontiers primitifs ou enfantins ; En reste. — VII. Aspect ; Il n'en faut pas trop pour que la précédente soit bonne. — VIII. C'est le néant ; Piquai. — IX. Proche de Laval ; Pompidou en a rassemblé de nombreuses. — X. Eclatante.

Verticalement

1. Caractère de ce que vous lisez. — 2. Poli ; En encre. — 3. En ordre, c'est un ara ; Ou il attire ou il s'attache. — 4. Accusée. — 5. Abréviation ; Qualifie Aliboron. — 6. La moitié d'une capitale ; Manche. — 7. Bon vent ! On l'a parfois sur la tête. — 8. Prêts ; Charpente. — 9. Résistantes. — 10. En bon ordre, il est ferré ; Mit ce qu'il fallait. — 11. L'être bien, c'est mieux ; Un seul son de cloche. — 12. Faisais reluire ; Boisson appréciée, dans le bons sens, chez nos voisins. — 13. Sert à la construction.



SOLUTION DU N° 63

Horizontalement

I. Correspondant. — II. Orestie ; Remua. — III. Nil ; Ogre ; Soir. — IV. Sealines ; Iu. — V. Entôlé ; Sarrau. — VI. Ite ; Nom ; Elf. — VII. Le ; Pédérastie. — VIII. Luna ; Editer. — IX. Eserine ; Oreui. — X. Rez-de-chaussée.

Verticalement

1. Conseiller. — 2. Orienteuse. — 3. Relate ; Nez. — 4. RS ; Lô ; Perd. — 5. Etoilée ; Ie — 6. Signe ; Donc. — 7. Père ; Ne ; Eh. — 8. Essore. — 9. NR ; Amadou. — 10. Désir ; Sirs. — 11. Amourettes. — 12. Nui ; Aliène. — 13. Tartuferie.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 64

Horizontalement

1. ACNOORT. — 2. ACELLOO. — 3. AEEKPRS. — 4. AEEEGTT. — 5. AEELMMN. — 6. DEEIILT. — 7. CEILNOOR. — 8. ACEEILNS (+2). — 9. EEGIMNS (+1). — 10. CEEENORS (+1). — 11. AACEGNNT. — 12. AAGIIMR. — 13. FFOORRUU. — 14. EEILMSS. — 15. AEEINTX.

Verticalement

16. ACHIMNS (+1). — 17. AAACDMM. — 18. AABEINU. — 19. EEEGNOX. — 20. BEEILMO. — 21. EEILNOS (+3). — 22. IINNOOP. — 23. AEEGNRT (+7). — 24. ACEMNTU. — 25. CEINPRS (+ 1). — 26. AACINOR. — 27. AEGINSS (+ 2). — 28. EEIMOTX. — 29. EEEEGSX. 30. AEEILNX.

SOLUTION DU N° 63

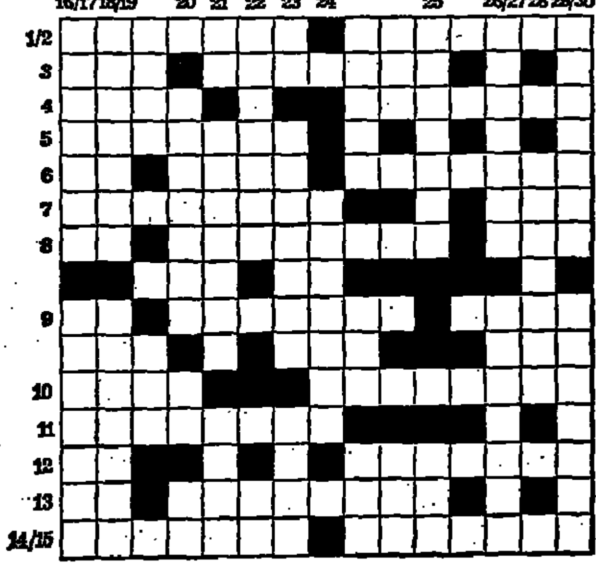
Horizontalement

1. SAUVAGIN (NAVIGUAS). — 2. ESPAGNOL (PLONGEAS). — 3. TETANOS (NOTATES). — 4. MELOPEE. — 5. RACOLEUR (CROULERA). — 6. REQUIEM. — 7. LUNETIER. — 8. TISSEUR (TISSURE, REUSSIT, SURITES). — 9. ASHRAMS. — 10. HUMERAUX. — 11. INACTUEL (CULAIENT). — 12. NATTIER (NITRATE, ENTRAIT, ETIRANT, RENTAIT, TARTINE, TINTERA, TRAIENT). — 13. PINEALE. — 14. EPISTYLE. — 15. RIVETER (REVETIR, TREVIRE).

Verticalement

16. SUTURAL. — 17. THONIER (THORINE). — 18. URTICANT. — 19. OBEIRENT. — 20. AGNELETS (ELEGANTS). — 21. ERISTALE (ALTIERES, ATELIERS, ETALIERS, LESERAIT, LESTERAI, REALISTE, REALITES, RELIATES). — 22. SPIEGEL. — 23. SWAHILI. — 24. EGLOGUE. — 25. RUTHENE (HUERENT). — 26. MOLETER. — 27. SOLDEUR (LOURDES, REDOULS).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



(*) Jeu déposé.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Etudiants scénaristes.

Le département d'études et de recherches cinématographiques (DEDC) de l'université Paris-III orgagnise, à partir du 5 novembre, un « atelier d'écriture » destiné à former les étudiants aux différentes techniques du scénario.

L'atelier, inspiré d'expériences étrangères concernera aussi bien le cinéma que la télévision ou la publicité. Outre des travaux pratiques, un enseignement théorique et un cycle de conférences assurées par des professionnels du scénario sont prévus.

★ DERC, 13, rue de Santeuil, 75005 Paris, tél. 336-02-03.

Une Association internationale de cinéastes.

De passage à Paris, le metteur en scène indien Rinki Basu Bhattacharya a confirmé la création prochaine d'un « Directors International Forum », en préparation depuis trois ans, et qui bénéficie déjà de l'appui d'une quarantaine de cinéastes du monde entier. Parmi eux, King Vidor, Francesco Rosi, Miguel Littin. Cet organisme aura pour but de défendre la liberté de la création cinématographique dans tous les pays. Des bureaux vont être ouverts simultanément à Bombay et à Paris. La société des réalisateurs de films français, et son président, Bertrand Tavernier, ont donné leur accord à Basu Bhattacharya, lui-même président depuis trois ans de l'« Indian Film Directors Association » de Bombay.

Cette initiative est née au cours de rencontres successives dans divers festivals.

Schlöndorff et von Trotta à Pontarlier.

Les réalisateurs allemands Volker Schlöndorff et Margarethe Von Trotta sont les invités de la dix-huitième rencontre internationale organisée du 1er au 4 novembre par le ciné-club Jacques-Becker de Pontarlier (animé par Pierre Blondeau). Volker Schlöndorff présentera : les Désarrois de l'élève Törless *(1965)*, Vivre à tout prix *(1966)*, Michaël Kohlhas le Rebelle *(1967)*, la Soudaine Richesse des pauvres gens de Kombach *(1970)*, Feu de paille *(1972)*, l'Honneur perdu de Katharina Blum *(1975)*, le Coup de grâce *(1976)*, l'Allemagne en automne, *film collectif (1978), et* le Tambour *(1978-1979).*

De Margarethe Von Trotta, on verra le Second Eveil *(1978) et son dernier film, qui n'est pas encore sorti en France,* le Fléau du bonheur, *réalisé en 1979.*

★ Hôtel de Ville, 25300 Pontarlier, tél. (81) 39-18-69.

La revue « Tiers-monde » et l'audio-visuel.

La revue Tiers-Monde *publie un numéro double consacré aux problèmes de l'audio-visuel dans les pays en voie de développement. Le sociologue et cinéaste belge Armand Mattelart* (la Spirale), *dans l'article le plus précis de cet ensemble, décrit l'expérience radio, cinéma et vidéo au Mozambique. Il analyse les motivations d'un gouvernement dont les choix peuvent paraître surprenants ; il ne s'attarde pas sur les difficultés qui ont pu surgir. Il suggère clairement un choix original. Sénégal, Côte-d'Ivoire, Colombie, font également l'objet d'analyses.*

La dernière partie, sous la direction de Guy Hennebelle, confronte la notion de « troisième cinéma » lancée par les cinéastes argentins Getino et Solanas aux réponses d'autres cinéastes engagés dans le cinéma socio-politique. Elle semble un peu la préfiguration du livre capital que le même Guy Hennebelle, en collaboration avec le critique bolivien Alfonso Dagron, va publier prochainement chez Lherminier, les Cinémas d'Amérique latine, *et qui sera le premier ouvrage en langue française à traiter méthodiquement, pays par pays, du cinéma dans l'Amérique latine et amérindienne.*

★ Revue Tiers-Monde, Presses universitaires de France, 12, rue Jean-de-Beauvais, 75005 Paris.

★ Les Cinémas d'Amérique latine, en souscription chez Pierre Lherminier éditeur, 38, rue de Chanzy, 75011 Paris.

« LA CROISADE MAUDITE »

d'Andrzej Wajda

Réalisée en 1967 sur un scénario de Jerzy Andrzejewski (auteur du roman *Cendre et diamants*, dont Wajda tira un film en 1958), *la Croisade maudite*, histoire d'une croisade d'enfants en France au treizième siècle, est une production anglaise, avec des acteurs européens parlant anglais. Le tournage eut lieu en Yougoslavie. De ce film (dont le titre original est *Gates to Paradise*), Wajda a peu parlé, on dit qu'il le renie. En France, une copie (avec sous-titres de Marcel Jouhandeau) est restée inédite pendant des années, aucun exploitant ne s'y intéressant. Sa brusque sortie, aux dépens du « Cinéma de minuit » de FR 3 (*le Monde* du 20 octobre), tient, évidemment, au succès des derniers films de Wajda en France.

L'œuvre est bien à part dans la carrière de Wajda. On reconnaît sa manière de filmer, d'amples mouvements d'appareil suivant la marche des personnages dans un récit construit sur des retours en arrière. Mais le sens symbolique voulu apparemment par le cinéaste semble avoir été dépassé, recouvert par les relations psychologiques et sexuelles que révèlent les confessions faites à un vieux moine. Celui-ci découvre que le berger Jacob (Jacques) n'a pas obéi à un appel de Dieu et que la croisade est un leurre, dont l'amour profane fut la cause. Leurre idéologique du stalinisme sur le chemin d'une Jérusalem mythique ? Symbole un peu simpliste. Wajda, à l'époque, ne pouvait sans doute pas aller plus loin.

Cependant, entre Jacques (John Fordyce), le jeune Alexis (Matthieu Carrière) et le sombre comte Ludovic de Vendôme (Fordy Wayne), pivot de toute l'histoire, un lien tissé par l'homosexualité. On peut supposer qu'après coup Wajda s'est effrayé de cette audace. De toute façon, *la Croisade maudite*, malgré sa beauté esthétique, n'est pas un de ses grands films. Il faut le voir comme une curiosité, un reflet de l'univers tourmenté de son véritable auteur : Jerzy Andrzejewski.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

« LE POINT DOULOUREUX » de Marc Bourgeois

Comme un interlocuteur distrait s'échappe d'une conversation ennuyeuse en regardant autour de lui, Marc Bourgeois met ses personnages en place, puis les laisse hors champ et se lance dans une investigation du décor. Ou bien, il poursuit le vide, à des vitesses diverses, dans un corridor, un escalier, un passage entre des murs, des trains, des rails.

L'angoisse et la fuite ainsi filmées représentent probablement celles du « héros », un professeur qui doit donner sa démission (Jean-Luc Bideau). Il a enjoint un élève d'aller se faire pendre ailleurs, et l'élève s'est pendu. Après, ce citoyen au chômage sera confronté aux fléaux de notre société : le téléphone, les bureaucrates, les assaillants anonymes qui guettent les passants dans la rue.

L'idée cinématographique — voyager à l'intérieur même des plans, au lieu de charger le montage seul de donner les mouvements du film — est bonne. Il semble cependant que Marc Bourgeois, ayant trouvé cette idée, n'avait plus autre chose à dire. La caméra, portée sur l'épaule par l'opérateur Yves Lafaye, restitue la vision tressautante de l'individu qui marche, le spectateur adopte donc pendant 1 h. 48 le point de vue de cette caméra personnalisée, et ce n'est pas très intéressant.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ La Seine.

PETITES NOUVELLES

■ « Les Nouveaux Romantiques », de Mohammed Benayat, a reçu le premier prix du deuxième Festival international du film la Colombe d'or, qui a eu lieu à Saint-Maur (Val-de-Marne) du 10 au 17 octobre.

Aux onzièmes Rencontres du cinéma des jeunes auteurs, c'est « Barbès Palace », du collectif portugais Luis Alencar, qui a obtenu le premier prix, décerné le 23 octobre à Belfort.

■ Les « Forums cinémas » proposent depuis le 24 octobre, et pour une semaine, quinze films sélectionnés sur les deux cents œuvres présentées en février dernier par Pro Helvetia lors des rencontres « Espaces 73 ». Il s'agit d'un « cinéma en marge », de films produits hors du cadre habituel de la profession.

■ Le violoniste Hervé Le Floch a été nommé premier violon solo de l'Orchestre de l'Opéra de Pari . Jusqu'à présent second violon solo, il partage sa nouvelle fonction avec Pierre Doukan. Il remplace à ce poste René André qui, pour raison de santé, a demandé à reprendre une place de violoniste du rang.

■ Le Théâtre du Soleil annonce que les représentations de « Méphisto » des 26, 27, 28 et 29 octobre sont annulées. Les places seront remboursées ou validées pour un jour ultérieur (tél. 374-88-50).

■ Le chorégraphe américain John Neumeier, directeur du ballet de l'Opera de Hambourg, réglera une chorégraphie par an à l'Opéra de Paris à partir de 1981.

■ Le peintre Yovan Radenkovitch, « Yovan », d'origine yougoslave, est mort le 23 octobre, à l'âge de soixante-seize ans, à Cornwall, dans le Connecticut, où il résidait depuis 1955. Né à Belgrade, « Yovan » avait, dans les années 20, vécu à Paris, dans le Montparnasse des peintre fauves.

■ A Bordeaux, la galerie Alpha (22, rue Condillac) a ouvert ses portes avec une exposition de quarante dessins de Chenez, Konk et Plantu (jusqu'au 27 octobre). Le dessin de presse sera une des spécialités de cette galerie qui, après ces trois collaborateurs du « Monde », présentera trois dessinateurs du « Canard enchaîné » : Cardon, Kerleroux et Vasquez de Sola (du 30 octobre au 17 novembre).

■ M. Yves Tourveron, administrateur civil, vient d'être nommé directeur régional des affaires culturelles de Lorraine, en remplacement de M. René Gachet, devenu chef de la mission de développement culturel au ministère de la culture et de la communication (« le Monde » daté 17-18 juin).

« LE MALIN »

(Suite de la première page.)

A cette histoire étrange, John Huston apporte la violence, l'émotion, le feu de sa mise en scène. On connaît le style du cinéaste : son goût du concret, son horreur de la floriture, cette manière d'aller droit au but pour dire l'essentiel (et parfois l'indicible). Le ton ici est celui du sarcasme, ce qui n'exclut pas forcément la pitié. Portrait au vitriol du psychopathe, description non moins rigoureuse de la petite ville qu'il a décidé d'évangéliser, et de la faune burlesque qui l'entoure. Hazel Motes et la prostituée obèse, Hazel Motes et son « apôtre » Enoch qui « attendait toujours que quelque chose lui arrive », Hazel Motes et le spécialiste en « show-business religieux », Hazel Motes et Sabbath Lily, *sa maîtresse nymphomane* : autant de séquences littéralement martelées sur la forge hustonienne. Et puis soudain ce plan inouï, bouleversant, de Sabbath Lily berçant dans ses bras une ignoble momie, image parodique et absurde d'une nativité où l'enfant rédempteur n'est *plus qu'un cadavre desséché*.

Même s'ils connaissent mal ce phénomène typique de l'Amérique des profondeurs qu'est la prédication ambulante, les spectateurs français devraient être touchés par *le Malin*. Ceux, du moins, qui sont las de la guimauve sentimentale, des emberlificotements psychanalytiques et des fastes guerriers. Par sa force, sa verdeur, la richesse de son sujet, le film de John Huston (soixante-treize ans) nous a passionné.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

JAZZ

Chautemps reçoit chez les Lombards

On dit, par plaisanterie, entre chanteurs, avec le soin des distinguos : « *Bête comme un ténor !* », et, entre instrumentistes, de façon globalisante : « *Bête comme un musicien !* ». Ces méchancetés défensives font rire. Elles apparaissent d'autant plus anodines que l'on connaît mieux ceux dont il s'agit et que, par exemple, on fréquente un Jean-Louis Chautemps.

Chautemps, ennemi des idées fixes, se fait pourfendeur de l'art figé. Il s'attache à percevoir, dans le chaotique, au lieu de l'impuissance à créer de nouvelles valeurs, le pouvoir de jaillissement et l'ouverture du plus large champ de possibles. Le remue-ménage sonore, comme une planche de Rorschach — symétrie en moins, — est affecté par lui d'une signification opposée à celle du dénonciateur attristé des fausses couches de l'histoire. Par décret optimiste et souverain, Chautemps procède à un changement de signe : tout ce qui paraîtrait négatif est positif.

Il agrée, joyeusement, le non-travail de la compagnie Lubat, où se brisent les hiérarchies, s'estompent les solitudes, se gomment les frontières entre modes divers d'expression, s'effacent les différences entre l'exceptionnelle existence musicale et l'ordinaire existence au jour le jour. Mais lorsque Lubat joue le tempo, dans l'effervescence, et déclare : « *Restons libres, jusqu'au bout, jusqu'au plaisir d'imaginer des siasme le 16 octobre, le* Quatuor 22, ne s'interdit lui-même aucune démarche de ce genre.

« *Il n'est pas sûr,* dit Chautemps, *que nous ne soyons qu'une équipe de démolisseurs. Nous ramassons, plutôt, des morceaux. Et je continue d'aimer les œuvres strictement bâties. A la Biennale de Venise, puis à Paris, en concert, et en studio, pour un disque, j'ai interprété le* Au-delà du hasard, *de Barraqué, et, avec autant d'enthousiasme, le 16 octobre, le* Quatuor 22, *de Webern, au Palais des congrès. J'affectionne pareillement* le Periple, *que m'a dédié Paul Méjano. J'y sens une formidable invention énergétique, et je crois, comme Gilles Deleuze, que l'on doit, de plus en plus, substituer au couple forme-matière le couple force-matériau. L'énergétisme, très actuel, a sa préfiguration dans la musicologie allemande du début du siècle. N'oublions pas Ernst Kurth.*

» *Je m'élève, d'autre part, avec une vigueur extrême, contre cette idée qu'il y aurait hétérogénéité entre le rédigé et l'improvisé. Les meilleurs écrivaient dans le temps même qu'il faudrait à l'exécution, au fil de la plume, en variant sans cesse les dessins. Charlie Parker est très près de Bach en ce sens : il composait à toute allure, avec, graphisme supprimé, la même verve créatrice. Je me méfie plus encore peut-être que Boulez de la mystique de l'improvisation, d'un dieu prétendu qui parlerait à notre place, d'un radotage menteur ou d'une apparente audace, insupportable et grotesque. Mais l'écrit le mieux contrôlé, raturé, policé, peut avoir les mêmes vertus nomades.* »

Selon la formule qui leur est chère, les permanents de la chapelle des Lombards donnent, pour six soirées, « carte blanche » à Jean-Louis Chautemps, qui se propose de varier les climats et de multiplier les expériences. Parmi les invités, Mireille Bauer, Lydia et Sophia Domancio, Françoise Gagneux, Martine Viard, seront là. Parce que ce sont des musiciennes et parce que ce sont des femmes. Chautemps aime être entouré de femmes. Il avoue même qu'il est allé vers le jazz notamment parce qu'il lui offrait un monde où il était plus facile d'entrer avec elles en contact et de multiplier ainsi, par chance, les rapports d'authenticité.

LUCIEN MALSON.

★ Chapelle des Lombards, 62, rue des Lombards, Paris-1er, métro Châtelet (téléph. : 236-65-11). Chaque soir de 20 h. 30 à 22 h. 30. Avec les Musiciennes (le 26), Lubat et Jean-Pierre Drouet (le 27), le Quatuor de Saxes, Jeanneau et Maté (le 29), Portal, Humair, Jenny-Clark et Globokar (le 30).

INSTITUT

LA SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES

L'homme et le progrès

Une même préoccupation s'est exprimée dans les discours des porte-parole des cinq Académies réunies jeudi 25 octobre sous la coupole pour leur séance publique annuelle. Chacun, dans le domaine de sa discipline, de sa compétence, a traduit à la fois les espoirs et bien davantage les inquiétudes que suscitent pour notre civilisation, les progrès scientifiques.

Ces progrès, il appartenait d'abord au délégué de l'Académie des sciences, président de l'Institut, M. Roger Gautheret, d'en établir le bilan. Un bilan positif, certes, sur le plan matériel : la science aide l'homme à résoudre ses problèmes pratiques. Mais négatif aussi, ne serait-ce que devant les hécatombes causées par les accidents de la route, ou devant la pollution industrielle. « *Le respect des données écologiques devrait conduire l'homme à tirer parti des ressources naturelles sans modifier pour autant les équilibres biologiques. Or son action a plus d'une fois provoqué des désordres très graves qui se sont soldés par la création de déserts* », a-t-il dit.

La médecine elle-même, dont l'essor est spectaculaire, voit poindre deux conséquences angoissantes de ses réussites : « *Les hommes vont devenir trop nombreux ; si on ne limite pas leur fécondité, ils seront obligés de s'entretuer, non plus pour des raisons psychologiques, sociales ou religieuses, comme ce fut le cas pendant des millénaires, mais pour des raisons vraiment biologiques* » ; d'autre part, les possibilités limitées de faire bénéficier les patients de découvertes remarquables poseront de « *terribles problèmes d'éthique* ».

Unité du monde hellénique

On semble s'éloigner du sujet en entendant M. Georges Daux, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, traiter du « miracle grec » qui se traduit par les formes artistiques d'une perfection décourageante et dans les structures d'une langue merveilleusement articulée. Or, malgré sa diversité : ses particularismes, sa dispersion, ses guerres intestines, le monde grec antique « *est resté étroitement uni par sa cultures, par sa langue, par son génie* ».

Cette unité est avant tout religieuse, qui « *doit à un fonds commun et à une pratique quotidienne de demeurer vivante dans une manière d'équilibre entre la rigueur et le laxisme, entre une foi naïve et une possibilité indéfinie de variantes* ».

Nécessité de l'art

M. Christian Langlois, de l'Académie des beaux-arts, reprend en quelque sorte le flambeau, puisque, traitant de la nécessité de l'art pour l'homme, il évoque cette civilisation et celles qui lui sont parallèles où partout l'art baignait dans la vie et où l'utile devait être beau. Ce qui a été une nécessité pour notre espèce, au Moyen Age par exemple, jusqu'au jour où s'est produit une mutation brusque. Alors « *résumant la pensée de son temps, un responsable de la construction prononça dans les années 60 cette phrase qui résume toute une mentalité et qui aurait pu être prononcée par beaucoup d'autres :* « La beauté ne m'intéresse pas. » *Le règne de l'utile commençait.* »

Mais d'autres indices sont réconfortants :

« *L'homme, un moment déséquilibré, reprend aujourd'hui peu à peu conscience qu'il ne vit pas seulement de pain, et que l'art est pour lui une éternelle nécessité.* »

Une civilisation de l'art

Mortelle, sans doute comme toutes les autres, notre civilisation est-elle moribonde ? M. André Piettre, de l'Académie des sciences morales et politiques se le demande.

« *Sens de l'homme ; sens de la cité ; conquête de la science : sur cette triple assise enrobée dans une somptueuse parure de tous les arts, l'Occident moderne a exercé sur le monde un rayonnement longtemps fascinant. Sans doute sa primauté s'appuyait-elle sur la puissance matérielle des armes et de l'économie ; mais cette puissance même ne venait-elle pas de l'avance de nos progrès ?* »

Maintenant, l'équilibre des forces est rompu, une crise morale accompagne la crise matérielle et l'avenir est des plus sombres.

Mais l'orateur ne veut pas croire à un destin inéluctable. Les motifs d'espérer ne manquent pas « si nous nous ressaisissons », si nous tentons un effort de synthèse des diverses disciplines, et apprécions les leçons du passé aux promesses de l'avenir.

L'Europe et les techniques

L'Académie française enfin a fait entendre la voix d'un savant : celle de M. Louis Leprince-Ringuet.

Dans la compétition scientifique et technique, qui au départ doit out à l'Occident et qui est devenue universelle, nous risquons fort d'être perdants, affirme l'orateur après avoir passé en revue les « conquêtes » actuelles.

Que nous reste-t-il ? La capacité d'innover. Oui, « il nous est possible de valoriser notre potentiel culturel, scientifique, technologique si nous voulons vraiment lutter pour orienter notre destin dans un sens favorable...

Pour sauver nos valeurs et maintenir notre rayonnement, conclut l'orateur, « *il nous faut orienter résolument et efficacement notre activité en direction des sciences et des techniques avancées dans le cadre de l'Europe.* »

JEAN-MARIE DUNOYER.

AU SALON DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL

Les bouleversements à venir

Séance mémorable, le 23 octobre, au Salon du matériel audiovisuel, le *Cisco* (cinéma, spectacles, congrès) de la porte de Versailles, où M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, après l'inauguration officielle dans le hall 3 du Parc des expositions, saturé de décibels à crever le tympan, vient présider la principale manifestation de la semaine. Thème : « Et si, à propos de techniques nouvelles, nous parlions de cinéma ? » On reconnaît dans cette formulation la patte du « président Edeline » (M. Jean-Charles Edeline, l'ancien P.-D.G. de la S.F.P.), héros de la profession retourné à ses amours premières, l'exploitation, c'est-à-dire les salles, et toujours auréolé du prestige de sa découverte, le complexe multi-salles.

Le ton avait été donné peu auparavant, entre techniciens et exploitants, lors d'une conférence-débat sur la qualité technique des projections. La C.S.T. (Commission supérieure technique), en la personne de son président, M. Claude Soulé, faisait le point sur la question et semblait répondre aux vives critiques formulées la saison dernière, lors d'une conférence de presse au Club 13, par la S.R.F. (Société des réalisateurs de films) et des associations de spectateurs.

M. Antoine, chef opérateur du Festival de Cannes depuis sa création, auteur d'un manuel du projectionniste, mettait le feu aux poudres avec une sorte de cri du cœur : « *Tout ce qui compte pour vous*, déclarait-il, vengeur, à l'adresse des distributeurs et exploitants présents dans la salle, suscitant un tollé généralisé, *c'est le tiroir-caisse. Cela n'a rien à voir avec la technique. Il est scandaleux de projeter des films sur des écrans de 1,50 mètre de large.* »

Ces considérations, en apparence terre à terre, disparaîtront du grand débat présidé par le ministre de la culture et de la communication, en présence notamment de trois parlementaires défenseurs des intérêts de la profession à l'Assemblée nationale et au Sénat (un U.D.F., un R.P.R. et un communiste), et sous la houlette très diplomatique du « président Edeline ». M. Nicolas Seydoux, P.-D.G. de la société Gaumont, au cours d'une intervention improvisée, traçait un tableau futuriste mais concis des techniques nouvelles. Qu'est-ce que les techniques nouvelles pour l'essentiel ?

Trois éléments apparaissent : d'abord le stockage, la possibilité, par le magnétoscope et le vidéodisque, de stocker puis de restituer de l'information audiovisuelle. Marché : 60 000 appareils en France, 3 millions dans le monde. Ensuite, la multiplication des sources de distribution grâce à la diffusion par satellites : chaque téléspectateur européen, au milieu des années 80, pourra choisir entre dix chaînes de télévision. Un gigantesque marché va naître : par quelque gadget de traduction simultanée, un même film sera vu par l'Europe entière. Enfin les écrans, avec le développement de l'électronique, seront modifiés.

Un marché institutionnel du vidéodisque

Parmi les conséquences principales de ce triple avènement, M. Seydoux dégage en premier lieu la création d'un marché institutionnel du vidéodisque, lequel est appelé à remplacer le livre de classe et permettra une diffusion intensive de la culture sous toutes ses formes. « *Si I.B.M. s'engage à fond, c'est que c'est sérieux* », commente l'orateur. Ce marché, pourtant, ne sera pas développé avant 1986-1987. Autre conséquence, il n'existera plus de règles de quota, les données « nationales » seront dépassées du fait du balayage généralisé par satellites convergents. M. Seydoux se fait peut-être moins convaincant quand il affirme que la salle de cinéma traditionnelle subsistera, destinée à un public jeune et motivé qui voit dans le film une œuvre particulière. Mais il devient lyrique pour annoncer que la révolution en cours ne peut être comparée qu'à celle qu'avait inaugurée Gutenberg.

L'intervention de M. Lecat devait inévitablement souffrir de cette entrée en matière fulgurante. Le ministre se contenta de reprendre les divers points d'un rapport remis à la presse, rédigé par ses services. En gros, 160 millions de francs, dus à l'abaissement du taux de la T.V.A. (ramenée de 17,6 % à 7 %), seront réinjectés dans l'industrie, somme non négligeable pour un chiffre d'affaires moyen annuel de 600 millions. Des mesures d'incitation financière sont prévues pour la création et la production de films : augmentation de l'avance sur recettes, aide accrue aux sociétés de production et de distribution pour les encourager à investir davantage dans la production de films, stimulation de l'écriture de scénario.

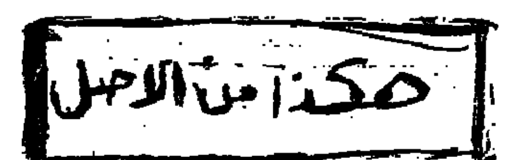
Des crédits sont prévus, d'autre part, pour faciliter la modernisation de la petite et de la moyenne exploitation, l'aide au circuit d'art et d'essai va être accrue, les petites salles de province bénéficieront d'un crédit spécial d'animation, pour réveiller l'intérêt du public. Dernier point, un effort soutenu sera fait pour améliorer la qualité des projections, chaque salle aura sa « *carte d'identité technique* ». L'accent est mis en conclusion sur l'existence simultanée « *d'entreprises d'importance nationale et d'exploitants indépendants* ».

LOUIS MARCORELLES.

Musique

Des établisseme





Musique

L'AVENIR DES CONSERVATOIRES

Des établissements victimes de leur succès

Le débat parlementaire sur le budget de la culture s'ouvre vendredi 26 octobre. L'une des revendications majeures des députés porte sur l'enseignement de la musique, qui est aussi l'une des priorités *du budget 1980*.

Les conservatoires de musique éparpillés dans une soixantaine de départements sont victimes de leur succès. Ils sont fréquentés par près d'un million d'élèves et doivent pourtant refuser nombre de candidats. Un mal flatteur, mais qui inquiète les communes dont l'effort financier est à la dimension d'une demande croissante (1).

Certes, les pouvoirs publics, après une indifférence confirmée durant plusieurs générations, ont tenté depuis 1966, rappelle-t-on à la direction de la musique, d'« *obtenir une qualité de niveau national pour cet enseignement jusqu'alors assuré seulement par les villes* ». Mais cet effort a surtout profité aux établissements de province, et les deux cent sept conservatoires de la région parisienne réclament à leur tour. Une délégation s'est rendue au ministère. « *Il y a un mouvement en marche*, affirmait à cette occasion M. Jack Ralite (P.C.), député de la Seine-Saint-Denis, *pour que chaque enfant ait droit à l'éducation musicale, et il ne s'arrêtera pas !* »

Directeur depuis sept ans du conservatoire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), le compositeur Alain Louvier témoigne de cet engouement pour la musique : « *Nous avions cinq cents élèves en 1973 ; nous en accueillons aujourd'hui mille cent cinquante. Malgré cela, la liste d'attente ne cesse de s'allonger et nous sommes désormais contraints, à notre corps défendant, d'imposer une sélection d'entrée.* » Ce conservatoire, promu en 1978 conservatoire national de région, ne fait pas partie des « déshérités » : équipé d'un matériel ultra-moderne, installé sur trois étages du luxueux centre culturel de Boulogne, il compte une soixantaine de professeurs qui couvrent toute la gamme des disciplines instrumentales ou théoriques, du solfège à la musique électro-acoustique en passant par *l'écriture, la contrebasse, le chant* choral, la danse classique. On fait confiance aux méthodes *traditionnelles*, même si d'importants efforts de changement et d'adaptation sont engagés, notamment en direction de la musique contemporaine. « *Les méthodes importent d'ailleurs peu*, dit Alain Louvier, *car ce qui compte avant tout c'est la qualité de l'équipe pédagogique.* »

C'est un point de vue un peu différent que défend Jean Leber, directeur depuis cinq ans du conservatoire de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), baptisé Centre musical Edgar-Varèse. « *Je me suis vite aperçu*, explique-t-il, *qu'on ne pouvait plus enseigner la musique comme dans les siècles passés, et surtout dans une banlieue comme celle-ci où nos élèves sont pour plus de 50 % des enfants d'ouvriers.* »

On a ainsi purement et simplement supprimé les redoutables examens de fin d'année en adoptant des méthodes « souples ». « *Rien n'oblige un élève à jouer d'un instrument ni à commencer à l'âge de six ans*, explique Jean Leber ; *on peut s'intéresser à la musique sans vouloir devenir professionnel et nous ne voulons pas être une annexe du Conservatoire de Paris.* » Toujours la même ombre au tableau : « *Cent vingt gosses en liste d'attente...* »

Au-delà des différences de conceptions, il reste un problème commun à tous : l'argent. « *La ville de Boulogne assure 90 % de ma subvention et l'Etat ne me donne que 10 %* », déplore Alain Louvier. Et encore, la plupart des conservatoires municipaux ne reçoivent-ils aucune subvention de l'Etat. Cette fragilité budgétaire lèse aussi les professeurs, qui sont tous des vacataires, sans statut ni garantie d'emploi. « *Nous avons décidé de ne pas accepter les licenciements*, annonce M. Daniel Bruley, animateur du SNPACEM-C.G.T., une des organisations syndicales d'enseignants, *et pour cela nous ne tiendrons pas compte de l'argument financier — fût-il réel — avancé par les communes.* »

Bien entendu, il n'est pas non plus question de faire payer la note par les usagers, ce qui reviendrait à fixer les droits d'inscription entre 2 000 et 5 000 F annuels, alors que ces droits oscillent actuellement, dans la région parisienne, entre 200 et 400 F.

Face à ces difficultés, l'Etat *annonce que les crédits accordés* aux conservatoires vont doubler en 1980, passant de 30 à 60 millions de francs. Chiffre qu'il convient tout de même de rapprocher des 650 millions de francs et plus que les communes auront à payer au même chapitre. « *Quoi qu'il en soit, la participation de l'Etat ne pourra pas être illimitée. Là n'est pas son rôle* », observe M. Jacques Charpentier, directeur de la musique au ministère des affaires culturelles. Il faut donc envisager de nouvelles structures mieux adaptées à la nouvelle demande. Tel est le sens du plan de cinq ans que M. Jean-Philippe Lecat a fait *approuver au mois d'août par le* conseil des ministres. Première idée-force : centrer la mission *des conservatoires sur la formation* des professionnels. « *Il y a en France dix-sept orchestres permanents*, constate Jacques Charpentier. *Nous pourrions encore en créer trois ou quatre, mais il n'y a pas de musiciens pour les composer. Par ailleurs, nous avons dans les conservatoires des jeunes qui n'ont rien à y faire ; ils y sont même malheureux...* » C'est pour ceux-ci que seront créés les « Ateliers musicaux », avec des animateurs, mais sans programme rigide ni sélection d'aucune sorte. Trois seront lancés dès 1980, à titre expérimental. Il en faudra, à terme, deux mille. C'est le second volet du plan. Dernier axe : c'est à l'éducation nationale qu'il reviendra d'assurer « *l'accès de tous les élèves à la musique sous une forme beaucoup plus pratique que ce qui s'est fait jusqu'à présent* ».

En distinguant la formation d'une *élite* et la pratique de la masse, ce plan permettra-t-il de moderniser efficacement l'enseignement musical ? L'utilité, en tout cas, en est ressentie jusque dans les conservatoires les plus « traditionnels ». « *Jamais dans l'histoire il n'y avait eu un tel décalage entre la musique telle qu'on l'enseigne et la musique telle qu'on la compose*, dit Jean Leber. *Il faut, si nous voulons rester dans la course, mettre les enfants de plain-pied avec la musique d'aujourd'hui et ne plus former des « élèves musées !...* »

STÉPHANE DUGAT
et FRANÇOIS ROLLIN.

(1) *Les seuls établissements aidés* par l'Etat sont les vingt-six conservatoires nationaux de région, les quarante et une écoles nationales de musique, les quatre-vingts écoles agréées, qui reçoivent une subvention plus ou moins importante, selon *leur catégorie*. Ils rassemblent environ cent mille élèves.

Controverse à Paris

Le maire de Paris porte un grand intérêt à ses dix-sept conservatoires municipaux. La ville est seule, il est vrai, à en combler les déficits, en hausse constante. M. Jacques Chirac veut donc mieux les connaître, les contrôler, les animer, « *par souci d'efficacité* », explique-*t-on dans son entourage*. Seulement cet attachement louable se manifeste d'une bien curieuse manière.

Le 2 janvier 1979, le conseil municipal approuve une *délibération* qui dit en substance : pour continuer à recevoir nos subventions, les associations qui gèrent les conservatoires devront adopter des statuts-types. Ceux-ci prévoient des limites d'âge très strictes pour les élèves (de *sept à vingt-cinq ans) mais aussi* pour les professeurs (les mêmes que dans les entreprises publiques). *Surtout, ils imposent une* nouvelle composition au conseil d'administration : sept membres de droit et cinq personnalités « désignées » par le maire de Paris, qui assure la présidence.

Dans certains conservatoires on réagit. « *L'adoption par les associations en place des statuts proposés (...) équivaut pour elles à renoncer à leur propre existence*, fait-on remarquer. *Quelles raisons pourraient les décider à résilier une fonction qu'elles accomplissent bénévolement depuis des années avec un civisme digne d'éloges, en faveur d'une organisation nouvelle dont le bien-fondé reste à démontrer ?* »

Pourtant, que faire lorsqu'on n'a pas le nerf de la guerre ? Ainsi le conservatoire du treizième arrondissement a-t-il hésité, cherchant à obtenir des modifications, fussent-elles de détail. « *Les pressions ont été multiples* », s'indigne encore sa directrice Mme Myrtille Cadiou. « *Vous êtes libre*, nous a-t-on répété, *mais si vous n'acceptez pas, on vous supprime les subventions et les locaux.* »

Et de fait, le 19 juin, un nouveau conservatoire était fondé dans ce quartier des Gobelins avec les professeurs du premier et ses subventions diligemment transférées. L'adjoint à la culture, M. Pierre Bas, est bien ennuyé par cette affaire. « *Les gens des conservatoires avaient été consultés préalablement, mais on n'a sans doute pas ménagé suffisamment leur susceptibilité*, dit-il. *La situation aurait pu être évitée avec un peu de compréhension des deux côtés. Une erreur a été commise. J'en prends la responsabilité parce que c'est mon rôle d'homme politique.* »

« *Les autres directeurs ont cédé parce qu'ils avaient peur de perdre leur place. Moi je n'ai peur de rien !* », clame Mme Myrtille Cadiou, responsable d'un conservatoire qu'elle *avait fondé en 1954, tenu à bout* de bras longtemps bénévolement et qui n'est plus qu'un fantôme.

Si le maire de Paris tend l'oreille, il peut entendre les échos de ses conservatoires. Ils ont tous le même ton. Est-il rassuré ? — S. B.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Don Giovanni.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Pain de ménage ; Bérénice.
Chaillot (727-81-15), salle Gémier, 20 h. 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Edith Détresses.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : A toi pour toujours ta Marie-Lou.
Petit T.E.P., 20 h. 30 : la Pièce perdue.
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : Danse (Merce Cunningham) ; 15 h. et 18 h. : Cinéma (films et vidéos sur l'exposition Vu en Chine) ; de 18 h. 30 à 22 h. : Cinéma (fiction et documents) ; 18 h. : Vidéo-information (Architecture populaire en Egypte).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Sol ; 20 h. 30 : Gin Game.
Centre culturel du Marais (278-66-65), 20 h. 30 : Quand ?

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Une heure avec F. G. Lorca ; 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Croix de sang.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : A nous de jouer.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : l'Os ; la Conférence des oiseaux.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Chapiteau (365-91-40), 20 h. 30 : Darling, Darling. — Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Pépé.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel belge (271-26-16), 20 h. 45 : Des trous dans les nuages.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h. 30 : l'Epopée de Gilgamesh. — La Resserre, 20 h. 30 : la Danse de mort. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Eglise Saint-Merri, 21 h. : la Passion de Jeanne d'Arc.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Audience ; Vernissage.
Fontaine (874-82-34), 20 h. 30 : Troïlus et Cressida.
Grand Hall Montorgueil (233-80-73), 20 h. 30 : Cervantès ; Don Quichotte.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube. — II, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 30 : Jeff.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (236-54-39), 21 h. : les Mystères de Marseille.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90, 322-77-74), 21 h. : les Parapluies de Cherbourg.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Timepiece ; 22 h. 30 : l'Ennemi public nº 1.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Wings.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : le Tout pour le tout.
Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Voltaire's Folies.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Un auteur nommé Tennessee.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : le Jeu de l'amour et du hasard. — Amphithéâtre, 20 h. 30 : Escurial.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 45 : Quarante carats.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Belle de Cadix.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : la Maison d'os.
Studio-Théâtre 14 (365-15-73), 20 h. 30 : les Justes.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : Messagère pour un printemps.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 45 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ?
Théâtre 13 (250-13-54), 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Testament du père Leleu ; 22 h. 15 : les Yeux plus gros que le ventre ; 19 h. 45 et 23 h. 30 : les Vilains Bonshommes.
Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : P. Triboulet ; 21 h. 15 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Rick Vankergueluff.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Coupe-moi le souffle ; 22 h : Deux Suisses. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Qui a mangé Fantomoule ; 22 h. 30 : le Bastringue.
Cafessaïon (278-46-42), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-11-73), 20 h. 30 : le Petit Prince, 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548-83-60), 20 h. 30 : M. Buhler ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : le Plaisir de rompre ; les Pavés de l'ours.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : C. Leroux.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flic et Drack.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Florence Biot ; 22 h. 45 : Douby ; 23 h. 30 : R. Marino. — II, 20 h. 30 : l'Espion suisse ; 21 h. 30 : Abadie donc... ; 22 h. 30 : J' t'en prie, pas devant le carreau.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : M. Vivier. R. Tabra.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Grandeur et Misère du IIIe Reich ; 22 h. : Strasbourg purée. — II, 21 h. : Mélodrambulant.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Paris, bonjour.
Splendid (887-33-82), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 19 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : On vous écrira ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : Plurielle.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 23 h. 30 : J.-C. d'Aigle.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 30 : P. Richeux ; 22 h 15 : A Nobel.
La Vieille Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : la Cave à chansons.
La Vingtième Marche (636-72-45), 21 h. 30 : les Chansons-Méchants.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond... ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Charles Dumont.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : Fernando Calonge El Piyayo.
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Una Ramos ; 22 h. : Marianne Sergent.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu ; 21 h. 20 : Shariff Alaoui ; 22 h. 30 : Béatrice Arnac.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Nana Mouskouri.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : le Cirque de Moscou sur glace.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Clotilde.

Jazz, pop', folk

Bataclan (700-30-12), 22 h. 30 : Art Blakey and Jazz Messengers.
Brasserie Dreher (233-92-80), 21 h. 45 : M. Vander.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Gérard Badini Swing Machine.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : J.-L. Chautemps ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
Campagne-Première (322-75-93), 18 h. 30 : Chaleur ; 20 h. 30 : Verdict ; 22 h. 30 : Cheik Tidiane Fall, Jo Maka, Bobby Few.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Oth.
Interclub 17 (227-68-81), 21 h. : Texture.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Aristide Padygros.
Patio-Méridien (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
Pavillon de Paris (205-44-12), 21 h. : Johnny Hallyday.
Riverbop (255-12-27), 21 h. 30 : Trio F. Lockwood.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Marcel Magnat ; 22 h. 30 : Josy Mass.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Cerf-volant ; 23 h. : Eric Boell et Laurent Roubach.

La danse

Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Troupe Pointeplenu.
Petit Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : C. Heggen, Y. Marc (Théâtre du Mouvement).
Galerie A. Oudin (271-83-65), 20 h. 30 : Karine Saporta.
Théâtre 55, 20 h. : Jak Siriez.

Les concerts

Salle Gaveau, 20 h. 30 : les Elèves du Conservatoire national de musique, dir. P. Stoll, sol. J.-L. Caillard (Liszt, Brahms, Laureau).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Ravi Shankar, Alla Rakka (musique de l'Inde).

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978-79 ; Jackson Pollock.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Ecritures musicales.

THEATRE

Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Dom Juan.
Théâtre de Paris, 20 h. 15 : Edison.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : les Fausses Confidences.

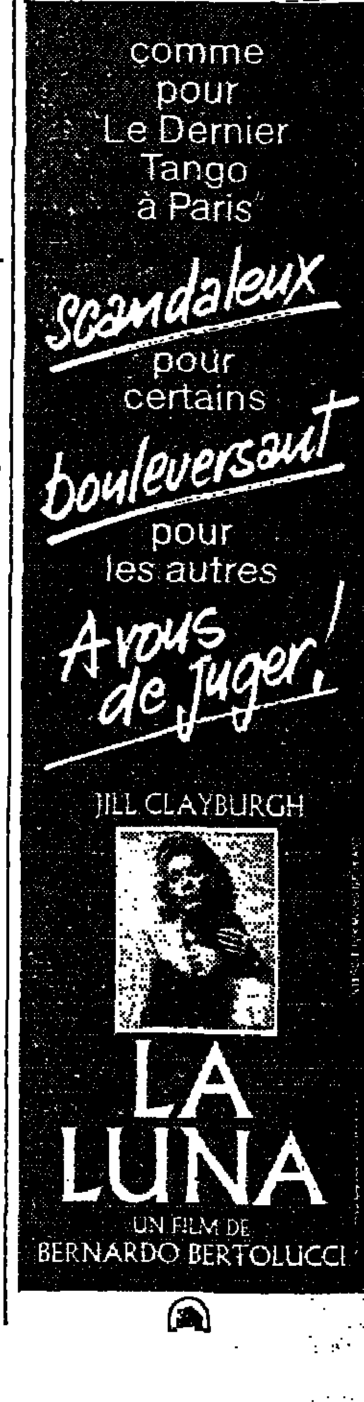
DANSE

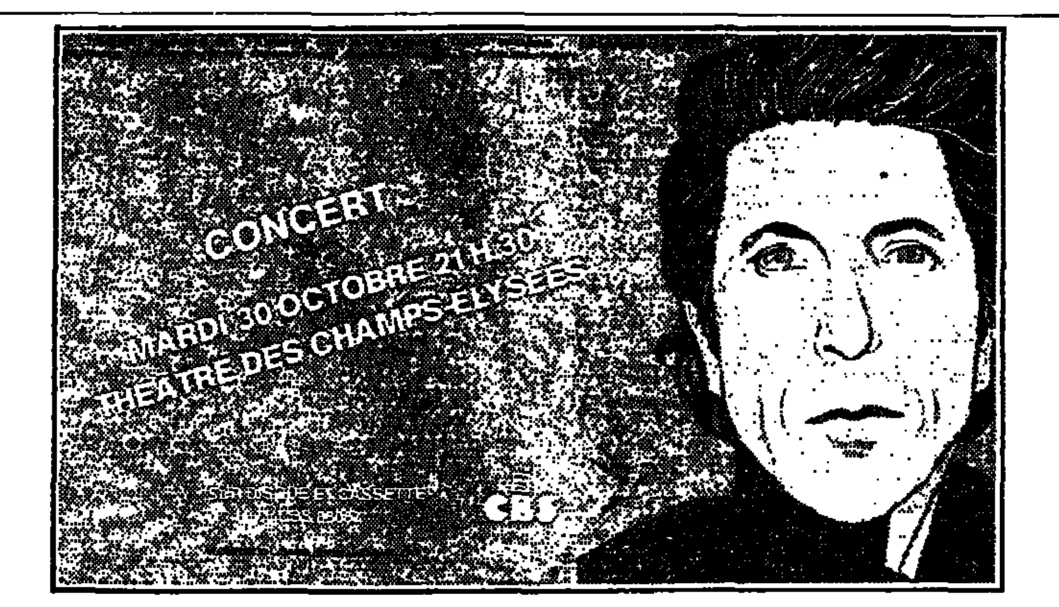
Centre Pompidou, 20 h. 30 : Merce Cunningham.

PERFORMANCES

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : John Adams.

Vendredi 26 octobre





cinémas



هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Zaza, de R. Gaveau ; 18 h. : la Dixième Symphonie, d'A. Gance ; 20 h. : Hôpital de la Transfiguration, *d'E. Zebrowski* ; 22 h. : *la Marquise d'O*, d'E. Rohmer.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Mater Dolorosa, d'A. Gance ; la Folie du docteur Tube, d'A. Gance ; 17 h. : X Terminator, Minus Zéro, Table conversation, de M. Oblowitz (inédits) ; 19 h. : Comment faire partie de l'orchestre, de H Carlsen : 21 h. : la Comédie du bonheur, de M. L'Herbier.

Les exclusivités

ADOLF ET MARLENE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Concorde, 8e *(359-92-84) ; V.f. : Berlitz, 2e* (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.o.-v.f. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-51-16) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

CEDDO (Sénégal, v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CHARLES ET LUCIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

CHER PAPA (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

CHROMOSOME 3 (Ang., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Ternes, 17e (380-10-41).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H.Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-*29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23)* ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; *Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C.*-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e *(544-25-02)* ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA DROLESSE (Fr.) : Lucernaire, 6e *(544-57-34)*.

DES SUISSES DANS LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LE DIVORCEMENT *(Fr.) : Calypso*, 17e (380-30-11).

L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e *(522-37-41)*.

ET LA TENDRESSE, BORDEL ? (Fr.) : U G C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Calypso, 17e (380-30-11).

L'EXECUTION DU TRAITRE A LA PATRIE ERNST S. (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

Les films nouveaux

LE TOUBIB, film français de *Pierre Granier-Deferre*. — Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; U G C. Danton, 6e *(329-42-62) ; Montparnasse 83* 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; U G C. Opéra, 9e (261-50-32) ; Helder, 9e (775-11-24) ; Nation 12e *(343-04-67)* ; Fauvette, 13e *(331-56-86)* ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; *Wepler, 18e (387-50-70)* ; Gaumont-Gambetta, 20e (737-02-74).

LE MALIN, film américain de John Huston. — V.o : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v. f. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52).

LA RACE D'EP, film français de Guy Hocquenghem et Lionel Soukaz (**). — Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

WINIFRED WAGNER, film allemand de Hans-Jurgen Syberberg — V.o. : Action-République 11e (805-51-33) : Olympic, 14e (542-67-42).

LA CROISADE MAUDITE, film *polonais d'Andrzej Wajda* — V.o : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Grands Augustins, 6e (633-21-13).

LES CHARLOTS EN DELIRE, film français d'Alain Basnier. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo 9e *(246-66-44)* ; U G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 19e (606-34-25).

LES FABULEUSES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN, film français de Jean Image. — Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98)

QUATRIEME RENCONTRE, film américain de Roy Garret. — V f : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e *(580-18-03)* ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Cin'ac, 2e (256-80-27).

FOLIE-FOLIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).

HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

HEROES (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H.Sp.

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47).

IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).

JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE JUSTE DROIT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LES LARMES DE SANG (Alg., parlé *français) : La Clef, 5e (337-90-90)*.

LA LETTRE ECARLATE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA LUNA (It., v.o.) (**) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; U G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-*04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e* (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e 522-37-41).

MOLIERE *(Fr.)* : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.o.) : Boul' Mich, 5e (354-48-29) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e *(359-41-18) ; Publicis-Champs-Elysées*, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-*57-97)* ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Bretagne, *6e (222-57-97)* ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LE MOUTON NOIR (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES MOTOS DE LA MORT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-*56-31) : Paramount-Montparnasse*, 14e (329-90-10).

NIGHTHAWKS (A., v.o.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

NOM DE CODE JAGUAR (Esp.-A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94).

ON EST VENU LA POUR S'ECLATER (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LES PETITES FUGUES (Suisse) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Richelieu, 2e *(233-56-70)* ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

LE RABBIN AU FAR-WEST (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42). V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE TAMBOUR (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46), (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm.) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). V f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Galaxie, *13e (580-18-03)* ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

TAPAGE NOCTURNE (Fr.) (**) : *Epée de Bois, 5e (337-57-47)* ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).

THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

UTOPIA (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).

LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f : Caméo, 9e (246-66-44) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : U G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U G C. *Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar*, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

WEST INDIES (Fr.-Maur.) : Palais des Arts, 3e (278-62-98).

ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des Arts, 3e (278-62-98).

Les séances spéciales

A BIGGER SPLASH (Ang., v.o.) : (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-*67-42), 18 h.*

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

AINSI VA L'AMOUR (A., v.o.) : *Epée de Bois, 5e (337-57-47)* 12 h.

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

AMARCORD (It, v.o.) : Epée de Bois, *5e (337-57-47), 12 h.*

LES AVENTURES EPOUSTOUFLANTES DE TOM ET JERRY (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-83).

COUP DE GRACE (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

DEHORS DEDANS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 24 h.

FELICITE (Fr., A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), *12 h.*

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e *(633-97-77), 10 h.*, 12 h., 24 h.

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30.

INDIA SONG *(Fr.) : Le Seine, 5e* (325-95-99), 12 h. 20.

LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e *(542-67-42)*, 18 h.

LET IT BE (Ang., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98).

LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), *22 h. 30.*

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

PRIMA DELLA REVOLUZIONE (It., v.o.) : *Olympic, 14e (542-67-42)*, 18 h.

QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (Ang., v.o.) : Tourelles, 20e (636-51-38).

UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h.

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Club 9e (770-81-47).

L'ANGE BLEU (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A.) : Ranelagh, *16e (288-64-44)*.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES CHASSES DU COMTE ZAROFF (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DECAMERON (It., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

DELIVRANCE (A., v.o.) : Studio-Cujas, 5e (033-89-22).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).

2001 ODYSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont-Rive-gauche, 6e (548-26-36) ; Paramount-Elysées 8e (359-49-34).

FRANZ (Fr.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES FRERES KARAMAZOV (Sov., v.o) : Cosmos, 6e (548-62-25).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

LA GRANDE BOUFFE (Fr.) : les Templiers, 3e (272-94-56).

HITLER, un film d'Allemagne (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

KARL MAY (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).

LE JOURNAL D'ANNE FRANK (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55). (Sauf *mar.*).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

LES NUITS BLANCHES DE SAINT-*PETERSBOURG* (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-37-34) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE PARRAIN (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) j. impairs.

LE PARRAIN No 2 (A.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) j. pairs.

SOUVENIRS D'EN FRANCE (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-60).

REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-16).

THE SERVANT (Ang., v.o.) : Studio-Logos, 5e (354-26-42) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-*63-40)*.

LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A. v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

Les festivals

LES STARS D'HOLLYWOOD. — MARLON BRANDO (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Blanches colombes et *vilains messieurs*.

GENE KELLY (v.o.), Action Ecoles, 5e (325-72-07) : les Girls.

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour aux courses.

ANTHOLOGIE DU CINEMA ANGLAIS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Agatha.

KUROSAWA (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : le Château de l'araignée.

HUMPHREY BOGART (v. o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : le Grand Sommeil.

ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin Blanc, le Ballon rouge, Voyage en ballon.

HISTOIRES D'AMOUR (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : les Hauts de Hurlevent.

WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice dans les villes.

FORUM DES HALLES, 1er (297-53-74) : Cinéma en marge 1979

STUDIO BERTRAND, 7e (783-64-66), *v.o. : Festival de l'horreur* : White Zombie ; le Masque du démon.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : l'Ange bleu.

STUDIO DES ACACIAS, 17e (754-97-83), v.o., 13 h. 30 et 0 h. : Rocky Horror Picture Show ; 15 h. 30 : Trois femmes ; 17 h. 30 : le Privé ; 19 h. 15 : Lenny ; 21 h. 15 : Nashville.

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. : I. — 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 (sam. 0 h. 40) : Cabaret ; 22 h. 35 (ven. 0 h. 40) : Orange mécanique. — II. : 13 h. : Pinck Narcissus ; 14 h. 20 : Bilitis ; 16 h. 05 (ven. 0 h. 15) : Easy Rider ; 18 h. : A la recherche de Mr. Goodbar ; 20 h. 15 : Retour ; 22 h. 15 (sam. 0 h. 25) : A bout de souffle.

BOITE A FILMS, 17e (754-51-50), v.o., 10 h. : Chiens de paille ; 12 h. 15 : le Charme discret de la bourgeoisie ; 14 h. : le Lauréat ; 15 h. 15 : Phantom of the Paradise ; 17 h. 30 : The song remains the same ; 19 h. 50 : Mort à Venise ; 22 h. : Midnight-Express ; ven., sam. 24 : Rollerball.

STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71), v.o., 13 h. 30 : Un tramway nommé désir ; 15 h. 45 : Au-delà du bien et du mal ; 18 h. 10 : Portier de nuit ; 20 h. 15 : Salo ; 22 h. 15 : Rocky Horror Picture Show ; ven., sam. 24 h. : Flesh Gordon.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

IMPORTANT ORGANISME BANCAIRE DE LA REGION PARISIENNE
recherche
pour une Direction Régionale (proche banlieue)

UN CHEF DU DEPARTEMENT CREDIT

Ce département appuyé sur un réseau important dans des secteurs multiples principalement dans ceux du logement et des collectivités privées et publiques, doit assurer la distribution du crédit.

Les candidats devront être diplômés de l'enseignement supérieur (formation économique et financière) et avoir exercé des responsabilités de haut niveau dans le financement des personnes physiques et morales.

Ecrire à No 30.749 CONTESSE Publicité 20, Av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉCANIQUE
PROCHE BANLIEUE OUEST
recherche

RÉDACTEUR TECHNIQUE

expérimenté, particulièrement spécialisé dans le domaine aéronautique.

Ayant de bonnes notions de dessin de notice et des arts graphiques en général.

Connaissances en électronique appréciées.

Envoyer C.V., photo et prétentions à : D.B.M., 27, rue Violet, 75015 PARIS, qui transmettra.

ORGANISME BANCAIRE
recherche
pour son Siège Social à PARIS

UN CONSEILLER JURIDIQUE et FISCAL auprès de la Direction Générale

Il aura à intervenir pour tous les problèmes juridiques et fiscaux posés par l'activité de l'Entreprise.

Les candidats devront être diplômés de l'enseignement supérieur (formation juridique et fiscale) et avoir exercé des responsabilités de haut niveau dans ce domaine, dans le secteur privé ou dans l'Administration.

Ecrire à no 31.440 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LUMINAIRES CONTEMPORAINS
recherche
POUR RÉGION PARISIENNE

UN JEUNE TECHNICO-COMMERCIAL

Expér. min. 2 à 3 ans. libre DEBUT JANVIER. Sa mission sera de contacter les bureaux d'architectes et bureaux d'études pour réaliser des projets d'éclairage.

ANGLAIS OU ALLEMAND PARLE SOUHAITE.

Adresser C.V. avec rémunération actuelle + photo à Louis POULSEN, 8, avenue Percier, 75008 Paris.

IMPORTANT ORGANISME BANCAIRE DE LA REGION PARISIENNE
recherche
pour une Direction Régionale (banlieue Sud)

UN RESPONSABLE COMMERCIAL

Chargé d'animer un réseau d'agences notamment en matière de collecte de ressources, il aura pour mission en particulier :
- de participer à la réalisation des objectifs des agences
- de réaliser et de mettre en place les actions commerciales.

Les candidats devront posséder une formation supérieure, une expérience de plusieurs années de l'activité bancaire et avoir exercé des fonctions commerciales de haut niveau.

Ecrire à No 31.605, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

COLLABORATEUR très grand standing, contacts haut niveau. Ecrire M. BERTIER, 149, rue St-Honoré, PARIS-1er.

SOCIETE EDITIONS recherche ETUDIANT IVOIRIEN doctorat Sciences ECO. Ecrire n° 821.419 Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Organisme Scientifique banlieue Sud recherche
INGÉNIEUR
ESE ou équivalent. Pour responsabilité rés. télémesures géophysiques. TEL. : 490-10-68. M. LOYER ou PICAN.

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIETE Banlieue SUD recherche

LICENCIÉ EN DROIT
Expérience dans le domaine du Droit commercial et du droit des sociétés.
Connaissance des circuits de distribution du commerce alimentaire.
Permis de conduire indispens.
Lieu de travail : RUNGIS.

Ecr. avec C.V., photo et prét. n° 31.375 CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

Stage rémunéré par l'Etat formation de
VENDEURS DE SYSTEMES INFORMATIQUES
- Début du stage : 12 novembre 1979.
- Durée : 720 heures.
- Conditions d'admission :
  — posséder une formation sup. (bac + 4 ou équiv.).
  — expérience professionnelle en entreprise souhaitée

Prendre rendez-vs pour réunion d'information fixée lundi 29 oct GROUPE FORMATION NOUVELLE, 14, av. de l'Opéra, Paris (1er). Téléph. : 296-12-58



emplois régionaux

RECHERCHONS à moins de 2 heur. Est de Paris
DIRECTEUR
comportant responsabilités techniques, humaines, commerciales (métr. et export)
1.300 ouvriers et ouvrières
Age 40 minimum
300.000 F avec intéressement.
Expérience de direction animatrice sur le tas et coordinatrice à tous niveaux.
Bonnes connaissances (et pratique) en mécanique, électricité, thermique, chimie.
Autorité naturelle et pratique de la communicat. et des contacts.
Esprit d'équipe et de collaboration, concret, méthodique et simplificateur.
Motivation par la tâche et l'engagement dans l'entreprise prévalant sur les commodités.
Envoyer C.V. manuscrit détaillé et photographie avec commentaires et renseignements familiaux à n° 1.580, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

CONSTRUCTEUR APPAREILS DE LEVAGE EN NORMANDIE recherche
CHEF DE BUREAU D'ÉTUDES
Ingénieur diplômé, calculateur, électromécanicien et expérimenté dans la branche.
Situation d'avenir pour candidat performant.
Env. 1re lettre s/réf. 3270, à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

ENTREPRISE MOYENNE GRANDE VILLE OUEST
Filiale groupe internationale
recherche
CHEF COMPTABLE D.E.C.S.
Haut sens organisation, méthode et efficacité.
Expérience en informatique.
Anglais indispensable.
Capable seconder ou remplacer Directeur Financier.

Env. C.V., photo et prétentions à n° 8.204 H.A.P., hall Petites annonces 7 X, 44040 NANTES Cedex.

secrétaires

ENTREPRISE DE PRESSE recherche pour son administrateur général chargé du développement et des relations avec l'étranger.

UNE SECRET. EXPERIMENT. ayant de bonnes notions d'anglais et d'espagnol. Impérativement libre de suite.

Se présenter avec références Publications FILIPACCHI, Service du Personnel, 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS. 4e étage, à partir de 10 heures.

demandes d'emploi

Vous êtes **P.-D.G.** d'une **P.M.E.**
Vous recherchez

VOTRE BRAS DROIT

pour vous seconder EFFICACEMENT dans toutes ou partie de vos tâches en
GESTION - PRODUCTION - DISTRIBUTION
Votre carte de visite dans une enveloppe, je vous communiquerai les grandes lignes de mes 20 ans d'expérience et de ce que je peux faire pour vous dans ces domaines en vue d'un entretien ultérieur.

Ecrire n° 1.587 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

J.F. 22 ans, BTS secrétariat direction bil. (Angl., allem.) ch. poste responsabilité dans grande entreprise Sal. 3.700 F X 13. Ecr. n° 6.116 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SECRETAIRE sténodactylo 23 a. 3 ans, références, cherche empl. Paris, banlieue sud. Ecr. n° 6.091 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens 75427 Paris-9e.

J.H. 19 ans, niv. bac. commerc., cherche emploi stable. Ecr. n° 6.111 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme 52 ans économe gestion hôtellerie ou entrepôt France ou étranger, plusieurs années d'expérience ou bien régisseur de surveillance. Ecr. n° 6.108 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FRANCE - ÉTRANGER
Apr. long séj. USA, Française niv. bac, sans oblig. familiale, sens contact humain, ch. poste Responsabilité, Sect. indiffér. Ec. n° 16.392 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

capitaux ou proposit. comm.

TEXAS OIL CORP.

Pour gamme de produits de recouvrements asphaltiques de toitures (roofing) de haute valeur, fabriqués par notre filiale européenne, recherchons comme distributeur, société bien établie et en réussite. Grandes possibilités de développement et de bénéfice considérable. Expérience antérieure en roofing n'est pas indispensable.
Sommes expert dans notre domaine et offrons information complète à notre siège social au Texas, sans frais. Sollicitants devraient avoir les capacités d'importation, de marketing et d'application des produits.
Contactez Frank Rudy, Southwestern Petroleum Corporation, P.O. Box 789, Fort Worth, Texas 76101 U.S.A., Telex 758300, Cable: SWEPCO.

Pour l'ouverture du marché français et la livraison en Concentrés à base de fruits (aliments colorants) nous cherchons un

Représentant général pour la France

qui est bien introduit dans les industries correspondantes (producteurs de boissons, limonades, liqueurs, préparations à base de fruits (pour yaourts, etc.), desserts, sauces, glaces, gelées, confitures, etc.).

Nous attendons avec plaisir votre prise de contact sous le chiffre 33-119414, Publicitas CH-9001 St. Gallen/Suisse.

Commerce M.A. en S.A.R.L. rég. Clermont-Fd, rech. assoc. 50 % s/murs et fds. Appt 250.000 F Possib. emploi. T. (71) 76-12-19.

Recherche participation financière dans bar, restaurant ou établissement équivalent. Niveau élevé. Ecrire pour contact : VAISSAIRE P.R. Paris 110.

Cèderais dans SUD-OUEST CABINET D'ARCHITECTE Réalisations en cours et projets. Adresser propositions au n° 8.823 « LE MONDE » PUBLICITE, 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

animaux

Vends SPITZ FEMELLE 2 mois Vacciné - Prix 700 F Tél. après 19 heures : 233-25-92.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

CHATELET, rue piétonne, élégant duplex, grand 2 Pièces, terrasse, ascenseur : 670.000 F. TEL. : 260-34-47 ou 581-38-47.

4e arrdt.

580.000 F HOTEL-DE-VILLE 4 pièces, confort. 223-51-36 (580-80-47, soir)

5e arrdt.

RUE CLAUDE-BERNARD, vend (Part. à Part.), dans imm. gd stdg av. asc., 2 chbres confort., aménagées. - Tél. : 990-88-14.

6e arrdt.

VUE SUR SEINE Splendide 130 m2 de caractère, IMPECCABLE. 354-91-16, le matin.

Mo SAINT-PLACIDE Bon imm., chauff. central, soleil SEJOUR + 1 CHBRE, entrée, cuis., salle de bains, w.-c., tél. PRIX INTERESSANT 127, rue de RENNES Samedi, lundi, 14 à 17 h.

10e arrdt.

URGENT ET EXCEPTIONNEL PARTICULIER vend cause départ STUDIO parfait état, kitchenette, douche, wc, Mo République. — Prix : 90.000 F, et offre à l'acheteur une FIAT 128, année 1975. Téléphonez, aux heures de bureau : 329-2-82, poste 82 et 755-99-71, après 20 heures.

12e arrdt.

SAINT-MANDE PRES BOIS Mo ST-MANDE-TOURELLES Bon imm. sur rue et jardin **3 PIECES** entrée, cuisine, salle d'eau, wc. 4.700 F° **4.700 F** le M2 TEL. 13, rue PAUL-BERT Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

PLACE DAUMESNIL Part. vd appt, 3e étage, 80 m2, S. de séj, 1 gde chbr., 3 petites, S. de B. + S. dche, tél. Prix : 420.000 F. 345-86-80 à part. 19 h.

14e arrdt.

Mo RASPAIL au 3e étage, séjour d'angle + 1 chambre, entrée, cuisine, bains, rangements, soleil, charme. Prix 360.000 francs. Samedi, 14-18 h., 20, PASSAGE D'ENFER.

16e arrdt.

JASMIN BEL IMMEUBLE Grand studio, calme, original, clair, près du Bois. Vend.-sam, 14-18 h. Tél. 233-62-46 14, RUE RAFFET

Mo TROCADERO BON IMM. 4e étage, calme, chauff. central LIVING + 2 CHBRES, entrée, cuis., salle de bains, w.-c., tél. PRIX INTERESSANT - 70m2. 93, AV. KLEBER Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

MUETTE Dans bel Hôtel particulier, je vends un splendide appart., grande réception double + 2 chbres + 2 bains, gde cuisine équipée - *Calme - Soleil - Verdure* - Rénové luxe - Libre suite. Prix 1.350.000 F. Crédit possible. Ferais visiter de 11 à 16 h, vendredi, samedi : 13, RUE BOIS-LE-VENT

18e arrdt.

MONTMARTRE-RESIDENTIEL Imm. enuf, standing, living sur terrasse aménag., 2 chbr., cuis., S. de B., penderie, garage en 33, RUE CAULAINCOURT, samedi de 11 à 17 heures ou : 574-75-88.

GUY-MOQUET ATELIERS ARTISTE à rénover et rénovés, chauffage installé. Téléphone : 344-03-68.

19e arrdt.

Rue CAVENDISH, 2 P., confort, 230.000 F ; 4 P., à rénover, 320.000 F. - D.I.A. : 282-87-09.

78 - Yvelines

NOISY-LE-ROI Part. vend bel appart. 105 m2, séj. 32 m2, cheminée, 3 chbres, park. couvert, tennis, calme, verdure. Téléphone : 460-86-34.

CHATOU/LE VESINET (78) R.E.R., Part. à Part. vd appt dans résid. de standg, environnement boisé, calme, dans parc 1 ha. Très beau 5 Pièces + loggia, 111 m2, nombreux aménagements, cave, parkings, 630.000 F + box 30.000 F. Agence s'abstenir. Tél. 071-06-02.

RARE - LE VÉSINET Résidentiel - Appart. 110 m2 ds propriété, sur 1.500 m2 jard. boisé, séjour double, 3 chbres, cuis. équipée, excellent état. Exclusivité Agence de la MAIRIE - 976-52-52

91 - Essonne

PALAISEAU 1.200 m *R.E.R. Massy-Palaiseau* Vds F 3, entrée, cuis. équipée, s. de bains, dble séjour, chbres, cave, parking. Tél. 920-56-64 (après 19 h).

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE Résidentiel Living + 3 CH. + box. — Tél. : 604-46-87.

92-ASNIERES ,18/20, avenue Henri-Barbusse 3 ET 4 PIECES, LOGGIAS très ensoleillé, vue très étendue. Sur place, vendredi, dimanche, de 14 à 19 heures. Renseignements. — Téléphone : 359-63-63. Habitable immédiatement.

Neuilly, studios grand standing, PRIX EXCEPTIONNEL Tous les jours : 874-43-98 ou : 246-97-44, de 14 à 18 heures, 67, BD BINEAU.

186.000 - Av. 37.000 ASNIERES BOURGUIGNONS Bel immeuble 1930, *parfait état*, chauff. cent., 2 P. + chbre entl, cuis., wc, bains, rideaux, état impeccable. Soleil. Propriétaire, *samedi, lundi, 14 h 30 à 19 h* : 3, rue BOURDARIE-LEFURE

BOULOGNE 146 A, rue GALLIENI TRES URGENT, dans petit imm. récent, 2e ét., 3 p., 60 m2, balcon, parking. A DEBATTRE. S/place samedi, de 10 à 13 h.

94 Val-de-Marne

ST-MANDE près Bois et Parc zoologique, 2-3 P., 57 m2, ds bel imm. anc. en rénovat. 480.000 F. Sam., 14-17 h : 12, RUE DE L'EPINETTE

Mo MAIRIE-D'IVRY APPARTEMENTS DANS PETITS IMMEUBLES DE 2 A 3 ETAGES EN ACCESSION A LA PROPRIETE CONSTRUCTIONS NEUVES DISPONIBLES
— 1 STUDIO
— 2 APPTS de 2 pièces
— 3 APPTS de 3 pièces
— 2 APPTS de 5 pièces
4.220 F le m2 - P.I.C.
SEMI - 672-41-39

CACHAN 24-26, rue GALLIENI **LE FLORE** Résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux, Mo 500 m - Immeuble 5 étages de grand luxe Chambres ou 4-5 P. Appart. témoin : samedi, dim., lundi, 11-18 h 30.

C.I.B.S., 137, av. Gl-Leclerc, Bourg-la-Reine - 350-14-80

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY-GOUVIEUX lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes Paris-Nord : INVESTISSEMENT SUR ET SOLIDE. Petit immeuble à la Mansart, construction de haute qualité, appartements de 1 à 6 Pièces, duplex. 4.670 F le m2. Piscine en cours et 3 tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES, Téléphone : (4) 457-32-62.

Province

PAU, à vdre, APPT 5 PIECES, bon état, asc., 9e étage, proxim. centre ville, quart. calme. Disponible rapidement : 260.000 F.

PIOT - IMMOBILIER, 10, rue du Maréchal-Joffre, 64000 PAU. Tél. : (16-59) 27-01-10. C. P. 158.

HAUTE-SAVOIE - COMBLOUX ETE-HIVER - Studios, appts avec 36.000 F cpt + crédit Gestion assurée

ERIGE - VENTE 2, place de la Libération, 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS Tél. : (50) 49-03-00

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 P. PARIS, avec ou sans travx, préf. rive gauche, près facultés. - Ecrire Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

INVESTISSEUR. Achète compt. APPTS sur RIVE GAUCHE. Réponse rapide - 543-58-74.

TERNES, VILLIERS Particulier achète 2 ou 3 p., vue dégagée. Tél. soir 267-55-69.

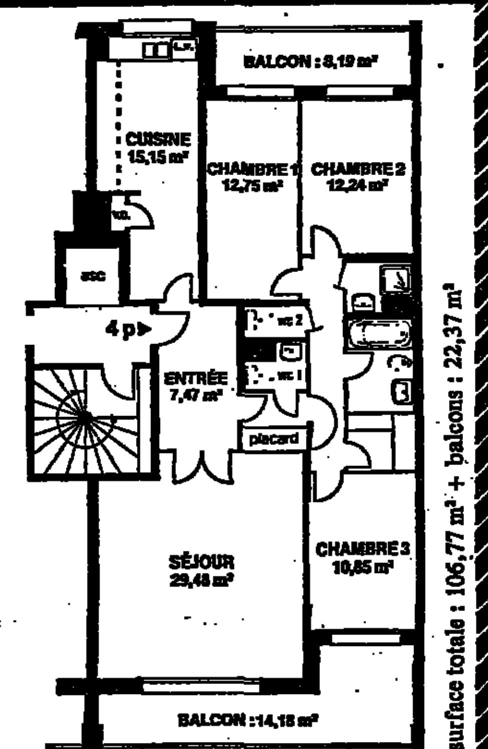
immeubles

Sté SOTRAIBAT ach. imm. de toute importance. M. MOHR, 137, bd Koenig, Neuilly-s-Seine.

NANTERRE bon placement, imm. 4 étages, 10 appartements dont 5 libres. Px : 600.000 F. Tél. : 775-19-03.

constructions neuves

VINCENNES face au bois
des appartements clairs et spacieux livrables immédiatement



du 2 au 5 pièces avec loggias et balcons, façades en pierre de taille, boxes fermés en sous-sol.

LE SAINT LOUIS
44/48, avenue des Minimes (métro Bérault)

visite sur place : tous les jours de 14h 30 à 18 h 30 sauf mardi, mercredi et jeudi 374.94.01 et 227.10.19

réalisation Sogéprom prévamo

locations meublées Offre

Paris

Propose chambre indépendante contre heures garde d'un enfant. Téléphone : 050-96-57.

135, RUE D'ALESIA, luxueux 2 P., réc., impec. 10e ét. 2.990 F ch. et garage compr. Samedi, de 15 à 17 heures.

locations non meublées Offre

Paris

Propriétaire loue directement **4 et 5 P.** dans immeuble standing neuf 200, rue de LOURMEL - 15e Visite sur place sauf dimanche.

Mo Pte de Versailles, b. 5 Pces, tt cft, R.-de-C., sur voie privée, calme, téléph., 2.700 F net. Tél. 828-33-63. — Agence s'abstenir.

Région parisienne

NANTERRE RER UNIVERSITE 3 P., 56 m2, cuis., S. de B., wc, 3e étg., asc., v.-o., moq., park., facile. 2.100 ch. comp. 960-37-38.

GAGNY 93 pav. tt cft 5 P. terrain s/sol. Garage 2 voit. Très bien situé. - 927-08-78.

locations non meublées Demande

Paris

Recherche d'urgence un F 2, dans le 5e, 6e, 7e, 8e, 9e ou 17e, tte la journée Mme Chamdelier, au : 962-36-22, le soir.

Région parisienne

Pr Stés européennes, ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée deux à six ans. Tél. : 283-57-82.

bureaux

GEORGE-V Propr. loue 1 ou plus. burx dans imm. refait neuf. 723-55-18.

Domicil., Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes, statuts, informations juridiques. Secrét., tél., télex, bur. A partir de 100 F par mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-04.

DOMICILIATIONS LOCATIONS BUREAUX CONSTITUTION DE STES ASPAC : 281-18-18

LOCATIONS salles, bureaux. TOUTES DOMICILIATIONS TOUS SERVICES et TELEX. Tél. : 524-43-05.

URGENT - AVIGNON DANS IMMEUBLE CARACTERE PLEIN CENTRE VILLE Quartier affaires, cède bureau, 60 m2, r-de-ch., appt 1er étage, 100 m2, ss int. T. (90) 82-85-45.

Voir la suite de notre immobilier et notre Agenda en page 33

travail à domicile

Demande

SECRETAIRE, REFER., ch. p. travail à domicile, tous travaux dactylographiés, manuscrits, bilans, etc. (I.B.M. électrique). Tél. : 588-55-93.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE R. 15 GTL - 7 CV - Avril 78 - 23.000 km. - Prix à débattre. Tél. : 982-76-30, après 19 h.

A VENDRE R. 18 GTL, Avril 79 bleu océan. 10.000 km. - Prix à débattre. Tel. : 980-32-04, après 19 h.

204 BREAK, 1970, bon état de marche, carrosser. propre. Prix 2.500 F. - 020-07-43.

8 à 11 C.V.

Vds Morgan 2 pl. 78, 15.000 km, noire, cap. crème, options sup. Tél. (16-56) 48-18-04), hres repas.

V.R.P. Urgent, cause départ vend CX 2500 D Super, 34.000 km Prix sous Argus, à débattre Tél. : 585-27-92, après 19 h.

12 à 16 C.V.

De particulier à particulier **Vds MERCEDES 230 SL 1966** automatique, 142.000 km, hard-top noir, capote bon état, peint neuve. - Tél. soir après 20 hres ou Week-End au 603-48-59.

divers

CONCESSIONNAIRE **B.M.W** 63, Bd. J. Jaurès 92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W. PRESENTATION et ESSAIS de **TOUTE LA GAMME** NEUVES, DISPONIBLES Nombreuses occasions GARANTIE B.M.W.

104 - 305 - 504 - 604 Ex. tt 79-80 peu roulé Auto-Paris XV. - Tél. : 533-69-95. 63, r. Desnouettes, PARIS-15e.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avec un budget de 700 millions de francs

La Commission de Bruxelles veut privilégier le Sud-Ouest français et le midi italien

La Commission de Bruxelles va proposer au conseil des ministres des Neuf d'affecter une somme globale de 700 millions de francs en cinq ans — tirée sur le Fonds européen de développement régional (FEDER) — au tourisme rural et au renforcement des P.M.E. dans *les trois régions du Sud-Ouest français (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon)* et dans le Mezzogiorno (Italie du Sud). L'année 1980 va d'ailleurs être marquée par une progression sensible des crédits du FEDER et par des innovations *dans l'affectation de ces crédits* : ce qui ne manquera pas de soulever des polémiques dans les rangs du R.P.R. et du parti communiste notamment, où beaucoup *estiment que toute augmentation des pouvoirs* des autorités de Bruxelles est de nature à mettre en danger les intérêts des Etats.

Le FEDER et le comité de politique régionale (sorte de DATAR à l'échelon communautaire) utilisent deux tirelires. La première (95 % du Fonds) est versée aux Etats pour les aider dans leur politique d'aménagement, d'équipement, de conversion industrielle et rurale et pour les rembourser, dans une certaine proportion, des investissements qu'ils ont faits, selon une clé de répartition fixée par les neuf gouvernements (1). Cette tirelire correspond à ce que les experts appellent les versements « sous-quota ». La seconde (5 %), dénommée section « hors quota », est sans doute plus limitée mais revêt désormais une importance politique capitale car cette enveloppe sera entièrement entre les mains de la Commission, échappant ainsi largement au contrôle des Etats.

Cette section « hors quota », dans laquelle les défenseurs les plus intransigeants de l'indépendance nationale voient un outil dangereux mis entre les mains des technocrates de Bruxelles, présente deux caractéristiques originales :

— Ses interventions sont liées à l'*actualité communautaire*, leur l'actualité communautaire.

— Les crédits de cette section visent à financer des opérations considérées dans leur ensemble.

Les *subventions du FEDER*, à c etitre, peuvent atteindre 70 % du montant de l'investissement. Des sommes importantes seront injectées dans les circuits économiques puisque, pour la période 1978-1982, la section « hors quota » disposera de 1,3 milliard de francs environ. Le Sud-Ouest et le *Mezzogiorno, on l'a vu, en seront* les principaux bénéficiaires.

Au total, lorsque l'on additionne les deux sections, « hors quota » et « sous quota » du FEDER, c'est la bagatelle de 7,5 milliards de francs qui aura été répartie de 1975 à 1977 entre les Neuf. En 1978, l'enveloppe globale a été de 3,4 milliards, et, en 1979, elle est de 5,5 milliards. La France a été remboursée à concurrence de 478 millions l'an passé (2) et escompte 900 millions cette année. C'est en décembre qu'on connaîtra les *projets* industriels *ou* d'infrastructure (à condition que le gouvernement français accepte de les rendre publics, secteur par secteur et département par département qui auront été acceptés par la Commission de Bruxelles pour l'année 1979.

Les sommes sont telles que leur *affectation ne laisse évidemment* indifférents ni les membres de l'Assemblée européenne, ni les parlementaires de chaque pays. Chaque Etat a sa propre conception du rôle du *FEDER* par rapport à la politique nationale d'équipement. Ainsi en France, il n'est pas question que les fonctionnaires de la C.E.E. déterminent, même partiellement, où est l'intérêt de la France. Seul le pouvoir politique national peut exercer les arbitrages entre le souci d'expansion économique et celui de la répartition équilibrée du développement.

Il reste que la position française, parmi les *Neuf, s'est affaiblie ces derniers mois*. Car depuis l'an dernier, Paris, en réclamant *sous* la pression du ministère du budget, une plus grande part du gateau du FEDER (son quota est passé de 15 à 17 %) s'est rangé dans le camp des pays demandeurs, tels l'Italie ou l'Irlande. Cette attitude a quelque peu déçu les Etats payeurs (Pays-Bas, Danemark, R.F.A.) qui, à l'origine, escomptaient que la France fût leur alliée pour contrôler les *dépenses du Fonds, et éviter* le dérapage éventuel du budget régional euroépen. Déception accrue par le fait que — pour la section hors-quota éminement *politique* — Paris qui, *il* y a un an, ne voulait pas entendre parler d'un trésor de guerre laissé entre les mains des technocrates de Bruxelles, accepte aujourd'hui qu'il soit fixé à 5 %, et manœuvre de sorte que *le* Sud-Ouest en soit un des principaux bénéficiaires.

Aussi, les autorités françaises se trouvent-elles au centre de deux difficultés.

A Bruxelles où la Commission estime les procédures françaises trop centralisées et où les Allemands contestent les priorités géographiques du FEDER (Bonn pense qu'il serait probablement préférable, dans la crise économique actuelle, de renforcer l'axe Milan-Rotterdam, y compris la Lorraine plutôt que de saupoudrer l'argent européen sur le sud-ouest où il n'existe pas de tradition in*dustrielle*).

— A Paris, les députés, dont la plupart ignorent les mécanismes du FEDER mais n'ignorent pas les difficultés économiques de leur circonscription, veulent avoir leur mot à dire sur les crédits européens affectés à leur région, ce qui n'est pas illégitime.

A cet égard, M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire, n'a pas tort, puisque le FEDER constitue en volume la deuxième ligne du budget européen après le FEOGA (agricole) et avant le Fonds social, de déclarer qu'« *il n'existe pas de domaine plus politique que l'aménagement du territoire et la politique régionale européenne* ».

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Les ressources du fonds sont réparties selon le schéma suivant : Belgique, 1,39 % ; Danemark, 1,2 % ; Allemagne, 6 % ; France, 16,86 % ; Irlande, 6,46 % ; Italie, 39,39 % ; Luxembourg, 0,09 % ; Pays-Bas, 1,58 % ; Royaume-Uni, 27,03 %.

(2) En 1978, c'est la Bretagne qui a reçu la plus grosse part (102 millions), suivie des pays de la Loire (38 millions), Midi-Pyrénées (37,7). La Franche-Comté, la Bourgogne, Provence-Côte d'Azur, la Haute-Normandie et l'Ile-de-France n'ont rien reçu. En revanche, es régions d'outre-mer ont reçu des crédits du FEDER.

URBANISME

A MARNE-LA-VALLÉE

Le centre commercial est victime des difficultés de la ville nouvelle

La révision des trop grands projets d'urbanisme, conçus dans les années 60, entraîne des conflits parfois très durs entre les sociétés commerciales qui devaient s'installer dans ces ensembles. On l'a vu dans la région parisienne à la Défense, dans le quartier des Flanades à Sarcelles : on le voit aujourd'hui à Marne-la-Vallée, dans la Seine-Saint-*Denis*.

Le centre commercial les Arcades, installé à Noisy-le-*Grand*, au centre *de la* ville nouvelle de Marne-la-Vallée, a ouvert ses portes le 31 mars 1978. A l'origine, en 1970, on pensait qu'il couvrirait 110 000 mètres carrés et aurait une « *vocation* régionale ». Le B.H.V. et le Printemps devaient à eux deux ouvrir 30 000 mètres carrés de surface commerciale. Ces deux « locomotives » déclarèrent forfait ; ce qui obligea l'établissement public à remodeler son projet. De 110 000 mètres carrés on passa à 30 000 dont 4 000 retenus par Casino et 1 400 par Darty. La commercialisation et la gestion de ce centre ont été confiées à la SEGECE (Société d'étude et de *création* de *centres d'équipements*), où se retrouvent la Compagnie bancaire, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la B.N.P. et la Société générale.

Un conflit oppose depuis quelques semaines la SEGECE à l'Association de défense des commerçants, créée à l'automne 1978, et qui rassemblait, à l'époque, quarante-cinq adhérents. Devant les chiffres catastrophiques des premiers mois d'exploitation, cette association, présidée par M. Michel Ramus, exploitant d'une boutique de textiles, a contesté le prix des loyers.

« *Le chiffre d'affaires du centre en 1978, toutes surfaces confondues*, explique-t-il, *a été de 2 790 francs le mètre carré, alors qu'il était il y a quatre ans de plus de 7 000 francs à Rosny-2.* » « *Il y a plus de soixante commerces dans le centre de Noisy mais, sur les six premiers mois de l'année, 56 % du chiffre d'affaires global ont été réalisés par Casino, Darty et la cafétéria.* » « *A ce train*, continue M. Ramus, *il est devenu pour la plupart d'entre nous impossible de régler les loyers qui représentent 6 % du chiffres d'affaires, avec un minimum forfaitaire de 500 F à 900 F le mètre carré par an, et des charges locatives de 150 F par mètre carré.* » L'association estime en outre que ces loyers sont équivalents à ceux que règlent les commerçants des cen*tres commerciaux régionaux. Or* le centre les Arcades n'en est pas un.

L'autre reproche de l'association concerne le « *peu d'empressement mis par la SEGECE à commercialiser les surfaces encore libres.* » « *Nous avons été trompés lors de la signature des baux*, dit encore M. Ramus. *Des promesses nous ont été faites au sujet de l'animation de ce centre. Nous n'avons même pas eu une inauguration officielle. Des salles de cinéma et un bowling devaient être installés ; ils ne l'ont pas été. Enfin et surtout, on nous avait fait miroiter les résultats d'une étude de marché qui mettait en évidence la vocation régionale du centre, à proximité immédiate de nombreux logements et bureaux. La réalité est tout autre.* »

Grèves des loyers

Pour toutes ces raisons les commerçants membres de cette association depuis le 31 juillet 1978 ne paient que partiellement ou même pas du tout leurs loyers, et ont intenté un procès aux promoteurs. Un expert judiciaire nommé par ordonnance a commencé son enquête.

La SEGECE a un tout autre point de vue sur la question. Son directeur général, M. Raoul de Gueville, conteste les arguments de l'association. « *Les commerçants*, dit-il, *n'ignoraient pas, avant de prendre des engagements, que ce centre ne couvrirait que 30 000 mètres carrés et que son avenir est lié à celui de la ville nouvelle. La SEGECE*, continue M. de Gueville, *s'est montrée patiente et favorable au dialogue, mais l'association des commerçants le refuse.* »

Sur le fond et toujours selon le directeur général de la SEGECE, « *75 % de la surface totale du centre est aujourd'hui utilisée commercialement. Cinq dossiers sont en cours, dont deux d'extension, ce qui prouve qu'il y a des commerçants dont les affaires marchent. En juin, juillet et août derniers, le chiffre d'affaires du centre a augmenté respectivement de 39 %, 21 % et 51 % à surface comparable et 34 % pour le mois de septembre.* » Des négociations sont en cours pour l'installation d'une salle de cinéma, d'un bowling et d'une discothèque. Affaire à suivre.

KIM LAROUSS.

L'ILE-DE-FRANCE MANQUE DE TERRAINS A BATIR

Les réserves foncières de l'Ile-de-France sont insuffisantes pour répondre aux besoins en terrains à bâtir de la région. Telle est la *constatation faite par M. Lucien Lanier, préfet de la région* d'Ile-de-France, à l'occasion d'un mémoire sur « la politique foncière de la région » qui sera proposée à la réflexion des élus, le mardi 30 octobre.

C'est principalement en créant des ZAD (zones d'aménagement différé) que les pouvoirs publics régionaux se sont assuré la maîtrise de plusieurs milliers d'hectares en Ile-de-France en se réservant durant quatorze ans, à un prix fixé par elle au départ, un droit de préemption sur certains terrains. Aujourd'hui, 120 000 hectares sont « zadés » en région parisienne, soit 10 % du territoire régional.

Ces terrains ne suffisent pas aux besoins : soixante mille nouveaux logements doivent en effet être construits chaque année dans la région capitale. Or le salut ne peut venir des maires de l'Ile-de-France puisque ceux-ci, instruits par l'expérience de l'urbanisation galopante des dernières années, ont adopté des mesures restrictives en réduisant le nombre de leurs terrains constructibles.

C'est au conseil régional, c'est-à-dire aux élus, souligne M. Lanier, que revient désormais la responsabilité de l'action foncière de la région. Toute politique d'aménagement régional passe par la maîtrise des sols. Or une telle politique coûte cher. La région aura-t-elle les moyens de la mener ?

Le Monde

économie

CONJONCTURE

Le choc pétrolier n'explique pas la crise actuelle

estime M. Blin

M. Maurice Blin (Union centriste, Ardennes), rapporteur général, a présenté mercredi 24 octobre à la commission des finances du Sénat une note de conjoncture dans laquelle il souligne notamment que le pouvoir d'achat actuel des producteurs de pétrole, bien que ce produit soit en hausse de 60 à 65 % sur les prix de 1978, n'est qu'à égalité par rapport au pouvoir d'achat de janvier 1974.

« La dernière hausse justifiée par l'inflation mondiale et par le laxisme monétaire américain, n'aurait pu être évitée, déclare-t-il, *que si la demande de pétrole s'était notablement infléchie.* » L'ampleur du choc pétrolier subi au premier trimestre 1979 est estimée par M. Blin deux fois moindre que celle de 1973-1974. « *Mais*, précise-t-il, *l'état général de l'économie mondiale n'est pas le même. Sans être vraiment saine, puisque en proie à l'inflation et aux désordres monétaires, l'économie était en 1973 encore en forte expansion. En 1979 au contraire, si au sein de cette économie l'inflation et les désordres monétaires subsistent, il faut ajouter qu'elle subit le chômage et connaît une croissance ralentie tandis que le passage d'une économie dominée par l'énergie bon marché et abondante à une économie qui doit épargner une énergie plus chère et plus rare a nécessité des mutations considérables et coûteuses...* »

Le rapporteur général exprime ensuite son inquiétude au sujet de la libération de prix. « *Les prix libérés au cours de 1978*, souligne-t-il, *ont particulièrement augmenté. Cela est bien connu pour le pain, mais cela est vrai aussi pour les produits manufacturés ; d'août 1978 à août 1979, ils ont augmenté de 10,9 % contre 7,5 % en moyenne au cours des années précédentes. Cette augmentation paraît bien être la conséquence directe de la libération des prix, les autres facteurs économiques (salaires, énergie, matières premières, charges diverses) ayant augmenté dans le même temps à un rythme voisin de celui du passé.* »

La politique économique suivie par la France depuis trois ans ne pouvait-elle être différente ? M. Maurice Blin répond à cette question : « *Examiné à la lumière des performances réalisées par les pays industriels, son bilan conduit à répondre par la négative. Dans une conjoncture internationale profondément affectée par la faiblesse du dollar, l'instabilité monétaire et l'inconnue qui pèse sur les prix de l'énergie, les résultat qu'elle a obtenu en matière de croissance et d'équilibre des échanges sont tout à fait honorables.* » M. Blin évoque néanmoins les indices inquiétants qui sont ceux de l'emploi et de l'investissement. La médiocrité du rythme de l'investissement productif et la mauvaise orientation de l'épargne lui paraissent constituer deux des points les plus sombres de la situation française.

L'INSEE et la préparation du VIIIe Plan

M. MONORY : nous ferons ce qu'il faut pour que le nombre des demandeurs d'emploi diminue.

« *Il n'y aura pas 2,4 millions de chômeurs en 1985, nous engagerons les mesures nécessaires pour que le nombre des demandeurs d'emploi diminue* », a déclaré, jeudi soir 25 octobre à Antenne 2, M. René Monory, ministre de l'économie, après la publication des scénarios préparés par l'INSEE pour le VIIIe Plan, qui laissent présager, selon les hypothèses retenues, de 450 000 à 900 000 chômeurs supplémentaires d'ici à 1985, portant le nombre des demandeurs d'emploi à cette date à 1,9 million (1) ou 2,3 millions (*le Monde* du 26 octobre).

« *Il faut tenir compte de l'économie mondiale*, a ajouté M. Monory. *Ce n'est pas de l'équipe au pouvoir que dépend le niveau de la croissance. (...) Avec une croissance modérée, il faudra adapter l'appareil productif, c'est-à-dire prendre les mesures structurelles nécessaires pour que le maximum de Français aient un emploi. Nous ferons ce qu'il faut pour que la courbe du chômage s'infléchisse.* »

(1) Et non 1 200 000 comme une malencontreuse « coquille » nous l'a fait écrire.

AFFAIRES

La Confédération du cadre de vie se lance dans plusieurs batailles judiciaires pour défendre des consommateurs lésés

La Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.) se lance dans la bataille judiciaire. Bien que les organisations de consommateurs aient, depuis bientôt sept ans, le droit d'agir en justice, il faut reconnaître qu'elles s'en sont jusqu'à présent peu servi, se bornant, à quelques exceptions près, à se porter partie civile.

Selon Me Luc Bihl, avocat de la C.S.C.V., l'arme judiciaire est « *peu et mal utilisée* ». A part l'Union fédérale des consommateurs, qui édite la revue *Que Choisir ?*, les autres organisations, faute de temps, de compétence, d'argent, laissent cette arme « *se rouiller au grenier* », alors que les textes de lois non appliqués dans les faits sont légion. La C.S.C.V. a donc décidé de réagir « *quantitativement* » et « *qualitativement* », en lançant toute une série d'actions aux côtés des consommateurs lésés :

● Des acquéreurs de pavillons, victimes de malfaçons et chargés de surcoûts imprévus et inadmissibles, ont attaqué avec la C.S.C.V. le Comité interprofessionnel du logement de Rodez (organisme collecteur du 1 % patronal et promoteur de l'opération). L'affaire vient le 4 janvier prochain devant le tribunal de Rodez.

● Les habitants des immeubles H.L.M. et I.L.N. des Olympiades et du groupe Château-des-Rentiers, dans le treizième arrondissement de Paris, présentent un deuxième recours devant le tribunal administratif de Paris pour faire changer la catégorie de classement de leurs immeubles : celle-ci sert au calcul de la taxe d'habitation. Ces immeubles étant surclassés (en catégorie 4 au lieu de 5), les locataires sont contraints de payer des taxes d'habitation trop élevées.

● La S.N.C.F. a fait payer de nombreuses amendes aux usagers pour non compostage de leurs titres de transport, et ceci bien avant le décret du 2 août 1979 qui lui permettait de la faire. La C.S.C.V. l'assigne en dommages et intérêts devant le tribunal de grande instance de Paris. Devant l'impossibilité de recenser tous les usagers qui, son avis, ont payé indûment des amendes, la C.S.C.V. aimerait que la S.N.C.F. produise la totalité des carnets à souche témoignant du paiement de ces amendes.

● Il faut mentionner aussi trois affaires qui ont plus spécialement trait aux clauses abusives des contrats, encore trop fréquentes, malgré les recommandations de la *commission* des clauses abusives. Une agence de voyages qui, faute de places dans un avion, a annulé, le 4 août à midi, à Orly, au moment de l'embarquement, le contrat qui la liait à deux de ses clients pour un voyage en Inde. Ceux-ci ont, certes, été remboursés, mais non dédommagés des frais engagés avant le départ, pas plus que de la déception de se voir privés, le jour du départ, de vacances. Si ces clients avaient annulé leur voyage moins de trente jours avant le départ, ils auraient perdu l'intégralité des sommes versées...

Tel contrat de vente d'appareils électro-ménagers continue à comporter des clauses réputées illégales depuis le décret du 23 mars 1978 : limitation de la garantie légale, attribution de compétence au tribunal dont dépend le siège social de l'entreprise.

Un fabricant de caravanes s'arroge le droit de faire payer à son acheteur le prix en vigueur au moment de la livraison (et cela peut aller, sans possibilité d'annulation, jusqu'à une hausse de 15 %) et non au moment de la commande, sans d'ailleurs qu'aucun engagement soit pris sur le délai de livraison ; en revanche, si l'acheteur, lorsqu'il est avisé que sa caravane est à sa disposition, ne la retire pas dans les huit jours, il doit payer intégralement les frais de garage, d'entretien...

La C.S.C.V. et Me Bihl ne se font pas d'illusions. Ils ne prétendent pas gagner à coup sûr toutes ces affaires tant le droit de la consommation est nouveau pour beaucoup de magistrats. Ils ont cependant bon espoir et estiment nécessaire de favoriser, grâce à la multiplication d'affaires de ce genre, la naissance d'une jurisprudence favorable aux consommateurs. C'est une œuvre de longue haleine, qui requiert compétence et obstination. — J.D.

ÉNERGIE

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AMÉRICAINE

Le Sénat est hostile au contingentement

(Suite de la première page.)

Le texte, adopté par la Commission de l'énergie du Sénat — sur la proposition d'un sénateur démocrate de Louisiane, M. Bennett Johnston — pourrait donc contrecarrer l'action présidentielle et remettre en cause les engagements pris à Tokyo. Car les sénateurs ne l'ont pas caché : ils sont hostiles à l'idée même de contingentement. Cela entraînerait un renchérissement des prix intérieurs américains et introduirait l'anarchie dans les circuits de distribution. D'autant que la consommation restant élevée, les sénateurs craignent que le président ne soit obligé d'imposer des quotas plus tôt que prévu.

Qui dit contingentement dit risque de pénurie. Les sénateurs américains ont encore présentes à l'esprit les queues devant les station d'essence du printemps dernier et préfèrent fermer les yeux devant les difficultés pétrolières actuelles.

Preuve de cette immense incompréhension des Américains devant la situation énergétique : lorsqu'il participa, le 13 juillet dernier, à un débat télévisé à Saint-Louis, le président d'Exxon, M. Garvin, se vit violemment reprocher par le public de n'avoir pas dérouté vers les Etats-Unis tous les pétroliers qui transportaient vers l'Europe du pétrole brut produit dans des champs appartenant aux compagnies américaine et à leurs filiales étrangères. De cet état d'esprit, l'Europe doit tenir compte.

BRUNO DETHOMAS.

● *Nouvelles accusations contre deux compagnies pétrolières américaines.* — Texaco et Atlantic Richfield, deux compagnies pétrolières américaines, viennent d'être accusées par le département américain de l'énergie d'avoir fait payer à leurs clients 200 millions de dollars de trop au moment de l'embargo de 1973. Le département, qui mène depuis plusieurs mois des enquêtes sur les pratiques des quinze grandes compagnies pétrolières américaines, les a déjà accusées de cent quatorze irrégularités portant sur un montant de 5,2 milliards de dollars. — *(A.F.P.)*

● *La Banque mondiale incite les pays en développement à accroître leur production de charbon.* — La Banque mondiale a souligné le 17 octobre la nécessité de la « *mise sur pied d'une stratégie visant à un développement rapide de la production de charbon dans les pays en voie de développement* », en harmonie avec un accroissement de la consommation. Dans une étude sur le « *potentiel et les perspectives houillères des pays en voie de développement* », la Banque note que cinquante pays en voie de développement possèdent des réserves connues de charbon mais que trente seulement d'entre eux les exploitent de manières variables. Elle estime que la production de charbon des pays en voie de développement devrait augmenter de plus de 7 % annuellement, compte tenu notamment de la crise énergétique mondiale. — *(A.F.P.)*

● *Vente par le gouvernement britannique d'actions de B.P.* — Le gouvernement va mettre en vente à la Bourse de Londres un paquet d'actions de la British Petroleum représentant environ 5 % du capital de la société. Cette opération — de moindre importance que prévue — réduira de 51 % à 46 % la participation de l'Etat dans B.P. — *(A.F.P.)*

● *Relèvement des prix du pétrole angolais.* — Le ministère angolais des pétroles vient d'augmenter le pétrole brut du Cabinda de 11,3 %. Le prix du baril passe — à compter du 1er octobre — à 25,85 dollars, soit au-dessus du prix plafond de l'OPEP (dont l'Angola n'est pas membre). Les délais de paiement ont été réduits de quarante-cinq à trente jours. — *(A.F.P.)*

« LA PRODUCTION N'A PAS ENCORE RESSENTI LE FLÉCHISSEMENT DE LA DEMANDE » estime le C.N.P.F.

« *L'activité industrielle, qui était à son plus haut niveau au second trimestre, est restée soutenue au cours de l'été et en septembre ; il semble que la plupart des entreprises aient maintenu leur rythme de production. Ainsi, au troisième trimestre, l'activité paraît avoir évolué plus favorablement qu'on pouvait le craindre à la veille des vacances* », écrit le Conseil national du patronat dans sa dernière analyse de conjoncture.

» *Globalement, il apparaît que la production n'a pas encore ressenti le fléchissement de la demande intérieure survenu au premier semestre, en raison du gonflement des stocks dans les commerces. Les détaillants restent toujours prudents dans leurs approvisionnements. Il semble ainsi que la croissance des industries de consomation pourrait fléchir, avec un décalage de quelques mois, d'ici à la fin de l'année.*

» *Si ce ralentissement se confirme, il se répercutera d'autant plus sur la demande de biens intermédiaires que les utilisateurs auront reconstitué leurs stocks. En aucun cas, cependant, l'ajustement n'aura l'ampleur de celui constaté il y a cinq ans.* »

« *Paradoxalement*, conclut le C.N.P.F., *ce tassement possible de l'activité au cours de l'hiver prochain épargnera les industries d'équipement dans la mesure où leur activité avait été peu soutenue durant la phase d'expansion des derniers mois. En outre, les besoins en investissements sont plus importants et les conditions techniques d'une reprise sont réunies pour que l'on puisse envisager raisonnablement une réanimation progressive de la demande d'équipements au cours de l'année prochaine.* »

Au groupe Saint-Gobain - Pont-à-Mousson

LES RÉSULTATS SEMESTRIELS SE SONT AMÉLIORÉS

Les résultats consolidés du groupe St-Gobain-Pont-à-Mousson pour le premier semestre 1979 sont en amélioration « *sensible* », notamment pour les activités françaises qui redeviennent bénéficiaires à tous les niveaux après avoir enregistré, pour la première fois, un déficit global en 1978. Les ventes nettes sont en progression de 10,5 % à 17,12 milliards de francs, à structures comparables, le résultat brut augmente de 9 % à 2 208 millions de francs, le résultat d'exploitation progresse de 20 % à 879 millions de francs (5,1 % des ventes contre 4,3 % pour le premier semestre 1978 : cette progression est ramenée à 16 % après déduction de 129 millions de francs de charges hors exploitation liées à la crise, contre 80 millions de francs précédemment. Le résultat net ressort à 301 millions de francs, comme au premier semestre 1978, mais marque une forte avance sur celui du second semestre 1978 (112 millions de francs). Les estimations faites pour le second semestre de 1979 montrent le maintien de la tendance à l'amélioration et donc un redressement par rapport au second semestre 1978 qui avait été très médiocre. La société estime qu'il est possible d'escompter pour l'ensemble de l'exercice 1979, des résultats en nette progression, sans être toutefois assuré d'un doublement des résultats du premier semestre.

● *L'Institut de développement industriel (I.D.I.)* vient de vendre à la Compagnie de navigation mixte la participation de 33,45 % qu'il détenait dans le capital de la Société Logabax perinformatique), contrôlée par le groupe belge Electrobel.

M. Henri Barre succède à M. Yves Malécot à la présidence des Banques populaires

M. Henri Barre, directeur général du Crédit hôtelier, deviendra, le 1er novembre prochain, président du groupe des Banques populaires, succédant à M. Yves Malécot, qui prend sa retraite après dix-sept ans à ce poste. En juin, le Conseil syndical des Banques populaires, émanation de l'Assemblée générale des sociétaires des trente-six banques du même nom, avait désigné M. Henri Barre pour succéder à M. Malécot, sous réserve de l'agrément des pouvoirs publics, les Banques populaires étant un établissement à statut spécial (*le Monde* du 6 juillet). Manifestement, la « base » marquait nettement sa volonté de se donner un président sorti de son sein (le Crédit hôtelier est une filiale à 85 % des Banques populaires), et d'exclure tout « parachutage » d'une personnalité extérieure, aussi brillante soit-elle.

Apparemment, elle a été entendue, puisque M. Monory, ministre de l'économie, a donné son agrément à la nomination de M. Henri Barre. Ce dernier restera, par ailleurs, directeur général, à titre provisoire, du Crédit hôtelier, dont le président sortant, M. Yves Malécot, ne sera pas remplacé dans l'immédiat. On sait (*le Monde* du 13 juillet) qu'un projet de caisse d'équipement pour les P.M.E., groupant les aides de l'Etat aux entreprises, est en cours d'examen, un rapport sur le sujet ayant été déposé récemment par M. Delacour, président de la Société générale alsacienne (filiale de la Société générale). Il serait envisagé de regrouper certaines des activités du Crédit hôtelier, de la Caisse nationale des marchés de l'Etat, une liaison pouvant être assurée, en outre, avec le Crédit coopératif et les *établissements rattachés* à la confédération des P.M.E.

[M. Henri Barre, né à Paris le 11 mars 1921, docteur en droit (option économique), a été administrateur civil rue de Rivoli, de 1941 à 1956. Chargé de mission au cabinet du ministre des travaux publics, du transport et du tourisme (1945-1947), il est entré au Crédit mobilier en 1956, comme secrétaire général ; il en devient directeur général en 1959. M. Henri Barre est P.-D.G. de la Société française d'hôtellerie (Frantel) depuis 1966, de la Société pour la promotion du tourisme (Promotour) depuis 1969, et vice-président de Sicotel depuis 1971.]

ÉTRANGER

LA FRANCE ACCORDE A L'ÉGYPTE UN CRÉDIT DE 580 MILLIONS DE FRANCS

Le Caire (*A.F.P.*). — Un protocole financier prévoyant l'octroi par la France à l'Egypte d'un crédit de 580 millions de francs a été signé récemment au Caire. Ce crédit privilégié comprend un prêt du Trésor français pour financer la réalisation des projets industriels et d'infrastructure, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, des transports, de l'électricité, de l'aviation civile, de l'irrigation et des télécommunications.

Ce protocole est le plus important conclu entre la France et l'Egypte depuis 1974. En outre, les deux parties ont examiné le financement par des crédits commerciaux d'autres projets d'un montant total de 600 millions de francs.

GRANDE-BRETAGNE

● *La production industrielle britannique* a diminué d'environ 4 % en août. Cette régression a été provoquée pour moitié environ par les conflits sociaux, principalement dans la construction mécanique, dont la production a diminué de 6 %. Un ralentissement de la production pétrolière, des travaux d'entretien et un certain décalage dans les fermetures d'usines pour les vacances annuelles, ont aussi contribué à la récession. Ces facteurs mis à part, les services officiels de statistiques estiment qu'à la base la tendance de la production restait légèremen à l'expansion en août.

ISRAEL

● *Un nouveau train de hausses de prix* de 20 % à 50 % sur des produits de première nécessité a été décidé en Israël. L'huile et la margarine augmentent par exemple de 50 %, la viande et le poulet congelés de 20 %. — *(A.F.P.)*

MARCHÉ COMMUN

LA COMMISSION EUROPÉENNE CHERCHE A CLARIFIER LES RÈGLES DES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES NATIONALES

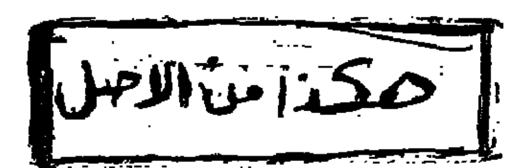
La Commission européenne pourrait adrsser, dans les prochaines semaines, une directive aux Neuf leur demandant de clarifier les relations financières qu'ils entretiennent avec les entreprises qu'ils contrôlent.

Voilà plus d'un an que des discussions sont en cours à ce propos avec les syndicats, les industriels et les gouvernements. Il s'agit schématiquement de permettre à la Commission d'être en mesure de vérifier que les concours financiers apportés par les Etats aux entreprises publiques qui dépendent d'eux ne transgressent pas les règles édictées à Bruxelles concernant les aides à l'industrie.

Dans cette affaire, la Commission poursuit un double but. D'une part, s'assurer que les règles de concurrence sont respectées dans des secteurs où cohabitent entreprises publiques et privées ; d'autre part, vérifier quels concours de l'État ne sont pas utilisés par les entreprises à des fins allant à l'encontre des dispositions qu'elle a prises pour favoriser le redressement de certains secteurs en difficulté (sidérurgie, chantiers navals, par exemple).

La tâche de la Commission sera rude. D'abord parce qu'il est bien délicat d'apprécier la véritable nature des concours publics accordés et les mutations qui les auront provoqués. Demander à un Etat de se comporter strictement en capitaliste clasique ne va pas de soi. Ensuite, parce que certains gouvernements verront, sans doute d'un mauvais œil, cette intrusion de la Commission européenne dans ce qu'ils peuvent considérer comme relevant de leur souveraineté. Enfin, parce que les adversaires de la supranationalité ne manqueront pas de dénoncer ce qui apparaîtra comme une extension des pouvoirs de la Commission, même si celle-ci est parfaitement en droit d'agir ainsi, en s'appuyant sur l'article 90 du traité de Rome.

La lecture de la directive ne manquera pas d'intérêt.



Les autres paysans

III. — L'« AGRO-BIO » SORT DE L'OMBRE

par JACQUES GRALL

Un paysan sur cinq a une autre activité. Rejetés par les « vrais » agriculteurs, mal aimés des salariés, les paysans-ouvriers jouent un rôle important et certainement nécessaire pour le maintien de la vie dans le monde rural, sans que soit pour autant définie une véritable politique de leur double activité. (« Le Monde » des 25 et 26 octobre.)

Il est barbu. Jeune, une petite trentaine. Le conseil général a voté, à l'unanimité, une subvention pour la création de son poste : André Lefebvre est depuis le mois de mai 1978, le premier et l'unique conseiller en agriculture biologique officiellement engagé par une chambre d'agriculture, celle de l'Yonne. Un sur deux mille deux cent cinquante conseillers agricoles en France. C'est peu, mais c'est énorme.

Le mouvement agro-biologique sort de l'ombre. L'alternative agricole qu'il représente n'est plus méprisée. La curiosité a remplacé l'hostilité. S'il existe de nouveaux paysans, ce sont bien ceux-là, même si ces méthodes d'agriculture biologique sont pratiquées depuis vingt-cinq ans.

Pourquoi lui, pourquoi l'Yonne ? M. André Lefebvre, ingénieur agricole, avoue que, jusqu'à la fin de ses études à Lille, il n'avait jamais entendu parler d'*agro-biologie*. *Le hasard* d'un mémoire collectif à rédiger, des rencontres aussi, qui ont donné naissance à un livre (1) ont conduit au choix. L'Yonne ? principalement parce qu'un « notable » agricole, président de la Fédération départementale bovine, administrateur à l'échelon national, ancien responsable *au Centre des jeunes, alerté par* l'infécondité de son troupeau, s'est reconverti à l'agriculture biologique. L'Yonne encore, parce que c'est dans ce département que les moines de l'abbaye de La Pierre-qui-Vire ont vécu leur aventure.

L'expérience d'agriculture chimique intensive menée sur leur *domaine de 60 hectares, suivie de* près par l'INRA (2), s'est traduite par une catastrophe financière. Aussi, les moines se sont-ils reconvertis, eux aussi, à la biologie. Une dimension spirituelle dans cette agriculture-là ? Recevant en 1976 les représentants de l'agriculture du département, le Père Germain, responsable scientifique de l'exploitation, avait mis les choses au point : *« Nous allons dans le sens de la culture biologique parce qu'elle est biologique, c'est-à-dire parce qu'elle favorise la vie et non parce que nous sommes des moines (...). Il arrive parfois que certains articles ou tracts de culture biologique mélangent un peu trop le spirituel et le biologique. Cela donne un son un peu fanatique. »*

Effectivement, du naturel au surnaturel il n'y a que l'espace d'un préfixe, allègrement franchi parfois. En mai dernier, trois agriculteurs de Loire-Atlantique sont condamnés pour avoir refusé de vacciner leur bétail. Leur démarche est intéressante, l'innocuité des vaccins n'étant pas garantie. Leurs partisans les défendent à coups de cantiques : *« Le Sacré-Cœur sauvera la France... »* Un tract de soutien dénonce Simone Jacob, épouse Veil, l'avorteuse, les homosexuels et les lesbiennes, les étrangers de Bruxelles, etc. Devant un tel mélange, *« on est un peu coincé »*, écrit le quotidien *Libération* le 30 mai dernier. Sans doute, ce mélange, cet amalgame entre une méthode de culture résolument *moderne* et un *conservatisme* réactionnaire jette aux yeux de nombreux scientifiques la suspicion sur l'agriculture biologique.

Un agriculteur heureux

M. Jean Marti, éleveur près d'Auxerre, n'a rien à voir avec ces gens-là. C'est aujourd'hui un agriculteur heureux — il le dit, c'est rare — qui a utilisé une mauvaise méthode de reconversion : *« Il y a onze ans, la brucellose : toutes les vaches avortaient. Du jour au lendemain, on a tout arrêté. Plus d'engrais chimique sur la ferme, plus de traitement. Les rendements ont baissé. »* M. Marti découvre la méthode du professeur Lemaire, qui a été depuis la fin de la guerre l'initiateur de la culture biologique en France. *« Le troupeau a bien réagi tout de suite. Il y eut moins de vaches avortées. »* Aujourd'hui, M. Marti a quarante-deux vaches laitières, une cinquantaine d'« élèves » sur 87 hectares. Le litrage moyen tourne autour de 4 500 litres. Il produit sur place ses aliments : un mélange de deux à trois céréales et des pois fourragers. *« Pas d'achat à l'extérieur, sauf les minéraux : la marge nette est plus importante. »* M. Marti vend 40 % de son lait, qu'il transforme en fromage blanc, frais ou fermier, directement à des particuliers, à un restaurant d'Auxerre et à un fromager. Le reste part à la laiterie, *« qui ne le paie pas plus cher parce qu'on est en biologie »*.

Mais M. Marti est satisfait de sa marge, comme de ses rendements : *« Du moment qu'on en a assez »*, intervient son fils, quatorze ans, passionné par la ferme. C'est la joie de M. Marti : quelqu'un lui succédera. La grande salle où nous discutons est agréablement aménagée, la cuisine bien équipée. Mme Marti part, à bord d'une Alfetta, tenir une permanence au magasin Germinal, à Auxerre. C'est une coopérative de consommateurs de produits biologiques. Dix-sept familles y adhéraient à l'origine, quand la ferme de M. Marti abritait le premier magasin. Aujourd'hui, elles sont quatre cent trente.

La commercialisation des produits des fermes en biologie pose un problème : tout le monde ne peut transformer son lait ; le nombre des magasins spécialisés est encore réduit. *« Si on était assez nombreux*, dit M. Marti, *cela vaudrait le coup de faire un circuit de ramassage. »*

Les quelque soixante agro-biologistes de l'Yonne, divisés en groupes de travail, par genre de productions, vont tenter de s'organiser pour la vente. D'autres régions l'ont déjà fait. Dans l'Est, par exemple, les producteurs ont créé une marque : *Bioval* (Biologie-Vosges-Alsace-Lorraine).

« Plutôt que de trouver nos propres débouchés, on va participer à la réflexion collective. » Jean-Marie et Michel Pautard sont deux jeunes maraîchers qui avaient *« envie de cultiver autrement »*. *« Au lycée agricole, cela nous paraissait anormal de mettre dans le sol des produits qui n'ont rien à y faire. Plus choquant encore d'ajouter des produits qui sont toxiques. »* Les deux jeunes hommes ont convaincu leur père, M. Henri Pautard, plus inquiet, semble-t-il, de la réorganisation de son exploitation de 24 hectares, dont 8 hectares en légumes de plein champ, que du changement des méthodes de culture. Avec l'arrivée de ses deux fils, il est devenu nécessaire d'agrandir et de créer un G.A.E.C. (3). *« On est encore en période de reconversion, on ne maîtrise pas tout. »*

Petits flacons pour jardiniers amateurs

La reconversion de cette exploitation maraîchère demandera quatre ans, une année d'arrêt total de la culture chimique et trois ans de mise au point. Une *attaque de chenilles vient de se* déclarer : *« Autrefois, on prenait un antiparasitaire et, en vingt-quatre heures, c'était terminé. Aujourd'hui, c'est plus compliqué : un produit existe. C'est une hormone, la bactospéine, qui paralyse les mâchoires des chenilles : elles ne mangent plus et l'attaque est stoppée. »* Mais où trouver ce produit ? *« On devrait en avoir en stock. En fait, les circuits de commercialisation ne sont pas adaptés. Et surtout, on ne trouve que des petits conditionnements, comme si les fabricants réservaient leur production aux jardiniers amateurs... »*

Cet hiver, les groupes de travail et leur conseiller vont s'attaquer au problème de l'approvisionnement. La famille Pautard vend 70 % de sa production de légumes *sur* les *marchés*, le reste à des grossistes : *« On s'aligne sur les prix des autres ; on ne vend pas plus cher »*, dit l'un des fils, qui s'irrite des tarifs pratiqués par certaines boutiques. *« On ne vend pas plus cher, mais on a plus de clients »*, intervient Mme Pautard du fond de la cuisine.

Les deux frères ne sont pas du genre à chanter des cantiques à la gloire du Sacré-Cœur : militants écologistes, ils sont très inquiets des projets miniers du Morvan : recherche de fluorine à Pierre-Pertuis, prospection d'uranium et de plomb sur la *commune de Vault-de-Ligny*, où un permis a été accordé, en dépit de l'opposition des élus. *« Tout cela tourne autour du nucléaire. Si on ouvre les yeux sur la pollution des légumes, il est difficile de ne pas s'intéresser à ces problèmes »*, disent-ils. De fait, sur les routes de la région, des inscriptions badigeonnées reflètent cette opposition. *« Jusqu'ici, tout le monde a refusé de laisser entrer les propecteurs sur le terrain. »*

Une ferme parfaitement rangée sur un plateau, à quelques kilomètres de Vézelay. Bronzé, en short, longiligne, Roger Millot a une *allure de coureur* à pied. Il exploite 110 hectares, essentiellement aujourd'hui des céréales. Il a entrepris depuis deux ans une étude comparative des deux méthodes de culture, chimique et biologique. Avec prudence : 3 hectares la première année, 23 hectares la seconde. Il s'astreint à respecter pour ses *« deux »* exploitations les mêmes coûts de production afin de se faire un jugement. D'où vient cette idée? *« Les engrais, on en mettait de plus en plus, et puis ma femme* — elle est institutrice — *poussait à la consommation des produits naturels. Alors, pourquoi ne pas en faire, si on les consomme ? »*

Les rendements en céréales biologiques chez M. Millot ne sont pas satisfaisants : 25 quintaux à l'hectare pour une moyenne de 40 quintaux en chimie. *« Mais*, dit-il, *la méthode chez nous n'est pas au point. Beaucoup de techniques agro-biologiques ont été expérimentées dans l'Ouest. Ici, le climat semi-continental provoque un décalage entre le moment où l'on apporte les minéraux et les besoins de la plante au printemps. Il faut adapter le matériel végétal. »* Avec sa reconversion progressive et raisonnée, M. Millot se fait chercheur, ce qui est sans doute plus excitant que d'appliquer des recettes venues d'ailleurs.

« J'empoisonne les autres »

L'adoption d'une nouvelle méthode modifie l'orientation de l'exploitation. En biologie, il faut reconstituer l'humus. Seul, l'élevage permet la récupération des matières organiques qui, « compostées », enrichiront la terre.

« J'ai un troupeau de vingt brebis. On poussera tout doucement jusqu'à soixante », poursuit M. Millot.

L'introduction de l'élevage — on s'oriente aussi vers le mouton dans la famille Pautard — perturbe les conditions économiques des exploitations, car elle demande plus de main-d'œuvre. *« On note aussi*, dit le conseiller *de la chambre d'agriculture, une réticence de la part des femmes : à cause du surcroît de travail, mais aussi, du fumier, de l'odeur... »* Tout en céréales, cela fait plus chic.

Dernier argument, de taille celui-là, en faveur d'un changement de culture : *« Les traitements chimiques me gênent, provoquent une montée de tension, des maux de tête. J'empoisonne les autres, et moi le premier*, dit M. Millot. *Si je peux m'en passer, je m'en passe. »*

L'éleveur, les maraîchers, le céréalier, que nous avons rencontrés dans l'Yonne, ne sont pas des farfelus. Individualistes — ou plutôt soucieux d'une réelle indépendance, — ils adhèrent peu ou pas aux organisations professionnelles. Sans être adhérents d'un centre de gestion, ils savent tenir des comptes. Autour d'eux, le temps est passé où les voisins ricanaient. Aujourd'hui, ils sont *curieux*, ils se renseignent. *« Les gens commencent à garder leurs matières organiques. Cela devient plus difficile d'acheter de la paille ou du fumier. »* C'est le début de la sagesse, car, en fait, la formidable opposition de l'agriculture officielle provient d'une ignorance quasi totale de la culture biologique, qui ne figurait pas, jusqu'à il y a peu, dans les programmes des collèges et lycées agricoles.

L'agriculture industrielle, peut-être nécessaire il y a trente ans, pour produire beaucoup et vite, a entraîné des excès : carences des substances actives dans le sol, qui se détériore, et *dans les* aliments, dont la valeur diététique a diminué, entraînant un affaiblissement et des hommes et des animaux. L'agriculture biologique est apparue comme le correctif à ces excès. Elle a vite été caricaturée par ceux *qui* avaient intérêt à lui nuire. On ne lui donnait qu'une définition négative : agriculture sans engrais et sans produits chimiques.

En fait, il s'agit d'une autre fertilisation du sol : on cultive des engrais verts qui fixent l'azote de l'air, on apporte des minéraux naturels (roches, produits de la mer). En principe, toutes les matières organiques produites par l'exploitation doivent faire retour au sol. Elles sont auparavant « compostées », c'est-à-dire que les micro-organismes accéléreront la fermentation des tas de matières destinées à nourrir le sol. La protection des végétaux sera assurée par des insecticides d'origine végétale, par le respect des assolements dans lesquels sont introduites les légumineuses, par le nettoyage mécanique ou manuel des terres.

On imagine aisément qu'il n'existe pas une, mais plusieurs méthodes de culture biologique, et qu'en outre le champ de la recherche, balbutiante, est encore vaste.

Si la résistance organisée par les *industries des engrais chimiques* s'explique, le divorce entre la recherche agronomique officielle et les tenants de l'agriculture biologique se comprend mal.

Lorsqu'on lui parle d'agriculture *biologique, M. Poly, directeur* général de l'INRA, lève les bras au ciel. Pourtant, lui-même se fait le défenseur d'une agriculture à haute valeur biologique ajoutée, plus attentive au sol, plus économe et plus autonome, par la réintroduction d'un type d'élevage, extensif notamment. Comment expliquer cette contradiction ?

D'abord parce que les chercheurs, sinon la recherche officielle, ont à l'esprit l'image passéiste de certains pionniers de l'agro-biologie, qui assimilent volontiers l'ordre éternel des champs à l'ordre tout court. Ensuite parce que, expérimentées *hors du sérail*, ces méthodes ont donné naissance à une exploitation commerciale, condamnable aux yeux *des scientifiques*. Enfin, parce qu'il est difficile d'admettre que le modèle de développement sur lequel on a travaillé des années durant peut être remis en cause par des francs-tireurs de la recherche. Aujourd'hui, les relations *entre les agriculteurs et la* recherche officielle sont détendues. On n'en est pas encore au temps de l'autocritique.

Sur le plan politique, le phénomène est plus curieux encore. Les partis de gauche, qui condamnent — non sans raison — la confiscation de la valeur ajoutée du travail paysan par les firmes situées en amont et en aval de l'exploitation, sont muets sur ce thème. Seul le C.D.S. fait des propositions concrètes, précises, élaborées à *partir de dossiers qui* montrent que cette question est sérieusement étudiée au sein de ce parti. Faut-il en tirer des conclusions plus politiques ou admettre plus prosaïquement que le C.D.S. a la chance de compter dans *ses rangs* une animatrice de la commission « alimentation et santé », Mme Dominique Van Egmont-Florian, dont l'activité fait défaut à d'autres formations ?

Deux à trois fois moins d'énergie

Plusieurs chambres d'agriculture, une dizaine dit-on, ont mis en place des commissions d'études sur l'agriculture biologique. L'enseignement officiel, à l'école d'agronomie de Nancy et à l'école *vétérinaire de Toulouse*, l'intègre à ses programmes. Les conseillers en agriculture biologique, indépendants des firmes privées, se sont regroupés au sein d'une association. Quatre fédérations professionnelles regroupent les pra*tiquants des différentes méthodes* de culture. D'autres, dont Nature et Progrès, qui revendique sept mille adhérents, accueillent producteurs et consommateurs.

Le mouvement est en marche. Au plan international, une fédération regroupe quatre-vingts mouvements issus de cinquante pays, dont les Etats-Unis, où un *agriculteur sur cent pratiquerait* la culture dite organique, tandis qu'un courant d'agriculture de transition irait se développant et couvrirait 2 millions d'hectares.

En France, les statistiques sont imprécises. Daprès une étude faite en *1974*, il y aurait environ cinq mille exploitants en biologie occupant 100 000 hectares, soit 0,3 % de la surface agricole.

Le C.D.S. en a lancé l'idée et créé, en juillet dernier, un institut pour la recherche et l'application en agriculture biologique. Partant du principe qu'on ne peut reprocher à l'agriculture biologique ce qu'on refuse de lui accorder, c'est-à-dire les moyens de mener des études comparatives valables avec l'agriculture classique, ce parti demande que 5 % des crédits de la vulgarisation et de la recherche soient affectés à cet institut, *soit de 50 à 75 millions de francs*, selon le montant de l'« enveloppe » prévue pour 1980.

Est-ce trop pour l'agriculture de demain ? Les contraintes nouvelles ne peuvent que déboucher sur de nouveaux modèles d'agriculture : crise de l'énergie, chômage, pollution des eaux, et destruction de l'humus. Les méthodes d'agriculture biologique restaurent ce dernier, évitent ou réduisent la formation des nitrates et des nitrites dans les réserves d'eau, débouchent sur un emploi plus important, notamment par la réintroduction de l'élevage (dont le développement est par ailleurs bénéfique, tant *pour la balance commerciale que* pour l'écoulement des productions céréalières). Et, comme l'a montré Jean-Roger Mercier (4), l'agriculture classique consomme de plus en plus d'énergie pour la même quantité d'aliments produite. Selon les sources, il faut de 2,3 à 3 fois moins d'énergie en biologie qu'en agriculture chimique. Enfin, il semble que, à l'opposé de la « révolution verte », des méthodes culturales qui respectent le sol, et qui fondent la recherche sur les pratiques et les variétés locales, sont plus aisément exportables dans les pays en développement. A *défaut* d'être les seuls « vrais » nouveaux paysans, ceux-là sont peut-être les paysans de demain, les autres paysans.

FIN

(1) *L'Agriculture biologique, écologie ou mythologie* aux PUF de Grenoble.

(2) *INRA : Institut national de la recherche agronomique.*

(3) GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

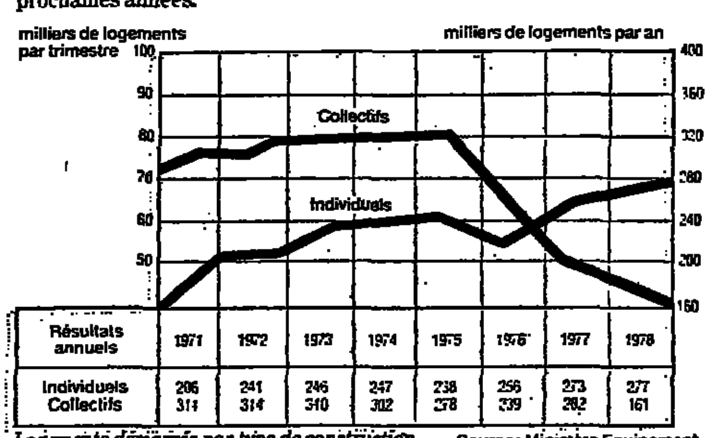
(4) *Energie et agriculture. Le choix écologique*, par Jean-Roger Mercier, éditions Debard.

PORTRAIT D'UN GROUPE EN PLEIN ESSOR : MAISONS GMF, 1ER BATISSEUR EUROPEEN DE MAISONS INDIVIDUELLES.

Depuis trois ans, les maisons individuelles représentent le segment le plus important du marché immobilier.

C'est en 1976, en effet, que pour la première fois, l'habitat individuel prenait le pas sur l'habitat collectif.

Cette tendance, qui s'est dégagée au fil des ans, correspond à une aspiration profonde de la population. Elle permet d'envisager l'avenir sereinement, avec un marché de 250 à 300.000 maisons par an au cours des dix prochaines années.



Résultats annuels	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Individuels	206	241	246	247	238	256	273	277
Collectifs	314	314	310	302	278	239	202	161

Logements démarrés par type de construction. Source : Ministère Equipement

Une Success-Story qui débuta il y a 30 ans.

En 1949, Robert Leroy se voyait confier à l'âge de 25 ans la direction *de la Société qui venait d'être créée.*

Il avait su pressentir, alors que les nécessités d'une reconstruction en masse orientaient la production vers de grands ensembles, que l'avenir appartiendrait à la maison individuelle.

Classé 1er groupe de France dans la catégorie Services, pour les emplois créés, par le journal l'Expansion en 1978, le Groupe Maisons GMF est passé de 1 salarié en 1949, à 200 en 1965, 550 en 1970, pour atteindre 3000 personnes en 1978 et dépasser 3.500 personnes en 1979.

Aujourd'hui, Maisons GMF a construit plus de 75.000 maisons.

Un bond spectaculaire s'est produit ces dix dernières années, puisque le Groupe a multiplié sa production de logements terminés par 6 et plus, pour atteindre, en 1979, 12.300 logements.

Une santé financière excellente qui s'est consolidée au fil des ans.

109 MILLIONS DE FRANCS DE RÉSULTAT NET EN 1978.

Depuis 1976, le total du bilan du Groupe a été multiplié par 2. Il atteignait à fin 1978 plus de 8 milliards de francs. Dans le même temps, le chiffre d'affaires TTC augmentait de 1 milliard pour atteindre 2,5 milliards de francs à la même date, tandis que le résultat net dépassait les 100 millions de francs.

VERS LE MILLIARD DE FRANCS DE FONDS PROPRES.

Ce qui caractérise le mieux cette évolution, c'est l'acquisition de la puissance financière, à travers l'augmentation des capitaux à long terme, et plus particulièrement des fonds propres gérés par le Groupe.

La prudence dont le Groupe Maisons GMF a fait preuve dans sa gestion, jointe à une politique d'autofinancement constante, explique qu'après avoir été classé 244e groupe français par le Nouvel Economiste en 1973, Maisons GMF se situait au 110e rang fin 1977, juste avant la Télémécanique Electrique.

Évolution des fonds propres en millions de francs					
1973	1974	1975	1976	1977	1978
122	160	220	324	430	705

**Ce chiffre comprend des fonds possédés par le Groupe (AGMF-Proma), et des fonds mis à la disposition du Groupe par deux organismes apparentés. Il comprend également une réserve spéciale de réévaluation de 122 millions de fr.*

LA CONFIANCE DES BANQUES.

Classé pour ses fonds propres 1er Groupe Immobilier Français, l'importance exceptionnelle de ses moyens financiers dans ce secteur d'activité, a permis au Groupe d'obtenir la confiance de son environnement bancaire.

	1976	1977	1978
Capitaux permanents	477	624	922
Valeurs immobilisées	·146	190	130
Emprunts contractés pour compte des accédants	1302	1945	3183
Prêts aux accédants	1302	1945	3183
Fonds de roulement	331	434	562
Valeurs d'exploitation	1149	1988	2889
Financement des valeurs d'exploitation	930	1655	2424
Trésorerie nette	112	101	97

AGMF-Proma Équilibres financiers (millions F)

La situation de ses équilibres financiers est particulièrement saine et démontre une capacité d'endettement à long terme.

Un groupe dont les collaborateurs sont les principaux actionnaires.

Ceci constitue un élément de stabilité qui est l'un des atouts majeurs permettant au Groupe de maintenir sa position de leader du marché *européen.*

Non seulement l'équipe dirigeante, mais également les 3500 urbanistes, ingénieurs, informaticiens, experts financiers ou fonciers... salariés du Groupe Maisons GMF sont, à travers la société Proma, actionnaires du Groupe ou en puissance de le devenir.

De plus, à travers un système de primes collectives ou liées à l'activité individuelle, tous ont un intérêt personnel à s'investir et à concevoir les meilleurs produits au meilleur coût.

Principale richesse dans une activité du secteur tertiaire, la gestion des hommes est devenue la seconde vocation du Groupe.

- En 1971, Maisons GMF introduit l'horaire mobile.
- En 1973, année particulièrement riche, la semaine de travail pour les hommes et femmes du Groupe passe de 5 jours à 4 jours 1/2. Dans le même temps est offerte aux salariés de plus de 60 ans la possibilité de réduire progressivement leur temps de travail de 10 à 35 % sans diminution de salaire.
- En 1975, c'est la création de Proma, regroupant les salariés actionnaires du Groupe Maisons GMF.
- En 1976, sort le premier bilan social.

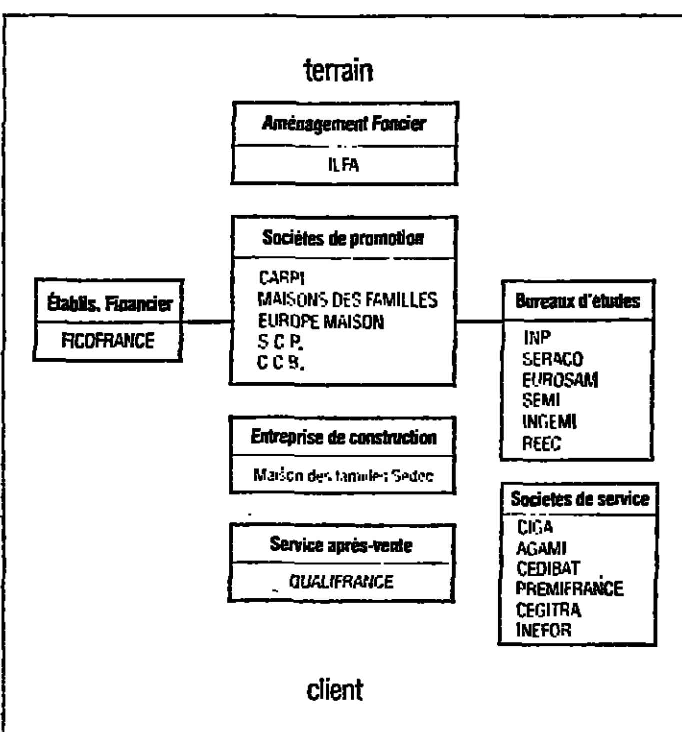
Cette politique, jointe à un effort considérable au niveau de la formation — plus de 3 % de la masse salariale sont consacrés à la formation technique, mais également à des stages de culture générale visant à un enrichissement personnel — crée un climat d'Entreprise favorable.

Maisons GMF n'a, en effet, jamais connu de conflits sociaux graves, et le niveau d'absentéisme (5 jours 3/4 par an et par personne) y est près de 4 fois inférieur à la moyenne nationale.

L'idée fixe du Groupe Maisons GMF : produire les meilleurs produits possibles à un prix inférieur à ceux de la concurrence.

Un chiffre significatif : de 1977 à 1978, l'indice national de la construction BToI a augmenté de 13 % ; pendant le même temps l'indice Maisons GMF n'a augmenté que de 9 %. Ceci est possible car à tous les niveaux la société est organisée pour produire les meilleurs produits possibles, moins cher.

LA RÉDUCTION DES COÛTS PAR UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION VERTICALE.



Principales sociétés du groupe opérant en France

Le Groupe réunit sous un même management un ensemble de sociétés qui, à l'exception de la construction confiée à des sous-traitants locaux, lui permet de couvrir tout le processus de la construction, de l'achat des terrains au service après-vente, en passant par la conception des maisons.

Pour suivre tout le processus de la construction, le Groupe possède en effet :

Une société d'aménagement foncier qui achète des terrains, les viabilise et les revend aux sociétés promotrices.

Des sociétés de promotion.

Des entreprises générales qui coordonnent les travaux de construction confiés aux entreprises contractantes.

Une société de service après-vente qui assure les réparations et l'entretien du parc immobilier.

Des bureaux d'étude chargés de la conception des maisons et des opérations d'urbanisme, du sondage des sols, des études, des travaux de viabilité, de l'ordonnancement des tâches.

Un établissement financier qui permet de gérer au mieux la trésorerie du Groupe et de favoriser le financement des différentes Sociétés.

1800 ENTREPRISES LOCALES SOUS-TRAITANTES, UN MOYEN DE GRANDIR SANS ALOURDIR LA GESTION.

Si une des clés du succès a été la centralisation du management et la rationalisation des méthodes de construction et d'achat des matériaux, sur le terrain, le Groupe s'est considérablement décentralisé.

En faisant appel à des entreprises locales (1800 aujourd'hui, comprenant 30.000 personnes), le Groupe Maisons GMF dispose d'un formidable outil de production, sans avoir à mobiliser ses ressources financières pour le financer.

Au lieu de répercuter des charges financières très lourdes sur les prix des maisons, GMF arrive ainsi depuis 10 ans à maintenir des prix inférieurs d'environ 15 % au marché, à qualité de prestation égale.

	Indice national BT 01	Indice GMF
01/1974	100	100
01/1975	121,1	115,69
01/1976	130,1	124,02
01/1977	151,1	140,50
01/1978	166.0	150,40
01/1979	187,4	166,18

Une volonté d'être toujours plus proche du terrain : 21 antennes régionales de Boulogne à Aix-en-Provence, de Colmar à Agen.

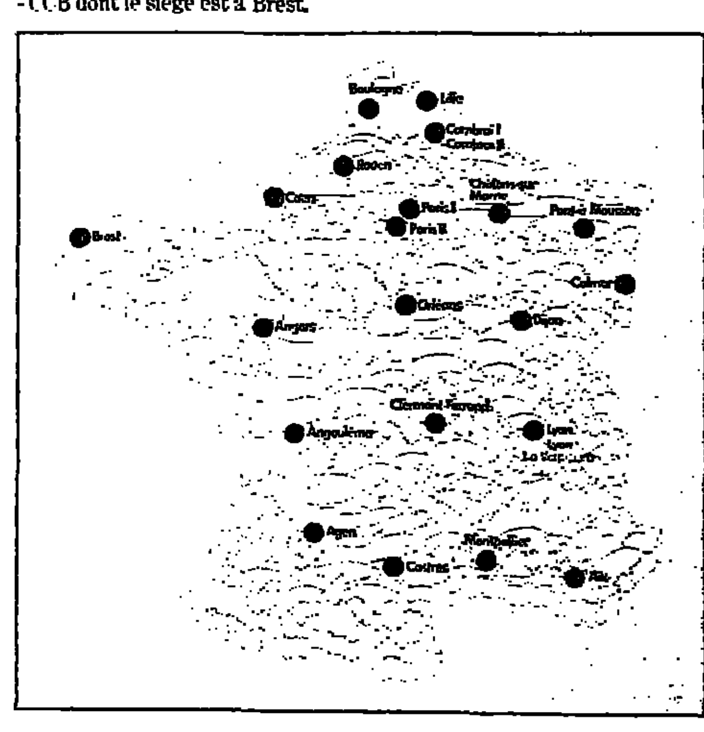
D'Est en Ouest, du Nord au Sud, le réseau des 21 antennes GMF est implanté non seulement pour assurer le service de la clientèle et pour vendre, mais également pour informer les services du Groupe de tout ce qui peut faire progresser son action : désirs du public, critiques éventuelles, suggestions, expériences diverses...

DES PRISES DE PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION LOCALES.

Afin de compléter ce dispositif et de "coller" mieux au terrain, le Groupe Maisons GMF, par ailleurs soucieux d'utiliser des disponibilités financières importantes, a décidé de prendre des participations dans des sociétés locales performantes.

Le Groupe est ainsi majoritaire depuis 1976 et 1977 dans deux sociétés de promotion :

- Sud Construction Promotion dont le siège est à Castres.
- CCB dont le siège est à Brest.



Des réserves foncières qui assurent le développement du Groupe.

Depuis longtemps, le Groupe Maisons GMF est convaincu que la sécurité de son développement passe par la maîtrise de l'activité foncière qui doit lui assurer, en temps utile et pour un coût donné, la disponibilité des terrains requis par ses objectifs de construction de logements.

C'est pourquoi, depuis pratiquement son origine, Maisons GMF a eu pour politique de détenir un stock de terrains.

Dans ce but, il s'est doté d'un outil important de prospection foncière.

Courant 1978, Maisons GMF a mis en place un plan destiné à relancer le rythme des acquisitions.

Le Groupe a ainsi pu maintenir sa position de leader dans le domaine foncier. C'est ainsi qu'au 31 décembre 1978, avec un peu plus de 24.000 parcelles, le stock de terrains possédés par GMF représentait environ 18 mois d'activité, au rythme prévu pour 1979 en résidences villages.

AGR

La « guerre du [illegible] »

JEANNE D'ARC ET LE R.P.R. A LA RESCOUSSE DES ÉLEVEURS FRANÇAIS

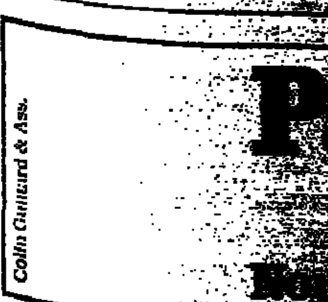
[illegible]

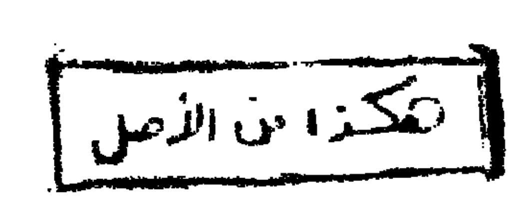
Le Trésor américain [illegible] sa « vente [illegible]

[illegible]

LE MARCHÉ INTERBAN[illegible]

TAUX DES [illegible]





AGRICULTURE

La « guerre du mouton »

JEANNE D'ARC ET LE R.P.R. A LA RESCOUSSE DES ÉLEVEURS FRANÇAIS

La visite privée de la reine d'Angleterre en France a été troublée par une manifestation d'éleveurs de moutons à Epoisses, jeudi 25 octobre. A l'entrée du village, une banderole appelait Jeanne d'Arc à la rescousse pour bouter hors de France le mouton britannique. Deux cents éleveurs environ ont attendu la sortie de la reine, qui visitait le château de Sully, brandissant devant la Rolls royale des pancartes et un mouton mort.

L'inquiétude des éleveurs français n'a d'égale que celle des éleveurs britanniques : la National Farmers Union, la Fédération des exploitants de Grande-Bretagne, estime que le geste fait mercredi par la France — qui vient d'accepter d'importer un contingent de mouton britanniques — n'est pas suffisant pour éliminer les restrictions imposées par Paris « en violation du traité communautaire ». A Strasbourg, le président du groupe conservateur de l'Assemblée, le Britannique James Scott-Hopkins, a eu une réaction plus nuancée, se félicitant de la décision française de lever l'interdiction frappant les importations de viande de mouton et d'agneau britannique, mettant toutefois en garde Paris contre le système de licence d'importation prévu, ce système étant inacceptable pour la Grande-Bretagne.

En France, le R.P.R. a réagi violemment à la décision du ministère de l'agriculture. Dans un communiqué qui ne fait pas allusion au contingentement, le R.P.R. « déplore que l'ouverture des frontières intervienne alors qu'aucun projet de règlement communautaire n'est adopté pour garantir le revenu des éleveurs français, contrairement aux engagements qu'avait pris vis-à-vis des éleveurs le gouvernement ». « De surcroît, ajoute le R.P.R., cette concession unilatérale au gouvernement britannique intervient alors qu'aucune évolution favorable aux intérêts français n'est constatée dans le domaine des pêches maritimes. »

LA CONFÉRENCE ANNUELLE AGRICOLE

Le gouvernement débloque 68 millions de francs
Les paysans voulaient 1 milliard de francs

« Des discussions intéressantes certes, mais une conférence bien pauvres en matière de moyens. » Telle a été la réaction de M. Fau, président du Centre national des *jeunes agriculteurs après le séminaire de Grignon*, — première phase de la conférence annuelle, — qui s'est tenu jeudi 25 octobre. A l'issue de cette journée, M. Méhaignerie a annoncé que le gouvernement avait décidé de débloquer 68 millions de francs pour l'élevage.

Ces crédits serviront à l'amélioration génétique du bétail (20 millions), aux productions porcines (20 millions) et ovines (3 millions), aux investissements à l'étranger (5 millions), à la restructuration des vergers et aux productions méditerranéennes (15 millions) et enfin, aux productions déficitaires (3 millions). *Il s'agit* de crédits nouveaux dans la mesure où ces fonds seront prélevés sur les réserves de crédits inutilisés ces dernières années et provenant de divers offices. Les actions nouvelles correspondant à ces *crédits seront mises en œuvre* en 1980. Cette décision s'inscrit nettement en retrait des demandes *du syndicalisme agricole*. *« Face au milliard de francs que nous réclamions, ces 68 millions sont toujours bons à prendre*, a encore dit M. Fau, *mais ils ne font pas le compte. »*

Le problème controversé de l'évolution du revenu des paysans en 1979 n'a pas été longuement discuté, mais il a été admis qu'on en reparlerait avec le premier ministre le 16 novembre à Matignon.

En dehors de ce dossier sur les orientations des productions et de l'élevage, les participants à la conférence ont également débattu du renforcement de la « filière du progrès » (enseignement, recherche, développement) et du dossier sur l'énergie. L'objectif d'économies d'énergie dans l'agriculture a été fixé à 5 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) pour les cinq prochaines années, et à 15 millions de TEP pour les dix années suivantes.

MONNAIES

Le Trésor américain annonce huit jours à l'avance sa « vente surprise » d'or

Comme il l'avait laissé *entendre* la semaine dernière, le Trésor américain va procéder à une *nouvelle vente d'or*. Cette transaction, baptisée « vente surprise », alors qu'elle est annoncée *huit jours à l'avance*, aura lieu le jeudi 1er novembre. La dernière vente mensuelle avait eu lieu le 16 octobre *dernier*.

La quantité de métal mise en adjudication le 1er novembre sera portée à 1,25 million d'onces de 31,1 grammes, contre 750 000 onces lors des cessions précédentes. Elle *ne précédera que d'une semaine* celle du Fonds monétaire (444 000 onces), qui aura lieu le 7 novembre.

On sait que, en annonçant que leurs ventes aux enchères pourraient ne plus être *effectuées* à *date fixe et seraient susceptibles* de varier en quantité, les autorités américaines se proposaient *d'essayer de « casser » la spéculation*, en faisant planer la menace d'adjudications soudaines et, *le cas échéant, massives*.

Leur décision n'aura donc guère étonné les opérateurs, qui rappellent que, de janvier à avril, les quantités de métal adjugées mensuellement par cette institution s'élevaient à un peu plus de 1,5 million d'onces. « *Le vrai choc pour le marché*, estiment-ils, *serait une nouvelle vente surprise très peu de temps après la première.* » Les cours de l'or ont quand même *fléchi à cette nouvelle*, revenant, à New-York, de 395 dollars à un peu plus de *388 dollars*.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —	
$ E.-U. ..	4,2265	4,2275	— 165	— 115	— 275	— 215	— 605	— 535
$ can. ...	3,5825	3,5860	— 100	— 40	— 170	— 105	— 355	— 270
Yen (100).	1,8910	1,8035	+ 40	+ 80	+ 110	+ 155	+ 340	+ 400
DM	2,3430	2,3450	+ 55	+ 85	+ 115	+ 165	+ 380	+ 450
Florin ...	2,1090	2,1120	+ 35	+ 85	+ 70	+ 105	+ 225	+ 290
F.B. (100).	14,5855	14,6005	— 325	— 145	— 625	— 365	—1115	— 635
F.S.	2,5350	2,5385	+ 185	+ 230	+ 385	+ 440	+1075	+1155
L. (1 000).	5,0910	5,0970	— 245	— 170	— 440	— 340	—1175	—1025
£	8,9315	8,9405	— 265	— 160	— 495	— 370	—1155	— 980

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8	8 1/2	8 1/8	8 1/2	8 5/16	8 11/16	8 11/16	9 1/8
$ E.-U. ..	14 1/8	14 1/2	15 3/4	16 1/8	15 7/16	15 13/16	15 1/8	15 1/2
Florin ...	8 1/8	9	9	9 15/16	9 1/4	10	9 1/2	10 1/4
F.B. (100).	12 1/2	13 1/2	13 3/4	14 1/4	14	14 3/4	13 1/4	14
F.S.	1/8	1	2	2 1/2	2 1/16	2 7/16	3 7/16	3 13/16
L. (1 000).	12	14	16 1/2	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	17 1/2
£	13 3/4	14 1/2	14 1/2	15 1/4	14 3/4	15 1/2	14 3/4	15 1/2
Fr. franç..	11	11 3/4	13 1/4	13 3/4	13 1/8	13 7/8	13 7/8	14 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

La C.G.T. propose une rencontre à la C.F.D.T. pour coordonner l'action revendicative

M. G. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a écrit, le 23 *octobre*, *à M. E. Maire, son homologue* de la C.F.D.T., pour lui proposer une rencontre au début de la *semaine prochaine*. Elle aurait lieu après la réunion du conseil national de la C.F.D.T., qui siège *du 25 au 27 octobre*, et avant la commission exécutive C.G.T. le 6 novembre. C'est donc dans *la première décade du mois prochain* que les deux centrales pourraient lancer de nouvelles *consignes*.

Il s'agira, écrit M. Séguy, de faire le point sur le développe*ment de l'action, cinq semaines* après l'accord unitaire du 17 septembre, et d'en envisager le prolongement.

Pour sa part, la C.G.T. considère que les attitudes gouverne*mentales et patronales incitent* les travailleurs à l'offensive ; que ces derniers, voulant élargir leurs luttes, souhaitent l'unité d'action des organisations syndicales ; et que les résultats déjà obtenus encouragent à accentuer leur pression.

Les *trois dernières semaines*, estime M. Séguy, ont vu se réaliser, entre les syndicats, des accords *« très intéressants »* dans de nombreuses branches des secteurs public et privé. Cependant des difficultés persistent. Hormis certains cas particuliers, les cégétistes jugent qu'elles proviennent d'une interprétation différente de l'accord.

Dans l'immédiat, les *deux confédérations* doivent intervenir *pour renforcer les luttes au niveau des entreprises et examiner* les conditions des modalités de *coordination*.

M. Séguy exprime le regret que la C.F.D.T. ait refusé toute action et *toute prise de position* commune face à ce que la C.G.T. considère comme une offensive *contre le droit de grève*.

La proposition de M. Séguy est conforme à ce dont étaient convenues la C.G.T. et la C.F.D.T. le 17 septembre, c'est-à-dire de se revoir fin octobre pour dresser un bilan de l'action et juger si la mobilisation est suffisante pour passer à un *« palier supérieur »*.

La question est de savoir si les dirigeants cédétistes réunis en conseil national estiment que le dynamisme des travailleurs est *assez fort pour que les fédérations* et les unions régionales entrent en scène.

La C.G.T. assure qu'elle ne veut pas précipiter le mouvement. Cependant, à diverses reprises, ces derniers temps, la C.F.D.T. a considéré que bon nombre des initiatives cégétistes tendent à globaliser l'action. On répète, au siège de la C.F.D.T., que, si on n'est pas hostile par principe, à un ample mouvement interprofessionnel d'ici à la fin de l'année, celui-ci n'est réalisable qu'après la démonstration du développement puissant et généralisé de la combativité des salariés.

J. R.

Alsthom : l'ouverture de négociations semble suspendue à l'arrêt de la cour d'appel de Besançon

De notre correspondant

Besançon. — *La cour d'appel* de Besançon a entendu, jeudi 25 novembre, les représentants d'Alsthom-Atlantique et des syndicats. Il s'agissait de dire si l'ordonnance — à plus d'un titre surprenante — du tribunal de Belfort devait être ou non confirmée. On sait que le juge de référés belfontain avait, le 12 octobre, assuré qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner l'évacuation des usines de Belfort, occupées depuis le 29 septembre par une grande partie du personnel en grève. La cour d'appel s'est donné quelques jours de réflexion. L'arrêt ser rendu le 31 octobre.

Au cours des débats, il est apparu que la direction d'Alsthom-Atlantique n'accepterait d'ouvrir des négociations avec les représentants des personnels en grève qu'après cette date. En fait, la formule utilisée par un des avocats d'Alsthom prête à interprétation :

« Nous ne négocierons pas tant que le caractère illégal de l'occupation n'aura pas été jugé », a-t-il dit, après avoir précisé que, si Alsthom demandait que le droit de propriété soit respecté, ce n'était pas *« au nom de principes hérités du dix-neuvième siècle, mais au nom des responsabilités industrielles de l'entreprise »*. Au nom des grévistes, Me Dreyfus-Schmidt estima que *« l'arrivée des C.R.S. à Belfort ne constituerait pas la fin d'un trouble, mais son commencement »*. La journée de jeudi a d'autre part été marquée par des débrayages ou grèves tournantes dans les usines du groupe, dont plusieurs sont occupées : celles de Belfort, mais aussi celles de Saint-Ouen, Marseille et Chalon, soulignent les syndicats.

A Dunkerque

Un navire britannique est occupé par les mineurs de fer

De notre correspondant

Dunkerque. — Les gueules noires venues des bassins houillers du Nord avaient occupé le charbonnier *Penchâteau* au Havre. Ce jeudi 25 octobre, ce sont les gueules *jaunes, autrement dit les mineurs* de fer, venus de l'Est et de l'Ouest, qui occupent à Dunkerque un gros minéralier britannique, le *Rudby*.

L'opération a été discrètement montée par la fédération des mineurs C.G.T. dont deux cents adhérents environ, partis du Calvados et du Maine-et-Loire, en tenue de travail, le sac au dos, sont montés à bord à 5 heures du matin

Les drapeaux de la C.G.T. flottent à la coupée. Les thèmes de l'action revendicative s'étalent sur les superstructures : *« Halte au gâchis ! »*, *« Notre minerai d'abord ! »*

« Les gueules jaunes sont en colère, nous déclarait M. Dufresne, secrétaire *général* de la fédération C.G.T. *Ils demandent pourquoi on ferme des exploitations de minerai de fer françaises pour importer de plus en plus de minerai étranger. L'an dernier, la part de minerai d'outre-mer dans la consommation de la sidérurgie française aura été de 56 %, et ce taux ne cesse d'augmenter. »*

Une manifestation de soutien était prévue vendredi et les mineurs de fer envisageaient d'occuper le navire *« jusqu'à vendredi soir au moins »*.

SOCIAL

« Référendum » sur l'avenir du bassin de Longwy

CINQUANTE MILLE PERSONNES SERONT CONSULTÉES

De notre correspondant

Metz. — Le résultat de la consultation des cinquante mille habitants du bassin de Longwy, organisée à partir du 28 octobre à l'initiative des élus communistes, sur l'avenir de la région, ne fait aucun doute. Le problème reste de savoir combien d'électeurs participeront à ce « référendum » et se prononceront sur l'une ou l'autre des deux questions : *« Je me prononce contre la décision de la direction et du gouvernement, et pour la garantie de l'emploi, pour toute élévation du niveau de production d'acier du bassin de Longwy avec notamment la construction d'une deuxième aciérie à Usinor, une diversification industrielle cohérente nécessitant le désenclavement du bassin »*, ou *« J'approuve les décisions de la direction d'Usinor et du gouvernement concernant l'avenir de la sidérurgie du bassin de Longwy »*.

Onze communes totalisant vingt et un mille électeurs ont déjà manifesté l'intention de s'associer à ce référendum, qui a suscité une mise en garde du préfet de *Meurthe-et-Moselle sur* la *confusion* entre cette opération et un scrutin officiel.

Pour M. Jean, maire communiste de Longwy, *« beaucoup d'efforts sont déployés par le gouvernement et le patronat pour faire croire que l'affaire de Longwy est terminée. C'est faux. Pour nous cette consultation s'inscrit dans la poursuite des luttes qui se développent depuis le mois de décembre 1978 »*. La C.G.T. *« entend mobiliser tous ses efforts pour assurer la réussite de cette initiative »* considérée comme *« un engagement à poursuivre l'action pour faire reculer le patronat »*, et le P.S. estime que cette consultation *« doit favoriser une étape dans le processus du renversement du pouvoir giscardien »*. A l'inverse le R.P.R., qui prône l'abstention, y voit *« un référendum carnavalesque organisé et orchestré par le P.C. aux frais des contribuables »*. — J.-C. B.

● *Rectificatif.* — *L'intersyndicale* d'Alsthom à Belfort comprend la C.G.T., la C.F.D.T., F.O. et la C.G.C. *et non* pas la C.F.T.C. comme cela a été indiqué dans *le Monde* du 26 octobre.

Election professionnelle

RECUL DE LA C.F.D.T. DEVANCÉE PAR F.O. CHEZ RENAULT, A SANDOUVILLE

Aux élections des délégués du personnel, dans le collège des ouvriers, chez Renault, à l'usine de Sandouville, la C.F.D.T. recule nettement (— 5 points) au profit de la C.G.T., qui retrouve son audience de 1977, et de F.O., qui poursuit sa progression (+ 5 points en deux ans) et devance désormais la C.F.D.T. Sur 9 887 inscrits et 7 108 suffrages exprimés, la C.G.T. obtient 72,23 % des voix (69,29 % en 1978) ; F.O., 15,23 % (13,06 %) ; C.F.D.T., 12,53 % (17,66 %).

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES P.T.T. A ÉTÉ SUIVIE PAR PLUS D'UN AGENT SUR DEUX

Vive réaction du patronat

Les ordres de grève de vingt-quatre heures lancés par les fédérations C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont été suivis, le 25 octobre, par 41 % des agents des postes et télécommunications selon le secrétariat d'Etat aux P.T.T., et par 60 % à 80 % du personnel, selon les organisations syndicales. « Grève puissante » d'après la C.G.T., le mouvement est qualifié par le cabinet de M. Norbert Ségard d' « échec relatif ». Selon toute vraisemblance, plus d'un agent sur deux des P.T.T. a croisé les bras, ce qui traduit un malaise latent. La présence de Force ouvrière dans la grève, un projet de budget 1980 plutôt médiocre, et des rumeurs de réforme postale ont contribué à cette mobilisation.

Plusieurs milliers de manifestants ont défilé, à Paris, de la gare Montparnasse jusqu'au secrétariat d'Etat aux P.T.T., avenue de Ségur.

Le patronat a vivement réagi à la grève des P.T.T., selon la tactique qu'il a arrêtée depuis un an et demi. « Le monopole ne se justifie que par la régularité et la continuité du fonctionnement du service postal », a rappelé le C.N.P.F. dans un communiqué. De son côté, l'Union patronale de Limoges a dénoncé « ces arrêts d'autant plus faciles à organiser que les grévistes sont garantis dans leur emploi ». Rappelons qu'en privé, le patronat affirme qu'il redoute une privatisation de la poste.

Enfin, la fédération C.G.T. a adressé au secrétaire d'Etat aux P.T.T., à l'issue de la journée de grève, « une demande solennelle d'ouverture de négociations avec l'ensemble des organisations syndicales ».

● *Arrêts de travail à la SNECMA.* — Des arrêts de travail ont été observés, jeudi matin 25 octobre, dans les usines SNECMA de Corbeil, Villaroche, Gennevilliers, Suresnes et dans ses filiales Hispano et Socha-Boulogne. Au même moment, une manifestation des salariés de ces entreprises, organisée par la C.F.D.T., la C.G.T. et la C.F.T.C., a eu lieu, depuis la porte de Versailles, à Paris, jusqu'au siège situé boulevard Victor.

Arrêt de travail le 8 novembre

LA DIRECTION D'AIR FRANCE CONTESTE LES ARGUMENTS DES SYNDICATS

Les syndicats du personnel au sol et du personnel navigant d'Air France appellent à une grève de vingt-quatre heures le jeudi 8 novembre. Ni la C.G.C. ni le Syndicat national du personnel navigant commercial ne s'associent à ce mouvement. La C.F.D.T. fixera sa position le samedi 27 octobre.

La direction conteste, dans un communiqué, les raisons invoquées par les syndicats pour appeler le personnel à la grève. A son avis, le pouvoir d'achat est maintenu par un réajustement automatique des salaires en fonction du coût de la vie, et un effort supplémentaire est fait pour les basses catégories.

Pour ce qui est du maintien des activités de la compagnie, elle précise que le dossier corse est réglé, la desserte des Caraïbes est améliorée ; elle souligne que les liaisons postales ne dépendent pas de la compagnie mais des P.T.T.

D'autre part, la direction précise que le plan d'entreprise prévoit le recrutement de sept mille cinq cents personnes, dont deux mille cinq cents navigants, entre 1980 et 1983.

● *Des grévistes d'Eternit barrent la R.N. 79.* — *Quelque cent* cinquante travailleurs de la société Eternit (amiante-ciment) de Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire) ont barré, jeudi matin 25 octobre, la route nationale 79, entre Paray-le-Monial et Digoin, immobilisant de longues files de poids lourds. Quelque 80 % du personnel de cette usine observent, depuis plusieurs jours, des arrêts de travail pour obtenir les 35 heures, de meilleurs salaires et une cinquième semaine de congés payés.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



NATIO - VALEURS (SICAV)

Natio-Valeurs a été créée par la Banque nationale de Paris pour permettre aux épargnants de bénéficier des avantages fiscaux offerts par la loi du 13 juillet 1978 (loi Monory).

Au 28 septembre 1979, l'actif net de Natio-Valeurs s'élevait à 1 112 610 000 francs. La valeur liquidative de chacune des 3 282 766 actions en circulation à cette date s'établissait ainsi à 338,92 francs, soit en augmentation de 30,4 % sur la valeur liquidative de l'action au 1er août 1978, date de l'ouverture au public (259,75 francs).

La répartition de l'actif net au 28 septembre était la suivante :

Actions françaises, 67,35 % ; obligations françaises, 21,84 % ; actions étrangères, 1,69 % ; obligations étrangères, 0,40 % ; bons du Trésor, 2,25 % ; autres éléments d'actif net, 6,47 %.



ÉPARGNE - CROISSANCE (SICAV)

En tenant compte des produits déjà acquis (3 885 700 F), l'actif net de la société était évalué, au 28 septembre 1979, à 324 133 000 F. La valeur liquidative de chacune des 525 653 actions en circulation à cette date s'établissait ainsi à 616,63 F, après paiement, le 25 septembre, d'un dividende net de 23,80 F par action, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 4,71 F, soit un dividende global de 28,51 F au titre de l'exercice 1978-1979.

La répartition de l'actif net au 28 septembre était la suivante : obligations françaises, 29,93 % ; actions françaises, 34,65 % ; obligations étrangères, 1,52 % ; actions étrangères, 31,73 % ; autres éléments d'actif net, 2,17 %.

ÉPARGNE - OBLIGATIONS (SICAV)

Au 28 septembre 1979, le capital de la société s'élevait à 1 987 914 470 F contre 1 974 075 650 F au 30 juin 1979.

L'actif net était de 2 742 865 000 F (contre 2 703 346 370 F au 30 juin 1979) et se répartissait comme suit :

Obligations en francs, 78,56 % ; actions françaises, 3,56 % ; obligations en devises, 10,95 % ; bons du Trésor, 0,91 % ; autres actifs, 5,02 %.

La valeur liquidative de l'action ressortait à 137,98 F, contre 136,94 F au 30 juin 1979.

Le montant des revenus et du produit des sommes disponibles depuis le 1er janvier 1979 représentait 8,72 F par action au 28 septembre 1979.

ÉPARGNE - VALEUR (SICAV)

En tenant compte des produits déjà acquis (80 643 000 francs) l'actif net de la société était évalué au 28 septembre 1979 à 2 380 774 000 F. La valeur liquidative de chacune des 10 595 436 actions en circulation à cette date s'établissait ainsi à 224,70 francs.

La répartition de l'actif net au 28 septembre était la suivante :

Obligations françaises, 28,90 % ; actions françaises, 43,12 % ; obligations étrangères, 2,69 % ; actions étrangères, 16,98 % ; autres éléments d'actif net, 8,31 %.

Il est rappelé qu'il a été mis en paiement le 30 mars 1979 un dividende net par action de 8,40 francs, assorti d'un crédit d'impôt de 1,86 F, soit un dividende global de 10,26 F.

ÉPARGNE - INTER (SICAV)

En tenant compte des produits déjà acquis (17 607 000 F), l'actif net de la société était évalué, au 28 septembre 1979, à 483 909 000 F. La valeur liquidative de chacune des 1 737 620 actions en circulation à cette date s'établissait ainsi à 278,49 F.

La répartition de l'actif net au 28 septembre était la suivante : obligations françaises, 31,23 % ; obligations étrangères, 10,45 % ; actions étrangères, 51,62 % ; autres éléments d'actif net, 6,70 %.

Il est rappelé qu'il a été mis en paiement le 30 mars 1979 un dividende net par action de 12 F, assorti d'un crédit d'impôt de 1,32 F, soit un dividende global de 13,32 F.

JAEGER

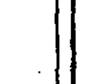
M. Alain Beaud entre dans le groupe Jaeger en qualité de secrétaire général.

Ingénieur des Mines de Paris, trente-sept ans, M. Alain Beaud est diplômé de Stanford University (U.S.A.). Précédemment, il assurait les fonctions de directeur finances et gestion au sein de Boussois S.A.

SÉLECTION CROISSANCE (SICAV)

	1979 29-6	1979 30-9
	M de F	
ACTIF NET	54,33	59,12
Répartition :	%	
— Actions françaises..	28,2	33,2
— Actions étrangères.	32	26,7
— Obligations françaises :		
• Convertibles	8,5	4,8
• Autres	18,2	22,1
— Obligations étrangères	3,4	9
— Liquidités	9,7	4,2
	100	100
Nombre d'actions en circulation	328 528	323 967
Valeur de l'action (F)	165,56*	182,46

(*) Après détachement, le 9 mai, d'un coupon net de 5,03 F assorti d'un crédit d'impôt de 1,15 F.



LA BANQUE NATIONALE DE PARIS AU KOWEIT

Le groupe B.N.P., par l'intermédiaire de sa filiale la Banque nationale de Paris Intercontinentale, vient de prendre une participation de 17,5 % dans le capital de l'Arab European Financial Management Co s.a.k. (AREF), société financière dont le siège social est situé à Koweït.

L'AREF a un capital de 1 million de dinars koweïtiens (environ 3 650 000 dollars), dont 51 % sont détenus par des personnalités représentatives des milieux commerciaux et financiers du Koweït, et 49 % par des intérêts européens. Ceux-ci regroupent, côté français, la B.N.P., la Banque industrielle et mobilière privée et l'Union des assurances de Paris ; côté suisse, la Banque Cantrade, Ormond, Burrus S.A. de Genève et l'Ultrafin A.G. de Zurich, ainsi que la Hauck Banquiers Luxembourg S.A.

Le groupe B.N.P. sera représenté au sein du conseil d'administration de l'AREF, qui est présidé par M. Abdul Aziz Ahmad Al-Bahar.

Par cette prise de participation, la B.N.P. marque, une fois encore, l'intérêt qu'elle porte au développement des relations financières et commerciales franco-arabes et offre ainsi à ses clients une gamme élargie de services destinés à faciliter la promotion de leurs affaires non seulement dans l'émirat du Koweït, mais également dans toute cette zone du Moyen-Orient.

GROUPE LAFARGE

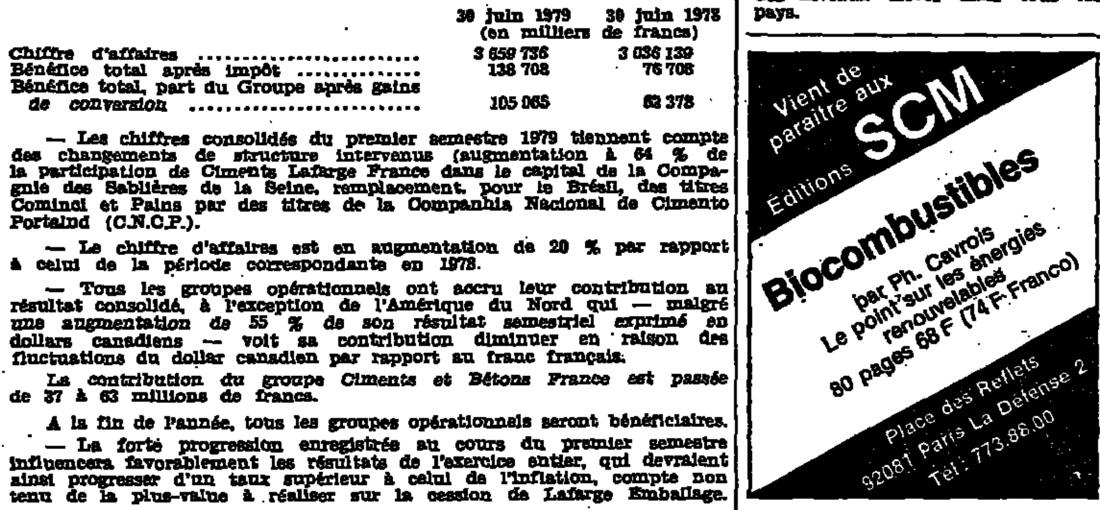
RÉSULTATS AU 30 JUIN 1979

1) RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ LAFARGE

Le résultat net après impôt au 30 juin est de 46 millions de francs contre 26 millions de francs au 30 juin 1978.

Il est rappelé que c'est au cours du second semestre que la société perçoit l'acompte sur dividende de sa filiale Ciments Lafarge France. Cet acompte devrait être en forte augmentation par rapport à celui de 55 millions de francs perçu en 1978.

2) RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE



	30 juin 1979	30 juin 1978
	(en milliers de francs)	
Chiffre d'affaires	3 659 736	3 036 139
Bénéfice total après impôt	138 708	76 708
Bénéfice total, part du Groupe après gains de conversion	105 065	62 378

— Les chiffres consolidés du premier semestre 1979 tiennent compte des changements de structure intervenus (augmentation à 64 % de la participation de Ciments Lafarge France dans le capital de la Compagnie des Sablières de la Seine, remplacement, pour le Brésil, des titres Cominci et Pains par des titres de la Companhia Nacional de Cimento Portalnd (C.N.C.P.).

— Le chiffre d'affaires est en augmentation de 20 % par rapport à celui de la période correspondante en 1978.

— Tous les groupes opérationnels ont accru leur contribution au résultat consolidé, à l'exception de l'Amérique du Nord qui — malgré une augmentation de 55 % de son résultat semestriel exprimé en dollars canadiens — voit sa contribution diminuer en raison des fluctuations du dollar canadien par rapport au franc français.

La contribution du groupe Ciments et Bétons France est passée de 37 à 63 millions de francs.

A la fin de l'année, tous les groupes opérationnels seront bénéficiaires.

— La forte progression enregistrée au cours du premier semestre influencera favorablement les résultats de l'exercice entier, qui devraient ainsi progresser d'un taux supérieur à celui de l'inflation, compte non tenu de la plus-value à réaliser sur la cession de Lafarge Emballage.

Schlumberger

Le bénéfice net de Schlumberger pour le troisième trimestre est de 174 millions de dollars, soit une augmentation de 28 % par rapport au trimestre correspondant de 1978. Le bénéfice net par action est de 1,37 dollar ; il était de 1,07 dollar.

Les résultats de Fairchild ont été consolidés avec ceux de Schlumberger à dater du 1er juillet 1979 sur la base de valeurs d'actif et de passif raisonnablement estimés à cette date. Compte tenu du bénéfice net de Fairchild pour le troisième trimestre, des ajustements dus à la méthode comptable utilisée, et des intérêts sur le prix d'achat, Fairchild a contribué approximativement pour 4 millions de dollars au bénéfice net de Schlumberger.

Le chiffre d'affaires pour le troisième trimestre est de 984 millions de dollars (le chiffre d'affaires de Fairchild est de 174 millions de dollars pour la même période).

Pour les neuf premiers mois de 1979, et en incluant les résultats de Fairchild pour le troisième trimestre, le bénéfice net est de 463 millions de dollars, soit une augmentation de 27 % et le chiffre d'affaires atteint 2,5 milliards de dollars.

M. Jean Riboud, président-directeur général de Schlumberger, a déclaré que les résultats du troisième trimestre confirmaient l'évolution suivie au cours du premier semestre. Il a précisé que les progrès enregistrés par les sociétés du secteur « pétrole » étaient dus à une forte reprise en Amérique du Nord et à une activité record en Europe, en Afrique et en Asie, ainsi qu'en Amérique du Sud. M. Riboud a signalé que les ventes de Fairchild dans les secteurs des semiconducteurs et des équipements de test automatique s'étaient maintenues à des niveaux élevés dans tous les pays.

ÉCONOMIE

1929 ET NOUS

(Suite de la première page.)

Après six ans de crise larvée ou ouverte des monnaies et de l'énergie, de sous-emploi persistant (en Europe occidentale du moins), de faiblesse des investissements, d'irrégularités de la conjoncture, et partant de pessimisme des chefs d'entreprise — dont plus d'un a dû fermer la porte de plus d'une usine, — la nervosité est si grande qu'il aura suffi d'une vague coïncidence de date pour que, au début de ce mois, lorsque Wall Street connut en une semaine une baisse, certes importante mais après tout nullement catastrophique (— 6 % du samedi 6 au vendredi 12 octobre), on évoqua immédiatement le souvenir du « krach » dévastateur (bientôt suivi par plusieurs autres) du 24 octobre 1929.

Depuis que nous sommes installés dans la crise, qu'on est parfois tenté de dénommer la « drôle de crise » au vu des files de voitures et des statistiques de départ en vacances (d'été, d'hiver, de Pâques), on entend aussi — un peu moins au fur et à mesure que se multiplient les *signes* d'une détérioration en profondeur — une autre thèse selon laquelle toute ressemblance des événements qui se déroulent sous nos yeux avec ceux du passé ne saurait être que fortuite ou superficielle. A telle enseigne que le débat économique risque de tourner à la querelle historique, comme ce fut le cas pour le débat politique dans les débuts de la Ve République. Au lieu de se demander, comme on le faisait à cette époque-là, si l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle était ou non assimilable au coup d'Etat du 2 décembre, on s'opposera sur la question de savoir si, dans un décor évidemment différent et dans des circonstances nouvelles, on est ou non en train de vivre la répétition de la crise la plus grave que le capitalisme avait jusqu'alors connue, celle dont l'effondrement de la Bourse de New-York avait, il y a un demi-siècle, donné le signal.

Sujet de discussion qu'il serait du reste vain d'espérer un jour trancher définitivement, dans la mesure où les points de vue exprimés procèdent de deux façons fondamentalement différentes d'aborder la réalité, elles-mêmes incarnées par deux familles d'esprit bien distinctes. Les uns essaient d'apercevoir le permanent à travers le fil constamment *changeant des faits nouveaux* qui constituent l'actualité ; les autres s'attachent au caractère irréductiblement original de chaque situation particulière. Les premiers sont guettés par l'esprit de système, ou risquent de ne pas accorder assez d'importance aux facteurs nouveaux qui viennent modifier le déroulement « normal » d'un processus (de crise par exemple). Les seconds, à force de se méfier des synthèses provisoires — ou explicatives seulement en apparence, — ont tendance à mettre bout à bout faits et notations statistiques, et finalement à nier l'existence d'un lien de causalité entre les phénomènes.

D'une époque à l'autre, les conditions dans lesquelles se déroule la vie économique ont profondément changé : ni le cadre institutionnel ni surtout le contexte politique et militaire ne sont les mêmes, et cela est de nature à influencer profondément le cours des événements. Le 30 janvier 1933, alors que l'Allemagne comptait quelque six millions de chômeurs, Hitler s'installait au pouvoir, ce qui signifiait entre autre chose que la deuxième puissance industrielle du monde rompait avec ce qui restait après trois ans de crise, de l'ordre économique et financier international dominé par les Anglo-Saxons, pour essayer d'en construire un autre fondé sur d'autres principes et d'autres objectifs. Lujourd'hui, le monde capitaliste est infiniment moins divisé contre lui-même, la principale raison étant la suprématie militaire des Etats-Unis, sur lesquels repose la sécurité de l'ensemble. Beaucoup d'autres bouleversements sont intervenus depuis lors, mais celui-là est, du point de vue qui nous occupe, le plus important.

Le modèle de la société d'aujourd'hui

Ces différences ne doivent pourtant pas faire oublier que, sur les plans économique et surtout financier et monétaire, les mêmes facteurs de désagrégation sont à l'œuvre, à ceci près — et cette restriction est de grande portée — qu'ils se développent d'une façon tout à fait originale... à cause des perfectionnements apportés à la mécanique de l'inflation. C'est au lendemain de la première guerre mondiale, en Amérique du Nord, qu'a été forgé le premier modèle de notre moderne société de consommation, avec ses qualités (Henry Ford I voulait que chaque Américain possède ce qui était jusqu'à lui considéré comme un luxe inaccessible au plus grand nombre : une voiture) et ses défauts d'ordre psychologique ou éthique (la surestimation du présent au détriment de la construction de l'avenir) et technique (le développement effréné du crédit, ce qui permet précisément de consommer tout de suite ce que d'autres paieront plus tard). L'économiste le plus célèbre de l'époque, John Maynard Keynes, devait, un peu plus tard, bien résumer l'esprit de ce temps et du nôtre par sa boutade mille fois rapportée : « *A long terme, nous serons tous morts.* » Dans les siècles précédents, on aurait dit : « *A long terme, nous serons tous remplacés par nos enfants ou petits-enfants.* »

Chronologiquement, les événements se sont succédé, d'un demi-siècle à l'autre, dans un ordre différent. Dans le domaine boursier, et, avec une netteté particulière, dans le domaine monétaire. Cela a pu contribuer à estomper de troublants parallélismes. Aux Etats-Unis et dans quelques autres pays, dont la France, tout se passe comme si la déroute de la Bourse avait eu lieu à notre époque, avant la première chute profonde de tension de l'activité économique (la récession de 1974-1975), alors qu'en 1929 tout a commencé avec la débâcle de Wall Street de la fin du mois d'octobre (cependant, le sommet de la conjoncture avait été atteint en août). Ce jugement pourra surprendre. Aucune séance de la Bourse n'a, au cours de la présente décennie, (pour ne pas remonter au-delà), ressemblé, ni de près ni de loin, au fameux jeudi 24 octobre 1929 — le « jeudi noir », — bientôt suivi de la journée « terrible » du lundi 28, qui n'était qu'un avant-goût du mardi 29, la séance la plus dévastatrice de toutes celles qui l'avaient précédée et qui allaient la suivre, au cours de laquelle « *furent annulés en quelques heures tous les gains des douze merveilleux mois précédents (1)* ».

Cependant, à y regarder de plus près, et à juger sur des moyennes (ce qu'il faut toujours faire avec précaution), les évolutions des cours ont été à New-York (et à Paris), sur une période de dix à quinze ans, quasiment catastrophiques, ce qui a très certainement entraîné des pertes énormes pour de nombreux investisseurs, institutions ou personnes privées. L'indice Dow Jones est aujourd'hui aux alentours de 810 : il était à la fin de 1973 à 842, soit à un niveau plus bas qu'en 1966 (995) et nettement au-dessous du maximum historique de 1 051 atteint au printemps de 1973. Si on fait entrer en ligne de compte la baisse rapide du pouvoir d'achat du dollar intervenue depuis lors, les épargnants ont perdu en treize ans entre la moitié et les deux tiers de leur capital (beaucoup plus si on fait jouer la dépréciation du dollar vis-à-vis du franc suisse, du deutschemark, du yen... ou de l'or).

Doit-on penser que ces mouvements n'ont guère de signification, sauf pour ceux qu'ils touchent directement, et qu'ils ne traduisent pas quelque tendance de fond de l'économie ? Ce serait pour le moins étonnant. On peut alors avancer l'idée que, dans le monde relativement inexpérimenté des années 20 (on verra plus loin en quoi il manquait d'expérience), les profits d'une économie déjà dopée par une formidable expansion du crédit bancaire ont pu faire illusion pendant plusieurs années consécutives. Et cela d'autant plus qu'une partie non négligeable de ces crédits servaient à financer la spéculation boursière qui avait à l'époque pris aux Etats-Unis des formes particulièrement dangereuses (les achats n'étant couverts que par de faibles mises de départ), ce jeu apparaissant comme le moyen le plus sûr et le moins fatigant de s'enrichir très rapidement. Au contraire, le marché plus sophistiqué de notre époque aurait, dès la deuxième moitié de la précédente décennie, subodoré la détérioration progressive de la situation financière des entreprises, masquée par l'inflation. C'était l'époque où les théoriciens de la gestion préconisaient l'endettement systématique. Baisse au moins relative de la rentabilité du capital : c'est là un des facteurs qui ont toujours joué un rôle déterminant dans toutes les crises du capitalisme.

Après la fièvre de la spéculation

Il en est un autre qu'il est encore moins difficile d'identifier, car il provoque nécessairement des accidents : élévation brutale du taux de l'intérêt et faillites plus ou moins retentissantes, visibles si l'on peut dire à l'œil nu. Cet autre élément-clé de la survenance des crises, c'est précisément la respiration irrégulière du crédit, étant entendu qu'au rythme haletant de la course de fond, qui atteint son paroxysme à l'occasion d'un « boom » spéculatif comme celui de 1928-1929 ou 1972-1973 (au cours duquel les prix des matières premières ont été multipliés par deux, trois, quatre fois selon les cas) ou encore 1978-1979 (spéculation effrénée sur des devises, puis sur les métaux précieux), risque de succéder la syncope.

L'exemple le plus spectaculaire a été fourni il y a cinquante ans aux Etats-Unis par les vagues successives de faillites bancaires, celle d'octobre 1930 d'abord, qui emporta la plus grosse banque commerciale du pays, la Bank of United States — un nom malheureux, car il faisait de sa chute un tragique symbole, — puis celle de mars 1931 dont les effets furent bientôt renforcés par la crise du sterling de portée internationale ; le tout couronné par la panique bancaire de mars 1933 à laquelle le président Roosevelt, à peine installé à la Maison Blanche, mit fin par une série de mesures exceptionnelles (après fermeture de tous les établissements pendant dix jours) qui n'empêchèrent pas la disparition de deux mille banques : s'ajoutant à toutes celles qui avaient déjà péri dans les *tourmentes précédentes.*

Même Milton Friedman, qui interprète ces événements à la seule et très insuffisante lumière des statistiques, est obligé de reconnaître que la grave détérioration du capital des banques (insuffisance des fonds propres par rapport aux engagements) avait joué un rôle important dans la débâcle. On n'avait pas encore inventé à l'époque la fuite en avant dans l'inflation.

C'est ce qui ressort d'une comparaison entre deux séries d'événements qui ont dominé la scène internationale dans les années 30 d'abord puis dans les années 70. Premièrement, la brutale liquidation du Gold-Exchange Standard au moment de la mise en flottement, le 21 septembre 1931, de la livre sterling, qui fait contraste avec l'évolution du système après la mise en flottement du dollar en mars 1973. Deuxièmement, la formidable contraction de l'endettement international entre 1930 et 1933, qu'on doit opposer à l'extraordinaire essor qu'a connu, au contraire, le marché des eurodevises à partir de 1974. Reste à savoir si on a reculé les échéances pour mieux sauter dans le vide.

PAUL FABRA.

(1) John K. Galbraith, *la Crise économique de 1929, Anatomie d'une catastrophe financière.*

Prochain article :

L'APPEL DU VIDE

LES MA

PARIS 25 OCTOBRE

Calme et plus irrégulier

BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
25 OCTOBRE

Calme et plus irrégulier

Le marché des actions françaises est resté très calme, mais les cours se sont révélés nettement plus irréguliers ce jeudi au palais Brongniart, où l'indicateur instantané a terminé en progrès marginal (+ 0,10 % environ).

Dans des volumes d'échanges relativement restreints, tous les compartiments ont enregistré des hausses et des baisses, aucun ne se distinguant particulièrement dans un sens ou dans l'autre. De fait, sur 210 valeurs cotées à terme, une centaine seulement ont progressé.

Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Mumm, Saupiquet, Primagaz, A.D.G., Comptoirs Modernes et Institut Mérieux (+ 4 à 7 %).

En revanche, Cetelem, Prénatal, J. Lefebvre, S.E.B., C.E.M., Nord-Est et Hachette ont baissé dans des proportions équivalentes. Le marché éprouve visiblement des difficultés à trouver son second souffle. Abondamment commentée autour de la corbeille, l'affaire de l' « escroquerie » (voir d'autre part), ne semblait pas être à l'origine de la faiblesse persistante du nombre des ordres d'achats. Par contre, l'augmentation des prix du pétrole par l'Algérie, et les noires perspectives économiques envisagées par l'INSEE pour l'horizon 1985, ont pu « refroidir » quelques donneurs d'ordres.

Sur le marché de l'or, tandis que la tendance londonienne était à la baisse, le lingot a progressé de 195 F à 53 995 F (pour rattraper le retard de la veille) tandis que le napoléon s'est effrité de 0,20 F à 434,90 F.
0,20 F à 434,90 F. Le volume des transactions sur ce marché a atteint 10,28 millions de francs contre 9,35 millions de la veille.

A noter enfin la hausse du loyer de l'argent au jour le jour passé de 11 1/2 % à 11 7/8 %.

LONDRES

Avec la chute des prix du métal, les *mines d'or* se replient sur un très large front, vendredi matin, au Stock Exchange. Après leur récente dépression, les fonds d'Etat se redressent légèrement, tandis que les industrielles sont irrégulières.

Or (ouverture) (dollars) 374 00 contre 391 80

VALEURS	CLOTURE 25/10	COURS 26/10
Beecham	133 .	134 ...
Brit. Petroleum (1)	374 ..	378 ...
Courtaulds	84 ...	84
De Beers	7 88	7 79
Imperial Chemical	337 .	338 ..
Rio Tinto Zinc Cor.	281 .	284 ..
Shell	342 ...	344 ...
Vickers	127	128 ..
War Loan 3 1/2 %	29 3/16	29 3/8
*West Driefontein	52 3/8	50 1/2
*Western Holdings	44 ...	43 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SCHLUMBERGER. — Le bénéfice net du troisième trimestre 1979 a atteint 174 millions de dollars (+ 28 % par rapport au trimestre correspondant de 1978). Pour les neuf premiers mois (résultats de Fairchild inclus), le bénéfice net ressort à 463 millions de dollars (+ 27 %).

AMAX. — Bénéfice net pour les neuf premiers mois de 1979 : 262,3 millions de dollars contre 99,2 millions un an plus tôt.

COMPAGNIE DU MIDI. — L'exercice clos le 31 août 1979, d'une durée exceptionnelle de huit mois, s'est *soldé par un bénéfice net de* 76,55 millions de francs (+ 20,59 millions de francs de plus-values de *cession). Le dividende global a été* fixé à 24,75 F contre 22,50 F.

COMPAGNIE ELECTRO-FINANCIERE. — Bénéfice net de l'exercice 1978-1979 : 28,45 millions de francs. Dividende global : 30 F contre 28,50 F.

HUTCHINSON-MAPA. — Bénéfice net du *premier semestre de l'exercice* 1979 : 9,99 millions de francs.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/10	26/10
1 dollar (en yens)	233 80	234 70

NEW-YORK

Léger repli

Une nouvelle tentative de redressement a avorté jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui progressait un moment de plus de 5 points, a finalement terminé en repli de 2,90 points à 805,46, son plus bas niveau de l'année.

Le volume des transactions a légèrement diminué, tombant de 31,71 millions de titres à 28,70 millions.

Sur 1 882 valeurs cotées au Big Board, 808 ont reculé, 637 ont monté et 437 sont restées inchangées.

« L'inflation du mois de septembre sera au moins aussi rapide qu'en août », indiquent plusieurs économistes privées. « *Le taux annuel* devrait être proche de 13 % pour 1979 et 10 % pour 1980 », assure de son côté M. Russel Long, *directeur* du conseil pour la stabilité des prix.

Compte tenu de la portée de ces déclaration, le *Big Board* ne s'est « pas trop mal comporté », disait-on dans les travées...

VALEURS	COURS 24/10	COURS 25/10
Alcoa	51 ...	50 7/8
A.T.T.	51 3/4	52 ...
Boeing	40 7/8	41 ...
Chase Manhattan Bank	35 1/8	35 7/8
Du Pont de Nemours	38 1/4	37 1/2
Eastman Kodak	50 1/8	49 1/2
Exxon	56 ...	55 3/4
Ford	37 3/4	37 7/8
General Electric	47 ...	47 1/8
General Foods	33 5/8	33 3/4
General Motors	58 1/8	57 1/4
Goodyear	13 7/8	13 1/2
I.B.M.	62 1/2	61 7/8
I.T.T.	25	24 5/8
Kennecott	23 3/4	23 7/8
Mobil Oil	45 5/8	45 3/8
Pfizer	34 3/4	34 1/2
Schlumberger	82 5/8	82 5/8
Texaco	29 1/8	28 7/8
U.A.L. Inc.	28 5/8	28 1/2
Union Carbide	39 1/4	39 ...
U.S. Steel	21 ...	21 1/8
Westinghouse	18 5/8	18 3/8
Xerox	58 1/8	58 ...

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	24 oct.	25 oct.
Valeurs françaises	116,6	116,7
Valeurs étrangères	128,8	129,3
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)		
Indice général	101,7	102,3

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 7/8 %

BOURSE DE PARIS - 25 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	34 90	8 205	S.P.E.G.	216 ..	213 ..	Locabail	. ..	228	Immoinvest	142	142 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * : droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/10	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 225	4 226	4 110	4 320
Allemagne (100 DM)	234 370	234 510	228 ...	241
Belgique (100 F)	14 571	14 584	13 800	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	211 180	211 140	205	216
Danemark (100 krd)	80 210	80 170	77 500	82 500
Norvège (100 k)	84 270	84 500	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 802	8 929	8 700	9 350
Italie (1.000 lires)	5 069	5 098	5 150	4 800
Suisse (100 fr.)	254 450	256	247	260
Suède (100 krs)	99 460	99 660	96 500	102
Autriche (100 sch.)	32 530	32 560	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 382	6 385	5 850	6 500
Portugal (100 esc.)	8 350	8 375	7 800	8 700
Canada ($ can. 1)	3 571	3 585	3 400	3 720
Japon (100 yens)	1 803	1 807	1 710	1 810

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/10
Or fin (kilo en barre)	53650	53750
Or fin (en lingot)	53800	53995
Pièce française (20 fr.)	435 10	434 90
Pièce française (10 fr.)	319	315 10
Pièce suisse (20 fr.)	393	394
Union latine (20 fr.)	378 20	374 50
Souverain	462 50	464
Pièce de 20 dollars	2054	2088
Pièce de 10 dollars	1130	1130
Pièce de 5 dollars	720 50	722 50
Pièce de 50 pesos	2144 .	2149
Pièce de 10 florins	380 20	379 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 26 octobre 1979 a été tiré à 582 700 exemplaires.

A B C D E F G

LE CONFLIT « PROGRÈS-LE DAUPHINÉ »

La rupture est irréversible

répond M. Lignel à l'intersyndicale — en garantissant la moitié des effectifs du groupe

De notre correspondant

Lyon. — Malgré la grève quasi totale, mercredi 24 octobre, des personnels du groupe Progrès-Dauphiné, *les représentants de l'intersyndicale n'ont pu obtenir une rencontre simultanée avec MM. Jean-Charles Lignel, P.-D.G. du* Progrès, *et Jean Gallois, directeur général du* Dauphiné libéré. *En revanche, ils ont obtenu que les alliés d'hier se prononcent sur un même texte. En répondant — longuement et par écrit — le premier, M. Lignel s'est engagé* « à ce que, à la fin des opérations, *le Progrès* ait embauché la moitié de l'effectif total du groupe, soit mille cinq cents personnes ».

M. Jean Gallois, après une nuit de réflexion et d'étude des propositions syndicales, devait répondre, ce vendredi 26 octobre à l'intersyndicale qui fonde toujours son action sur la « garantie de l'emploi et des avantages acquis ».

« *La rupture constitue un fait définitif et irréversible* », écrit M. Jean-Charles Lignel dans sa réponse à l'intersyndicale. C'est très clairement confirmer la fin d'une époque : les représentants du personnel devront négocier avec deux directions distinctes. Ce fait ne semble pas entamer la fermeté de l'intersyndicale, dont les représentants, très minoritaires, de F.O. — qui n'avaient pas appelé à la grève de mercredi, — ont été exclus. La délégation avait tenté de placer la négociation sur son terrain en demandant aux deux directions de s'engager sur le même texte. Elle a demandé à MM. Richerot, au nom du *Dauphiné libéré*, et à M. Lignel, au nom du *Progrès*, de signer un texte où les deux dirigeants :

« *S'engagent par la présente à garantir l'emploi aux mêmes conditions que présentement (salaire, ancienneté, avantages acquis) à tous les membres du personnel travaillant dans les sociétés* (de service) ;

» *La répartition éventuelle de ces personnels dans d'autres sociétés devrait être débattue et faire l'objet d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentées au sein de l'intersyndicale du groupe* Progrès - Dauphiné... »

« Ouverture de négociations immédiates »

Pour sa part, M. Jean-Charles Lignel, s'il n'a pas paraphé ce texte, a fait connaître sa réponse sur le fond du problème par écrit, jeudi 25 octobre en début de soirée. Justifiant tout d'abord les raisons de son refus de négocier en présence des dirigeants du *Dauphiné libéré* — qui « *espéraient*, selon lui, *par le biais de négociations à trois, passer l'éponge sur un passé dommageable pour* le Progrès » — M. Lignel se situe sur un plan plus concret. Après avoir indiqué que « *la déconcentration débouchera à brève échéance sur des créations d'emplois* », le nouveau patron du *Progrès* avance des propositions pour « *tous ceux qui seront liés au Progrès* ». Il propose l' « *ouverture de négociations immédiates (...) qui se poursuivront au fur et à mesure que* le Progrès *se trouvera libéré de ses obligations contractuelles vis-à-vis de chacune de ces sociétés* (du groupe) *et qu'il sera donc en mesure de proposer des emplois* ».

« *Arrêtons le principe*, poursuit M. Lignel, *que toute personne engagée entrera au service du* Progrès *aux conditions actuelles de son emploi et avec le bénéfice de son ancienneté.* »

Enfin *le Progrès* s'engage à embaucher, à la fin des opérations, la moitié des effectifs globaux du groupe, soit mille cinq cents personnes.

Signe des temps nouveaux dans la presse quotidienne Rhône-Alpes : les titres du groupe présentent leurs analyses à leurs lecteurs. Pour *le Progrès*, un encadré occupe la moitié de la page une. Sous le titre « *Rupture des accords* Dauphiné-libéré - Progrès *de Lyon ou la force des écrits* », le quotidien lyonnais reproduit en parallèle les conclusions des deux sociétés éditrices qui avaient souhaité un arbitrage juridique. Le *Journal Rhône-Alpes* publie, à la « une », un nouvel éditorial d'Henri Amouroux qui renvoie à une lettre du 14 octobre signée par M. Louis Richerot, P.D.-G. du *Dauphiné-libéré*, dans laquelle il indiquait sa « *volonté d'assurer le maintien intégral de l'emploi et de garantir les salaires et droits acquis à ce jour* » (*le Monde* du 26 octobre.

Quant au quotidien grenoblois et à son édition lyonnaise, une manchette explique à la « une » « *Pourquoi nous n'avons pas paru* ». En dernière page, l'explication de cette proposition :

« Le Dauphiné libéré *veut maintenir les accords de 1970. Il le veut d'abord par respect de la parole donnée. Il le veut ensuite dans l'intérêt même des journaux de la région. Il le veut enfin et surtout afin de maintenir l'emploi. (...) On n'a pas le droit de jouer au poker avec le travail ni la peine des hommes.* »

Cette dernière formulation sera très vraisemblablement mise en opposition par les dirigeants du *Progrès* avec les termes de l'assignation décidée par *le Dauphiné libéré*, le 15 octobre dernier.

Sur le terrain, la situation n'est pas encore décantée. Paradoxe : la lettre-réponse de M. Jean-Charles Lignel, qui a été dans l'ensemble bien accueillie par l'intersyndicale (« *C'est une proposition concrète qui nous intéresse beaucoup* », commentait une de ses porte-parole), ce qui n'a pas empêché que la sortie du *Progrès*, ce vendredi, ait été longtemps compromise. En effet, le personnel de la société Data-Presse a poursuivi son mouvement. Les membres de cette société d'informatique voulaient obtenir à Chassieu ce que leurs collègues de Grenoble-Veurey ont obtenu de la part du *Dauphiné libéré*, à savoir des lettres individuelles leur assurant un emploi dans des conditions inchangées.

Dans les ateliers, les clivages anciens — entre ceux du *Progrès* et ceux du *Dauphiné* — se sont réveillés : les accords d'hier vont céder le pas à une relance sans doute acharnée de la concurrence.

CLAUDE RÉGENT.

ENFANTS INDÉSIRABLES A MOSCOU POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Durant les Jeux olympiques, en juillet et août 1980, les autorités soviétiques s'apprêtent à la venue, chaque jour à Moscou, de quelque 220 000 touristes, étrangers ou soviétiques. Aussi, des appels distribués dans les écoles primaires demandent-ils aux parents d'envoyer leurs enfants chez des parents ou des amis dans d'autres villes du pays pour la durée de l'été. Les autorités proposent de recueillir les enfants dans des « camps de pionniers », sorte de colonies de vacances, situées dans les alentours de Moscou, et qui, l'an dernier, ont hébergé 600 000 enfants. Ceux qui s'y rendront pourront assister à l'ouverture ou à la cérémonie de clôture des Jeux olympiques.

Selon un responsable de l'éducation, « il n'y aura, bien sûr, aucune contrainte en la matière. Ce n'est pas un ordre, c'est juste une suggestion faite aux parents ».

Il y a un million d'enfants dans les écoles primaires moscovites. Les dirigeants de l'éducation nationale et du Comité olympique ont expliqué que la raison officielle de la campagne pour l'éloignement des enfants est la crainte qu'ils soient bousculés par la foule et que l'afflux de visiteurs n'ait un effet néfaste sur leur santé...

SEPT ATHLÈTES DES PAYS DE L'EST RADIÉES A VIE

Sept athlètes féminines d'Europe de l'Est ont été suspendues à vie, jeudi 25 octobre, par la Fédération internationale d'athlétisme amateur (F.I.A.A.) pour avoir utilisé des stéroïdes anabolisants afin de développer leur musculature. Quatre d'entre elles avaient été contrôlées à l'occasion des Jeux balkaniques, à Athènes, du 10 au 13 août. Il s'agit de la Bulgare Totka Petrova, qui avait ensuite gagné le 1 500 mètres de la Coupe du monde à Montréal, de sa compatriote Daniela Teneva, une spécialiste du 100 mètres haies, et des Roumaines Natalia Marasescu, recordwoman du monde du mile, et Santa Vlad, une sauteuse en longueur. Une troisième roumaine, Ileana Silai, médaille d'argent du 800 mètres aux Jeux olympiques de Mexico en 1968, a eu un test positif lors de la dernière demi-finale de la Coupe d'Europe, disputée à Varsovie. Les deux autres athlètes suspendues sont les Soviétiques Elena Kavaleva et Nadejda Koudriatseva, respectivement classées quatrième et sixième des championnats d'Europe... juniors de Bydgoszcz (Pologne). Ces athlètes, dont la suspension pourrait être ramenée à dix-huit mois si leur fédération leur trouve des « circonstances atténuantes », ne pourront donc en aucun cas participer aux prochains Jeux olympiques de Moscou.

Après deux ans d'occupation

L'ANCIENNE USINE J.-B. MARTIN A SAINT-CHAMOND ROUVRE SES PORTES

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Après deux ans d'occupation, de multiples négociations et quelques rebondissements spectaculaires, l'ancienne usine J.-B. Martin de Saint-Chamond (Loire) va rouvrir ses portes. Deux nouvelles entreprises ont été créées : Chaluche et Aldinalle. La société Chaluche (contraction de Saint-Chamond et peluche) emploiera, dans la fabrication de peluche et la confection, pour commencer trente-trois personnes, et laisse espérer la création d'une unité de soixante salariés. Le montage financier qui a permis le démarrage s'appuie sur un capital de 100 000 F et 200 000 F en compte bloqué, réparti entre des industriels de Saint-Chamond intervenant à titre personnel (pour 55 %), des cadres (15 %) et le Comité d'expansion de la Loire (30 %). Le rôle de ce dernier a été important dans le redémarrage de cette nouvelle société, qui a également bénéficié de l'appui de MM. Jacques Badet (P.S.), maire de Saint-Chamond, et Lucien Neuwirth (R.P.R.), président du conseil général.

La seconde société, *Aldinalle* (jantes en aluminium pour l'industrie automobile) emploiera, dans un premier temps, vingt-six personnes. Cette société a été créée par un industriel local, M. Jean Furnon, et son associé parisien M. Zepellini. Elle a un capital de 5 millions de *francs et 1 million en compte bloqué.*

Lorsqu'en 1977, J.-B. Martin avait cessé son activité, l'entreprise comptait deux cent vingt salariés. Une étude de marché du velours montra aux différents partenaires qui voulaient sauver l'emploi qu'il fallait rechercher d'autres débouchés, d'où l'implantation de deux entreprises différentes sur le site. P. C.

Évoquant le jour où il quittera les « affaires de la France »

M. Giscard d'Estaing souhaite être reconnu comme « un des meilleurs ouvriers de France »

M. Valéry Giscard d'Estaing, prononçant un discours vendredi 26 octobre à l'occasion du concours du « meilleur ouvrier de France » au parc floral de Vincennes, a évoqué en conclusion le jour où il quitterait le pouvoir. Le président de la République a ainsi déclaré : « *Je voudrais vous dire en conclusion ce que j'ai souvent pensé en mon for intérieur. Un jour viendra où je quitterai les affaires de la France. Ce jour-là, je n'ai pas pour ambition d'entrer dans l'Histoire avec un grand « H » ou dans le* Larousse *avec un grand « L ». Il y a longtemps que j'ai écrit un article intitulé* Adieu postérité, *sachant que nous vivrons désormais dans un monde sans mémoire où, comme sur la surface de l'eau, l'image chasse indéfiniment l'image. Mais, ce jour-là, je souhaite alors que les Françaises et les Français puissent dire de moi tout simplement : « Il a été un des meilleurs ouvriers de France.* »

● *M. Raymond Barre* ne se rendra ni au congrès national du P.R. samedi ni au « Carrefour social démocrate » dimanche à Paris, confirme-t-on dans son entourage. Le premier ministre adressera un message aux participants de ces deux réunions, où il avait accepté de se rendre avant d'être hospitalisé au Val-de-Grâce.

● *Orly : grève des contrôleurs aériens.* — Les contrôleurs aériens du centre de contrôle régional d'Athis-Mons (Essonne) ont décidé, le vendredi matin 26 octobre, de suspendre tous les décollages sur l'aéroport d'Orly entre 9 heures et 11 heures. Les atterrissages s'effectuent, en revanche, normalement. Ce mouvement revendicatif a pour but de « *protester contre la politique de l'administration centrale* ». Cet arrêt de travail de deux heures pourra se renouveler tous les matins jusqu'au lundi 29 octobre.